



Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

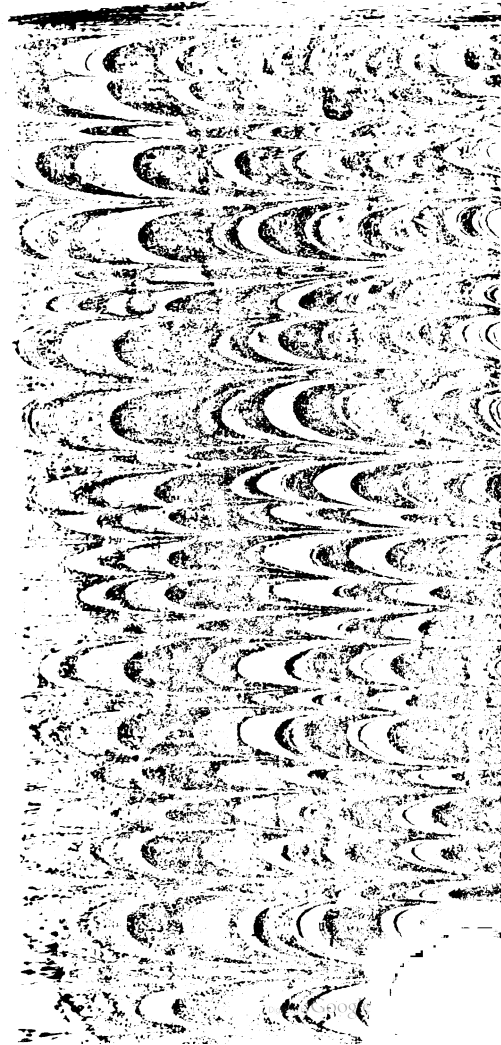
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIB. DOM.
LAVAL.S.J.



PY. 20/12.

~~AA-46~~



BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNE'E M.D CC XIII.

TOME XXVII.

Premiere Partie.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M D CCXIII.



THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON
FROM 1630 TO 1880
BY
JOHN H. COOPER

T A B L E

D E S L I V R E S

de la Premiere Partie

du XXVII. Tome.

- I. **H**istoire de France, par le P.
DANIEL. I
- II. Histoire du Concile de Constance,
par Mr. LENFANT. 103
- III. Traité du Calendrier de Jules
Cesar &c. par Mr. l'Abbé
BIANCHINI. 117
- IV. Dictionnaire Philosophique de
Mr. CHAUVIN. 196
- V. Conjectures Physique de Mr.
HARTSOEKER. 213
- VI. L'Histoire du V. & N. Testa-
ment par le Sr. de ROYAU-
MONT. 234
- VII.

TABLE DES LIVRES.

VII. *Menagiana*, ou *Pensées &c.*
de Mr. MENAGE. *Ibid.*

VIII. *Histoire de l'Academie Royale*
des Sciences, pour l'année 1710.
par Mr. DE FONTENELLE.
235

B I.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

HISTOIRE de FRANCE, depuis
l'établissement de la Monarchie
FRANÇOISE dans les GAU-
LES, dédiée au Roi, par le P.
GABRIEL DANIEL de la Com-
pagnie de Jesus. A Paris 1713. in
folio en 3 Volumes, dont le pre-
mier a 828. pages, le second 994.
le troisième 1088. avec les Index
& les Préfaces. *Se trouve chez*
H. Schelte.

 UOI que nous eussions
plusieurs Histoires de la
Monarchie de France,
en François & Latin;
il n'y en avoit point, sur-
tout en François, dont
on eût sujet à présent d'être content.
La plupart des dernières Histoires
n'étoient que des Copies des précédentes.
Tome XXVII. P. I. A den-

dentes, sur tout à l'égard des commencemens de la Monarchie, & des plus anciens Rois de France; sans que les Copistes se fussent donné la peine de recourir aux Auteurs contemporains, ou aux plus voisins des tems, dont il s'agissoit, pour s'assurer des choses, par eux mêmes. D'autres, qui pouvoient en avoir été tirées, se trouvoient sans aucunes citations de ces Auteurs; dont il est néanmoins nécessaire de savoir les noms, pour examiner ce qu'ils disent & leur autorité, lors qu'il en est besoin. Sans cela, on ne peut savoir ce que c'est, que l'on doit regarder comme assuré, & ce qui est incertain; à cause qu'on ne fait qui sont ceux, qui l'ont dit les premiers, ni s'ils ont bien dit ce qu'on leur fait dire. Le vrai & le Faux, le Certain & l'Incertain se trouvant mêlez ensemble; les Lecteurs trop crédules embrassent tout indifferemment, & ceux qui le sont moins rejettent tout, ou au moins en doutent; à cause des faits faux, ou incertains, qui se trouvent confondus avec les vrais & les assurés. Un bon Historien, qui écrit de choses, dont il n'a point été témoin, sur les

mo-

monumens qui nous en restent , doit distinguer tout cela , avec soin , & n'assurer rien , qui ne paroisse bien fondé.

Outre cela , excepté quelque peu d'Histoires Latines , qui étoient assez bien écrites , nous n'avions aucune Histoire Générale de France , en François , dont le stile fût tolérable , & que l'on pût lire à présent , sans dégoût. Les Histoires même de *Mezerai* , tant l'*Abregé Chronologique* , que la *Grande Histoire* , étoient extrêmement mal écrites ; quoi que l'*Abregé* eût été corrigé , dans les dernières Editions. Sans l'air de sincérité , qu'il y a en divers endroits de cet Auteur ; on ne l'auroit guère pû lire , avec plaisir. Il ne se seroit pas même soutenu fort long-tems , s'il n'avoit été le moins insupportable. Ce n'est pas que l'on doive avoir tant d'égard au stile d'un Historien , qu'on le méprise , seulement à cause de ce qu'il n'écrit pas bien ; lors que d'ailleurs il a toutes les qualitez , que l'on demande à l'égard de l'exactitude & de la sincérité ; mais il est toujours blâmable d'avoir plus mal écrit , que l'on ne faisoit communément de son tems.

Le P. *Daniel* m'a paru avoir évité assez heureusement ces défauts. Il a eu recours aux anciens Originaux, qu'il cite avec soin, & a distingué ce qui est digne de foi de ce qui ne l'est pas, autant qu'il a été possible de le faire, dans les tems les plus éloignez, & a fait à cet égard plusieurs découvertes remarquables. Son stile est pur, clair & plein d'agréments, qui ne sont point trop recherchés, & qui ne manquent pas d'attacher & de divertir les Lecteurs.

Il y a seulement trois choses, dans lesquelles il ne satisfera pas apparemment les Etrangers, & les Protestans en particulier. La première est l'orthographe des noms étrangers, Allemands, Anglois, Flamands, Italiens &c. qui est souvent corrompue; faute d'avoir entendu les Langues de ces Nations, & pour avoir suivi des Auteurs, qui ne les entendoient pas non plus. Il y a quantité de noms d'hommes & de villes, qu'ils avoient très-mal écrits, & que l'on ne pouvoit redresser, sans consulter des Histoires écrites dans ces Langues, ou des gens qui les entendoient. Les Anglois, en
par-

particulier , y trouveront bien des noms de leurs Compatriotes , & des Villes de la Grande Bretagne gâtez. Ils seront encore surpris d'y voir *un Milord* , pour *un Lord* ; comme l'on feroit étonné en France de voir *un Monseigneur* , dans une Histoire étrangere , au lieu d'*un Seigneur*. Je n'ai garde d'ailleurs d'attribuer au P. *Daniel* des fautes d'impression, commises dans ces noms , qui sont souvent écrits diversément , & même en des manieres , dont il n'y a aucune de bonne ; car quand il les écrit seulement une fois bien , il est à présumer , que c'est par la faute des Imprimeurs , qu'ils se trouvent mal écrits , en d'autres endroits. Il lui sera aisé de corriger cela , en une autre Edition , s'il s'en fait une. Au reste ce n'est pas une faute , qui lui soit particuliere , ou dont les seuls Auteurs François soient coupables ; les Nations Etrangeres la commettent très-fréquemment. Les Anglois , par exemple , & les Italiens , corrompent si fort les noms François , qu'ils ne sont presque pas reconnoissables ; comme on le pourroit prouver , par quantité d'exemples , si cela étoit nécessaire.

6 BIBLIOTHEQUE

La seconde chose , qui choque-
ra les Protestans , quelques , loüan-
ges , que l'on puisse donner à
l'Auteur , pour le reste de son
Histoïre ; ce sont les injures qu'il
leur dit , & la partialité déclarée,
qui paroît , en tout ce qui regarde
les événemens , qui les concernent ,
& les Héros de leur Parti , depuis
le tems de François I. J'en dirai
quelque chose , en parlant du III.
Tome.

La troisiéme c'est l'omission de
certains faits remarquables , qu'il
semble avoir diffimulez , ou n'avoir
touchez qu'en passant , à dessein ; quoi
qu'il soit fort diffus , sur des choses
de beaucoup moindre importance.
On en verra dans la suite quelques
exemples. Mais tout cela n'empê-
che point que son Histoïre n'ait
d'ailleurs les qualitez avantageuses,
dont on a parlé , & que les Lecteurs
judicieux ne la puissent lire , avec
plaisir , & avec avantage. Il n'y a
point d'Histoïre , excepté la Sacrée ,
que l'on ne doive lire avec précau-
tion , & que l'on ne soit obligé de
comparer à d'autres , quand on en
peut avoir , qui aient raconté la mê-
me chose ; avant que de s'y fier ab-
solu-

folument ; sur tout lors qu'il s'agit de faits , sur lesquels on peut raisonnablement soupçonner qu'un Historien est prévenu , ou passionné , de quelle maniere & par quel principe que ce soit. Par-là, les Societez Chrétiennes se défient les unes des autres , sans que personne le puisse trouver mauvais ; à moins qu'on ne veuille exiger des autres ce que l'on ne voudroit pas souffrir , que les autres exigeassent de nous.

POUR donner une idée des sentimens de nôtre Auteur , touchant la maniere d'écrire l'Histoire en général , & celle de France en particulier ; il faut commencer cet Extrait , par ses deux Préfaces. Il y en a une générale , sur les qualitez nécessaires à un Historien ; & une particuliere, qui ne regarde que l'Histoire de France.

I. DANS la générale, le P. *Daniel* montre que la 1. qualité de l'Historien , c'est d'être sincere & de dire la Verité , autant qu'il la peut découvrir , par les marques qui l'accompagnent ; tel qu'est le témoignage unanime , ou presque unanime des Auteurs Contemporains ; qui se rencontre d'ordinaire en des faits pub-

8 BIBLIOTHEQUE

lics & connus, confiderez en gros ; mais que l'on trouve rarement dans les détails, comme l'Auteur le montre très-bien. On ne doit donc pas facilement s'engager dans le détail, & quand on rencontre de la diversité, dans les Auteurs, qui se sont trouvez présens à ce que l'on raconte ; tout ce qu'on peut faire, c'est de rapporter ce qu'ils ont dit, sans rien décider, lors que d'ailleurs ce sont des gens dignes de foi. Mais il n'y a rien de pire, que de mêler des Romans, de sa tête, à ce que l'on trouve, dans les Monumens anciens, comme a fait très-souvent *Antoine Varillas*. L'Auteur l'en convainc, à l'égard de l'histoire tragique de la mort de *Mad. de Chateau-Briant*, Maîtresse de François I. qu'il fait mourir onze ans avant le tems auquel elle mourut, & d'une manière toute contraire à la vérité. Il a été convaincu de quantité de semblables faussetez, & est enfin entierement tombé dans le mépris. On peut encore regarder, comme une chose contraire à la vérité de l'Histoire, la coutume de quelques Historiens, qui font faire des raisonnemens aux Princes, ou à leurs Ministres, dans

dans des Conseils secrets , ou aux Généraux d'armée, dans des Conseils de guerre ; ou les souplesses qu'on attribue à des Ambassadeurs dans des négociations, pour attirer à leur but ceux avec qui ils traitent; à moins qu'on n'en ait des preuves assurées, tirées des Lettres, ou des Mémoires de ceux dont il s'agit, ou qu'on ne puisse recueillir vrai-semblablement ce que l'on dit des choses mêmes, ou du caractère constant des personnes, de qui l'on parle. C'est de quoi l'Auteur blâme principalement *Davila*, qui devine très-souvent des motifs, qu'une Politique trop raffinée lui fournit, & *Varillas*, qui les invente à plaisir, comme on le peut voir particulièrement dans sa *Minorité de S. Louis*.

La 2. qualité que doit avoir un Historien, c'est de ne pas se laisser prévenir par la partialité, au préjudice de la Vérité. Il doit être en garde, comme il le dit fort bien, en ce point, aussi bien contre lui-même, que contre les Mémoires, qu'il se propose de suivre. Il est naturel à un Historien de se laisser aller à l'affection, qu'il a pour sa Nation. C'est un effet de l'éducation, dont

on ne peut se défaire , mais il doit la moderer. Il faut sur tout qu'il se donne de garde d'une chose , qui est une suite de l'attachement pour sa Patrie ; c'est d'une certaine antipathie , ordinaire entre les peuples des Etats voisins , à cause des maux , qu'ils se sont faits de tout tems les uns aux autres. On s'apperçoit trop de ce foible , en plusieurs Historiens. On ne peut pas douter que nôtre Auteur n'ait raison ; & c'est de quoi on se convainc d'abord , en lisant les Histoires des François , des Anglois & des Espagnols. Châque Auteur donne à sa Nation autant d'avantage , qu'il lui est possible , & ne manque point de faire remarquer les fautes , ou les injustices de la Nation voisine. Le P. *Daniel* dit encore fort bien , que la partialité ne parut jamais plus , que dans les Histoires , qui racontent les guerres civiles ; & que ceux qui s'en servent doivent fort se précautionner , contre cette espece de Livres. Tels ont été une infinité d'Ecrits Historiques , publiez depuis le Regne de François II. jusqu'au regne de Louis XIII. par les Catholiques Romains & par les Réformez. Cela est si connu , selon
notre

nôtre Auteur , qu'il feroit inutile, sur ce fujet, de faire la Critique de quelcun d'eux en particulier. La difficulté est de se garantir foi même de ce défaut. Je ne connois personne , qui l'ait fait si heureusement , que *Jâques Auguste de Thou* ; qui dit fans façon le mal & le bien des deux Partis , fans invectives, ni flatteries. Mais il y a très-peu d'ames de cette élévation , & quoi que nôtre Auteur le trouve *toûjours trop favorable aux Huguenots* ; il n'a pas laiffé de vivre & de mourir dans l'Eglise Romaine , ce qui fait voir qu'il étoit exempt de partialité. Auffi est-ce le plus digne de foi des Historiens de cetems-là , parce qu'il a pu être bien instruit de ce qui arrivoit , & qu'il a eu assez de courage, pour dire ce qu'il favoit. Le mal que l'on dit de lui , parmi certaines gens , & la condamnation de l'*Index Romain* , prouvent très-bien son impartialité. Car enfin il n'avoit rien à efperer , ni à craindre des Réformez , mais seulement du parti, dans lequel il a vécu ; de forte que, s'il a dit quelque chose en faveur des premiers , ç'a été la Verité qui le lui a fait dire , & que s'il a quel-

quefois mal parlé de la conduite de quelques Catholiques, ç'a été pour tâcher d'empêcher que les autres du même parti ne tombassent dans de semblables fautes.

Le P. *Daniel* nous entretient du temperament, qu'il a gardé, en parlant des démêlez, que quelques uns des Rois de France ont eus avec les Papes; sans dissimuler la Verité & sans perdre le respect pour les derniers, ce qui ne serroit pas bien à un homme de son état. Tout le monde tombera d'accord que la prudence demandoit en effet qu'il en usât ainsi; mais la sévérité de l'Histoire ne fait quartier à personne & n'a aucuns égards. Il se commettoit de si grands excès, en certains siècles, delà les Monts, que les Ecrivains contemporains, & ceux qui les ont suivis, avant le schisme, qui divise à présent les Chrétiens, en ont dit les choses du monde les plus violentes. C'est de quoi l'*Histoire du Concile de Constance*, dont nous parlerons dans la suite, fournit de bonnes preuves. Quand les vices sont extrêmes, sur tout en ceux, qui devroient être des modeles de Vertu; il me semble que l'Historien en doit faire paroître

tre une indignation proportionnée aux choses. Sans cela, tout se trouveroit pallié, par des dissimulations, qui nous déroberoient une grande partie de la Verité. Aussi des Auteurs aussi bons Catholiques ; que le P. *Daniel*, n'ont ils fait aucune difficulté de nommer les choses, par leurs noms.

La 3. qualité, que doit avoir un Historien, selon lui ; c'est une certaine capacité, qui ne s'acquiert point en composant, & qui s'étend assez loin. Outre la Chronologie & la Géographie ; dont un Historien doit être parfaitement instruit ; il doit, pour ne pas tomber dans des fautes énormes, avoir une étendue de connoissances plus vaste, que sa matiere ne semble d'abord exiger de lui, à cause des liaisons qu'elle a avec l'Histoire & les pays des peuples voisins, ou éloignez. L'Auteur le montre, par quelques exemples tirez de l'Histoire de France. A l'occasion de cela, il fait voir que les commencemens de la Monarchie, qu'on lit avec dégoût, parce que les Historiens ont négligé cet endroit, sont très-dignes de l'attention des Lecteurs, & peuvent

être lus avec plaisir ; pourvu qu'on ne commence qu'à l'établissement des François dans les Gaules, sous Clovis. Ce que l'on dit des Rois précédens , depuis Pharamond , est fabuleux , ou incertain. La seule lecture du regne de Clovis , dans cette Histoire , convaincra les Lecteurs , qu'il a raison ; & on verra , dans sa Préface , que l'on peut bien comparer les commencemens de la Monarchie Françoisse , avec ceux de la République Romaine. * Ce qui fait principalement , que l'on a de l'attention pour tout ce qui regarde cette République , c'est la grandeur à laquelle elle est venue , en moins de sept-cens ans. Cette grandeur , qu'on a présente à l'esprit , fait que l'on a de la curiosité pour tout ce qui la concerne , & que l'on voit avec plaisir ses plus petits commencemens. D'ailleurs l'éloquence de ceux , qui les ont décrits , a aussi beaucoup contribué à les faire lire. Si *Tite-Live* avoit mal écrit , on n'en seroit pas tant touché. C'est ce qui est aussi arrivé dans l'Histoire des Grecs , dans laquelle les moindres choses reçoivent beaucoup de relief

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

relief de l'éloquence de leurs Historiens, comme *Cicéron* l'a remarqué. *Mezerai* au contraire, en écrivant mal les commencemens de l'Histoire de France, les avoit rendu méprisables, selon la remarque de notre Auteur; qui lui reproche aussi d'avoir pris pour anciennes des médailles modernes & faites à plaisir, sur lesquelles il a donné les portraits des Rois de France.

La 4. qualité d'un bon Historien est d'être savant dans les Antiquitez du pais, dont il écrit l'Histoire; & *Hadrien de Valois* s'est plaint, avec raison, que la plupart des Historiens Modernes de France n'en ont guère eu de connoissance. On ne peut pas disconvenir que la science de l'Historien ne se fasse connoître, par les remarques qu'il sème, dans sa narration, sur les *mœurs* des peuples. Mais par ce mot, comme le remarque bien notre Auteur, il ne faut pas entendre ici seulement le génie de la Nation, mais encore les coutumes, les usages, les Loix, la Jurisprudence, la maniere du Gouvernement civil & militaire, & autres choses semblables, avec les changements, qui y sont arrivez,
par

par la suite des tems. Autrement il est difficile qu'un Historien s'exprime, comme il faut, quand il parle de ces sortes de choses. L'Auteur l'a fait voir par quelque exemple de *Varillas* & d'autres Historiens, qui peuvent tromper les Lecteurs.

La 5. c'est qu'il doit se piquer de ne rien avancer, comme assuré, qu'il ne soit en état de prouver par le témoignage de bons Auteurs. Ce n'est point une vaine ostentation de doctrine, dit fort bien le *P. Daniel*, que de citer à la marge beaucoup d'Auteurs, pour marquer aux Lecteurs les sources, d'où l'on a tiré les choses qu'on leur raconte; pourvu que les citations soient fideles & exactes, sans quoi elles ne servent de rien. C'est une obligation indispensable pour un Historien de le faire, & personne n'en doit vouloir être cru, sur sa parole, lors qu'il s'agit de choses anciennes. Il est vrai que la plupart des Auteurs de l'Histoire Générale de France, comme *Du Haillan*, *Paul Emile*, *Nicole Giles*, de *Serres* & de *Mezerai* se sont exemptez de ce devoir. Mais on ne les sauroit louer, à cause de cela.

* II.

* Il y a eu des Auteurs , qui ont évité les citations , de peur que d'un côté l'on ne vît qu'ils copioient des Livres communs , peu dignes de foi , & peu estimez ; & de l'autre qu'il ne prît envie au Lecteur d'examiner quelquefois les citations , pour voir s'ils n'avoient rien ajouté , de leur tête , à leurs narrations. Quand on ne cite point ; à moins qu'on n'avance des choses qui contredisent des faits affurez , & connus , ou des dates certaines ; on ne peut pas être si facilement convaincu de faux , parce qu'il y a peu ou point de gens , qui aient lû tous les Monumens Historiques , ou qui se souviennent de tout ce qu'ils ont lu , & qu'il est même difficile de trouver toutes les Histoires , sur tout en certains lieux , où il n'y a aucune Bibliothèque bien fournie de cette espèce de Livres. Mais aussi on ne peut point savoir s'ils disent vrai , ou non , dans ce qu'ils rapportent de particulier ; & même la précaution , qu'ils prennent pour ne pouvoir être confondus , les doit rendre suspects.

Le P. *Daniel* n'a guère cité , comme

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

me il le dit, que des Auteurs Contemporains, ou des Auteurs, qui ont écrit sur des Actes publics, dont ils ont donné de bonnes compilations ; ce qui est la même chose, que de citer les Actes. Il a eu quantité de Manuscrits, & en particulier de Lettres, qui se trouvent en diverses Bibliothèques de Paris ; mais il avoue qu'il n'en a pas tiré tout l'avantage qu'il croyoit, & que ces pièces sont plus propres à ceux, qui veulent écrire des Histoires particulières, qu'à ceux, qui en font de générales ; parce qu'on n'y trouve que de petits détails, qui ne doivent pas entrer en ces dernières.

Au reste, il ne veut pas que l'Historien affecte de faire paroître de l'érudition, dès-là qu'elle peut mettre de la confusion, de l'embarras & de l'obscurité dans son Histoire : comme a fait l'Historien *Matthieu*. Mr. *de Thou* n'a pas non plus évité cet écueil, si on l'en croit ; puis qu'en voulant imiter les anciens Latins, & s'exprimer avec eux, il n'y a presque point de page, où il ne cause de l'embarras à ses Lecteurs. * Mais il faut avouer aussi que cet Excel-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

lent homme n'a écrit que pour ceux, qui entendent passablement le Latin, & qui ont quelque lecture de l'Antiquité. On ne pourroit écrire en Latin, & se faire entendre à ceux qui n'en ont qu'une très-legere teinture, sans écrire mal, & dégoûter ceux, qui ont quelque goût pour le bon style. Il est vrai qu'il y a de la peine à exprimer en Latin les termes de la Milice Moderne ; mais il est permis d'employer alors des termes Barbares & faits exprès, ou des periphrases.

Pour ce qui est des chiffres Romains, dont il lui reproche de s'être servi ; ceux, qui ne les connoissent pas, n'ont guere de connoissance des Auteurs Latins, & n'entendroient pas un Livre, comme ceux de Mr. de *Thou*, quand même il y auroit des chiffres communs. Ce n'étoit pas non plus la peine de lui reprocher d'avoir marqué les jours du mois, à la maniere des Romains. Le P. *Daniel* est un peu mieux fondé à reprendre le soin, qu'il a d'exprimer les noms des Provinces & des Villes, à la maniere ancienne ; quand ils sont trop éloignez des modernes, peu connus à la plus part des gens, & qu'ils

qu'ils peuvent être douteux. Communément on ne peut guere les éviter, sans se rendre ridicule à ceux, qui sont accoûtumez à lire des Livres Latins. Qui pourroit souffrir *Beauvasium*, au lieu de *Bellovacum*, pour Beauvais; ou *Troja*, au lieu d'*Augustobona Tricassium*, pour Troyes en Champagne, & autres semblables? Il vaut mieux que ceux, qui veulent lire Mr. de Thon en Latin, lisent auparavant quelque Notice de l'Ancienne Gaule, en cette Langue, ou se servent de l'*Index*, qu'on a imprimé in 4. pour l'usage de ceux qui lisent cet Auteur. Ces sortes d'Histoires ne se font pas, pour des gens tout à fait ignorans, ou paresseux.

Il faut tomber néanmoins d'accord que ce Grand Homme a trop latinisé les noms des familles, comme lors qu'il a dit *Interamnas*, pour *d'Entragues*, & plusieurs autres semblables. Il suffisoit de leur donner une terminaison Latine, pour les pouvoir décliner, sans y changer que le moins qu'il étoit possible. Il y a pourtant de certains noms, qu'on ne peut guere souffrir, sans quelque changement, & j'avouë que je suis

suis choqué d'*Orangius*, comme parle *Strada*, pour dire le Prince d'*Orange*, au lieu d'*Auriacus*, ou d'*Arausjonensis*; comme parlent ceux qui ont écrit, dans les Provinces Unies, des Histoires Latines de leur pays.

Mais tout ce que l'on trouve à redire, dans l'Histoire de Mr. de *Thou*, ne doit point empêcher qu'on n'en recommande extrêmement la lecture à ceux, qui savent médiocrement la Langue Latine; à cause d'une infinité de choses, qui s'y trouvent, & qui ne sont pas si bien ailleurs, & à cause de sa droiture, de sa sincérité, de son équité & de sa modération. Il est vrai qu'il y a beaucoup de choses, contre les P. P. Jésuites, quoi qu'il n'ait pas omis non plus ce que l'on a dit en leur faveur. Mais si les Jésuites ne veulent pas la lire, à cause des premières; ceux qui ne sont pas dans leurs intérêts, ne laisseront pas de l'aimer & de l'admirer, quelque soin qu'on prenne de la décrier.

II. APRES avoir décrit les qualitez d'un bon Historien, nôtre Auteur vient à l'Histoire même, dans
la

laquelle il considere *la matiere & la forme*.

La *matiere* consiste dans les faits, dont il faut faire un certain choix, selon l'Histoire que l'on écrit. Tout ce qui est arrivé dans un Etat, ou même à un homme, quelque Illustre & quelque distingué qu'il soit, ne mérite pas d'être rapporté; quelque veritable, qu'il puisse être. L'Histoire ne parle que de ce qui est de quelque importance en soi même, ou pour ses suites. Elle omet tout le reste, à moins qu'elle ne soit écrite par un Auteur, sans goût, & qui ne pense qu'à faire de gros livres.

Le P. *Daniel* remarque qu'outre les Histoires Générales de toute une Nation, il y a des Histoires particulieres de plusieurs sortes, comme d'une Province, d'une Ville, d'une Abbaïe, d'une Famille; d'un Homme, &c. Ce qui peut être important, dans une Histoire particuliere, pour faire connoître les personnes, ou les lieux, dont il s'agit, ne l'est nullement dans une Histoire Générale. L'Histoire d'un Royaume, ou d'une Nation a pour objet le
Prin-

Prince & l'Etat. C'est là, comme dit nôtre Auteur, le centre, où tout doit tendre & se rapporter ; & les Particuliers ne doivent y avoir part, qu'autant qu'ils ont du rapport à l'un, ou à l'autre. Cela paroît clair, & néanmoins on n'y a eu aucun égard, en diverses Histoires Générales de France ; sur tout dans l'Histoire de la seconde race, où il est parlé des guerres des Seigneurs particuliers, où le Souverain ne prenoit point de part. Il est encore moins permis de parler de choses, qui n'ont aucun rapport à lui. „ A „ quel propos, par exemple, dit „ l'Auteur, ajouter à la fin du re- „ gne de Clovis, après avoir parlé „ de sa sépulture, * *Que le Consu- „ laire Boèce écrivoit en ce tems-là „ les douces consolations de sa Phi- „ losophie, contre le traitement ty- „ rannique, qu'il recevoit de Theo- „ doric Roi des Ostrogots, & autres „ choses semblables ?*

Il ne faut néanmoins pas croire pecher contre ce précepte, par de certaines digressions, qui contribuent infiniment à la beauté de l'Histoire, & qui pour cette raison & encore plus

* *Paroles de Mezerai.*

plus à cause de la liaison , que les choses , qu'elles contiennent , ont avec le sujet principal , ne devroient pas être appellées de ce nom. C'est pour cela que le P. *Daniel* a parlé assez au long , dans les Regnes des premiers Rois de France , de Théodoric Roi des Ostrogots , & de l'état de l'Italie , par rapport à l'Empire Grec , & aux Empereurs de Constantinople , à cause des liaisons que les François eurent avec eux ; quoi que les autres Historiens n'en eussent parlé , qu'en passant.

Il seroit encore à souhaiter , que l'Historien fût instruit également sur tout ; mais comme chaque siècle n'a pas eu également soin d'instruire la Posterité , & que l'on a d'amples Mémoires sur certains événemens , & presque point sur d'autres ; on ne peut pas toujours s'étendre sur les choses , à proportion de leur importance , & on ne le fait que selon les Monumens que l'on a. On en trouvera bien des exemples , dans ces trois volumes , sans qu'on puisse pour cela blâmer l'Auteur.

C'est là à peu près ce qu'il dit de la matiere de l'Histoire , après quoi il passe à la *forme*. „ Il faut dans

la

„ la composition, de l'arrangement,
 „ de la précision, du style, de l'ex-
 „ pression, de la dignité, de la pu-
 „ reté dans le langage, du feu dans
 „ la narration ; en un mot tout ce
 „ qui peut attacher, non seulement
 „ un Lecteur curieux, qui veut
 „ être instruit, mais un Lecteur
 „ oisif, qui ne cherche qu'à s'amu-
 „ ser, sans lui rien présenter qui
 „ l'arrête, qui le dégoûte, qui le
 „ fasse languir. Quoi qu'il faille
 prendre bien de la peine, pour
 amasser des matériaux, & pour fai-
 re choix de ceux, que l'on veut
 employer ; il est, comme je croi ;
 encore plus difficile de les ranger,
 & de les exprimer conformément à
 ces regles, dans une Histoire aussi
 longue, que celle-ci. Aussi n'y
 a-t-il aucun Historien, qui ait en-
 core parfaitement rempli cette idée.
 Mais le P. *Daniel* fait diverses re-
 marques sur tout cela, pour le ren-
 dre plus facile à ceux qui voudront
 entrer dans une carrière, semblable
 à celle qu'il a fournie. Je ne puis
 pas m'y arrêter, mais il faut lui ren-
 dre cette justice, qu'il a de beaucoup
 surpassé tous les autres Historiens
 François, qui ont écrit des Histoires.
Tome XXVII. P. 1. B. res

res Générales , à tous ces égards.

Il fait aussi de très-bonnes réflexions , & très-bien tournées , sur les Harangues , les Sentences , & les Portraits. Il croit que les premières ne sont pas trop bien placées , dans une Histoire. Il faut entendre de ces Harangues , dans les formes , qui se font au sujet des délibérations des affaires d'Etat , ou par un Général d'armée , à la tête de ses troupes. „ Je fais , dit-il , que *Ti-*
 „ *te-Live* & quelques autres an-
 „ ciens Historiens en ont donné
 „ l'exemple ; mais je n'en suis pas
 „ plus porté à en approuver l'usage.
 „ Ma raison est , qu'il est contrai-
 „ re à une qualité essentielle de
 „ l'Histoire ; je veux dire de la Ve-
 „ rité ; car certainement la plupart
 „ de ces Harangues sont feintes ,
 „ & une production toute pure de
 „ l'esprit de l'Historien. Ce ne sont
 „ que des Prosopopées , pour parler
 „ en termes de Rhétoricien & de
 „ Poète , où l'on fait dire , à celui
 „ qui y parle , ce qu'il a pu dire dans
 „ la conjoncture où il s'est trouvé.

Il vaut donc mieux , en cela , ne point imiter les Anciens. * Il y a un seul Royaume en Europe , dans

* Remarque de l'Auteur de la B. C. le-

lequel on peut mettre les Harangues des Princes, dans l'Histoire de leur regne. C'est-le Royaume de la Grande Bretagne, où les Souverains font des Discours qu'ils lisent à leurs Parlemens, & que l'on ne manque pas de faire imprimer incessamment. Aussi les met-on dans les Histoires Angloises, comme nous le voyons dans celle de Mr. le Docteur *Kennet*. Lors qu'on peut savoir, par des gens qui ont été présents dans les Conseils, la substance de ce qui s'y est dit; on peut aussi le mettre sur leur parole, quand ce sont des gens dignes de foi. Mais il me semble qu'il les faudroit toujours mettre obliquement.

Les Sentences, les Maximes, & les Epiphonemes, qui renferment, en peu de mots, un grand sens, donnent sans doute, selon le sentiment du P. *Daniel*, beaucoup de relief à l'Histoire; pourvu qu'ils soient bien à leur place, qu'ils ne soient point trop fréquens, qu'il n'y ait rien d'affecté, & qu'ils naissent, pour ainsi dire, sous la plume de l'Ecrivain. Il a raison de reprendre *Strada* de mettre trop de sentences directes & marquées dans son Histoire.

re des Pais-Bas ; où il les a même fait imprimer en caractères différens. Il en faut très-peu de cette sorte & l'on doit inserer d'une maniere oblique , dans la narration , les sentimens , que l'on croit devoir inspirer au Lecteur ; comme *Petronne* , que l'Auteur cite, l'a très-bien remarqué.

Enfin quant à ce qui regarde les Portraits, il est certain qu'un Historien ne doit pas manquer de bien caracterizer les personnes, qui ont le plus de part en son Histoire ; car pour les autres, comme on ne prend guère d'intérêt à ce qui les touche ; il seroit non seulement inutile, mais même contre les regles , d'interrompre la narration , pour les peindre. Tout le mal, qu'il y a, c'est que les Portraits exacts ne peuvent être faits, que par les contemporains, & qui ont connu parfaitement ceux dont il s'agit. C'est ainsi que *Saluste* nous a donné les caracteres de Catilina , de Caton , de Cesar , & d'autres, qu'il avoit connus à fonds ; & que *le Comte de Clarendon* nous a laissé, dans son Histoire des Guerres Civiles d'Angleterre , ceux de plusieurs Seigneurs, qui avoient ser-

vi

vi le Roi Charles I. & de divers Membres du Parlement, qui lui fut opposé, comme on le verra dans l'Extrait, que l'on en a fait au Tome XVIII. de cette *Bibliothèque Choisie*. Communément il est impossible, comme le remarque le P. *Daniel*, de rien faire de semblable, sur les Monumens Historiques, que nous avons, sur tout des anciens tems. Pour l'ordinaire, ils, ne nous rapportent que des faits, sur lesquels un Historien peut bien conclurre, par exemple, le courage, ou la prudence, ou la politique d'un Prince, ou d'un Général d'armée; mais elles ne nous fournissent pas assez de lumieres, pour en faire un Portrait délicat & achevé; tel qu'il peut être fait par un habile homme, qui a vécu au même tems, & qui a fréquenté & examiné, avec soin, ceux dont il parle.

L'Auteur a aussi très-bien fait de ne se pas trop fier aux loüanges, que les anciens Historiens donnent aux Rois de France, & à la maniere desavantageuse, dont ils parlent de leurs ennemis. La flatterie, ou la passion entre très-communément dans ces loüanges & dans ces cen-

ſures. * On doit encore ajoûter que ces jugemens ſont relatifs aux lumieres & aux mœurs du tems. Si le ſiecle a été fort éclairé & peu corrompu, les louanges ſont d'une plus grande étendue, que ſi ç'a été un ſiecle ignorant & dépravé, qui a pu louer le mal, comme le bien. On peut voir ce qu'on en a dit dans *l'Art de la Critique*, Part II. Sect. II. Ch. IV. où l'on a traité *des noms relatifs*.

Enfin l'Auteur marque les ſecours, qu'il a eus, pour écrire l'Histoire. Il ont été plus grans, que ceux qu'avoient eus les Historiens qui l'avoient précédé, & il a ſu beaucoup mieux mettre en œuvre ſes matériaux, qu'ils ne l'avoient fait. On aura ſujet d'être content du tour qu'il leur donne & de la maniere dont il s'exprime; qui eſt par tout nette, vive, ſoutenue, & ſans affectation. Il y a des gens, qui par une fauſſe délicateſſe chicanent toutes les expreſſions d'une Histoire, & en parlent mal, ſ'il y a quelques periodes qui auroient pu être mieux tournées; comme ſi une narration ſérieuſe & grave, devoit avoir tous les ornemens,

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

mens, que l'on trouve dans un petit Roman. Ces gens ne savent pas distinguer le style historique de celui des ruelles, & ne méritent pas qu'on les réfute plus au long. Je ne m'arrêterai pas non plus aux raisons, que l'Auteur donne des vignettes, qu'il a mises au devant de chaque Volume.

LA Préface Historique, qui suit celle dont on vient de faire l'Extrait, mérite aussi extrêmement d'être lue. Elle regarde principalement le premier Volume & elle est divisée en trois articles. Dans le premier, l'Auteur traite de la fondation de la Monarchie Françoisise dans les Gaules, & soutient, contre le sentiment commun, que c'est Clovis, qui a fondé l'Empire François, à l'occident du Rhin, & qui y a établi & fixé la Nation. Tous ses prédécesseurs, selon notre Auteur, avoient toujours été chassés des Gaules, par les Romains. Le P. *Daniel* a eu raison de rendre compte de sa pensée, dans une Préface; plutôt que d'interrompre sa narration, par des citations Latines & des raisonnemens, qui n'y convenoient pas. Il me paroît qu'il

a bien prouvé ce qu'il avoit entrepris de montrer , & on s'en convaincra en lisant l'Original ; car je ne puis entrer ici , dans aucun détail. Il a donc bien fait de s'écarter de la route ordinaire & de commencer l'Histoire de France , par Clovis.

Dans le second article , il examine un autre fait , qui auroit précédé la fondation de la Monarchie , supposé qu'il fût vrai , comme l'ont cru tous les Historiens François. C'est la déposition du Roi Childeric , Pere de Clovis , & l'élection du Comte Gilles , Général de l'armée Romaine , par les François , pour être mis sur le trône. Il fait voir que ce n'est là qu'une Episode de Roman.

Le troisième article roule sur une question importante ; savoir , si l'Empire François , dès qu'il fut établi dans les Gaules , fut un Etat héréditaire & non électif. Il le fut en effet , selon lui , sous la première race ; mais il y eut du changement , sous la seconde , & il ne redevint héréditaire , que sous la troisième ; de sorte qu'à prendre la chose , dès sa première origine , le droit de succession , dont les descendans
de

de *Hugues Capet* jouissent, depuis près de huit siècles, est aussi ancien que l'établissement de la Monarchie dans les Gaules.

En supposant que le Royaume de France fut héréditaire, sous la première race, on ne doit point hésiter à dire que *Pepin* n'y avoit aucun droit, & qu'il l'avoit injustement envahi sur *Childeric*, que la naissance en avoit fait le juste & véritable possesseur. On pourroit aussi demander si *Hugues Capet* n'a pas fait la même chose, à l'égard des descendants de *Charlemagne*. Mais l'Auteur répond à cela, que, quand il seroit vrai que *Hugues Capet* auroit usurpé le Royaume, sur le légitime successeur du dernier Roi de la race *Carlovingienne*, huit siècles de possession forment une prescription, contre laquelle il n'y a pas à réclamer; & que le consentement unanime des peuples rectifieroit parfaitement ce que cette possession auroit eu d'abord de vicieux; d'autant plus qu'il n'y a plus au monde aucun descendant de *Pepin*, Chef de la seconde race. Outre cela, il y a beaucoup de différence, selon lui, entre *Pepin* & *Hugues Capet*. Pre-

mierement , Pepin s'étoit emparé d'un trône , qui étoit héréditaire , au moins depuis son établissement dans les Gaules : & Hugues *Capet* s'y étoit fait élever , par l'élection des Seigneurs , depuis que ce même trône étoit devenu électif , & n'étoit plus regardé comme héréditaire ; bien que quelques Seigneurs , sur tout en Aquitaine , soutinssent le contraire. Supposé ce changement , Hugues *Capet* pouvoit y prétendre , avec d'autant plus de fondement , que Robert son ayeul & Eudès son grand oncle , avoient été sur le trône. Outre cela , il y avoit lieu de contester à Charles *le Simple* , & par conséquent à ses trois descendants , le droit qu'il avoit prétendu avoir au trône , par sa naissance ; parce qu'il étoit né d'une seconde femme , que Louis *le Begue* avoit épousée , quoi que la première , qui étoit légitime , fût encore vivante , comme l'Auteur le fait voir.

Il est vrai-semblable que Hugues *Capet* ayant confirmé les Ducs , les Comtes & les autres Seigneurs , dans les usurpations qu'ils avoient faites de plusieurs terres & droits de la
Cou-

Couronne , non seulement pour eux , mais encore pour leur postérité , obtint aussi d'eux le rétablissement du droit successif à la Couronne , dans sa Maison. Mais comme il se défoit de leurs caprices , il s'associa son fils Robert. Ce Prince en fit , dans la suite , autant , pour son fils Henri , & l'usage de l'association dura jusqu'à Philippe *Auguste* ; lequel jugeant le droit successif suffisamment établi , par la succession de plusieurs Rois ses Prédecesseurs , qui succederent de Pere en Fils à Hugues *Capet* , & dont les regnes , pour la plupart , furent fort longs , ne se mit pas en peine d'associer Louis VIII. son fils.

P E R S O N N E ne s'attendra sans doute que nous donnions ici un abrégé de l'Histoire de France. Il ne pourroit être que fort général & fort sec , & il n'y a guère de gens , qui n'aient quelque Auteur , d'où ils en puissent tirer une idée générale. L'Histoire de plus de onze cents ans , depuis la fin du V. siècle jusqu'au commencement du XVII. ou depuis le regne de Clovis , en France , jusqu'à la mort de

Henri IV. est de trop longue étendue, pour en faire un abrégé supportable, en quelque peu de feuilles. Je me contenterai donc de dire quels regnes il y a, dans chaque Volume, & de faire quelques petites remarques, principalement sur le dernier.

LE premier Tome contient les regnes de tous les Rois de la première & de la seconde race, & les huit premiers regnes de la troisième. Clovis étoit né l'an de Nôtre Seigneur CCCCLXVI. Il monta sur le thrône en CCCCLXXXI, & cinq ans après il entra dans les Gaules, d'où les François ne resortirent plus; mais y établirent la puissante Monarchie, qui subsiste encore à présent, & qui se fait craindre de toute l'Europe. Louis VIII. qui est le dernier des Rois, dont il est parlé dans ce Volume, mourut l'an MCCXXI. de sorte qu'on trouve ici l'Histoire de DCCXL ans, ou environ.

Le devoir d'un bon Historien est autant de rejeter, ou d'omettre les Fables, que de dire & de soutenir la Vérité. Par ce principe, on ne peut pas ne louer point le P. *Daniel* d'avoir

d'avoir omis la Fable de la Sainte Ampoule , apportée du Ciel , par une Colombe , à S. Remy , Evêque de Rheims ; pour en oindre Clovis , en le baptisant. * En effet *Gregoire de Tours* , qui n'étoit rien moins qu'incredible , sur cette sorte de choses , & qui écrivoit du tems des petits fils de ce Prince , n'en dit rien , dans son Histoire des François Liv. II. §. XXXI. où il raconte le baptême de Clovis ; & son silence est une preuve démonstrative , ce me semble , qu'on n'en savoit rien de son tems. Un Auteur aussi avide de miracles , que celui-là , & qui en a ramassé une très-grande quantité de destituez de la moindre vrai-semblance , n'auroit jamais omis une Histoire de cette importance. Cependant *Hincmare* , Archevêque de Rheims , qui a vécu avant le milieu du IX siècle , débite , ce conte , comme une vérité assurée , dans sa vie de S. Remy , & ailleurs ; & on le trouve aussi dans l'ouvrage d'un Auteur Anonyme , intitulé *Gesta Francorum* , qui est dans le I. Tome du Recueil des Pièces concernant l'Histoire de France , publié par

B 7

An-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

André du Chêne. Flodoard Prêtre de l'Eglise de Rheims, qui a vécu cent ans après *Hincmare*, raconte au long la même fable, Liv. I. c. 13. où il parle de la conversion des François. Le P. *Ruimart*, dans ses remarques sur *Gregoire de Tours*, dit que l'on garde encore à Rheims cette Ampoule, avec beaucoup de soin. En effet il y en a une, dont on se sert dans le sacre des Rois; mais il ne s'ensuit nullement de là, qu'elle y ait été depuis le tems de Clovis, & le silence de *Gregoire de Tours* est d'un plus grand poids, que la tradition du VIII, ou IX. siècle. Cet exemple peut donc bien être mis dans le nombre de ceux, qui sont propres à faire voir quelle est la force de l'*argument négatif*; dont les habiles gens se servent très-utilement, dans l'Histoire Ecclesiastique, pour se garantir contre l'esprit des Fables, qui y regne si fort.

Clovis ne fut pas assez bon Chrétien, pour que Dieu fît un semblable miracle en sa faveur. Il commit, comme on le voit dans *Gregoire de Tours*, de très-grandes cruautés, non seulement contre ses ennemis, mais contre ses propres parens,

rens, qu'il fit tuer pour se rendre maître de leurs terres. *, De ce
„ degré d'ambition , comme dit
„ nôtre Auteur , qui contribue à
„ faire les Conquerans & les He-
„ ros, il y a peu de distance à ce-
„ lui , qui en fait d'injustes usur-
„ pateurs. Cette Maxime fait la
condamnation non seulement de
Clovis, mais encore d'une infinité
d'autres Princes, de toutes les Na-
tions, qui n'ont pas eu moins d'a-
vidité que lui. Ses Fils & ses Petit-
fils n'en furent pas plus moderez &
plus humains, pour être Chrétiens.
Il y a de l'apparence que les Evê-
ques des Gaules, voyoient bien que
ce Christianisme de leurs Rois,
n'étoit pas de fort bon alloi , mais
qu'ils prenoient d'eux ce qu'ils en
pouvoient tirer. Il valoit mieux,
selon ces Prélats, les recevoir dans
l'Eglise Chrétienne , tels qu'ils
étoient, que de les rendre ses perfe-
cuteurs , en s'opposant trop âpre-
ment à leurs passions; pourvu qu'ils
permissent, comme il le faisoient,
que l'on condamnât , en public &
en particulier, les Vices en général,
sans désigner les Princes & les ex-
poser

poser au mépris , ou à la haine de leurs Sujets. Dès-là s'ils communioient indignement , c'étoit par leur faute , & non par celle des Evêques. L'Eglise étoit disculpée de tout ce qu'elle condamnoit ouvertement & sans détour. Ces Princes bâtissoient d'ailleurs des Eglises & des Couvents , & faisoient des fondations pieuses ; dont les Eglises des Gaules avoient sans doute fort besoin , dans les premiers tems. Il étoit plus facile aux Grands de sacrifier à Dieu ce qu'ils avoient pris aux hommes ; que de lui sacrifier leur propre cœur , ou de renoncer , à cause de lui , à leurs passions illégitimes , comme nôtre Auteur l'a remarqué. Mais quels qu'ils fussent , il valoit mieux qu'ils bâtissent des Eglises & des Monasteres , que de les démolir ; comme ils auroient peut-être fait , si on les avoit traités , selon la rigueur des Canons. Mais il n'y a guere d'apparence que devant Dieu , ils se soient rachetés par-là des pechez , dans lesquels ils sont morts.

Peu à peu , les Princes furent plus reglez à l'égard de certaines actions trop visiblement brutales & cruelles ;
mais

mais ils ne laisserent pas d'être sujets à de très-grands desordres, non seulement dans la premiere race, mais encore dans la seconde; comme il paroît par la vie de Charlemagne, qui prit & repudia des Femmes, pour ne point parler des Concubines, à peu près comme il voulut; sans se mettre en peine des regles du Christianisme, & sans qu'il encourût l'indignation & les censures de l'Eglise. Il n'en auroit pas été apparemment de même, s'il fût tombé dans l'Herésie. On n'auroit pas manqué de l'excommunier & de se soustraire à son obeïssance, s'il avoit été possible; tant il est vrai que l'on avoit alors plus d'égard aux opinions, qu'aux mœurs; qui sont néanmoins aussi essentielles au Christianisme, que les sentimens ! Il seroit à souhaiter qu'on fût plus éclairé aujourd'hui.

Ce Volume, quoi qu'il roule sur des événemens plus anciens, n'en est pourtant pas moins curieux. La premiere race déthrônée, par les artifices de Pepin, & la sienne propre déchuë à son tour de la Couronne, par ceux de Hugues

Capet, font un spectacle, qui attire l'attention des Lecteurs, sans parler des événemens, qui ont été grands & considérables, par leurs suites ; sur tout dans la seconde & dans la troisième race.

Depuis le regne de Philippe *Auguste*, on voit un commencement des guerres de Religion, dans * la Croisade qu'on fit contre Raimond Comte de Toulouse, Protecteur des *Albigéois* & des *Vandois*, & notre Historien dès-lors fait paroître un zele, qu'on ne trouvera pas conforme, parmi les Protestans & les Catholiques même moderez, aux regles que doit observer un Historien désintéressé. Dans les choses, qui concernent la Religion, comme dans toutes les autres, & peut-être encore plus que dans celles d'une différente nature, quelles qu'elles puissent être ; il faut se défier des témoins passionnez, & qui s'emportent contre ceux dont ils parlent, par un zele mal-entendu, qui les a empêchez, ou pu empêcher de s'informer exactement de la Verité. On fait que ce zele se trouve dans toutes les Sociétez Chrétiennes, & que

* Col. 1376.

que ceux, qui passent pour Orthodoxes, y sont aussi sujets que les autres. Les Apôtres même, auxquels on n'oseroit néanmoins comparer les Moines des derniers tems, avoient un faux zele contre les Samaritains ; lors qu'ils voulurent faire descendre le feu du Ciel, sur eux. Il ne faut donc pas croire que tout ce que le zele inspire soit toujours conforme à la justice ; ni que tout ce que ceux, qui sont d'une certaine Religion, disent des autres soit veritable. C'est une regle fondée sur l'équité naturelle, & verifiée par tant d'experiences, qu'on ne la sauroit revoquer en doute. Ainsi il ne falloit pas croire tout ce qu'on a dit de mal des Albigeois, sur la foi d'un Moine, qu'on cite à la marge ; comme si ce n'avoient été que des Manichéens de ces tems-là, qui joignoient de nouveaux blasphêmes à ceux des Anciens disciples de Manès. On ne veut pas ici disculper entierement tous les Albigeois ; mais on fait que d'habiles gens ont recueilli bien des choses, qui rendent fort douteux le mal que l'on en dit. Il se pourroit néanmoins faire qu'il y eût

eu

eu quelques personnes, parmi eux, infectées de quelques uns des sentimens des Manichéens ; mais qu'ils fussent dans toutes leurs opinions & qu'ils vécussent, comme on dit que ces anciens Hérétiques vivoient, c'est ce qui seroit fort difficile à prouver. Il est vrai qu'en certains Actes de l'Inquisition de Toulouse, faits depuis MCCCVII. jusqu'à MCCCXXIII. & publiez à Amsterdam, en MDCXCII. * les Albigeois sont accusez de Manichéisme ; mais on ne peut pas se fier à ses Actes, faits par leurs ennemis, & par des gens qui les devoient bien trouver coupables, puis qu'ils avoient résolu de les faire mourir. A l'égard des Vaudois, ces mêmes Actes ne les chargent point des erreurs des Manichéens, mais principalement de ce qu'ils rejettoient, aussi bien que les Albigeois, l'autorité de l'Eglise Romaine, la Confession & la Pénitence, comme elles s'exercent dans la même Eglise, & quelques autres de ses dogmes & de ses pratiques.

Ils croyoient aussi, comme les
Men-

* Vide. *Hist. Inquisitionis à Phil. Limburgio ditam Lib. I. c. 8.*

Mennonites de Hollande font aujourd'hui , qu'il n'étoit pas permis de jurer , ni d'exercer aucune Magistrature , si l'on s'en fie à ces Actes. Je croirois fort que le plus grand de leurs crimes étoit d'avoir rejeté l'autorité de l'Eglise , à cause des desordres qu'il y avoit alors par tout , & de l'abus qu'on faisoit de quelques dogmes ; qui ont paru mal fondez depuis à des gens plus habiles que les Vaudois , & très-éloignez des dogmes impies & absurdes des Manichéens , aussi bien que de leur mauvaise vie , supposé que ce que l'on en a dit soit vrai.

Il me semble que l'on pourroit assez probablement soupçonner , que si on ne ramenoit pas facilement , au XIII. & XIV. siècles , ces gens-là ; cela pouvoit bien venir en partie de ce qu'on se prenoit fort mal à les convertir , à l'égard de ce en quoi ils se trompoient véritablement ; & en partie de ce que les prétendus convertisseurs étoient eux mêmes dans l'erreur , & avoient encore plus besoin de conversion dans les mœurs , que dans la doctrine , sans qu'on se mît en peine d'y rien réformer. Ceux qui connoissent l'igno-

l'ignorance & la dépravation de ces tems-là entreront facilement dans ces pensées ; sur tout s'ils examinent bien ce que l'on a publié en faveur des Vaudois, le siècle passé ; comme ce qu'en a recueilli *Jacques Usher*, dans son *Traité Latin de la Succession & de l'Etat des Eglises Chrétiennes*, & les *Histoires Françoises des Albigeois & des Vaudois*, par *Paul Perrin*, & par *Antoine Leger* ; avec les pieces authentiques touchant la créance des Vaudois, dont on a encore des Originaux du XI. siècle, que l'on garde dans l'Université de Cambrige.

Cela étant ainsi, un Historien impartial n'auroit pu parler de la Croisade, qui se publia contre ces gens-là, & des massacres affreux, que l'on en fit, sans épargner ni âge, ni sexe ; qu'avec l'indignation, qu'une semblable inhumanité excite naturellement en nous ; quand même il s'agiroit de peuples tout à fait infideles. Ce carnage est entièrement incompatible, avec les lumieres naturelles, & encore plus avec l'équité & la douceur Evangelique. Cependant en fait assez voir, que l'on ne desapprouve point ces horribles excès.

excès. L'Auteur de la vie de *S. Louis* en parle, avec bien plus de retenue, au Liv. I. c. 10. *Les Saints même*, dit-il, *s'y sont mêlez, en divers tems, & l'on a réüssi par-là ; mais Dieu sait, après combien de crimes, qui passèrent pour des actions saintes, & qui perdirent bien plus de ces catholiques zelez, qu'il n'y eut de ces malheureux convertis.*

LE Volume second commence à Louis IX. que l'on nomme communément *S. Louis*, qui commença à regner l'an MCCXXVI. & finit par Louis XII. qui mourut le premier jour de l'année MDXV. de sorte que ce Volume ne contient que l'Histoire de CCLXXXVIII. ans. Mais comme il nous reste plus de Monumens Historiques de ces tems-là, que de ceux dont l'Auteur a fait l'Histoire, dans le I. Tome, il ne faut pas s'étonner si celle des derniers tems est plus étendue. Elle nous interesse aussi d'avantage. La vie de *S. Louis*, les guerres avec les Anglois, & celles d'Italie sont pleines d'évenemens remarquables, dont on s'instruit avec plaisir & que l'on lit avec attachement. On pourroit redresser bien

bien des endroits de l'Histoire de ce Volume, & de celle de plus d'un siècle, contenue dans les derniers regnes du précédent; par le moyen des *Actes Publics d'Angleterre*, qui commencent à l'an MCI. dont nous avons donné plusieurs Extraits, dans cette *Bibliothèque Choisie*, & dont on voit déjà XIV. Volumes *in folio*. On pourroit encore en tirer plusieurs circonstances remarquables, tant pour ce Volume, que pour le suivant. Mais c'est ce que l'on ne peut pas entreprendre de faire ici. Ceux qui écriront désormais l'Histoire de France, ou celle d'Angleterre, avec le secours de ce beau Recueil, pourront s'aquiter de cela, avec plus de commodité.

LE troisième Volume, qui renferme les Regnes de François I. de Henri II. de ses trois fils, François II. Charles IX. & Henri III. & enfin celui de Henri IV. le premier de la branche de Bourbon, contient l'Histoire de ce qui est arrivé en France, depuis l'an MDXV. jusqu'à l'an MDCX. auquel Henri IV. fut tué. C'est le Volume, où il est le plus parlé d'affaires de Religion,

ligion , & où l'Auteur paroît le moins impartial ; si l'on en excepte la Ligue , qu'il condamne par tout , & le massacre de la S. Barthelemy , qu'il paroît desapprouver , quoi qu'avec trop de retenue , pour une action si barbare & si perfide ; il est d'ailleurs si opposé au Parti Protestant , qu'on ne peut le lire , sans s'appercevoir qu'il ne garde point en cela la moderation , que demande l'Histoire , & qui a fait tant d'honneur à Mr. de Thou. Il ne faut pas retorquer ici ce reproche , contre les Historiens Protestans. Tous ceux , qui en usent de même , sont également blâmables , de quelle Religion qu'ils soient , & leur multitude ne les rend pas plus dignes d'excuse.

La premiere affaire considerable , qui se fit à l'égard de la Religion , sous le regne de François I. fut le massacre du reste des Vaudois , qui étoient à Mérindol & à Cabrières , en Provence & dans le Comté Venaissin. Ces gens-là , dès que Luther & Calvin avoient paru , s'étoient fait instruire mieux qu'auparavant , par quelques uns de leurs disciples , & avoient fait profession

Tome XXVII. P. I. C de

de fuivre les mêmes sentimens, dès l'an MDXL.

„ Le fameux Jurisconsulte Chas-
 „ sanée, dit nôtre Auteur, voyant
 „ parmi ces Herétiques des disposi-
 „ tions à un prochain soulèvement,
 „ proceda contre eux; & les Chefs,
 „ après trois citations, ayant refu-
 „ sé de comparoître, il prononça
 „ au Mois de Novembre, de cette
 „ même année, un terrible arrêt;
 „ par lequel les Peres de famille de
 „ Mérindol étoient condamnez au
 „ feu, tous les biens des habitans
 „ confisquez, toutes les maisons
 „ du bourg devoient être rasées &
 „ tous les arbres de leurs jardins,
 „ de leurs vergers & des forêts voi-
 „ sines déracinez.

Le P. *Daniel* cite en marge, pour garands de ce qu'il dit, *Hist. du Présid. de Thou Liv. 7. Plaidoyé d'Aubery sur l'exécution de Mérindol & de Gabrières.* Cependant Mr. de *Thou* dans son 6. Livre (& non 7.) ne dit point que Chassanée vit parmi ces Héretiques une disposition à un prochain soulèvement. Je n'ai pas *Aubery*, pour voir ce qu'il dit; mais comme il plaida pour ces pau-
 30 vres

vres gens , il n'y a pas d'apparence qu'il l'ait assuré. Vrai-semblablement il n'y avoit point de semblables dispositions ; au moins ces gens-là n'étoient nullement en état d'entreprendre rien de cette sorte, & n'avoient fait aucune démarche, dont on voye quelque trace dans l'Histoire , qui les en pût faire soupçonner légitimement. Ils devoient être trop contents d'être tolerez. Si on les punissoit , comme des séditieux , il ne falloit pas leur infliger des supplices , qu'on ne fait souffrir qu'aux Héretiques. On ne punit pas des gens , que l'on soupçonne seulement d'être *disposés à un prochain soulèvement* , d'une si cruelle maniere. On se contente de les desarmer , de raser leurs murailles , & de prendre de semblables précautions. S'il étoit juste d'en user ainsi , les Souverains Protestans seroient autorisés à faire la même chose à leurs Sujets Catholiques , qu'ils jugeroient être dans des *dispositions d'un prochain soulèvement* ; parce qu'on ne peut guère douter , que , si ces gens-là le pouvoient faire sans danger , ou avec apparence de réussir , ils ne le fissent

sent au plutôt. Cependant on crieroit, avec raison, à l'injustice, contre ceux qui en useroient ainsi, envers eux. On ne pourroit pas non plus censurer la conduite du Roi du Japon ; qui fit massacrer les Religieux Portugais, & leurs Profelytes, sur des soupçons qu'ils ne voulussent entreprendre de se rendre maîtres de ce pais-là, & de contraindre ensuite, par la force, les Japonnois de se soumettre à leurs sentiments. On peut, sans calomnier les Portugais, dire qu'ils n'auroient pas manqué de le faire, lors qu'ils en auroient eu les moyens ; puisque ce sont là les principes reconnus de leur Politique, & qu'ils en ont usé ainsi, dans les Indes, toutes les fois qu'ils ont pû. Je voudrois que les Chrétiens n'eussent qu'un poids & qu'une mesure, & que ce qui est une injustice, selon eux, parmi les Payens, & ceux qu'ils appellent Héretiques, le fût aussi parmi eux. Mr. de Thon, à qui la Religion, qu'il professoit, ne fit jamais perdre l'humanité, avec laquelle elle semble être incompatible, dans l'idée de certains gens, nomme, avec raison, la sentence
du

du Parlement d'Aix , horrible & cruelle au delà de toute mesure , *horrendam & supra modum atrocem*. Mr. Bayle a fort bien fait voir les affreux inconveniens , qui naissent de la persecution , qui arme tous les hommes les uns contre les autres , dans son *Commentaire Philosophique* ; qui est le meilleur de ses Ouvrages , & dont on vient de faire une nouvelle Edition à Rotterdam.

„ Cependant , continue nôtre
 „ Auteur , l'exécution de l'arrêt
 „ fut suspendue , sur les remon-
 „ trances de Guillaume de Langei,
 „ qui le jugea trop sévère , & sur
 „ quelques soumissions que firent
 „ les habitans de Mérindol ; & le
 „ Légat d'Avignon , qui devoit
 „ marcher , avec des troupes , con-
 „ tre Cabrières , dans le même
 „ tems que celles de Provence
 „ iroient châtier Merindol , fut
 „ aussi obligé de surseoir la puni-
 „ tion.

Mr. de Thou * après avoir dit que l'on avoit nommé quelques Juges du voisinage , pour executer la sentence , quoi que la plûpart des per-
 C 3 sonnes

* Sur l'an 1550. p. 187. du I. Tome de l'Édition de Reviere , en 1620.

sonnes fussent d'avis d'en différer l'exécution ; pendant que d'autres vouloient qu'on la précipitât , par la haine qu'ils avoient pour le crime , dont ceux de Mérindol & de Cabrières étoient accusés , & de peur que leurs erreurs ne se répandissent ; ajoute „ que ceux qui pressent le plus Chassanée , étoient les Evêques d'Aix & d'Arles ; qu'ils faisoient instance que l'on y allât , à main armée ; & qu'ils promettoient une bonne somme d'argent , pour les fraix de la guerre , tant en leur propre nom , qu'en celui des autres Ecclesiastiques. Pendant , continue-t-il , que l'on disputoit , avec chaleur , de part , & d'autre ; l'affaire fut différée , par une raison propre à faire rire , mais qui quadroit à la personne , dont il s'agissoit. Il y avoit à Aix un Gentil-homme d'Arles , nommé Nicolas d'Allens , homme de bien & qui avoit beaucoup d'étude. Comme il étoit ami familier de Chassanée , qu'il souffroit avec peine l'iniquité de ce jugement , & qu'il souhaitoit fort qu'on en différât l'exécution , il parla ainsi à Chassanée ,

„ fa-

„ fanée , qui chancelloit sur cette
 „ affaire , dans une conversation
 „ particuliere : *Vous n'ignorez pas ,*
Monsieur , ce qu'on dit par tout , de
la sentence prononcée contre ceux de
Mérindol. Je n'ai pas dessein , &
je ne croi pas que mon devoir me per-
mette d'en juger ; parce que je sai
de quelle conséquence il est , pour un
Etat bien réglé , que les jugemens
conservent leur autorité , & qu'on ne
les revoque pas en doute. Mais il
s'agit si , eu égard à l'importance de
la chose , il ne faudroit pas en differe-
rer l'exécution & adoucir , parce re-
tardement , la sévérité de l'arrêt.
On en donne plusieurs raisons & de
grand poids ; mais à cause de l'a-
mitié , qui est entre nous , je n'em-
ployerai que celles que j'emprunterai
de vous même. Vous vous souvenez ,
sans doute , de lors que vous étiez
encore à Autun , & que vous n'étiez
pas avancé , comme vous l'êtes à pré-
sent , & quel fut votre sentiment , dans
la cause des Rats. Vous l'avez vous
même publié , & j'ai remarqué que
votre modestie & votre candeur vous
font rappeler , avec plaisir , la mé-
moire de ce tems-là. Vous racontez
vous même la chose de cette maniere.

Une grande multitude de Rats avoit fait beaucoup de dommage dans le territoire d'Autun, en rongéant les racines des bleds. Les habitans ne trouverent point de plus prompt remède, que si l'Evêque, ou son Vicaire mettoit les Rats à l'interdit. Ayant donc communiqué leur pensée au Vicaire de l'Evêque, il jugea à propos qu'on les fit citer en justice, par trois proclamations. Cela ayant été fait, son conseil ne voulat néanmoins pas qu'on prononçât la sentence, avant que l'ont eût donné un Avocat aux Rats, pour plaider leur cause. Vous entreprites là-dessus leur défense, & vous fites si bien vôtre personnage, que vous convainquites les Juges, par plusieurs raisons, qu'ils n'avoient pas été légitimement citez en justice, & que vous obtintes que les Curez de chaque Paroisse les citassent de nouveau; puis qu'il s'agissoit, dans cette affaire, du salut de tous les Rats. Comme vous eutes obtenu cela, vous montrates que le terme avoit été trop court, pour que les Rats eussent le tems de comparoître, vû qu'on savoit bien, que les chats leur avoient tendu des embuches dans tous les villages. Vous dites aussi,

pour

pour la défense des Rats , plusieurs choses tirées des Livres Sacrez , & vous fites en sorte qu'on leur donnât un plus long terme. Par-là vous acquites la réputation d'un homme équitable, & habile dans la Jurisprudence. Présentement je vous rappelle à votre Livre & à vos raisonnements. Qui a-t-il de plus inoui & de plus surprenant , qu'un homme , qui a cru , qu'il falloit garder les formalitez de la justice , dans la Cause des Rats , juge qu'il les faut renverser , lorsqu'il s'agit de la vie , du salut , & des biens des Hommes ? Gardez-vous bien de commettre la faute des maîtres d'escrime peu courageux , ou des gladiateurs ; qui , quand ils se battent avec des fleurets , observent toutes les regles de l'art & sont le plus souvent vainqueurs ; mais qui , lors qu'il s'agit de tirer l'épée contre un ennemi , se troublent si fort qu'ils oublient leur art , & se font ordinairement percer. Ce que vous avez gardé dans un jugement fait pour vous divertir , lors que vous étiez encore jeune & presque particulier ; présentement que vous êtes âgé & dans une Dignité , qui vous a attiré une si grande estime de tout le monde , ne

l'observerez vous pas ? Mépriserez vous si fort les vies de tant de malheureux Hommes , que leur condition soit pire , lorsque vous êtes leur Juge ; que celle des Rats , lors que vous futes leur Avocat ? Je ne parle pas de leur innocence , mais vous savez vous même de combien de choses on calomnie ces gens-là , qui sont d'ailleurs assidus dans le service divin , & qui ne refusent jamais ce qui est dû à leurs Seigneurs , ni les tailles & l'obéissance qu'ils doivent au Prince & aux Magistrats. C'est pourquoi je vous conjure , par l'amitié qui est entre nous , d'examiner bien ces raisons & de vous mettre dans l'esprit , qu'il n'y a point de retardement trop long , quand il s'agit de la vie , du salut & des biens des Hommes.

„ Par ce discours, d'Allens obtint
 „ que l'affaire fût différée , & que
 „ les troupes , qui s'étoient déjà
 „ assemblées, en bon nombre, fussent
 „ congédiées, jusqu'à ce qu'on eût
 „ pû apprendre le sentiment du Roi.
 „ Ce Prince averti par *Guillaume*
 „ *du Bellai de Langei*, Gouverneur
 „ de Piemont , de cet Arrêt du
 „ Parlement d'Aix, lui donna à lui
 „ même la commission d'informer de
 „ cette

„ cette affaire , & de lui en faire
 „ rapport. De Langei trouva , par
 „ les informations qu'il prit , que
 „ ceux , que l'on appelloit Vaudois ,
 „ étoient des gens , qui depuis trois-
 „ cents ans avoient pris des Seigneurs
 „ des lieux , en leur payant certains
 „ revenus , des terres pierreuses &
 „ incultes ; qu'ils avoient rendues ,
 „ par un travail assidu , propres au
 „ labourage & à y nourrir du bête-
 „ tail : Que c'étoient des gens fort
 „ laborieux , & qui pouvoient sup-
 „ porter la faim , ennemis des pro-
 „ cès , & charitables envers les pau-
 „ vres : Qu'ils payoient les tailles
 „ aux Princes & les droits aux
 „ Seigneurs , ponctuellement & fide-
 „ lement. Qu'ils servoient Dieu ,
 „ par des prières continuelles , &
 „ par l'innocence de leur vie , mais
 „ qu'ils alloient rarement dans les
 „ Eglises &c. *Il ajoûte leurs princi-*
paux sentimens conformes , comme
l'on fait , à ceux des Réformez de
France. „ Ces informations ayant
 „ été rapportées au Roi , il envoya
 „ une Patente , datée du 27. de Fe-
 „ vrier de l'année suivante , au Par-
 „ lement d'Aix , par laquelle fai-
 „ sant grace aux Vaudois de leurs
 C 6 crimes ,

„ crimes (*c'est à dire de ce qu'on*
 „ *nommoit leurs Hérésies*) il leur
 „ donnoit trois mois de terme ,
 „ dans lequel ils seroient obligez de
 „ retracter publiquement leurs sen-
 „ timens ; & entendoit qu'afin qu'on
 „ pût sauver ceux , qui voudroient
 „ profiter du bénéfice de cette Pa-
 „ tente , le Parlement leur permet-
 „ troit d'envoyer à Aix ceux , qu'ils
 „ voudroient de leurs Villages , au
 „ nom de tous les autres , pour fai-
 „ re abjuration publique ; mais il
 „ ordonnoit que s'ils demeuroient
 „ obstinez , dans leurs sentimens , on
 „ les punît selon la coûtume , en
 „ demandant main forte au Parle-
 „ ment. Cette Patente y ayant été
 „ luë , *François Chai* , & *Guillaume*
 „ *Armant* se rendirent à Aix , où
 „ ils demanderent , par une requête ,
 „ que l'on connût de nouveau de
 „ leur affaire , & que l'on assemblât
 „ des Théologiens , qui disputas-
 „ sent de leurs sentimens ; parce
 „ qu'il étoit injuste qu'avant que
 „ d'avoir été convaincus , ils a-
 „ voüassent qu'ils étoient Héréti-
 „ ques & qu'ils fussent condamnez ,
 „ avant que d'avoir été ouïs.
 „ Chassanée , qui avoit été tou-
 „ ché

„ ché de ce que son Ami lui avoit
 „ dit , fit venir ces Députez chez
 „ lui , & conjointement avec l'A-
 „ vocat & le Procureur du Roi , les
 „ exhorta à son tour à reconnoître
 „ leurs erreurs , & à ne pas imposer ,
 „ par leur opiniâtreté , aux Juges la
 „ nécessité de prononcer , contre
 „ eux , une sentence plus rigoureuse
 „ se , qu'ils ne voudroient. Ils
 „ presserent néanmoins Chassanée ,
 „ que l'on connût de leurs senti-
 „ mens ; & il obtint de ces obstinez
 „ qu'ils donneroient les articles de
 „ leur foi au Parlement , pour les
 „ envoyer au Roi.

„ Ceux de Cabrières , bourg du
 „ Comté Venaïscin , & à qui ceux
 „ d'Avignon faisoient la guerre en
 „ même tems , se trouvant dans le
 „ même peril , firent une semblable
 „ confession de foi , qui est à peu
 „ près conforme aux sentimens de
 „ *Luther*. Il l'envoyerent d'un cô-
 „ té à *François I.* qui la donna à
 „ examiner à *Châtelain* ; & de l'au-
 „ tre à *Jaques Sadolet* , Evêque de
 „ Carpentras.

„ Comme ce dernier étoit d'un
 „ naturel doux & pieux , il reçût
 „ bien les supplians , & déclara

„ ingenuement que tout ce qu'on
 „ leur attribuoit , & au delà de ce
 „ qu'il y avoit dans leur Confes-
 „ sion , étoit inventé pour les ren-
 „ dre odieux , & de pures chime-
 „ res ; & qu'il s'en étoit assuré , par
 „ les informations qu'il en avoit
 „ prises : Qu'il y avoit dans cet
 „ Ecrit des choses , qui pouvoient
 „ être corrigées , sans changer le
 „ fonds des sentimens ; d'autres di-
 „ tes trop rudement contre le Pape
 „ & les Evêques , qui devoient être
 „ adoucies : Que néanmoins il leur
 „ souhaitoit du bien & que si l'on
 „ faisoit des hostilités contre eux ,
 „ ce seroit contre son sentiment :
 „ Qu'il iroit bien tôt dans sa Maison
 „ à Cabrières , & qu'il y examine-
 „ roit cette affaire plus à fonds ,
 „ en présence de ces gens-là. Il
 „ joignit à ces paroles un autre
 „ marque d'une sincère bien-veuil-
 „ lance. C'est qu'il fit en sorte ,
 „ que le Légat d'Avignon , qui
 „ s'avançoit , avec des troupes , se
 „ retirât.

„ La Confession de ceux de Mé-
 „ rindol , ayant été présentée au
 „ Parlement ; il fit un arrêt , en
 „ vertu duquel *Jean Durant* , &
 „ l'E-

„ l'Evêque de Cavaillon , avec
 „ quelques Docteurs s'en allerent à
 „ Mérindol , pour convaincre ces
 „ malheureux païsans de leurs er-
 „ reurs , accorder le pardon à
 „ ceux , qui les abjureroient , &
 „ s'ils refusoient , faire rapport au
 „ Parlement. Quoi qu'ils s'obsti-
 „ nassent , pendant que Chassanée
 „ fut en vie , on ne leur fit ni tort ,
 „ ni violence ; parce que le Roi
 „ s'étoit réservé la connoissance de
 „ cette affaire.

Ceux qui liront cette relation de
 Mr. *de Thou* s'appercevront bien ,
 sans qu'on le leur fasse remarquer ,
 des raisons , qui ont engagé le P.
Daniel à abreger cette affaire de la
 forte ; puisque par-là il a fait dispa-
 roître presque tout ce qu'il y avoit
 d'avantageux pour les Vaudois , &
 presque tout ce qu'il y avoit d'ini-
 que , dans la conduite de leurs en-
 nemis. Voyons comme il con-
 tinue.

„ Cinq ans après , dit-il , le Ba-
 „ ron d'Oppede successeur de
 „ Chassanée & Commandant en
 „ Provence , durant l'absence de
 „ Mr. de Grignan — fit savoir à la
 „ Cour les nouveaux desordres , que
 „ les

„ les Vaudois faisoient , & l'assura
 „ qu'il favoit de bonne part , que
 „ ces rebelles avoient eu dessein de
 „ surprendre Marseille.

Les Vaudois ne faisoient aucuns
desordres en Provence, & Mr. *de Thou*
 ne dit point qu'on les accusât d'en
 avoir fait. Le reste n'étoit qu'une
 calomnie ridicule du *Baron d'Oppede*.
 Voici comment nôtre illustre
 Président en parle : „ Chassanée
 „ étant décedé de mort subite &
 „ ayant eu pour successeur Jean
 „ Meinier d'Oppede , qui étoit un
 „ homme violent , & très-irrité de
 „ quelque tort , que lui avoient fait
 „ ceux de Cabrières , auprès des-
 „ quels il avoit des terres ; la hai-
 „ ne , contre les Vaudois , se re-
 „ nouveilla — Il avertit François
 „ que les Vaudois avoient dessein
 „ de se saisir de Marseille , en as-
 „ semblant seize mille homme , &
 „ renuoient en Provence — Le
 „ Roi irrité par cette nouvelle , &
 „ échauffé par le Cardinal de Tour-
 „ non , — très-grand ennemi de
 „ cette sorte de gens , écrivit des
 „ Lettres au Parlement , au mois
 „ de Janvier de l'an MDXLV.
 „ par lesquelles il lui permit d'agir,
 „ se-

„ selon les Lois , contre ceux de
 „ Mérindol & les autres Vaudois.

On voit clairement par-là , par quel principe le Président d'Oppede agissoit , & ce qui fit que le Roi lui abandonna les Vaudois ; qu'on ne peut pas nommer *rebelles* , qu'en supposant la calomnie absurde du Président , comme une vérité. Ces gens-là n'étoient nullement en état d'assembler , ni d'armer tant de gens , & ils n'y penserent jamais. Bien loin de pouvoir entreprendre quelque chose , ils ne furent pas en état de se défendre , le moins du monde.

Je ne m'arrêterai pas à la maniere , dont le Roi prévenu rejetta l'intercession des Protestans d'Allemagne , & des Cantons Protestans de Suisse , en faveur de ces pauvres gens , ni à la maniere , dont on disposa tout ; pour les accabler , sans qu'ils pussent s'enfuir. Voici l'histoire de l'exécution , comme nôtre Auteur la raconte.

„ Les villages de la Motte , de
 „ Martignac , de Ville-laure , de
 „ Lurmarin , de Genfon , & quel-
 „ ques autres , où les Vaudois &
 „ les Lutheriens avoient tenu leurs
 Prê-

„ Prêches , furent trouvez aban-
 „ donnez , & on les réduisit en cen-
 „ dres. L'armée (*qui étoit de six*
 „ *mille hommes*) étant arrivée à
 „ Mussy , elle se sépara en deux
 „ corps, l'un pour donner la chasse
 „ aux Fuyars & l'autre pour atta-
 „ quer Mérindol , où les Héreti-
 „ ques s'étoient vantez qu'ils tien-
 „ droient ferme ; mais voyant le
 „ feu de toutes parts à leur voisi-
 „ nage, il l'abandonnerent , com-
 „ me ils avoient fait le reste ; pour
 „ se sauver dans les bois & dans les
 „ montagnes. On mit le feu à
 „ Mérindol , où l'on ne laissa pas
 „ une seule chaumine entiere , &
 „ de là les Troupes se répandirent
 „ de tous côtez. On fit main basse
 „ sur tout ce qu'on rencontra ;
 „ hommes , femmes, enfans, sans
 „ distinction, furent passez au fil de
 „ l'épée. Plus de trois mille per-
 „ sonnes furent égorgées , le reste
 „ perit de faim dans les forêts, ex-
 „ cepté quelque peu, qui se sauve-
 „ rent en Suisse & à Geneve. Il se
 „ commit à cette occasion de gran-
 „ des cruautéz, dont il y en a quel-
 „ ques unes , qui font horreur à li-
 „ re ; car le soldat est toujours sol-
 „ dat

„ dat & le motif de Religion ne lui
 „ fert , en cette sorte de rencon-
 „ tre , qu'à porter sa fureur aux
 „ plus effroyables excès. De Mé-
 „ rindol on alla à Cabrières, où
 „ l'on ne trouva pas plus de résis-
 „ tence ; & les troupes ne s'y com-
 „ portèrent pas , avec plus de mo-
 „ deration & d'humanité. Ces
 „ deux cantons furent entierement
 „ désolés ; il y eut jusqu'à vint-
 „ deux bourgs , ou villages sacca-
 „ gez & brulez , & quelques uns de
 „ ces malheureux , qui avoient évi-
 „ té la mort , furent envoyez aux
 „ Galeres.

Il semble , par la fin de cette ré-
 lation tragique , que le *P. Daniel*
 étoit en quelque maniere choqué
 de ces cruautéz ; mais une conduite
 si atroce d'Oppede & de tous ceux ,
 qui y trempèrent , méritoit une
 censure plus directe , & conçue dans
 les termes les plus forts , dont on
 puisse se servir en une semblable oc-
 casion. Je ne copierai pas la des-
 cription plus étendue , que *Mr. de*
Thou fait de cette horrible execu-
 tion ; parce que je n'ai pas ici assez
 de place , & qu'il y en a eu plu-
 sieurs

fleurs relations de publiées en François, depuis ce tems-là. Ce grand homme ne dit point que les gens de *Mérindol* se fussent ventez d'y tenir fermes; & ce n'est là apparemment qu'une broderie, pour faire considérer ces malheureux comme des rebelles, qui s'étoient en quelque maniere préparés à se défendre. Il paroît aussi, par la même narration, que l'on traita beaucoup plus cruellement les Vaudois, que l'Arrêt même de leur condamnation ne le portoit, & que ce fut, non par la brutalité des soldats, mais par l'ordre des Chefs. *Oppede* lui-même fit bruler vives les femmes, qu'il trouva dans Cabrières, & l'on n'a aucun sujet de croire que les autres Chefs fussent plus humains que lui. Notre Président après avoir raconté la chose, dans des termes pleins de pitié pour les innocens & d'indignation contre leurs bourreaux, ajoute ces paroles remarquables: „ Cela étant achevé, *Oppede* & les „ juges déleguez (*pour juger des „ Héretiques, qui n'avoient pas été „ massacrés*) épouvantés par leur „ conscience craignirent avec raison, qu'on ne leur en fît un „ jour

„ jour une affaire capitale. Ils en-
 „ voyerent le Président de la Fons
 „ au Roi, pour charger de crimes
 „ atroces ceux qui avoient été en
 „ partie tuez, & en partie tourmen-
 „ tez cruellement, & pour lui dire
 „ qu'on en avoit usé avec beau-
 „ coup de douceur, eu égard à la
 „ grieveté de leurs actions. Il ob-
 „ tint des Lettres Patentes du Roi
 „ du 18. d'Août, à la persuasion,
 „ comme l'on croit, du Cardinal
 „ de Tournon ; dans lesquelles il
 „ sembloit approuver le supplice,
 „ qu'on leur avoit fait souffrir, &
 „ dont il se repentit néanmoins
 „ après. La plupart (*des Histo-*
 „ *riens*) ont écrit, qu'entre les der-
 „ niers ordres, qu'il donna à son
 „ fils Henri, en mourant, il le
 „ chargea de faire faire des recher-
 „ ches de tout ce que le Parlement
 „ d'Aix avoit fait à ceux de Pro-
 „ vence, en cette affaire. Mais
 „ avant qu'il mourût, il avoit com-
 „ mandé qu'on prît un Moine Ro-
 „ main, nommé Jean, & avoit or-
 „ donné au Parlement d'Aix de le
 „ punir. Cet homme, en recher-
 „ chant les Hérétiques, avoit trou-
 „ vé une nouvelle sorte de tour-
 „ ment.

„ ment. Il leur faisoit mettre des
 „ bottes pleines de suif bouillant,
 „ & les regardant en riant, après
 „ leur avoir mis des éperons, leur
 „ demandoit s'ils n'étoient pas bien
 „ équipés, pour voyager? Mais
 „ ayant appris l'arrêt du Parlement,
 „ il s'enfuit à Avignon, où étant à
 „ couvert à l'égard des hommes,
 „ il ne put néanmoins pas fuir la
 „ Justice Divine. Il fut dépouillé
 „ de tout ce qu'il avoit, par ses
 „ domestiques, & réduit à la der-
 „ niere pauvreté. Son corps se
 „ couvrit de vilains ulcères; &
 „ souhaitant souvent la mort, il
 „ vécut encore long-tems, & ne
 „ mourut, qu'après avoir souffert
 „ des tourmens horribles.

Voici comme le P. *Daniel* racon-
 te l'affaire, que l'on fit sous Henri
 II. à *Oppede*, pour son extrême
 cruauté, sans rien dire des derniers
 ordres de François I. „ Un châti-
 „ ment si rigoureux (*termes beau-*
 „ *coup trop doux, pour une bouche-*
 „ *rie si cruelle & si indigne du nom*
 „ *Chrétien*) fut désapprouvé de
 „ de bien des gens, & sous le regne
 „ suivant, où le Cardinal de Tour-
 „ non n'étoit pas en faveur, comme
 „ sous

„ sous celui-ci; on en fit à la Cour
 „ une grosse affaire au Parlement
 „ de Provence, & sur tout au Pré-
 „ sident Oppede, au Baron de la
 „ Garde (*qui avoit commandé les*
 „ *Troupes, sous le Président*) & à
 „ Guerin, Avocat Général. Ce
 „ fut à la requête des Mérindolois,
 „ & de la Dame de Cental, à qui
 „ plusieurs des villages ruinez ap-
 „ partenoient. Oppede, qui avoit
 „ conduit toute cette affaire & pré-
 „ sidé à l'exécution de l'Arrêt, se
 „ tira d'intrigue, par la faveur des
 „ amis, qu'il trouva à la Cour,
 „ aussi bien que le Baron de la
 „ Garde; mais l'Avocat Général,
 „ qui n'avoit pas le même appui,
 „ eut la tête coupée, en consé-
 „ quence de l'Arrêt de la Grand-
 „ Chambre du Parlement de Paris,
 „ rendu le 13 de Fevrier de l'an
 „ 1552.

M. de Thou est plus étendu, &
 finit ainsi la narration de cette af-
 faire: „ François étoit mort, & le
 „ Cardinal de Tournon, & le
 „ Comte de Grignan, qui avoient
 „ été long-tems en sa faveur, étant
 „ fort haïs de ceux, qui appro-
 „ choient le nouveau Roi; ceux de
 „ Mé-

„ Mérindol & les autres Vaudois ,
 „ qui favoient qu'ils étoient disgraciés , rassemblèrent ceux qui restoi-
 „ toient d'entre eux , & firent des plaintes de l'iniquité & de la
 „ cruauté du Parlement d'Aix. Ils obtinrent facilement que l'on
 „ connût de nouveau de cette affaire , à cause de la haine , qu'on
 „ avoit pour ceux que j'ai nommez ; sur tout par l'avis du Duc
 „ de Guise (car on appelloit ainsi d'Aumale, après la mort du Duc
 „ Claude son Pere) qui obtint de Louis Adhemar le Comté de
 „ Grignan , en titre de vente , ou de donation , pour le tirer du
 „ danger où il étoit ; car quoi que tout eût été fait en son absence ,
 „ néanmoins parce qu'on disoit qu'Oppede avoit agi, comme son
 „ Lieutenant & par ses ordres , il fut enveloppé dans le même péril.
 „ L'affaire fut portée d'abord au Grand Conseil , mais Oppede ,
 „ de la Fons , Tribut , Badet & Guerin se défendirent , en disant
 „ qu'ils avoient seulement exécuté l'Arrêt ; l'Avocat du Roi
 „ appellant en vain de l'exécution de ces jugemens ; enfin par un
 „ nou-

„ nouvelle Patente du 17 de Mars,
 „ le Roi évoca l'affaire à foi , &
 „ comme il s'agissoit de la force &
 „ de l'autorité des arrêts de la Cour
 „ Souveraine d'Aix , il renvoya à
 „ la Grand-Chambre la connoissan-
 „ ce, tant de la chose même , que
 „ de l'appel. Elle y fut plaidée,
 „ avec beaucoup de véhémence &
 „ un grand concours de monde ,
 „ pendant cinquante jours, par Ja-
 „ ques Aubery, pour ceux de Mé-
 „ rindol ; par Pierre Robert , pour
 „ le Parlement d'Aix ; & par De-
 „ nys Riant , pour l'Avocat du
 „ Roi.

„ Après que l'on eût ouï tant
 „ d'actions cruelles, dont on accu-
 „ soit les coupables , comme on
 „ étoit dans l'attente du jugement,
 „ l'événement surprit tout le mon-
 „ de ; lorsque l'on vit que Guerin
 „ seul, qui n'avoit point de faveur
 „ à la Cour, paya de sa tête, pour
 „ tous les autres. Oppede, tiré de
 „ danger , avec Grignan , par la
 „ recommandation du Duc de Gui-
 „ se , fut rétabli en sa première
 „ dignité, avec ses Collegues ; mais
 „ peu après ayant été long-tems
 „ tourmenté de douleurs d'intestins,
Tome XXVII. P. I. D „ il

„ il rendit sa cruelle ame, dans de
 „ cruelles douleurs, & Dieu lui fit
 „ sentir un peu plus tard la punition,
 „ que les Juges auroient dû lui fai-
 „ re souffrir ; mais cette punition
 „ n'en fut que plus sévère.

Voilà un jugement terrible, mais équitale ; car de si horribles forfaits ne peuvent être pardonnez, qu'après une repentance & une réparation aussi publique & aussi éclatante, que les crimes l'avoient été ; pénitence que le Président d'Oppede n'avoit point faite, non plus que quantité d'autres Persecuteurs, dont on pourroit fort augmenter le Livre de Lactance, *de mortibus Persecutorum*. On doit bénir la mémoire du Président *de Thou*, pour la générosité & la candeur, qu'il a témoignée, selon les devoirs d'un bon Historien ; sans se mettre en peine de ce qu'en diroient ceux, qui soutiennent qu'il est permis de persecuter pour des opinions.

C'est aussi sur quoi il s'est déclaré ouvertement, dans la belle Dédicace de son Histoire à Henri IV. & qui sera un monument éternel de sa douceur & de son équité.

La

La longueur & la fin du jugement firent bien voir quelle avoit été l'horreur de ce massacre, puis qu'il y eut tant de peine à sauver ceux, qui en avoient été les auteurs; quoi qu'appuyez des ordres du Roi, & cela dans un tems, où la Religion Réformée n'avoit guère de Protecteurs en France.

Aussi continua-t-on de les maltraiter & d'en faire mourir plusieurs, comme on le verra dans nôtre Auteur, & encore mieux dans Mr. de Thou, pour ne pas parler des Histoires des Auteurs Réformez. Cela loin d'empêcher que ces sentimens ne se répandissent, ne fit qu'augmenter le nombre de ceux, qui les embrasserent. Je n'ai dessein d'entrer en aucun détail de tout cela. Je remarquerai seulement que le P. Daniel, dans le portrait qu'il fait de Henri II. à la fin de son Histoire, dit * que ce Prince „ fit plusieurs „ Ordonnances, pour la sûreté de „ la Religion (*Romaine*) contre les „ nouvelles erreurs, dont il poussa „ vivement les Sectateurs. Il l'auroit fait encore, ajoute-t-il, avec „ plus de févérité, si le Parlement

D 2

de

* Col. 649. T. 3.

„ de Paris, où quelques uns étoient
 „ déjà fort gâtez, & d'autres, PAR
 „ UNE COMPASSION HORS
 „ DE SAISON, comme on le vit
 „ par la suite, ne se fussent oppo-
 „ sez à la rigueur de ses Edits. Le
 P. *Daniel* cite en marge, *Thuanus*
L. 10. Mais comme cet Historien
 ne dit rien au Livre 10. qui ait du
 rapport à cela; il y aura apparemment
 ici une faute d'impression, * pour
 le 22. où il est parlé de ceux qui
 s'opposoient, dans le Parlement de
 Paris, à la rigueur des Edits. Il y
 a, en d'autres endroits, de sembla-
 bles fautes, & j'en produirai bien-
 tôt deux autres exemples. Au reste,
 il ne faut pas s'imaginer que Mr. de
Thou crût que ce fût *une compassion*
hors de saison, que de ne pas perfec-
 cuter les Héretiques; & nôtre Au-
 teur ne l'a pas cité, selon l'appar-
 ence, comme approuvant ce sen-
 timent; mais comme disant qu'il y
 avoit eu des gens, qui en avoient
 été.

Nôtre Auteur nous représente ici
 Henri II. comme naturellement dis-
 posé à mal traiter les Huguenots.
 Mr. de *Thou*, qui étoit assurément
 mieux

* Pag. 675.

mieux instruit des dispositions de ce Prince, que lui, assure tout le contraire, * à l'endroit, que je viens de marquer, où il dit que la Duchesse de Valentinois, „ qui cher-
 „ choit à s'enrichir, par les confis-
 „ cations des biens de ceux, qui
 „ étoient proscrits; & les Guises,
 „ qui tâchoient de gagner la faveur
 „ du peuple, par la punition des
 „ Sectaires; remplirent les oreilles
 „ du Roi de discours, tendans à lui
 „ persuader que le venin des Sec-
 „ taires se répandoit par la France,
 „ & que le Roi ne regnoit pas vé-
 „ ritablement, dans les Provinces,
 „ où ce mal regnoit. On verra
 le reste dans l'Original, où l'on
 trouvera qui furent ceux qui ap-
 puyèrent ces suggestions, & le Con-
 seil qu'ils donnerent au Roi de se
 trouver dans une Mercuriale du
 Parlement; où l'on traiteroit de
 cette affaire, & où l'on verroit qui
 feroient les Conseillers, qui s'op-
 poseroient à la punition des Héré-
 tiques. Entre ceux, qui aigrissoient
 l'esprit du Roi, étoit Giles le Maî-
 tre, Premier Président. Mais, com-
 me dit Mr. de Thou, „ les autres

D 3 „ Pré-

* Pag. 674. & 675.

„ Présidens de la Cour n'étoient
 „ pas du même sentiment, que le
 „ Maître, & les autres qui favoient
 „ le dessein du Roi, en ce qui ré-
 „ gardoit l'établissement des peines,
 „ contre les Sectaires. Le Maître,
 „ qui avoit crainct que le Roi, de
 „ son naturel doux & indulgent, ne
 „ fût ébranlé par leur autorité, les
 „ lui avoit rendu odieux, comme
 „ s'ils avoient été les fauteurs des
 „ Sectaires, & lui avoit conseillé
 „ de les envoyer querir, pour
 „ leur parler en particulier; & de
 „ leur faire connoître sa volonté,
 „ pour les empêcher de dire leurs
 „ sentimens, avec la liberté per-
 „ mise dans ces Assemblées. Chris-
 „ tofle de Thou (*pere de l'Historien*)
 „ comme je le lui ai souvent ouï
 „ dire, ayant été admis dans le se-
 „ cret, contesta chaudement avec
 „ le Roi, selon sa liberté & sa can-
 „ deur ordinaires, pour le détour-
 „ ner d'un dessein, qui fut fatal à
 „ lui & à la France; ce que cet
 „ homme prudent présageoit déjà
 „ en ce tems-là.

„ Mr. *de Thou* reedit encore, dans la
 „ suite, que le Roi étoit venu, dans
 „ le Parlement, poussé par d'autres,
 „ *alie-*

alienâ voluntate impulsus. Comme il avoit fû ces particularitez de son Pere, & qu'il n'avoit aucun intérêt à diffimuler la Verité ; il est plus digne de foi, que personne d'autre. On n'a qu'à lire la narration * du P. *Daniel* & la sienne, avec les jugemens qu'ils font de ce qui se passoit, & comparer le tout ensemble; pour voir de quel côté il y a moins de passion, & plus de franchise.

Toute cette affaire se trouve au Livre XXII. de Mr. de *Thou*, & non au 15. comme il est cité à la colonne 680. du III. Tome du P. *Daniel*. Si l'on prend aussi la peine de lire, dans cet illustre Président, la conversation que l'Evêque d'Arras, depuis Cardinal de Granvelle, eut avec le Cardinal de Lorraine, sur la maniere de détruire la Religion Réformée, & en suite celle du P. *Daniel*; on y trouvera moins de diversité, mais on verra que le Président a donné sans détour le vrai caractère des deux personnages de cette conférence, que le P. Jésuite n'a pas jugé à propos de mettre : „ *Perrenot*, dit le premier, *homme fin & adroit, connoissoit d'ailleurs cet*

D 4

esprit

* Pag. 681. & suiv. Tom. III.

esprit ambitieux, en parlant du Cardinal de Lorraine. Si l'on se refouvient de ce caractère, que l'on vit éclater dans toutes leurs actions; l'idée que l'on voudroit donner de leur zele & de leur bonne foi s'évanouira bien-tôt de l'esprit des Lecteurs. Mais il faut chercher cet entretien, dans le Livre XX. de Mr. de Thon, & non dans le 14. que le P. *Daniel* cite à la marge, col. 622. La même faute est répétée à la col. 624. où il est parlé d'une réponse hardie, que le fameux d'*Andelot* fit au Roi Henri II. & qui se trouve au même lieu.

Ce Prince ayant appris du Cardinal de Lorraine, à qui l'Evêque d'Arras l'avoit dit, que d'*Andelot* parloit mal de la Messe, voulut le faire venir devant lui, & lui donner lieu de s'exprimer d'une maniere, qui ne lui portât point de préjudice. Pour cela, il dit au Cardinal de Châtillon son Frere & à Monmorancy son Cousin Germain, de l'avertir de parler avec respect, de la Messe, quand il lui en demanderoit son sentiment.

D'Andelot étant venu au dîner du Roi, Henri ne manqua pas de lui de-

demander ce qu'il croyoit de la Messe? Mr. de Thou dit seulement qu'il répondit, selon les sentimens de Calvin. Le P. Daniel assure qu'il répondit ; *qu'il étoit persuadé que c'étoit une impiété.* La réponse est un peu rude, mais dans ce tems-là on ne mesuroit pas si fort ses paroles, que l'on fait aujourd'hui. Il auroit mieux fait de s'expliquer plus au long & d'une manière moins odieuse & plus exacte.

L'Auteur des Mémoires Latins, * *touchant l'état de la Religion & de la République, dans le Royaume de France, sous Henri II.* rapporte à la vérité un peu autrement la chose ; mais il ne le fait pas répondre plus modérément, puis qu'il lui fait tenir ce discours : *Puis qu'on appelle la Messe un sacrifice, pour les vivans & pour les morts, ce qui convient seulement au sacrifice de Jesus-Christ, qui a été fait une fois & ne doit pas être réitéré ; qu'il croyoit que la Messe étoit une invention détestable, forgée par le caprice des hommes.* Il pouvoit dire plus sagement, que c'est la commémoration du sacrifice de Jesus-Christ, à l'imitation de

D 5

celle

* Imprimez, en 1578. in 8.

celle qu'il a instituée ; mais à laquelle on a ôté & ajoûté des cérémonies , & donné des sens , qui ne sont pas conformes à l'institution. Mr. de Thou dit „ que le Roi en „ fut si irrité , qu'ayant pris de co- „ lere un plat , qu'il vouloit jeter „ à terre , il frappa par mégarde ru- „ dement le Daufin , son fils , qui „ étoit assis au dessous de lui. *Rex adeò excanduit , ut , præ ira , LANCE adreptâ , quam deicere volebat , imprudenter Delphinum filium graviter percussisset.* S'il y a , dans quelque Edition fautive , *lancea* , au lieu de *lance* ; c'est apparemment ce qui aura donné lieu à nôtre Auteur de dire , „ que le Roi extrêmement „ surpris & irrité d'un tel blasphême , se leva de table & prit une „ LANGE , comme pour le per- „ cer ; mais que s'étant retenu & la „ voulant jeter à terre , il en blessa „ Mr. le Daufin , qui s'étoit avan- „ cé entre lui & d'Andelot. Les circonstances , dont on a revêtu cette action de Henri II. semblent être nées de la fausse manière de lire , que je viens de marquer. Il est vrai que le P. Daniel cite aussi , en marge, *Belcar. L. 28.* qui est sans doute

doute *François de Beaucaire de Peguillon*, * qu'on nomme en Latin *Belcarius*, & qui a fait une Histoire Latine de ce qui étoit arrivé de son tems, & un peu auparavant, laquelle n'a paru qu'en 1625. à Lion. Je ne l'ai pas, pour la consulter. Ceux qui l'ont n'ont qu'à voir ce qu'il en dit sur l'an 1557. Si l'on trouve par-là que je me sois trompé, dans ma conjecture, sur le mot *lancea*, pour *lance*; on me fera plaisir de m'en avertir. Néanmoins s'il contredit *Mr. de Thou*, en mettant une *lance*, au lieu d'un *plat*; le *P. Daniel* n'auroit pas mal fait d'en avertir ses Lecteurs, en peu de mots.

L'Histoire des Fils de Henri II. contient celle des guerres de Religion, qui se firent en France, sous leurs regnes. L'Auteur avouë bien que l'ambition de Mrs. de Guise en fut cause en partie; mais il accuse du même défaut les Chefs des Réformez, & attribue à tout ce Parti une esprit de Rebellion, qui y demeura jusqu'après l'Edit de Nantes. L'accusation est grave, mais quoi qu'il se pût faire que quelques uns

D 6

des

* Voyez le Dictionnaire de Mr. Bayle, sur l'article de Beaucaire.

des Chefs agissent en partie par ambition ; on peut dire hardiment que le gros du Parti étoit très-disposé à obéir à toutes les Lois Civiles , pourvû qu'on lui laissât la liberté de conscience. Une preuve décisive de cela , c'est que les Réformez firent toujours la paix très-facilement , dès qu'on voulut leur accorder l'exercice de leur Religion. La S. Barthelemy n'arriva , que par l'envie excessive , que l'Amiral de Coligny avoit de vivre en paix ; & ce ne fut que cet horrible carnage , qui leur fit reprendre les armes.

On dira peut-être qu'on avouë qu'ils étoient *Rebelles* , en tombant d'accord qu'ils ont pris les armes , pour la défense de leur Religion. Il faut encore ajouter de leurs biens , de leurs femmes , de leurs enfans , & de leurs propres vies ; que ceux , qui leur vouloient faire renoncer à leur Religion , prétendoient avoir droit de leur enlever , s'ils ne l'abandonnoient. Il s'agit donc de savoir s'il y a quelques Lois divines , ou humaines , qui aient décidé que la Puissance Souveraine est maîtresse absolue de la Religion de ses Sujets ; en sorte qu'elle soit en droit de leur enle-

ver

ver tout ce qu'ils ont de plus cher, de leur faire souffrir les supplices les plus cruels, de les tuer un à un, ou de les massacrer en si grand nombre qu'elle veut, dès que ses Sujets refusent de suivre sa Religion. Je ne sache pas qu'il y ait aucune Loi sous l'Evangile, qui accorde ce pouvoir au Souverain ; & même une semblable Loi détruiroit entièrement la Religion, parce qu'elle supposeroit qu'elle dépendroit du caprice du Souverain, qui pourroit imposer à ses Sujets les créances qu'il voudroit. Il n'y a non plus aucune Nation au Monde, qui ait consenti à soumettre au Souverain sa Religion, en sorte qu'elle se soit déclaré coupable de Rebellion, & soumise à toutes les peines des Rebelles, si elle s'avisoit jamais de refuser de suivre les sentimens du Souverain, sur la Religion.

Ainsi il n'y a aucune Loi ni divine, ni humaine, qui donne à la Puissance Souveraine le droit de décider de la Religion. On ne le croit pas même, dans l'Eglise Romaine ; & en effet cela autoriseroit non seulement les Puissances Hérétiques, mais encore les Mahometanes &

les Payennes à regarder comme Rebelles tous ceux qui s'opposeroient à leurs sentimens , en matiere de Religion ; puis qu'enfin les Souverains Héretiques , & Infideles sont aussi bien Souverains , que les Puissances Chrétiennes les plus Orthodoxes.

Que si l'on dit que ce n'est pas aux Souverains à décider de la Religion , qu'on doit suivre ; mais à l'Eglise , au jugement de laquelle les Souverains se doivent soumettre , & massacrer , si elle le trouve bon , ceux d'entre leurs Sujets , qui s'opposent à ses sentimens ; premièrement les décisions de l'Eglise ne sont , comme l'on sait , d'aucune force parmi les Héretiques & les Infideles ; & je demande , en second lieu , qu'on me produise quelque passage du Nouveau Testament , qui autorise l'Eglise à imposer cette Loi aux Souverains. Il n'y en a assurément point , & par conséquent les Puissances Ecclesiastiques ne sont point en droit d'exiger rien de semblable d'eux. Si les Souverains refusent de leur obeïr , en cela , ils ne font donc rien contre les Lois divines. Il n'y en a point d'humaines , non plus

plus , qui autorisent l'Eglise à la violence. Peut-on produire quelque contract des Peuples , par lequel ils aient consenti à être massacrez , dès qu'ils refuseroient d'obeir à l'Eglise ? On n'en produit point non plus. Les décisions & la pratique des Conciles n'ont point ici de lieu ; parce que cette autorité n'est pas reconnue de ceux , qui croient qu'ils se trompent.

Outre cela , si une génération avoit eu si peu de prudence ; que de se soumettre aveuglément aux décisions du Souverain , ou de l'Eglise , sous peine d'être massacrée ; rien n'empêcheroit qu'une autre génération ne se relevât elle même d'un si malheureux esclavage , dès qu'elle le pourroit. Nos Prédecesseurs n'ont eu aucun droit , sur nos consciences & nos ames ; pour les alienner , pour ainsi dire , à perpetuité , en faveur de quelque Puissance que ce soit. Il n'y a que Dieu , de qui la conscience dépende , & qui ait droit de nous ôter la vie , qu'il nous a donnée , si nous refusions de croire en lui. Mais il n'est pas besoin d'en venir jusque-là , parce que ceux , qui soutiennent que l'Eglise

&

& le Souverain ont droit de persécuter ceux qui ne sont pas de leur Religion , ne prétendent pas être fondez sur un droit humain ; quoi qu'ils n'en puissent produire aucun ordre émané du Ciel , sous l'Evangile.

S'il n'y a personne , qui ait droit d'imposer des Lois aux Consciences , & de tuer ceux qui ne veulent pas se soumettre à celles , que les hommes ont faites ; peut-on trouver étrange , que l'on défende sa Religion & sa vie , contre ceux qui les attaquent , sans être fondez sur aucunes Lois ? Posons que l'un & l'autre soit défendu , ceux qui font le premier peuvent-ils se plaindre de ceux , qui s'empêchent d'être accablés ? Ce sont des Rebelles , disent-ils , qui s'opposent à leur légitimes Souverains. Mais ces Souverains tant Ecclesiastiques , que Civils , ont-il droit de tuer , pour des opinions ? Quand ils font donc ce qu'ils n'ont pas droit de faire , qu'ils ne se plaignent pas de ce que les peuples font pour se défendre , contre une usurpation si violente. Dans l'extrémité , où se trouve un peuple , qui voit employer le fer & le

le feu contre lui, pour le faire changer de sentiment , & pratiquer des choses , qu'il croit défendues par la Loi Divine ; peut-on trouver mauvais , parmi les Persecuteurs , qu'il fasse ce qu'il peut , pour se tirer d'affaire ? Est-il permis de tuer injustement , & défendu de tâcher de sauver sa vie ? Si des Anges , ou des Saints ressuscitez intervenoient , dans une semblable querelle , eux qui savent ce qui est vrai & juste , sans aucun mélange d'ignorance , & qui sont destituez de toutes partialitez & de toutes passions ; ils ne pourroient assurément pas dire aux Persecuteurs : „ Messieurs , quoi que „ ni Dieu , ni les Hommes ne vous „ aient donné ce pouvoir ; ne laissez-pas de maltraiter en toutes „ manieres & de tuer ceux , qui ne „ sont pas de vôtre sentiment ; à „ moins qu'ils ne s'y soumettent , „ avec humilité. Exercez hardiment „ toutes sortes d'injustices & de „ cruauté , envers vos freres. „ Dieu vous en saura bon gré , & „ vous y gagnerez beaucoup en cette vie. Ils ne diroient pas non plus à ceux , qui seroient exposez à un traitement si dur : „ Si vous ne „ vous

„ vous laissez tuer à ceux , qui
 „ n'ont point droit de le faire , &
 „ si vous repoussez la force , par la
 „ force ; ils auront droit de vous
 „ traiter de Rebelles , de vous dire
 „ mille injures , & de vous mena-
 „ cer encore de la colere de Dieu
 „ & des Hommes , pour avoir l'in-
 „ solence de ne vous laisser pas
 „ massacrer. Tout ce qu'ils pour-
 roient faire , ce seroit de repré-
 senter aux premiers le *tort qu'ils ont*
de maltraiter les autres , qu'ils n'ont
droit , que de ramener par la douceur,
s'ils se trompent ; ce qu'ils ont à
craindre , de la Justice Divine ; &
le danger où ils mettent l'Etat , en
réduisant leurs Compatriotes , par
leur cruauté , à se servir des mêmes
armes , pour sauver leurs biens ,
l'honneur de leurs familles & leurs
vies ; ce qui rend les agresseurs res-
ponsables de tout le mal , qui en peut
arriver , & leur ôte le droit de se
plaindre de ceux qu'ils attaquent ; &
de remontrer à ceux-ci qu'ils feroient
mieux de prendre patience , de ha-
zarder plutôt tout , que d'en venir à
la force , dont les suites sont toujours
mêlées d'une infinité de crimes , &
d'attendre de Dieu la recompense, du
 sa-

*sacrifice qu'ils lui feroient de ce qu'ils ont de plus cher au monde ; outre qu'ils pourroient peut-être , par leur patience , ramener ceux qui les persécutent ; pour qui l'Evangile les oblige de prier , comme pour eux mêmes , & à qui ils doivent pardonner , comme ils souhaitent que Dieu leur pardonne , à eux , leurs pechez. Que si la foiblesse de la nature humaine empêchoit les opprimez de s'élever à la pratique d'une si sublime vertu, & les portoit à repousser à main armée ceux qui les attaqueroient de même ; qui peut douter que les Anges & les Bien-heureux ne leur pardonnassent beaucoup plus facilement , qu'aux oppresseurs , qui n'auroient pas usé de la moindre humanité & de la moindre justice envers leurs Compatriotes ; ou plutôt qu'ils ne condamnaient ces derniers aux peines , qu'ils auroient méritées ? Il semble même , que c'est outrer l'inhumanité , & fouler aux pieds toute sorte d'équité que de traiter de *Rebelles* ceux que l'on veut tuer , sans qu'on en ait aucun droit ; parce qu'ils tâchent de sauver leur vie , comme ils le peuvent. Je pourrois remarquer ici , que les*

Je-

Jesuites ne diroient pas que les Catholiques Irlandois, qui se sont tant de fois soulevez contre Elizabet & ses successeurs, & qui firent un massacre furieux sous Charles I. étoient des *Rebelles* ; quoi qu'en effet ils fussent visiblement coupables de ce crime. Mais je ne prétens pas épuiser cette matiere ; il suffit de dire, que les Réformez de France méritoient bien qu'on eût la même équité, pour eux.

On dit que du tems, que le Duc d'Albe massacroit les Protestans des Provinces Unies, un Mennonite, qui auroit été brulé vif, s'il eût été pris, fuyoit devant un Sergent qui le suivoit, & qu'ayant passé un fossé gelé, sans que la glace se fût rompue ; le Sergent, qui vouloit le prendre, la fit crever, en passant après lui. Ce Sergent se mit à crier au secours, & le bon Mennonite eut la charité de l'aider à se tirer de-là & de lui sauver ainsi la vie. Cependant le Sergent, aveuglé de ce zele furieux, qui change les hommes en bêtes féroces, ne fut pas plutôt hors de danger, qu'il mena le Mennonite en prison, d'où ce pauvre homme ne sortit que pour être

être brûlé vif. On ne peut regarder l'action qu'il fit, pour sauver la vie à un homme, qui tâchoit de lui faire perdre la sienne, que comme un action héroïque ; mais s'il ne l'avoit pas faite, il ne semble pas qu'on l'eût pu blâmer. Au moins si le Sergent avoit été secouru, par quelque autre ; ce fatellite de la cruauté du Duc d'Albe n'auroit sans doute pas pu, avec justice, se plaindre de ce qu'un homme, qu'il auroit tâché injustement de faire périr, ne lui auroit pas voulu tendre la main, pour le mettre en état d'exécuter son cruel dessein. Il n'est pas difficile d'appliquer cela à notre sujet, & je ne n'y arrêterai pas davantage.

Il y a encore une autre chose, qui ne permet pas que certaines gens accusent les Huguenots d'avoir été pleins d'un esprit de Rebellion, même sous le regne de Henri IV. c'est que l'on ne peut soupçonner les Huguenots d'aucune des conspirations, qui se firent contre ce Prince, dès qu'il eût changé de Religion, non plus que de l'assassinat de son prédécesseur. Non seulement Du Châtel & Ravailac, mais en-

encore tous les autres , qui avoient eu dessein de le tuer , & dont l'Histoire fait mention , étoient Catholiques ; aussi bien que Jaques Clement , qui assassina Henri III. Ajoutez à cela que les Huguenots n'ont pas enseigné qu'il soit permis de tuer les Rois Héretiques , ou Fauteurs d'Héretiques ; ni qu'il y ait une Puissance , qui ait droit d'absoudre leurs sujets du Serment de fidélité , & de donner leurs Royaumes au premier occupant. *Mariana*, ni *Santarel*, n'ont pas été des Ministres Calvinistes ; mais de bons Peres Jesuites. Le Parlement de Paris condamna le livre du premier, *de Rege & Regis institutione* , immédiatement après la mort de Henri IV. comme on le peut voir dans les Histoires de *Scipion du Pleix* & de *Charles Bernard*, au commencement du regne de Louis XIII. & celui de *Santarel de Haresi* , *Schismate* , *Apostasia* &c. fut condamné pour cette doctrine , sous le regne du même Prince en 1626. comme on le trouvera au long dans l'Histoire de *Gabriel Barthelemi de Grammond*, sur cette année là. Les Jesuites citez déclarerent bien à Paris,

ris , le fameux P. Cotton étant à leur tête , qu'ils desapprouvoient, en France, la doctrine de *Santarel* quoi qu'approuvée par leur P. Général à Rome ; mais il déclarerent aussi, sans détour, lors que le Parlement leur demanda quels sentimens ils auroient , s'ils étoient à Rome ? qu'en changeant d'air, ils changeroient d'esprit , & qu'ils feroient du sentiment, dont on est à Rome : *Mutaretur nobis cum cælo animus , sentiremus ut Romæ.* Ce sont les paroles de *Grammond* , qui n'étoit d'ailleurs nullement ennemi de la Société. On a vu la pratique de cette Maxime , depuis peu , dans le P. *Jouvency* Jésuite ; dont le livre vient d'être condamné , par le Parlement. Il a écrit au goût des Ultramontains , mais il auroit sans doute parlé tout autrement , s'il avoit écrit son Histoire des Jésuites , à Paris. Je ne voudrois pas, pour cela, accuser tous les particuliers de cette Société d'être dans ces sentimens ; mais il me semble que ceux , qui en sont , ne devroient pas accuser les Réformez d'être disposez , par leurs sentimens , à la *Rebellion*.

Com-

Comme ils ne pouvoient pas douter que le Clergé Catholique ne travaillât à leur ruine, à l'avenir, comme il l'avoit toujours fait & que si le Prince se laissoit gagner à leurs sollicitations, ils ne manqueroient pas d'être exposez aux mêmes malheurs, qu'ils avoient éprouvez, sous les fils de Henri II. ils s'appliquerent à obtenir de Henri IV. un Edit, par lequel ils fussent mis en état de vivre en repos.

Ce n'étoit pas assez qu'un Edit, qui pouvoit être aussi mal observé, que les précédens, s'ils n'en n'avoient point d'autre certitude, que la parole Royale; ils demanderent de plus des places de sureté, & d'autres avantages, qui étoient nécessaires pour leur conservation. La suite des tems à fait voir, qu'ils avoient sujet de prendre ces précautions; & la première démarche, qu'on a faite, pour les perdre, ç'a été de les dépouiller de leurs villes de sureté.

Henri IV. étoit d'un trop bon naturel, & avoit trop de lumieres, pour les haïr; quoi qu'il eût quitté leurs assemblées, de peur que, s'il y fût demeuré, il n'eût trop de peine à se sou-

soumettre les Catholiques. Il étoit même de son intérêt, & il ne l'ignoroit pas, de se conserver dans le Royaume un Parti, dont il étoit tout à fait assuré, & qu'il pouvoit opposer aux Ligueurs, s'ils avoient recommencé à remuer. Le commun des Catholiques en étoient si persuadés, que ce fut la raison, pour laquelle Du Châtel & Ravail-lac l'assassinerent, ou comme un Huguenot, masqué de la profession du Catholicisme, ou comme un fauteur d'Hérétiques.

On voit, par tout son regne, depuis même qu'il eut changé de Religion, qu'il étoit pressé d'un côté par les Catholiques zelez, qui voyoient avec chagrin qu'il n'avoit pas perdu la mémoire des services, qu'il avoit reçus des Calvinistes; & de l'autre, par les derniers, qui avant l'Edit de Nantes faisoient de grandes instances, pour jouir en sûreté de l'exercice libre de leur Religion, & craignoient que l'importunité du Clergé Romain & la crainte, qu'il en avoit, ne l'empêchassent de les mettre à couvert; ou que, s'il venoit à mourir, ils ne fussent, en un moment, accablés,

Tome XXVII. P. I. E sous

sous un autre regne. Henri les devoit sauver , selon son inclination ; mais il devoit aussi ménager, avec beaucoup de soin, le Clergé. Il y a bien de l'apparence que, dans cette disposition, il se fit presser long-tems à dessein , par les Réformez , avant que de leur accorder ce qu'ils lui demandoient ; de peur de s'attirer l'indignation des zelez , & d'augmenter la défiance, où ils étoient que sa conversion ne fût que simulée. On peut facilement comprendre ce que je viens de dire , par les difficultés , que fit le Parlement de Paris de vérifier l'Edit de Nantes, sans modification , & par le Discours , que le Roi lui fit là-dessus. Le P. *Daniel* le rapporte à la col. 1828. & suiv. sans en rien retrancher , que quelques endroits , qui ne paroissent pas assez graves, pour celui qui le faisoit ; & que l'on trouvera en plusieurs Editions , qui en ont été faites de ce tems-là.

Après cela , on concevra que le P. *Daniel* n'est pas fondé à dire, dans la même page , *que jamais Edit ne fut plus extorqué , que celui-là*. On a beaucoup plus de sujet de

de soupçonner que les instances, les plaintes, & les mécontentemens des Réformez, étoient des moyens, que l'on employoit, en partie, pour faire hâter le Roi, retenu par la peur des Ecclesiastiques; & en partie, pour le mettre à couvert, contre leurs murmures, & qu'il se fit bien des choses de concert avec lui.

Ainsi l'on ne voit pas que le P. *Daniel* puisse dire, avec justice, ce qu'il en dit. Il fait bien au reste de ne pas fort insister sur les infractions, qu'il dit que les Réformez avoient faites à l'Edit de Nantes; puis que, selon lui, quand même ils l'auroient observé exactement, il devoit être révoqué comme extorqué. Comment qu'ils fissent, soit qu'ils eussent en leur faveur des Edits, ou qu'ils n'en eussent point; soit qu'ils observassent celui qu'ils avoient, ou non; il falloit qu'ils périssent, seulement à cause de leur Hérésie.

On remarquera, dans le Volume III. du P. *Daniel*, que les affaires que les Jesuites ont eues en France, avec l'Université de Paris & le Parlement, soit avant leur établissement, soit après qu'ils se furent é-

tablis en France, sont traitées assez légèrement, & les accusations faites contre eux dissimulées, ou au moins fort extenuées. Il étoit difficile, ou même impossible qu'un Religieux de cette Société en usât autrement; s'il vouloit que son Ouvrage fût approuvé & imprimé, du consentement de ses Supérieurs. Il y auroit peut-être quelque apparence de dureté à lui en faire un crime; mais il ne manquera pas de gens, qui diront, à cause de cela, que ceux, qui vivent dans des Sociétés Religieuses, ne sont pas en état d'écrire l'Histoire, avec le desintéressement & la liberté, qui sont nécessaires pour cela. Au reste ce qui manque ici, à l'égard des Jésuites, se trouve au long dans de bons Auteurs Catholiques Romains; comme dans l'Histoire de *Mr. de Thou*, & dans les trois derniers Chapitres du III. Livre des Recherches de France d'*Etienne Pâquier*. Ceux qui auront la curiosité de s'en instruire, pourront y avoir recours.

J'ai été aussi surpris, en lisant l'Histoire de l'an. 1595. * où il est
- 311 -
parlé

- 311 -
Col. 1719.
aildst

parlé de l'absolution solennelle de Henri IV. à Rome, que le P. *Daniel* n'ait pas donné le détail de la cérémonie, qui se fit en cette ville, & qui fut assez honteuse au Roi. Peut-être que les coups de baguette, que Clement VIII. donna sur les épaules des Ambassadeurs de France, l'ont choqué; ou qu'il a cru, que les Lecteurs François, zelez pour la Couronne, ne seroient pas satisfaits de cette circonstance. Mais l'Histoire ne doit rien dissimuler, qui soit de quelque conséquence; & le P. *Daniel*, qui a lu les Lettres du Cardinal d'*Ossat*, avec les remarques de Mr. *Amelot de la Houssaie*, n'ignoroit pas que l'on attribua à du Perron & non à d'*Ossat*, la patience indigne, que témoignèrent les Ambassadeurs du Roi. Quoi qu'il en soit, on verra tout cela au long, & la suite de la négociation racontée d'une manière plus étendue & plus naïve, par Mr. *de Thou* dans le CXIII. Livre de son Histoire.

Les Lecteurs, versez dans l'Histoire de France, ou qui compareront seulement celle du Président *de Thou*, avec celle-ci, y pourront

remarquer d'autres omissions semblables. Mais cela n'empêchera pas qu'elle ne soit lue , avec utilité & avec plaisir , par tous ceux , qui s'appliquent à cette sorte de lecture. Il n'est pas besoin de les avertir que dans les faits , dans la narration desquels il peut y avoir quelque partialité , ou quelque intérêt particulier ; il faut suspendre son jugement , jusqu'à ce qu'on ait trouvé la même chose, dans un Historien d'un Parti , ou d'un caractère différent. C'est une précaution , qu'on doit prendre , autant qu'il est possible , dans toutes les Histoires , & sur tout en celles qui ont du rapport à la Religion ; qui , par une étrange foiblesse du Genre Humain , consacrent les Passions , qui seroient condamnables par tout ailleurs : mais qui le sont encore plus , lors qu'il s'agit de choses , qui concernent une doctrine tout à fait contraire aux passions humaines.

A R.

ARTICLE II.

HISTOIRE *du* **CONCILE** *de*
CONSTANCE, *tirée principalement d'Auteurs, qui ont assisté au Concile.* Par **JAKUES LENFANT**. A Amsterdam chez Humbert, MDCCXIV. in 4. en deux Volumes, dont le premier a 486 pages, & le second 330. avec les Préfaces & les Index. Outre 18 tailles douces des plus illustres personnages, qui aient été au Concile. On ce trouve aussi chez H. Schelte.

VOICI une Histoire Ecclesiastique, qui roule entierement sur des choses, qui concernent la Doctrine & la Discipline, & qui nous représente très-fidelement la conduite du Concile de Constance, & les sentimens de ceux qui y ont assisté. L'Auteur y a observé si rigoureusement les Lois de l'Histoire, touchant la sincerité & l'impartialité, que l'on a vu très-peu d'Histoires de cette sorte, où il y en ait tant.

Il représente les sentimens des Docteurs, qui ont été à ce Concile, & de ceux qui en ont écrit peu de tems après, de la même maniere, qu'ils les expriment eux mêmes ; & à l'égard des faits, il les tire des Actes publics, & des Auteurs contemporains, qu'il examine avec soin, & qu'il compare les uns aux autres, pour découvrir la Verité, ou au moins ce qui en approche le plus. Toutes sortes de Lecteurs, sans en excepter les Catholiques Romains, pourront lire cette Histoire, avec plaisir, & sans crainte qu'elle leur fasse illusion, en leur représentant les choses autrement qu'elles n'ont été. Le stile en est net & dégagé, sans aucune affectation, & a autant d'agréments, que la matiere en a pu souffrir.

Entre les derniers Conciles, il n'y en a point, excepté celui de Trente, dont l'Histoire & les décisions soient plus intéressantes. S'il y a des détails & des discussions de choses, qui ne paroissent pas d'abord d'une assez grande importance ; on s'appercevra, en lisant cette Histoire, qu'elle n'auroit pas été complétte sans cela, & que la suite de la

la narration demandoit nécessairement qu'on en usât ainsi. L'Auteur ne s'est pas attaché seulement aux choses, qui regardent directement le Concile ; mais il a encore eu soin de donner , autant qu'il lui a été possible la vie , & le caractères de tous ceux , qui ont été au Concile , & qui y ont fait quelque figure.

I. Mr. *Lenfant* remarque, avec raison , dans la belle Préface , qu'il a mise au devant de son Histoire , que ce Concile est très-mémorable , & & qu'il s'y passa des choses de la dernière importance. La déposition de deux Papes (*Gregoire XII. & Benoît XIII.*) l'abdication volontaire , ou forcée d'un troisième (*Jean XXIII.*) la réunion de toutes les nations Chrétiennes ; la présence & l'activité perpétuelle de l'Empereur Sigismond , pour appuyer & pour faire réussir cette Assemblée ; la supériorité des Conciles Généraux , au dessus des Papes , qui y fut établie ; des décisions sur des matières , qui intéressoient toute la Chrétienté ; le supplice de *Jean Hus* , & de *Jerôme de Prague* ; la réformation dans la Discipline

& dans les mœurs, demandée avec des instances incroyables & appuyée par une partie du Concile, mais toujours éludée par l'autre; l'élection enfin & le couronnement d'un Pape; tout cela est très-propre à attirer l'attention des Lecteurs tant soit peu curieux, & à leur inspirer une juste envie d'en savoir le détail, & de pénétrer dans les motifs & dans les ressorts, qui ont amené de si grands événemens. On peut assurer, par sa propre expérience, que ceux qui les liront, jusqu'à la fin, ne se repentiront point de la peine qu'ils auront prise.

Ce Concile fut considérable, non seulement par le grand nombre d'Ecclesiastiques de tous les ordres, qui s'y rendirent, mais aussi par celui des Princes, qui s'y trouverent, avec l'Empereur; sans parler des Ambassadeurs de ceux, qui n'y purent pas aller, & d'une infinité de Noblesse. Il ne s'agissoit pas seulement, comme dans la plupart des Conciles précédens, de décider quelques points de Doctrine, ou de Discipline, de condamner des hérésies réelles, ou prétendues, & de réformer des abus qui n'eussent lieu,

lieu, que dans quelques endroits de l'Europe; ou parmi un certain ordre de gens. Il s'agissoit de plus de rendre la paix à tout l'Occident, déchiré par un schisme de près de quarante ans. Dans une corruption aussi générale, que celle du Clergé d'alors, il étoit très-difficile de trouver un sujet *papable*, comme dit nôtre Auteur; qui fût au gré de tant de Nations, divisées par des intérêts differens, & que l'expérience du passé devoit rendre plus précautionnées dans ce choix. Le Concile ne manqua, à cet égard, ni de prudence, ni de vigueur, & jamais aucune Assemblée Ecclesiastique n'avoit signalé son autorité, par des jugemens plus rigoureux, à l'égard des Papes, & en même tems plus justes.

Ses décrets, touchant la supériorité des Conciles par-dessus les Papes, quoi qu'autorisez par Martin V. qui y fut élu, & depuis par le Concile de Bâle, n'ont pas été à la vérité reçus par tout, & sont rejettés communément en Italie, quoi qu'approuvez en France. Le choix, qui y fut fait de Martin V. ne fut pas au gré de tout le monde, &

peut-être qu'on auroit pu mieux choisir. Le Schisme ne fut pas d'abord entièrement éteint, par l'opiniâtreté de Benoît XIII. Mais il y a toujours de l'imperfection mêlée, dans tout ce qui se fait de meilleur.

On ne peut pas pardonner au Concile si facilement sa conduite, dans la seconde affaire, dont il s'agissoit; c'étoit la Réformation de l'Eglise, dans son Chef & dans ses Membres, & le rétablissement de la Discipline Ecclesiastique. Quoique l'affaire de l'Union fût épineuse, il étoit pourtant plus aisé de faire consentir tout le monde à déposer de méchants Papes, ou à les obliger de céder; que de contraindre les Ecclesiastiques déreglez à se dépouiller de l'avarice, de l'ambition, de la sensualité & des autres passions, qui étoient les sources de leurs desordres. „ Le profit im-
 „ mense, dit très-bien l'Auteur,
 „ que les Papes tiroient de leurs
 „ *graces expectatives*, de leurs *Ré-*
 „ *serve*, de leurs *Dispences*, de
 „ leurs Impositions arbitraires, en
 „ un mot de la vénalité des biens
 „ spirituels & des charges Eccle-
 „ siasti-

„ fiaitiques , étoit un morceau de
 „ trop haut-goût , pour les engager
 „ à lâcher prise. Faut-il s'étonner
 que les Papes tâchassent de profiter
 de leur pouvoir , & de conserver
 les avantages , dont ils étoient en
 possession ; puis que les moindres
 Bénéficiers souffriroient plutôt je ne
 fai quoi , que de se relâcher de bon-
 ne-grace de leurs prétentions les
 plus mal fondées ? Néanmoins plus
 le mal est grand , plus on est obligé
 d'y apporter du remède , en renon-
 çant à ses passions ; & plus on est
 coupable , quand on ne le fait
 pas.

La troisième affaire , que le Con-
 eile s'étoit proposée d'expédier ,
 c'étoit l'extinction de l'Hérésie , dont
 on accusoit les Bohémiens. De-
 puis que les Vaudois & les Albi-
 geois s'étoient dispersés en plusieurs
 endroits de l'Europe , après les per-
 secutions , qu'ils avoient souffertes
 en France ; il s'étoit élevé des
 plaintes de divers peuples , qui de-
 mandoient une Réformation , &
 qui se plaignoient de quantité d'a-
 bus , & particulièrement de la ty-
 rannie Ecclesiastique , de la multi-
 plication , ou de la mauvaise admi-

nistration des Sacremens , & de plusieurs Traditions, ou Constitutions, que l'on trouvoit contraires à l'Ecriture Sainte. C'est ce qui souleva *Jean Wiclef* en Angleterre, *Jean Hus*, *Jérôme de Prague* & *Jacquel*, dans le Royaume de Bohême. Au lieu d'écouter ces plaintes, trop bien fondées, & d'y remédier, en avouant qu'il s'étoit introduit des erreurs, & des abus, ou en convaincant, par des raisons, ceux qui se trompoient ; on se servit de la force, soit pour opprimer la Verité, soit pour faire perir ceux qui se trompoient de bonne foi. On emprisonna *Jean Hus*, malgré le Sauf-conduit de l'Empereur, on le brula, & l'on fit souffrir le même supplice à *Jérôme de Prague*. On condamna la Communion, sous les deux especes, que les Bohémiens demandoient avec instance, & l'on mit toute la Bohême en feu ; au lieu d'éteindre les divisions, qui y étoient, & qui ne purent l'être, que par l'effusion de beaucoup de sang. On trouvera, dans cette Histoire, des éclaircissemens nouveaux, sur l'affaire de *Jean Hus*, & de son Sauf-conduit, aussi bien que

que touchant son sentiment: Ceux, qui n'avoient pas examiné cette affaire à fonds, s'étoient imaginez que *Jean Hus* & son disciple *Jérôme de Prague* avoient été des précurseurs de *Luther* & de *Calvin*, & qu'ils avoient fort approché de leurs sentimens. Mais on verra ici le contraire, en lisant ce que *Mr. L'enfant* en dit. Ils croyoient l'un & l'autre la Transsubstantiation & que l'adoration de l'Hostie étoit un devoir indispensable, l'invocation des Saints, & la plupart des autres dogmes, que les Protestans contestent à l'Eglise Romaine. Ils ne demandoient pas même la Communion, sous les deux especes, & n'avoient pas enseigné qu'il la fallût pratiquer ainsi. L'erreur, qui choquoit le plus le Concile, consistoit en ce qu'ils sembloient vouloir secouer le joug de l'Autorité Ecclesiastique; mais plutôt à cause de l'abus, que l'on en faisoit & des mauvaises mœurs des Ecclesiastiques, que parce qu'elle étoit, comme on l'a soutenu depuis, une tyrannie en elle même. Les autres opinions, opposées à celles de l'Eglise Romaine, qu'on leur attribuoit,

buoit, sont exprimées si obscurément, & en termes si étranges, qu'il étoit facile de leur donner un bon sens, selon les principes de la même Eglise, & qu'ils les expliquèrent même selon ses idées. Mais il semble que l'on ne vouloit pas les entendre, pour rendre ces deux hommes plus coupables; afin d'en faire un exemple, qui fit rentrer dans l'obéissance les autres Bohémiens, qui refusoient de se soumettre à leurs Evêques.

Pendant que le Concile agissoit, avec tant véhémence, contre deux pauvres Prêtres Bohémiens, parce qu'il s'agissoit de l'autorité de l'Eglise; il scandalisa, par sa mollesse & par son support, pour des erreurs, qui sapoient la Religion & la Morale Chrétienne par leurs fondemens, & qui intéressoient tout le Genre Humain. Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique établis en Prusse, qui étoient en possession de mettre tout à feu & à sang, dans leur voisinage; sous prétexte de la conversion des Infideles & de la réunion des Grecs à l'Eglise Latine, y trouverent de l'apui; malgré les instances du Roi de Pologne,

gne, à qui ils caufoient de très-grands dommages. Un certain Moine Dominicain de Caminiech, nommé *Jean de Falkenberg*, pour gagner la faveur de l'Ordre Teuto-nique, avoit composé un livre fé-ditieux, contre le Roi & le Royaume de Pologne. Il étoit adressé à tous Rois, Princes, Prélats & généra-lement à toute la Chrétienté, & l'Auteur y promettoit la vie éternelle à tous ceux, qui voudroient se liguier, pour exterminer les Polonois & *Jagellon* leur Roi. Il y souûtenoit, en-tre plusieurs autres propositions impies & extravagantes, *qu'il étoit plus méritoire de tuer les Polonois & leur Roi, que de tuer les Payens; & que les Princes séculiers, qui tueroient les Polonois & leur Roi, & qui se-roient pendre toute la Noblesse, méri-teroient la gloire céleste, & que ceux, qui les toléreroient & soustiendroient seroient damnez.* Ce livre fut bien condamné, au mois de Juin, en MCCCCXVII. par ceux qui étoient Commis pour travailler à la Refor-mation de l'Eglise, à être brulé, & celui qui fut élu Pape & qui prit le nom de Martin V. avoit signé la condamnation, étant Cardinal. Mais
les

les Polonois ne purent obtenir de lui, qu'il la confirmât & la fît exécuter, à la fin de la même année qu'il fut élu Pape. Il parla même de la casser, ou au moins de l'adoucir, gagné par les Chevaliers de Prusse.

Il y eut encore un autre scandale, de la même nature, au sujet d'un livre d'un Cordelier, nommé *Jean Petit*, duquel on a parlé au Tome X. de cette Bibliothèque Choisie, p. 51. Il y avoit défendu l'assassinat du Duc d'Orléans, par ordre du Duc de Bourgogne, & y avoit même soutenu, en général, *qu'il est permis & même méritoire à tout Vassal & Sujet de tuer un Tyran, par embûches & même par flatteries & adulations, nonobstant toute promesse & confédération jurée avec lui, & sans attendre la sentence & l'ordre d'aucun juge.* Cette doctrine fut condamnée par l'Université de Paris, & sa condamnation enregistrée dans les Parlemens de France, comme elle le méritoit. Le Duc de Bourgogne osa appeler de cette sentence au Pape, & cette affaire fut portée au Concile, où elle fut long-tems agitée; sans que les François pussent

sent jamais obtenir que le livre, d'où elle étoit tirée, fût condamné, quelques instances qu'ils en fissent, de la part du Roi de France & de l'Université de Paris; si grand étoit le credit du Duc, dans le Concile! On ne fit que condamner la Proposition en général, sans parler de celui qui l'avoit avancée, ni du livre d'où elle étoit prise. Cependant on ne pouvoit pas dire que l'on n'étoit pas instruit de cette affaire, puisque le meurtre du Duc d'Orléans avoit été commis en MCCCCVII. le 23. de Novembre & avoit fait un grand bruit dans toute l'Europe. Outre cela, les Députés de l'Université & en particulier *Jean Gerson* n'oublierent rien, pour en instruire le Concile. Il n'avoit pas eu besoin qu'on le pressât si fort, pour condamner la doctrine, les livres & la personne de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague*. Il s'étoit échauffé de lui même, & avoit poussé l'affaire à la dernière extrémité. La raison de cela étoit qu'ils attaquoient l'autorité & l'honneur de l'Eglise; & que *Petit* n'avoit attaqué que la sûreté des Princes, qui n'est pas si chère à l'Eglise,

se, que la sienne propre. Mais pour bien juger de tout cela, il faut lire avec attention l'Histoire de *Mr. L'enfant*.

Comme il y a beaucoup de discussions particulieres, qui interrompent la narration, & qu'une même matiere n'a pas été examinée & décidée, sans interruption, par le Concile; ceux qui voudront s'instruire de la suite, & de la conclusion d'une affaire, n'ont qu'à en chercher le commencement dans le Sommaire du Livre, où il se trouve; après quoi, il leur sera facile d'en découvrir la suite, dans les articles des Sommaires des Livres suivans.

L'Ordre que le Concile suivit, en ses délibérations & en ses décisions, est aussi digne de remarque, & sans doute que la présence de l'Empereur & des Princes de l'Empire y contribua beaucoup. Si les Partisans de la Cour de Rome en avoient été crus, tous ces Princes n'y auroient été, que comme de simples spectateurs; & il auroit fallu qu'ils se fussent contentez de la gloire d'obeir, en approuvant aveuglément la conduite du Concile. Mais
on

on prit d'abord d'assez bonnes mesures, pour empêcher que le Clergé ne conduisît tout à son gré; & s'il s'y conserva plus d'autorité, qu'il ne lui en appartenoit, selon bien des gens; il faut l'attribuer à la nécessité des tems & à l'empire de la coutume. Non seulement les Princes assistèrent aux Sessions publiques, mais ils eurent part aux délibérations les plus importantes & soutinrent souvent le Concile, par leurs conseils & par leur fermeté, contre les partisans des trois Antipapes. Quelque inclination, que l'Empereur eût à ménager les Papes, les Cardinaux & tous les Ecclesiastiques, il fut quelquefois obligé d'user de son autorité & d'agir avec une hauteur, dont ils étoient desaccoutumés depuis long-tems. Par sa constance, il déterminâ l'Assemblée à prendre une méthode, inconnue jusqu'à lors dans les Conciles, mais équitable & de la dernière importance, dans les conjonctures, où l'on se trouvoit. Ce fut d'opiner, non par têtes, ou par personnes, mais par Nations.

Cette manière d'opiner déconcer-

ta

ta entierement Jean XXIII. qui par le moyen des Cardinaux , des pauvres Prélats de sa façon , qui souhaitoient d'avoir de meilleurs Bénéfices , d'une infinité de Moines & d'autres Ecclesiastiques , qui étoient ses créatures , s'attendoit à l'emporter en tout , à la pluralité des voix. C'est aussi ce que les bien-intentionnez auroient bien voulu que l'on pratiquât au Concile de Trente, mais le Cardinal *del Monte* détourna adroitement le coup.

Un des endroits, qui font encore de l'honneur à ce Concile , ce fut les mesures , qu'il prit , pour tenir les Cardinaux en bride. Comme ils s'étoient rendus fort suspects, par l'élection des Antipapes , que dans le fonds c'étoient eux , qui avoient entretenu le Schisme , & que ceux de Jean XXIII. le soutenoient ouvertement , ou en secret, même après son évafion ; plusieurs auroient été d'avis de les exclurre entierement du Concile. Mais cela n'étant guere possible, on se contenta de ce temperament ; c'est qu'ils n'opineroient pas , en qualité de membres du Sacré College , mais seulement comme membres de leur Nation.

Pour

Pour les Assemblées, qui se faisoient pour la Réformation, on en nomma seulement quelques uns de ceux, qui paroissoient les plus habiles & les mieux intentionnez ; & dans l'élection du Pape, on leur associa quatre Députés de chaque Nation, qui étoient revêtus de la même autorité qu'eux. Il fallut que les Cardinaux y consentissent, & tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut qu'on mettroit dans le Décret, que l'on en usoit ainsi, pour cette fois seulement. Néanmoins on se conduisit de même, au Synode de Bâle, dans l'élection de Felix V.

Il n'est pas surprenant au reste qu'un Concile, qui s'étoit déclaré supérieur aux Papes, qui avoit entrepris de les juger & de les déposer, & qui avoit donné de si grandes atteintes aux privilèges & à l'autorité des Cardinaux, n'ait pas été approuvé des Papes & des Canonistes d'Italie. Cependant il est certain qu'il avoit toutes les qualités requises, pour passer pour un Concile Ecumenique, selon les idées de ce tems-là ; comme Mr. *Lenfant* le montre, dans sa Préface, par une énumération de ces qualitez.

Ema-

Emanuel de Schelstrate, Chanoine d'Anvers & Sous-Bibliothécaire du Pape, a néanmoins attaqué, par deux Dissertations, le Concile de Constance, contre les sentimens de l'Eglise Gallicane, qui le reçoit pour bon. Il a publié l'une de ces Dissertations, sur ce sujet, à Anvers en 1683 & l'autre à Rome en 1686. Il entreprend d'y prouver quatre choses, par de certains Actes, qu'il a fait imprimer : I. Que les Décrets de la quatrième Session du Concile de Constance, où il est parlé de la Réformation de l'Eglise, *dans son Chef & dans ses membres*, ont été corrompus par le Concile de Bâle, qui y fit ajouter ces paroles : II. Que le premier Décret de la cinquième Session, qui a établi la supériorité des Conciles Généraux, n'a pas été formé, avec mûre & suffisante délibération : III. Que lors de cette Assemblée, le Concile de Constance ne pouvoit point passer pour Ecumenique, parce que les trois Obediences n'étoient pas encore réunies : IV. Que depuis l'union de ces Obediences, ni le Concile, ni Martin V. n'ont pas approuvé la supériorité des Conciles, & que
le

le Pape, loin de confirmer le premier Décret de la cinquième Session, l'avoit attaqué directement. On verra dans cette Histoire la réfutation de ces quatre articles; & divers Docteurs Catholiques avoient déjà montré qu'ils étoient faux; savoir, *Mrs. Richer, Maimbourg, Arnauld, & Dupin*. Nôtre Auteur n'avoit pas vu l'Ouvrage du troisième, quand il a composé cette Histoire. Il s'est néanmoins rencontré avec lui, en diverses choses; mais il remarque que *Mr. Arnaud* en a omis beaucoup d'autres, & s'est trompé, en quelques unes; pour n'avoir pas vu les Actes d'Allemagne, qui n'étoient pas publics alors, non plus que le second Ouvrage de *Schellstrate*; qui s'est aussi trompé, faute d'avoir vu l'abregé du Concile de Constance, fait par ordre de celui de Bâle.

II. ON peut se former là-dessus quelque idée de ce travail. *Mr. Lefant* nous apprend, à l'égard des secours, qu'il a eus, pour écrire cette Histoire, qu'outre les Anna-listes, les Collecteurs de Conciles, les Chronographes & autres sem-

Tome XXVII. P. I. F bla-

blables Auteurs, qu'il n'a pas négligé ; il s'est servi principalement des Historiens Allemands & des Monumens de ce tems-là, qu'on a découverts depuis peu, en Allemagne.

Entre les Historiens , il nomme premierement *Ulric Reichental* , Chanoine de Constance, qui avoit été au Concile & qui en composa une Histoire en Allemand, publiée, pour la premiere fois, à Augsbourg en MCCCCLXXXIII. Cette Histoire n'est pas néanmoins exacte & il y a beaucoup de fautes, que notre Auteur a relevées, lors qu'il l'a jugé nécessaire. Mais elle peut être utile à divers égards, comme dans les faits, qui ne regardent que l'exterieur du Concile. Il n'étoit pas fort savant dans la Langue Grecque, puis qu'il explique le mot d'*Hérésie*, comme s'il signifioit un coffre pleins d'Hérésies, *arca Heresium*. Mr. *Lenfant* nomme, en second lieu, *Jean Stumpfius*, que l'on appelle le *Tite-Live de la Suisse*. Comme cet Auteur étoit Protestant, & qu'on le pouvoit soupçonner de partialité, il ne l'a suivi que les Actes à la main. Il en dit au-
tant

tant d'un troisième Historien Allemand nommé *Theobaldus* ; qui a écrit en sa langue l'Histoire de la guerre des Hussites, & en même tems une partie de celle du Concile de Constance ; qui donna lieu à cette guerre, par le supplice de *Jean Hus*, par celui de *Jérôme de Prague*, & par le retranchement de la Coupe, dans l'Eucharistie. *Bogislav Balbinus*, Jésuite Bohémien, qui a écrit une Histoire de Bohême, rend un témoignage avantageux à son exactitude. Il s'est pourtant trompé, en supposant que *Jean Hus* nioit la Présence Réelle, la Transsubstantiation & autres doctrines de l'Eglise Romaine, qu'il confessa jusqu'à la fin : comme cela paroît par les Oeuvres de *Jean Hus*, & par les Actes du Concile. * *Mr. de la Roque* avoit déjà remarqué la même chose, dans son *Histoire de l'Eucharistie*, Part. II. C. XIX. que quelques Protestans mal-informez avoient censurée, à cause de cela.

„ C'est là l'effet, dit fort bien *Mr. Lensant*, de l'esprit de Parti,

„ dont aucun Historien n'est entièrement exempt, de quelque Religion

F 2

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

„ ligion & de quelque Nation qu'il
 „ soit; ce qui rend la verité des
 „ faits, tant soit peu éloignez, ex-
 „ trêmement difficile à développer.
 „ Si *Stumpsius*, *Thibaud* & d'autres
 „ Auteurs Protestans se sont per-
 „ suadez trop légèrement que *Jean*
 „ *Hus* étoit dans leurs opinions;
 „ d'autre côté, *Æneas Silvius*,
 „ *Cochlée*, & les autres Auteurs
 „ Anti-hussites lui ont imputé fauf-
 „ sement tous les sentimens des
 „ Vaudois; quoi qu'il y eût assez
 „ de difference, entre les Vaudois
 „ & les Hussites, pour les distin-
 „ guer: comme on en fera con-
 „ vaincu, par la lecture de cette
 „ Histoire.

„ Notre Auteur nomme encore
 „ un quatrième Historien Allemand.
 „ C'est *Eberhard Windek*, qui étoit
 „ un des Conseillers de Sigismond,
 „ & qui l'accompagna, dans la plu-
 „ part des négociations, pour le Con-
 „ cile, soit à Constance, soit ail-
 „ leurs.

„ Cet Auteur a écrit une Histoire
 „ de cet Empereur, en Allemand,
 „ qui n'a pas encore été imprimée-
 „ mais qui a été communiquée à nô-
 „ tre Auteur.

Mais

Mais rien n'a tant contribué à rendre cette Histoire exacte & complete, que le grand recueil des Actes de ce Concile; en VI. Volumes *in folio*, dont le Public est redevable à la liberalité de *Rodolphe Auguste Duc de Brunswik*; qui employa, pour cela, *Mr. Von der Hardt*, Professeur en Théologie à Helmstadt & Abbé de Marienbourg. Ce savant homme a recueilli ces Actes, avec un soin & un travail infatigables, & y a joint des *Prolegomenes*, où il rend raison de tout, avec une grande pénétration. Notre Auteur ne manque pas de reconnoître, dans sa Préface, combien il lui est redevable, & de donner à son mérite les éloges, qui lui sont dûs. Il fait même une énumération des principales pieces de ce vaste Recueil; qui le fera connoître à ceux, que la grosseur de six volumes pourroit épouvanter. Ils verront de quel usage ils sont, & comprendront la grande utilité, que le Public retireroit des soins & de la générosité de ceux, qui voudroient bien publier les Actes Mss, qui pourrissent dans les Bibliothèques, & qu'une incendie, comme

il est arrivé plusieurs fois, peut consumer, lors qu'on s'y attend le moins. Il seroit fort à souhaiter que les Princes voulussent entrer, par tout, dans ce dessein, qui est au dessus des forces des Particuliers. Il y a encore des Actes considérables, dans la fameuse Bibliothèque *Cottonienne* en Angleterre, qu'il seroit avantageux qu'on publiât.

Mr. *Lenfant* s'est aussi servi de l'Histoire & des recueils, concernant la Bohême, de *Bohuslaus Balbinus*, Jésuite Bohémien; où il y a quantité de choses touchant le Hussitisme, que l'on ne trouve pas ailleurs. Ceux qui donneroient à présent de nouveau l'Histoire de ces troubles au Public, ou en Latin, ou en François, pourvu qu'elle fût écrite avec politesse & jugement, lui feroient un présent très-agréable. On n'a rien là-dessus, qu'on puisse lire avec une entière sûreté, & avec plaisir.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, Mr. *Lenfant* a profité des lumières, que lui a fournies *Jean Dlugas*, ou *Longin*, qui a écrit une Histoire de ce pays-là; que l'on a enfin publiée complète, depuis
peu

peu, à Leipzig ; car auparavant on n'en avoit vu qu'une partie. On y trouve plusieurs particularitez importantes , concernant le Concile de Constance & les affaires Ecclesiastiques de ce tems-là. Il mérite , selon Mr. *Lenfant* , d'être cru , autant qu'aucun autre Historien , en ce qui regarde le XV. siecle. Il étoit contemporain, l'un des hommes les plus éclairés de son tems, homme d'ailleurs de poids & d'autorité ; ayant été Ministre d'Etat de *Ladislas Jagellon* , Roi de Pologne , & employé en diverses ambassades. Sans sortir de la moderation , qui convient à un Historien , il parle toujours , avec franchise , même sur des sujets , où il semble qu'il eût intérêt de se ménager. * C'est dommage seulement qu'il ait écrit en si mauvais Latin , qu'on ne peut le lire avec plaisir , à cet égard. Mais il n'y a que très-peu d'Auteurs de ce tems-là , où les Lettres commençoient seulement à renaître en Occident , qui pussent écrire avec quelque politesse , en Latin.

Nôtre Auteur a fait , autant que
F. 4 cela

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

cela lui a été possible , le même choix des Auteurs des autres Nations. Par exemple , dans les affaires de France , il a consulté *Jean Juvenal des Ursins* & *Enguerrand de Monstrelet* , tous deux témoins oculaires des événemens , & dont la confrontation étoit d'autant plus avantageuse , qu'ils étoient dans des partis différens ; le premier ayant été dans le parti du Roi & de la Cour de France , & l'autre dans celui du Duc de Bourgogne.

Entre les Auteurs , qui ont le plus servi à Mr. *Lenfant* , pour les affaires de France & celles de *Jean Petit* , il faut mettre *Jean Gerson* ; qui fut lui même un des principaux Acteurs , dans cette Scène. L'édition d'Amsterdam , en MDCCVI , où il y a plusieurs pieces , qui n'avoient point paru , & que Mr. *du Pin* y a publiées , a été de grand usage à notre Auteur. Il a trouvé , dans le V. Volume de cette Edition , tous les Actes de la fameuse Assemblée de Paris , sur l'affaire de *Jean Petit* , & de ce qui se passa à cet égard , à Constance. Ils n'avoient pas encore paru , avant cette Edition , & l'Auteur s'est fait un plaisir

fit de donner au Public, dans toute son étendue, un si beau morceau d'Histoire. Il a très-souvent fait des extraits des pieces de *Jean Gerson*, qui feront mieux connoître cet Auteur au Public; qui craint la grosseur des volumes, le verbiage ennuyeux des Auteurs d'alors, pleins de choses inutiles, ou triviales, & la barbarie de leur stile. On verra qu'en bien des choses, *Gerson* fit paroître beaucoup d'érudition, selon le tems, de zele, de franchise & de courage; de sorte que l'on comprendra qu'une Bibliotheque Publique ne peut pas se passer de cette Edition, & que les Particuliers même, qui font amas de Livres, n'accheteront pas un Livre inutile, en achetant *Gerson*. Les exemplaires en grand papier sont très-beaux, quoi que le petit papier ne laisse pas d'être bon.

Au reste, Mr. *Lenfant* ne fait pas une montre vaine des Auteurs, dans lesquels il a puisé, sans marquer à chaque fait les endroits, d'où il l'a tiré. Il les cite en détail, avec grand soin, & les marges de cette Histoire sont pleines de leurs noms, & des endroits de leurs Ouvrages.

auxquels sa narration se rapporte. On ne sauroit être en effet trop exact en cela, pour les Lecteurs curieux, qui ont quelquefois besoin de vérifier sur les Originaux les faits, dont il est parlé; & qui ne le pourroient faire, qu'avec beaucoup de peine, si les Auteurs n'étoient pas citez exactement. On a pû voir quelque échantillon de l'usage des citations, dans les remarques, que l'on a faites sur l'Histoire de France du P. *Daniel*, à l'Article précédent, & l'on en pourroit produire un beaucoup plus grand nombre.

Mr. *Lenfant* rend, à la fin de sa Préface, raison du soin, qu'il a eu de rapporter au long des délibérations ennuyeuses, de donner des précis de diverses pièces, qui intéressent fort peu la plupart des Lecteurs, & d'entrer dans des discussions de faits de peu de conséquence, par la confrontation & l'examen des différents Auteurs, qu'il les ont rapportez. Cela fait paroître cet Ouvrage un mélange d'Histoire & de Dissertation Historique, qui n'est pas agréable à ceux qui ne recherchent que le plaisir, & qui se hâtent

hâtent d'en venir à la conclusion. L'Auteur répond qu'il n'écrit pas , pour cette espece de Lecteurs , mais pour ceux , qui cherchent à s'instruire & qui veulent savoir exactement les choses ; qui en effet méritent seuls , que l'on prenne de la peine pour eux. „ Il n'en est pas , „ dit-il , de l'Histoire d'un Concile , comme d'une autre Histoire ; „ où le Lecteur , impatient d'ap- „ prendre les événemens , s'ennuye „ avec raison d'une harangue , ou „ d'une délibération , qui sont la „ plupart du tems supposées. Les „ événemens des Conciles sont des „ délibérations , des disputes & des „ décisions , sur les matieres de la „ Foi & de la Discipline &c. Il „ faut donc ou renoncer à lire „ l'Histoire d'un Concile , ou se „ résoudre à essuyer des endroits „ secs & ennuyeux ; qui peuvent „ avoir été intéressants pour le sie- „ cle , auquel les choses se sont „ passées , mais fort indifferents , „ dans un autre siecle. Il a sans doute raison , & tout ce qu'il auroit pu faire ; pour sauver aux Lecteurs l'ennui des ménues discussions ; ç'auroit été de mettre dans

432 BIBLIOTHEQUE

le texte le résultat de ce qu'il auroit trouvé , & d'en renvoyer les preuves, avec la réfutation de ceux qui se sont trompez , à des notes ; qu'on auroit mises au-dessous des pages , ou à la fin. On y auroit aussi pu mettre de menuës particularitez , sans aucune suite pour l'Histoire , & la dégager davantage par-là. Mais on ne lit guere ces notes & l'on aime mieux s'en fier à l'Auteur , que de les examiner. Ainsi après tout , on ne peut pas trop trouver à redire à sa Méthode , & tout autre auroit été fort embarrassé, dans une semblable entreprise. Ceux qui seront plus pressés pourront omettre le détail, qui ne les accomodera pas & ainsi abréger l'Histoire , pour eux mêmes.

* J'ai connu des gens, qui trouvoient , pour m'exprimer comme eux, que *l'ennui pleuvoit à verse* dans l'Histoire du Concile de Trente, par *Fra Paolo*; à cause des précis, qu'il donne des Bulles & des Brefs des Papes , des négociations & des discours que les Théologiens y faisoient ; qui souvent avoient aussi peu d'agrément , que de solidité.

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

dité. Mais il ne pouvoit faire autrement, pour représenter les choses telles qu'elles étoient. Il ne pouvoit faire parler avec esprit & avec jugement des gens, qui n'en avoient point fait paroître; à moins qu'il ne trompât les Lecteurs. Il ne pouvoit pas non plus toujours dire en deux mots ce qu'ils avoient dit fort au long, & donner une juste idée de leurs sentiments, & de leur maniere de raisonner. En un mot, pour représenter des négociations & des harangues ennuyeuses, il faut nécessairement s'exposer à ennuyer un peu les Lecteurs impatiens, qui ne peuvent pas néanmoins demeurer dans une ignorance parfaite de cette sorte de choses; & plutôt à Dieu que les Docteurs, qui ont opiné dans les Conciles, & ceux qui se sont mêlez des négociations & des intrigues, n'eussent fait d'autre mal au monde, que de l'ennuyer! On pourroit leur pardonner fort facilement.

III. APRES avoir dit en général ce que cette Histoire renferme, les sources d'où nôtre Auteur l'a tirée, & la maniere dont elle est écrite; il en faudroit faire un Abregé.

F 7 Mais

Mais comme il faudroit être trop long, pour lui donner quelque agrément; je me renfermerai dans la seule Histoire de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, que l'on peut lire avec plus d'attention, que le reste. Le Lecteur cherchera la verification des faits, dans *Mr. Lefant*; je ne ferai que les rapporter, avec quelques remarques, qui naissent des choses mêmes.

* *JEAN* de *HUS*, ou autrement *Hussinets*, fut ainsi nommé, selon la coutume de ce tems-là, d'une Ville, ou d'un Village de la Bohême, dont il étoit originaire. On lui a donné les qualitez d'homme d'esprit, d'éloquent, de bon Philosophe; ce qui se doit entendre selon les idées de ce tems-là. S'il ressuscitoit à présent, tel qu'il étoit pendant sa vie, & qu'il se présentât à nous, nous aurions bien de la peine d'y remarquer ces qualitez, selon que nous les concevons aujourd'hui; puisque nous ne les saurions voir dans ses Ecrits, où elles devoient briller le plus. On lui donnoit aussi l'éloge d'homme de bien, & l'on peut remarquer en effet,

♦ *Liv. I, §. 21. & suiv.*

fet, dans ce qu'il a écrit, & particulièrement en ses Lettres, une pieté, une candeur, une simplicité, un zele, une charité, une constance, & une grandeur d'ame dignes des siècles Apostoliques. On peut d'autant plus se fier à ces Lettres, qu'elles furent écrites de Constance, à des Amis particuliers, & sans dessein de les publier, parce qu'elles lui auroient fait beaucoup de tort dans le Concile.

Il se trouva dans des conjonctures très-favorables, pour faire valoir ses talens. L'Université de Prague étoit florissante, par le grand concours des Etudiants, qui y venoient de toutes parts, & *Jean Hus* y avoit passé, par tous les degrez d'honneur, hormis le Doctorat, qu'on ne remarque pas qu'il ait eu. Dès l'an MCCCXCIII. il fut fait Bachelier & Maître aux Arts. En MCCCCI. il devint Doyen de la Faculté Philosophique & en MCCCCIX. Recteur de l'Académie.

Il n'étoit pas moins considéré dans l'Eglise, que dans l'Université. En MCCCC. il fut choisi pour être Confesseur de Sophie de Bavière,

viere, Reine de Boheme, sur l'esprit de laquelle on assure qu'il eut toujours beaucoup d'ascendant. En MCCCCV. il se rendit célèbre, par les prédications qu'il faisoit, en Langue vulgaire, dans une Chapelle, qu'on nommoit *la Chappelle de Betlehem*, dont il étoit Curé. On ne voit pas qu'avant ce tems-là il eût été accusé d'aucune nouveauté. Quelques uns ont cru qu'il favorisoit dès lors les opinions de Wiclef, mais cela ne paroît pas assez bien fondé; & il est certain qu'il en desapprouvoit plusieurs, comme il le témoigna dans le Concile de Constance. Il avoit bien prêché contre les Indulgences du Pape Boniface IX. mais ce n'étoit alors, ni crime, ni hérésie, & les Princes, qui en voyoient l'abus, approuvoient son zele; outre que le Schisme scandaleux des Papes autorisoit cette sorte de prédications.

Le grand éclat, contre *Jean Hus*, ne commença que sur la fin de l'an MCCCXVIII. & au commencement du suivant. Lorsque la plus grande partie de l'Europe eut abandonné Benoît XIII & Gregoire XII.

XII. pour embrasser la neutralité, en attendant qu'il n'y eût qu'un Pape; *Jean Hus* exhorta la Bohême à se détacher de Grégoire XII. à qui elle obéissoit & à se joindre au College des Cardinaux, pour travailler à l'union de l'Eglise. Il engagea même toute l'Université à le faire, jusqu'à ce qu'un Concile terminât le Schisme. Mais l'Archevêque de Prague & son Clergé, toujours attachés à Grégoire, fulminèrent contre l'Université & contre *Jean Hus* en particulier, comme contre un Schismatique, & lui défendirent les fonctions sacerdotales en ce Diocèse. *Jean Hus*, dans cette occasion, n'épargna ni le Pape, ni le Clergé, & se mit par-là les Ecclesiastiques à dos.

On voit, par les Ecrits, qu'il fit depuis, qu'il parloit contre eux avec beaucoup de véhémence; qu'on pourroit peut-être blâmer, s'il avoit eu à faire à des gens, qu'il eût été facile de ramener; mais qu'on doit louer, si l'on pense qu'ils étoient entièrement incorrigibles, comme la suite le fit bien voir. Des gens qui n'ont égard à aucunes plaintes, ne méritent pas d'être ménagés.

L'Em-

L'Empereur Charles IV. qui avoit fondé l'Université de Prague, l'avoit divisée en quatre Nations, celle de Bohême, celle de Bavière, celle de Pologne & celle de Saxe; quoique l'on comprît les trois dernières, sous le nom de *Nation Allemande*. Ceux du païs devoient avoir trois voix, dans les délibérations de l'Université, & les Allemands une seule; mais comme ils étoient en beaucoup plus grand nombre, que les Bohémiens, ils s'emparèrent des trois voix, & n'en laisserent qu'une à ceux du Païs. Les Bohémiens entreprirent de recouvrer leur ancien droit, & Jean Hus les ayant soutenus, de tout son credit, le Roi fit une déclaration en leur faveur.

Cela lui fit de nouveaux ennemis, parmi ces Nations, dont les Etudiens abandonnerent, en très-grand nombre, l'Université de Prague. Après cela, les Bohémiens délivrés de la contradiction des Allemands, se mirent à crier contre le Clergé: comme avoit fait Jean Wiclef en Angleterre, dont on avoit apporté les livres en Bohême. Jean Hus, qui avoit d'abord désapprouvé
ses

ses livres, où il y avoit des sentimens différens des siens, parloit de cet Homme, dans ses Sermons, comme d'un Saint. Il semble que la raison de cela étoit, que Wiclef avoit censuré âprement les mœurs & la tyrannie des Ecclesiastiques; en quoi *Jean Hus* approuvoit sa conduite, qui n'étoit que trop bien fondée. Il lui attira bien tôt la faveur de la plus saine partie de la Bohême, malgré les Ecclesiastiques. L'affaire étant venue à la connoissance d'Alexandre V. ce Pape ordonna à Sbinko, Archevêque de Prague, de s'opposer à ces nouveautés. En exécution de cet ordre, l'Archevêque ordonna de bruler les livres de Wiclef, & défendit aux Clercs de prêcher dans les Chapelles même privilégiées. Cette défense regardoit particulièrement *Jean Hus* & sa Chapelle de Bethléhem, & il en appella, au nom de l'Université, à Jean XXIII. qui avoit succédé à Alexandre V. Ce Pape ayant fait examiner l'affaire, par ses Docteurs; le plus grand nombre fut d'avis que l'Archevêque de Prague n'avoit pas eu droit de faire bruler les livres de *Wiclef*, contre
les

les Privileges de l'Université, qui relevoit immédiatement du Siege de Rome. Cependant quelques ennemis de Jean Hus ayant fait entendre à ce Pontife qu'il enseignoit des Herésies à Prague ; on le cita à comparoître à la Cour de Rome, qui étoit alors à Boulogne. Mais le Roi & la Reine, les Seigneurs Bohemiens, l'Université & la Ville de Prague députerent en Cour de Rome, pour la prier d'exempter Jean Hus d'y comparoître en personne ; soit parce qu'il avoit été cité sur de fausses accusations, soit parce qu'il n'étoit pas sûr pour lui de passer au travers de l'Allemagne, où il avoit beaucoup d'ennemis ; à cause des contestations qu'il avoit eues, comme on l'a dit, avec la Nation Allemande. Sbinko écrivit la même chose au Pape, par ordre du Roi de Boheme, & pour rendre témoignage qu'il n'y avoit point d'Héresies en ce pais-là, & que tous les démêlez, qui y étoient, avoient été appaîsez, par l'intervention de Wenceslas. Jean Hus envoya aussi ses Procureurs à Boulogne, pour y répondre pour lui. Mais ils y furent mis en prison, & traî-

traitez indignement, après y avoir séjourné un an & demi. Jean Hus fut ensuite lui même excommunié, & n'eut point d'autre ressource, que d'en appeller au Concile futur. Il se retira en même tems de Prague, au lieu de sa naissance; où il prêchoit, sous la protection de Nicolas de Hus, Seigneur de ce lieu, & d'où il écrivit à ses Amis, pour leur rendre raison de sa retraite, & pour les exhorter à perséverer en sa doctrine.

On ne fait pas précisément, quand il revint à Prague; mais il y a de l'apparence que ce fut en MCCCCXI. pendant l'absence de Sbinko, qui mourut au mois de Septembre de cette année là; lorsqu'il alloit en Hongrie s'aboucher avec Sigismond, pour chercher des remèdes aux troubles de la Bohême. *Jean Hus* reçut cette même année un témoignage d'Orthodoxie de l'Université, en date du mois de Septembre. Peu de tems après, Jean XXIII. publia sa Croisade contre Ladislás, Roi de Naples, & Jean Hus ne perdit pas cette occasion d'ouvrir les yeux aux peuples, sur la tyrannie des Papes, qui se ser-

vent

vent des armes spirituelles, pour avancer leurs intérêts temporels. D'ailleurs tout le monde savoit que Jean XXIII. étoit un des plus indignes sujets, qui fussent montez depuis long-tems, sur le Siege de Rome; & Jean Hus n'en pouvoit pas dire plus de mal, que le Concile de Constance en dit depuis. Cela le brouilla néanmoins avec Etienne Palets, Docteur en Théologie à Prague, son intime ami, qui étoit un des principaux herauts de cette Croisade.

Conrad, Archevêque de Prague, défendit de nouveau, à la sollicitation de *Jean Gerson*, en MCCCCXIII. à *Jean Hus* de prêcher à *Prague*, ce qui l'obligea de s'en retirer une seconde fois. Depuis ce tems-là, jusqu'au Concile de Constance, il fit divers traités, pour défendre sa doctrine; & entre autres son traité *de l'Eglise*; duquel on tira en suite la plupart des Articles, pour lesquels il fut condamné; & un autre petit Ouvrage, qu'il fit afficher à la Chapelle de Bethlehem, sous le titre de *Six Erreurs*. La première étoit celle des Prêtres, qui se vantoient de faire
le

le corps de J^{es}us-Christ, dans la Messe. La seconde consistoit à dire, comme l'on faisoit alors, je croi au Pape, je croi aux Saints, je croi en la Vierge, au lieu qu'il ne faut croire qu'en Dieu. La troisième étoit la prétension des Prêtres, de pouvoir remettre la peine & la toulpe du peché à qui il leur plaisoit. La quatrième, qu'il faut obeir à ses Supérieurs, quelque chose qu'ils commandent. La cinquième, que l'excommunication engage & excommunie actuellement celui, contre qui elle est lancée, soit qu'elle soit juste, ou non. La sixième c'étoit la Simonie, qu'il nomme une Hérésie & dont il accuse la plûpart du Clergé. Cette doctrine fut reçue, avec d'autant plus d'avidité en Bohême, qu'elle n'attaquoit proprement que les Ecclesiastiques, qui s'étoient rendus extrêmement odieux. Le Clergé, de son côté, l'ayant attaquée de toute sa force, cela ne fit qu'augmenter les troubles de la Bohême; que le Concile de Constance enflamma encore d'avantage, par la condamnation de Jean Hus & de Jérôme de Prague.

La Concile ayant été cependant

con-

convocé à Constance , par Jean XXIII. de concert avec Sigismond, Roi des Romains , pour le commencement du mois de Novembre MCCCCXIV. *Jean Hus* , qui avoit appelé à ce Tribunal , se disposa de bonne heure à y aller , & prit les mesures qu'il put , pour sa sûreté. Il demanda des témoignages d'Orthodoxie à l'Archevêque de Prague & à l'Evêque de Nazaret, Inquisiteur de la Foi en Bohême , & il les obtint , au Mois d'Août de l'an MCCCCXIV. sans que personne s'y opposât. L'Archevêque ayant assemblé , ce même mois , un Synode National à Prague ; Jean Hus s'y présenta , sans y être appelé , afin de rendre raison de sa Foi & de déclarer qu'il se disposoit à aller au Concile , dans la même vue. Comme il ne put obtenir audience , il prit Acte de ce refus , par main de Notaire ; & cet Acte fut signé , en bonne forme , par plusieurs témoins. Ensuite il fit afficher , apparemment selon l'usage de ces tems & de ces lieux-là , en de semblables occasions , des Ecrits aux portes de tous les Palais & de toutes les Eglises de Prague , pour
no-

notifier son départ, & pour inviter tout le monde à venir à Constance; pour être témoins de son innocence, ou de sa conviction. Celui, qu'il fit afficher à la porte du Palais Royal, étoit conçu en ces termes :

„ *Au Roi, à la Reine & à toute la*
 „ *Cour.* J'ai appris de bonne part
 „ que vôtre Majesté a reçu des
 „ Lettres du Pape, par lesquelles
 „ il l'exhorte à ne souffrir pas que
 „ l'Hérésie, qui s'est répandue de-
 „ puis quelque tems en vôtre Ro-
 „ yaume, y prenne de plus profon-
 „ des racines. Quoi que ces mau-
 „ vais bruits ne se soient pas répan-
 „ dus, graces à Dieu, par ma fau-
 „ te; il est pourtant de mon devoir
 „ de ne pas souffrir que la Cour &
 „ le Royaume de Bohême soient
 „ exposés à la calomnie, à mon
 „ occasion. C'est pourquoi j'ai
 „ fait afficher des Lettres de tou-
 „ tes parts, pour engager l'Arche-
 „ vêque de Prague à veiller sur
 „ cette affaire; & j'ai témoigné
 „ publiquement, que s'il y a quel-
 „ cun en Bohême, qui ait connois-
 „ sance que je sois entaché d'Hé-
 „ resie, il ait à se présenter à la
 „ Cour du dit Archevêque, pour y
 „ Tome XXVII. P. I. G „ di-

„ dire ce qu'il fait ; mais comme il
 „ ne s'est trouvé aucun accusateur,
 „ l'Archevêque m'a permis de par-
 „ tir , moi & les miens , pour
 „ Constance. Je supplie donc Vô-
 „ tre Majesté , comme protectrice
 „ de la Verité , aussi bien que la
 „ Reine & le Conseil , de vouloir
 „ témoigner , qu'après avoir fait
 „ toutes mes diligences , pour me
 „ justifier , il ne s'est point trouvé
 „ de partie contre moi. Outre ce-
 „ la , je fais savoir à toute la Bo-
 „ heme , & à toute la Terre , que
 „ je vai au premier jour me présen-
 „ ter au Concile , où le Pape doit
 „ présider ; afin que s'il y a quel-
 „ cun , qui me soupçonne d'Hé-
 „ sie , il s'y transporte & fasse voir,
 „ en présence du Pape & des Doc-
 „ teurs , si j'ai jamais tenu & en-
 „ seigné aucune opinion fausse , ou
 „ erronée. Que si l'on peut me
 „ convaincre de quelque erreur ,
 „ ou d'avoir enseigné quelque cho-
 „ se contre la Foi Chrétienne , je
 „ ne refuse pas de subir toutes les
 „ peines des Héretiques. Mais
 „ j'espere que Dieu ne donnera pas
 „ la victoire à des gens de mauvai-
 „ se foi , & qui combattent la Ve-
 „ rité

„ rité, de gayeté de cœur. *Jean Hus* fit publier de ces sortes d'affiches, par toute sa route, jusqu'à Constance, comme on le voit dans ses Oeuvres. Il paroît par cette grande confiance, qui ne fut censurée par personne, que ce Théologien ne croyoit rien avoir avancé, qui fût contraire aux sentimens courans des Chrétiens d'alors; car il n'ignoroit pas que les Théologiens regardent, comme une Hérésie, ce qui est opposé au consentement des Chrétiens, du tems auquel ils vivent. Tout le mal qu'il y avoit, c'est qu'il crioit extraordinairement contre les Ecclesiastiques, en quoi il n'étoit pas le seul; comme on le peut voir, par le VII. Livre de l'Histoire du Concile de Constance, où l'on voit les plaintes atroces, que les Théologiens, les plus estimez de ce tems-là, faisoient contre les mœurs des Gens d'Eglise, & par quantité de discours, qui se firent dans le Concile même. On verra, dans la suite, la difference, qu'il y avoit entre eux & lui.

On ne trouve pas que la Cour de Boheme lui ait donné l'Attestation, qu'il demandoit; mais il pa-

roît, par une de ses Lettres, écrite sur le point de son départ, qu'il avoit un Saufconduit du Roi, par où il faut entendre celui de Bohême, & non celui des Romains; puis qu'il ne fut expédié qu'après son départ. Il partit le 11. d'Octobre MCCCCXIV. avec trois Seigneurs Bohemiens, auxquels ces Princes l'avoient confié, *Jean de Chlum, Henri de Latzenbok & Wenceslas de Duba*; qui étoient apparemment assez bien accompagnés, pour empêcher qu'on ne lui fît quelque insulte, en chemin. Il paroît néanmoins qu'il avoit de violens préssentimens de ce qui lui devoit arriver à Constance, par une Lettre, qu'il écrivit à un de ses Amis immédiatement avant son départ; & où il le prie, sur le dessus de la Lettre, de ne l'ouvrir que quand il aura des nouvelles certaines de sa mort. Dans cette même Lettre, qui est la première, parmi celles qui ont été imprimées, il fait une espèce de Testament & de Confession; où il témoigne de se repentir, entre autres choses, d'avoir perdu trop de tems & pris trop de plaisir, à jouer aux Echecs, avant qu'il fût Prêtre.

Il n'y diffimule pas non plus, qu'il n'a point épargné l'avarice & les mauvaises mœurs du Clergé, & que c'est pour cela que, *par la grace de Dieu, il souffre une persecution, qui va bientôt être consommée.* A peu près dans le même tems, il écrivit à ses Amis de Bohême une autre Lettre (qui est la II.) où il dit qu'il prévoit qu'il fera mal-traité dans le Concile, sur de fausses accusations, & qu'il aura un grand nombre d'ennemis, parmi les Evêques, les Docteurs, les Moines & même parmi les Princes séculiers. Il prie le Seigneur de lui donner la force de persévérer jusqu'à la fin, résolu de souffrir le dernier supplice, *plûtôt que de trahir l'Evangile, par aucune lâcheté.* Il demande à ses Amis le secours de leurs prières, afin que, s'il est condamné, il glorifie Dieu, par une fin Chrétienne; ou que s'il retourne à Prague, il y retourne absous, & sans avoir fait aucune démarche contre sa Conscience; pour travailler, avec plus de zèle que jamais, à *extirper la doctrine de l'Antechrist.*

Cette Lettre, écrite en Bohémien, fut ensuite traduite en Latin,

tin, & falsifiée par ses ennemis, qui l'envoyerent à Constance, où elle ne disposa pas les esprits en sa faveur.

Etant arrivé à Nuremberg, il écrivit de cette ville à ses Amis, une autre Lettre datée du 17. d'Octobre, où il leur rend compte de son voyage. Il leur dit qu'il a toujours marché tête levée, dans toute sa route, sans se déguiser nulle part, & qu'il a été bien reçu de tout le monde: Qu'à Pernau le Curé & les autres Ecclesiastiques, qui l'attendoient depuis quelques jours, lui firent un fort bon accueil: Qu'étant entré dans le Poële, le Curé lui présenta, selon la coutume du pais, un grand gobelet plein de vin, & but à sa santé: *propinavit magnum cantharum vini.* Il ajoute que le Curé, avec les autres de la compagnie, reçut fort charitablement toute sa doctrine & lui dit qu'il avoit toujours été son Ami. Le Jesuite *Maimbourg*, dans son Histoire du Grand Schisme d'Occident, a représenté tout autrement cette entrevue; où il fait boire tous ces gens plus qu'il ne falloit & parler de Théologie, parmi les verres & les pots,

pots , par une envie démesurée de diffamer *Jean Hus*. Le Théologien Bohémien décrit le reste de son voyage, jusqu'à Nuremberg, avec la même simplicité, & comme satisfait d'avoir été bien accueilli par tout. Il étoit fort content d'une longue conférence, qu'il eut à Nuremberg, avec les Docteurs, en présence des Magistrats & de quelques Bourgeois, qui lui déclarèrent unanimement, qu'il y avoit déjà plusieurs années qu'ils étoient dans les mêmes sentimens; & que, s'il n'y avoit point d'autres accusations, contre lui, il se retireroit du Concile, avec honneur. Tout cela fait encore voir qu'il n'avoit aucun sentiment de Théologie, qui fût opposé à la créance générale.

Pendant qu'il étoit à Nuremberg, le 18 d'Octobre, Sigismond, qui étoit à Spire, lui fit expédier un Saufconduit, qu'il avoit apparemment fait demander auparavant, & qui lui fut remis en cette ville-là 22. d'Octobre. Je le rapporterai dans la suite, lors qu'il s'agira de cette affaire.

Il arriva à Constance le 3. de Novembre, avant que l'ouverture

du Concile eût été faite. Il fit avertir le Pape, qui étoit à Constance depuis six jours, de son arrivée, par Jean de Chlum & Henri de Latzenbock. Ils déclarèrent, en même tems, au Pontife que le Docteur Bohemien étoit muni d'un Saufconduit de Sigismoud, & prièrent le Pape de le prendre aussi en sa protection, & de tenir la main à l'observation du Saufconduit. Le Pontife les reçut civilement & leur promit d'empêcher qu'on ne fît aucune injustice à *Jean Hus*. Il eut en effet assez de liberté, l'excommunication, lancée contre lui, fut levée, & il lui fut permis d'aller par tout, sinon aux Messes solennelles, pour éviter les émotions populaires.

Le bruit courut même qu'il prêcheroit & il avoit, pour cela, préparé deux Sermons, qui se trouvent parmi ses Oeuvres. L'un est une espece de Confession de Foi, qu'il fait en explicant le Symbole des Apôtres. Il y dit que l'Ecriture bien entendue est la regle de la Foi, & fait diverses remarques sur cette Vertu Chrétienne. Pour l'Eglise, il dit que c'est *l'assemblée de tous les*

les prédestinez, qui ont été, qui sont & qui seront, dans tous les siècles, y compris aussi les Anges. Il la divise en trois parties, *la triomphante*, qui est composée des Anges & des Bienheureux, qui sont dans le Ciel; *la militante*, qui sont les prédestinez vivans encore sur la terre; *la dormante*, qui renferme les Prédestinez, qui souffrent en Purgatoire. C'est de-là, comme il semble, que l'on a emprunté depuis l'idée de *l'Eglise Invisible*, ou des Prédestinez. Cette maniere de parler de l'Eglise n'est pas juste, ni conforme à l'usage de l'Ecriture, & des anciens Chrétiens; puisque l'Eglise ne signifie, selon la nature de la chose même & selon l'usage établi de ce mot, que l'Assemblée, ou le Corps de ceux qui font profession de croire en Jesus-Christ, tant mauvais, que bons. Il y a bien de l'apparence que *Jean Hus* en seroit convenu, si on lui avoit représenté la chose, comme il falloit. Mais ce siècle-là n'étoit pas un siècle de netteté & de justesse d'esprit, & il faut prendre en bonne part ce que l'on y trouve de tolerable; en lui donnant le meilleur

sens, qu'il est possible; & pardonner le reste, qui est un effet de l'ignorance de ce tems-là.

Il appelle *l'Eglise dormante*, les prédestinez du Purgatoire, parce qu'ils sont morts, „ & qu'ils attendent la béatitude, dont ils doivent „ jouir, par la grace de Dieu, & „ moyenant les secours de l'Eglise „ Militante, qui par ses jeunes, ses „ aumônes, ses prieres, & ses autres bonnes œuvres, l'aident à „ sortir plutôt du Purgatoire; comme d'un autre côté les Saints, „ qui sont dans le Ciel, sont en secours à l'Eglise Militante & se „ réjouissent de ses oeuvres méritoires. Après cette explication, il prie Jesus-Christ de pardonner à ceux, qui avoient dit qu'il nioit l'intercession des Saints, soit à l'égard des fideles, qui sont encore sur la terre, soit à l'égard de ceux, qui sont morts. Il prie aussi la S. Vierge d'interceder pour ceux, qui l'ont accusé, d'avoir dit, ou cru qu'elle n'étoit pas demeurée Vierge, non plus que les autres femmes, après sa conception. Il l'appelle *la Reine du Ciel* & *la Réparatrice du Genre Humain*. Il soutient encore qu'il a prêché

prêché publiquement qu'elle est nôtre *Avocate*, nôtre *Médiatrice* & en quelque manière la cause de l'incarnation, de la passion, de la résurrection de *Jésus-Christ*, & par conséquent du salut des hommes.

C'est par où il finit le premier Sermon, qui est très-éloigné, comme l'on voit, de la doctrine des Protestans; & qui ressent plutôt la Scholastique du tems, que la Théologie de l'Ecriture Sainte. Dans l'autre Sermon, il traite de la paix & de l'union de l'Eglise, & parle de la corruption de ce tems-là, comme plusieurs autres en ont parlé avant & après lui, sans passer pour Hérétiques.

Etienne Palets, Professeur en Théologie à Prague, devenu ennemi juré de *Jean Hus*, & Michel de Causis, Curé d'une Paroisse de la même ville, étoient arrivez à Constance, & s'étoient d'abord appliquez à prévenir le Concile contre lui, pour le faire ensuite condamner. Ils avoient fait afficher des placards, contre lui, comme contre un Hérétique & un Excommunié, sans qu'il en pût obtenir justice du Pape.

Ils distribuoient des articles , comme tirez de ses Livres , & épioient tout ce qu'il disoit & faisoit , pour tâcher de le surprendre. Cependant appuyé sur son Saufconduit & sur la parole du Pape , il parloit avec liberté & souûtenoit ouvertement sa doctrine. Il disoit même la Messe , tous les jours , dans une Chambre , près de son Poële , en présence de tout le voisinage , qui y accouroit avec empressement.

Ses ennemis * profiterent de cela , pour insinuer aux Cardinaux , qu'il seroit bon de le faire arrêter. Ils s'assemblerent là-dessus , le 28 de Novembre , pour tenir une congregation chez le Pape , sur son sujet. Ils lui députerent en suite , avant midi , l'Evêque d'Augsbourg & celui de Trente , avec un Consul de Constance & un Gentilhomme , pour lui dire qu'il eût incessamment à comparoître devant le Pape & les Cardinaux ; afin d'y rendre raison de sa doctrine , comme il l'avoit souhaité si souvent. *Jean Hus* répondit qu'il n'étoit venu à Constance , que pour rendre raison de sa Foi ,

* §. XXVII. & suiv.

Foi, en plein Concile, & non dans une Congrégation particuliere du Pape & des Cardinaux ; mais que puis qu'ils le lui ordonnoient, ils ne laisseroit pas d'y aller ; bien résolu de mourir, plutôt que de trahir la Verité.

Il partit sur le champ, accompagné de Jean de Chlum, ami fidele & zélé, qui ne l'abandonna jamais. Comme ils furent entrez dans la Palais Episcopal, où le Pape étoit logé, un des Cardinaux lui dit, *qu'on avoit fait contre lui des plaintes si graves, que si elles se trouvoient fondées, il seroit impossible de le tolerer: Que la voix publique l'accusoit d'avoir répandu dans la Boheme des erreurs capitales & manifestes, contre l'Eglise Catholique ; & que c'étoit, pour savoir ce qui en étoit, qu'on l'avoit fait venir là.* Jean Hus répondit, *qu'il aimeroit mieux mourir, que d'être convaincu de plusieurs Hérésies, & beaucoup moins d'erreurs capitales, comme on le disoit: Que c'étoit, pour cela, qu'il étoit venu avec joie à ce Concile, & qu'il promettoit que, si on pouvoit le convaincre d'aucune erreur, il la retracteroit, sans balancer.* Les Cardi-

naux lui témoignèrent qu'ils étoient satisfaits de sa réponse ; mais ils ne laisserent pas de lui donner des gardes , aussi bien qu'à Jean de Chlum.

S'étant rassemblez ce même jour , à quatre heures après midi , il fut résolu entre eux , à l'instigation des ennemis de Jean Hus , de le mettre en prison. Ils envoyèrent , sur le soir , le Gouverneur du Palais du Pape , dire à Jean de Chlum , que pour lui , il pouvoit se retirer ; mais qu'il avoit ordre de conduire Jean Hus en lieu de sûreté. Le Seigneur Bohemien courut aussi-tôt au Pape , pour lui en porter ses plaintes ; comme d'une violation de la foi publique & de sa propre parole. Le Pontife en rejetta la faute sur les Cardinaux & sur les Evêques , entre les mains de qui il disoit qu'il étoit lui même ; mais il ne paroît pas qu'il fît rien , pour faire rendre la liberté au Docteur Bohemien , ni alors , ni dans la suite ; ce qui fait voir que ce n'étoit qu'une mauvaise défaite. Il fut enfermé , chez un Chanoine de Constance , & on lui donna une bonne garde. Jean de Chlum ne laissa pas de solliciter sa délivrance , auprès du Pape , qui
seig-

feignoit de douter du Saufconduit de l'Empereur (c'étoit le titre qu'on donna à Sigismond, depuis ce tems là, dès le jour auquel Jean Hus fut arrêté, & auquel la nouvelle du Couronnement de ce Prince arriva à Constance) sans demander de le voir, quoi que le Seigneur Bohémien le montrât à tous ceux, qui le fouhaiterent.

Voici les propres termes de ce Saufconduit: *Sigismond, par la grace de Dieu, Roi des Romains &c. à tous Princes Ecclesiastiques & Séculiers &c. & à tous nos autres Sujets, Salut. Nous vous recommandons, d'une pleine affection, à tous en général & à chacun en particulier, honorable homme Maître Jean Hus, Bachelier en Théologie & Maître aux Arts, Porteur des présentes, allant de Bohême au Concile de Constance; lequel nous avons pris sous nôtre protection & nôtre Sauvegarde, & sous celle de l'Empire, desirant que lors qu'il arrivera chez vous, vous le receviez bien & le traitiez favorablement; lui fournissant tout ce qui lui sera nécessaire, pour bâter & pour assurer son voyage, tant par eau, que par terre; sans rien prendre de lui,*
ni

ni des siens, aux entrées & aux sorties, pour quelque droit que ce soit, & de le laisser LIBREMENT ET SUREMENT passer, s'arrêter & RETOURNER; le pourvoyant même, s'il en est besoin, de bons passe-ports, pour l'honneur & le respect de la Majesté Imperiale. Donné à Spire le 18. d'Octobre de l'an 1414. le 33. de notre regne de Hongrie & le 5. de celui des Romains. Par ordre du Roi, & plus bas Michel de Paces, Chanoine de Breslau.

Voilà un Saufconduit, *pour aller & retourner surement & librement*, en bonne forme; & il n'y a guère lieu de douter, que Sigismond ne l'eût donné de bonne foi. Cependant il n'empêcha point que Jean Hus ne fût arrêté à Constance, & traité comme s'il n'en avoit point eu. Après qu'il eut demeuré quelques jours, chez le Chanoine de Constance; on le transféra chez les Dominicains. Il y tomba malade & l'ancien Auteur de sa vie, qui est au devant de ses Oeuvres, dit que le Pape lui envoya ses Médecins; apparemment de peur qu'il ne mourût d'une mort ordinaire.

Le 1 de Decembre, il se tint une
Con-

Congrégation de Cardinaux & d'E-
vêques, touchant son affaire. De
Causis présenta huit chefs d'accusa-
tion contre lui, Le I. étoit qu'il
soutenoit 1. *qu'il falloit communier
le peuple, sous les deux especes* ; ce
qui paroissoit par la conduite de ses
Disciples, qui communioient ainsi
dans Prague ; & 2. qu'il avoit en-
seigné publiquement, ou au moins
qu'il croyoit, *que dans le Sacrement
de l'Autel le pain demeure pain,
après la consécration* ; comme on le
verroit, en l'examinant là-dessus.
Le II. qu'il disoit que les Ministres,
*en péché mortel, ne peuvent admi-
nistrer les Sacremens & qu'au con-
traire, toute autre personne le peut
faire, pourvu qu'elle soit en état de
grace.* Le III. qu'il avoit diverses
erreurs, concernant l'Eglise ; puis
qu'il enseignoit 1. *qu'il ne faut pas
entendre, par l'Eglise, le Pape, les
Cardinaux, les Archevêques & le
Clergé & que c'est une mauvaise dé-
finition, inventée par les Scholasti-
ques* ; 2. *que l'Eglise ne doit point
posséder de biens temporels, & que
les seculiers peuvent impunément les
ôter aux Eglises & aux Ecclesiasti-
ques* ; ce qui paroissoit en ce qu'à
l'in-

l'instigation de Jean Hus, la plupart des Eglises de Boheme avoient été depouillées de leurs revenus; 3. *que Constantin & les autres Princes ont erré, en dotant l'Eglise.* Le IV. *que tous les Prêtres sont égaux en autorité, & qu'ainsi les ordinations, les cas reservez aux Papes & aux Evêques ne sont qu'un pur effet de leur ambition.* Le V. *que l'Eglise n'a plus la puissance des Clefs, quand le Pape, les Cardinaux & tout le Clergé sont en peché mortel, ce qui peut arriver.* Le VI. *qu'il mépri-soit l'excommunication, puis qu'il avoit toujours célébré l'office divin, pendant son voyage.* Les deux autres articles ne sont que des répétitions & sont contenus, au moins en substance, dans les précédens. Il ne paroît point que Jean Hus ait été coupable, à l'égard du premier Article, & les autres sont apparemment un peu outrez.

Mais il est sans doute que le second & les quatre suivans ont été la principale cause de la mort de Jean Hus. A les prendre à la rigueur, ils auroient entièrement ruiné les gens d'Eglise; qui ne s'é-mouvoient nullement, pour une
vie

vie impie & scandaleuse, mais qui étoient fort alertes, quand il s'agissoit de l'augmentation, ou de la diminution de leurs revenus. Néanmoins comme Jean Hus étoit un homme de bonne foi, ainsi qu'il parut par sa conduite, & qui n'avoit pas mauvaise opinion du Concile, puisqu'il avoit appelé à cette Assemblée; parce qu'il croyoit qu'il pourroit y ramener ceux, qu'il jugeoit être dans l'erreur; si on avoit plutôt cherché à le guérir de quelques sentimens outrez, qu'il avoit conçus à cause de la vie scandaleuse des Ecclesiastiques, plutôt qu'à le trouver coupable; on l'auroit pu ramener à un juste milieu, qui n'auroit offensé personne; pourvu que l'on eût bien aussi voulu revenir à ce milieu, dans lequel, à l'égard des ces fortes de choses, on trouve le plus souvent la Verité & l'Equité. Mais en ce tems-là, encore plus qu'au nôtre, les Tribunaux Ecclesiastiques tâchoient plutôt de trouver coupables ceux, qui étoient accusez devant eux, que de les guérir; & étoient encore moins disposez à apprendre quelque chose d'eux, & à se corriger sur leurs justes plaintes. Ou-

Outre cela, les ennemis de Jean Hus l'accusèrent d'avoir été la cause de la dissipation de l'Académie de Prague, en employant l'autorité séculière, pour opprimer les Allemands ; d'avoir soutenu seul les erreurs de Wiclef, contre l'Université, qui les condamnoit ; d'avoir sacrifié le Clergé à l'avarice des Laïques ; de n'être suivi, que par des Hérétiques & des ennemis de l'Eglise Romaine. Ils concluoient de-là, que, si Jean Hus échappoit à la sévérité du Concile, il feroit plus de mal à l'Eglise, qu'aucun Hérétique n'en avoit fait, depuis Constantin ; & supplioient le Pape de nommer incessamment des Commissaires, pour l'examiner, & pour lire ses Ouvrages.

Sur ces plaintes, il nomma le Patriarche de Constantinople & deux Evêques, pour entendre les accusations intentées contre Jean Hus, & prendre les sermens des Témoins. En suite ces Commissaires lui allèrent porter ces accusations, dans sa prison ; où il étoit fort malade. Il leur demanda un Avocat, parce qu'étant malade & prisonnier, il ne pouvoit défendre lui même sa cause.

è. Mais c'est ce qu'on ne voulut jamais lui accorder , parce que le Droit Canonique ne permet pas que l'on plaide la cause d'un homme suspect d'Hérésie ; & comme , selon la même Jurisprudence , toutes sortes de témoins sont également reçus contre un Héretique , on ne manqua pas d'en trouver un grand nombre , parmi les Ecclesiastiques de Bohême , que Jean Hus avoit irrité , par ses prédications contre leurs desordres. Il se plaint , dans une de ses Lettres , qu'on inventoit tous les jours contre lui , tant d'articles faux & captieux ; qu'à peine avoit-il assez de tems , pour y répondre. On voit , dans ces mêmes Lettres , quelles furent les vexations , qu'il souffrit de la part de ses Juges , les insultes de ses accusateurs , les intrigues & les artifices , dont on se servit , pour l'empêcher d'avoir audience du Concile.

Malgré cette agitation d'esprit , il ne laissa pas de composer divers traités , par lesquels il se consolait dans sa prison ; comme ceux *du Mariage , du Décalogue , de l'Amour & de la Connoissance de Dieu ,*
de

de la Pénitence, des trois Ennemis de l'Homme, de la Cene du Seigneur & plusieurs autres ; dont il fait mention dans ses Lettres, & que l'on voit parmi ses Oeuvres.

Outre les trois Commissaires, dont on vient de parler, il paroît par les Actes, que le Pape établit encore une autre Commission beaucoup plus nombreuse, sans doute pour examiner la doctrine ; savoir, quatre Cardinaux, celui de S. Marc, celui de Cambrai, celui de Brancas & celui de Florence, deux Généraux d'Ordre & six Docteurs ; gens qui employoient, selon l'humanité de cette sorte de Commissaires, toute la subtilité de leur esprit, pour donner le plus mauvais sens, qu'il fût possible, à ce que Jean Hus avoit écrit ; afin d'avoir la cruelle consolation de faire bruler vif cet ennemi des grandeurs, des plaisirs & des richesses, dont ils jouissoient avec tant d'agrément & tant de scandale, sans se mettre en peine de ce que l'Evangile exigeoit d'eux.

Jean de Chlum n'ayant pas pu obtenir du Pape, & des Prélats la liberté de son Ami, en écrivit à l'Empereur ; qui irrité d'abord d'une
en-

entreprise, où il trouvoit son autorité foulée aux pieds & sa réputation exposée à la censure de tout le monde, écrivit le 10. de Decembre au Pape, pour l'élargissement de Jean Hus, & envoya des ordres exprès à ses Ambassadeurs au Concile, qui tenoient sa place jusqu'à ce qu'il y vînt, de faire incessamment élargir le Docteur Bohémien, & même de rompre les portes de la prison, en cas de desobeissance. Quoi que le Pape eût protesté qu'il n'avoit point eu de part à l'emprisonnement; il ne laissa pas de regarder, de fort mauvais œuil, les ordres de l'Empereur, & de laisser Jean Hus en prison, sans que les Ambassadeurs osassent l'en tirer; de peur apparemment de blesser la Jurisdiction Ecclesiastique. Ce'a obligea Jean de Chlum de s'en plaindre, dans un Ecrit Latin & Allemand, qu'il fit afficher par tout le 24. de Decembre, le lendemain duquel Sigismond arriva à Constance.

Ce Prince, * si l'on en croit une Lettre, qu'il écrivit en MCCCCXVII. aux Barons de Boheme,

* s. LVII. & suiv.

hème, fit tout ce qu'il put, & se fâcha même violemment, pour faire élargir Jean Hus, sans pouvoir l'obtenir du Concile. Mais on lui représenta que le Concile étoit en droit de le dégager de la promesse faite à un Hérétique, sans le consentement du Concile; qui étoit le seul légitime juge de l'Hérésie, & qui ne devoit pas perdre ses droits, à cause d'un Saufconduit de l'Empereur. Comme il s'obstinoit & étoit même sorti, dit-il, de la ville, on lui dit que s'il ne vouloit pas permettre que le Concile exerçât la justice, il n'avoit que faire à Constance; ce qui obligea Sigismond, à ce qu'il dit, de prendre la résolution de ne plus se mêler de cette affaire; parce que s'il eût voulu s'intéresser davantage, pour Jean Hus, le Concile eût été entièrement dissout. On pouvoit néanmoins prendre quelque milieu. Le Concile auroit pû condamner la doctrine de Jean Hus, comme hérétique, puis qu'il la jugeoit telle; & épargner sa personne, pour lui donner le tems de penser à lui-même. Par-là le Concile auroit fait justice, & auroit en même tems sauvé à
l'Em-

l'Empereur la honte de voir violer son Sauſconduit. Mais le pis eſt que ce Prince fit exécuter la ſentence du Concile ; ce qui marque la ſuperſtition & la perfidie de Sigifmond & le rend tout à fait inexcusable. Apparemment il fit trop peu de cas de la vie d'un pauvre Prêtre, pour conteſter davantage avec le Concile là-deſſus, d'autant plus que ce Prêtre paſſoit pour un Hérétique. Auſſi ne le croyoit-on pas incapable de cela, en Bohême ; s'il en faut croire une Lettre, que Jean Hus écrivit de ſa priſon, où il aſſure qu'on lui avoit prédit, avant ſon départ, que Sigifmond le trahiroit & que, pour lui, il ne reverroit jamais Prague.

Dès qu'on eut appris, en cette ville, que Jean Hus avoit été mis en priſon, les Seigneurs Bohémiens écrivirent pluſieurs Lettres à l'Empereur. Dans la première, trois de ces Seigneurs, parlant au nom de tous, lui repréſenterent qu'à la prière de Jean Hus, ils avoient demandé Conrad leur Archevêque, s'il avoit jamais remarqué que Jean Hus eût enſigné quelque erreur, & que ce Prélat avoit déclaré de ſon bon-gré

Tome XXVII. P. I. H &

& sans nulle contrainte , qu'il n'avoit jamais trouvé une seule parole erronée dans ses Ecrits , & qu'il n'étoit point son accusateur. Ils envoyèrent cette déclaration à l'Empereur, sélée de leur seau ; en le suppliant de faire mettre Jean Hus en liberté , afin qu'il fût en état de confondre ses accusateurs.

Cette Lettre ne produisit aucun effet , & ils lui en écrivirent une autre , plus ample & plus forte ; où ils lui représenterent , avec respect , que Jean Hus étoit allé de son bon-gré au Concile , pour réfuter les fausses accusations intentées contre lui & contre la Bohême : Qu'il demandoit , avec instance , d'être oui , en plein Concile , pour y mettre en évidence la pureté de sa doctrine ; ou pour se retracter , si on le pouvoit convaincre de quelque erreur : Que quoi qu'il fût de notoriété publique , qu'il étoit allé à Constance muni d'un Saufconduit de l'Empereur , on n'avoit pas laissé de l'envoyer dans une affreuse prison : Qu'il n'y avoit eu ni petit , ni grand , qui ne vît avec étonnement & avec indignation , que le Pape eût osé entreprendre de faire ainsi

ainsi emprisonner un homme innocent, contre la foi publique, & sans en alleguer aucune raison : Qu'une entreprise, d'un si mauvais exemple, pouvoit autoriser tout le monde, à n'avoir plus aucun respect, pour la foi publique, & exposer les plus gens de bien aux insultes des méchants. Ils finissoient, en suppliant l'Empereur de faire élargir Jean Hus ; afin qu'il pût être justifié, s'il étoit innocent, ou puni, s'il étoit coupable. Ils se servent de termes si forts & si pressants, qu'on ne peut avoir qu'une très-mauvaise opinion du Prince, qui pût tenir contre des instances si vives & si justes. Sigismond insensible à tant de motifs de justice, de charité, & d'honneur, ne s'ébranla point. Jean Hus demeura en prison chez les Dominicains, pendant deux mois ; au bout desquels, il fut encore transféré chez les Franciscains, le 3 de Mars. On a prétendu qu'il tâcha de s'évader, mais on fait voir, dans l'Histoire du Concile, que cela est très-suspect, & inventé apparemment, pour extenuer la noirceur de la violation du Sauveconduit. S'il s'étoit voulu

fauver, on n'auroit pas manqué de le lui reprocher dans le Concile; & c'est néanmoins ce qu'on ne trouve point. Mais quand même il l'auroit fait, qui peut douter qu'un homme, qu'on arrête, contre tout droit & raison, & même contre la foi publique, n'ait droit de s'enfuir, s'il peut?

Ses Commissaires firent tout ce qu'ils purent, pour l'obliger à se retracter; mais n'étant nullement convaincu qu'il eût soutenu quelque chose de faux, il ne voulut jamais le faire. Il demandoit une audience publique, en plein Concile, & soutenoit qu'il n'étoit obligé de s'en tenir, qu'à sa décision. Il falloit qu'il n'en connût guère les membres & qu'il ne fût point l'esprit qui y regnoit, pour espérer d'y réussir mieux, que devant ses Commissaires; ou qu'il se crût obligé de faire un dernier effort, avant que d'être condamné, pour faire connoître son innocence. Cependant on différa de lui accorder cette satisfaction, & on le transféra même du Couvent des Franciscains, où il n'étoit pas mal, au Château de Göttingen, dans le mois de Mars.

Le

Le 4. d'Avril , JEROME de PRAGUE arriva à Constance , pour défendre Jean Hus son ami , sans y avoir été cité. Il étoit plus favorable aux Wiclefistes , que lui , & avoit eu beaucoup plus de part aux troubles de Bohême ; dont la plûpart s'étoient passez , dans l'absence de Jean Hus ; de sorte qu'il y a sujet d'être surpris qu'on ne l'eût point cité , à comparoître à Constance. Peut-être qu'on se contentoit d'avoir entre les mains le premier , comme celui qui avoit le plus de réputation & d'autorité. Jérôme de Prague avoit été en Angleterre , sur la fin du quatorzième siecle , & en avoit apporté les Ecrits de Wiclef en Bohême , ce qui avoit beaucoup contribué à y répandre ses sentimens. Il avoit exhorté Jean Hus , lors qu'il partit de Prague , à soutenir constamment ce qu'il avoit avancé , sur tout contre les Ecclesiastiques , & lui avoit promis de l'aller défendre. Jean Hus , étant arrêté , écrivit à ses Amis de Bohême d'empêcher Jérôme d'y venir , de peur qu'il n'eût le même sort que lui. Cependant il y voulut aller , mais il n'y fut pas

plûtôt arrivé, qu'il vit que l'avertissement de son Ami n'étoit que trop bien fondé. Il crut devoir demander un Saufconduit au Concile, ce qu'il fit dès le 7 d'Avril. Mais ayant été refusé, il se retira à Uberlinguen, ville de Suabe, avec un de ces disciples; d'où il écrivit à l'Empereur, & aux Seigneurs de Bohême, pour les prier de lui faire avoir un Saufconduit du Concile. L'Empereur refusa de lui en donner un, & le Concile offrit de le lui accorder, seulement pour revenir à Constance, mais non pas pour retourner en Bohême. Là-dessus Jérôme fit afficher un Ecrit en Latin, en Allemand & en Bohémien, adressé à l'Empereur & au Concile; par lequel il déclara qu'il étoit prêt d'aller à Constance, pour y rendre raison de sa foi, & se défendre en plein Concile; & offrit de subir toutes les peines des Hérétiques, s'il étoit convaincu de quelque erreur. Il dit que c'étoit pour cela qu'il demandoit un Saufconduit, mais que si, malgré ce Saufconduit, on lui faisoit quelque violence, en le mettant en prison, ou autrement, toute la Terre seroit témoin de l'injustice du Concile. Il

Il y avoit dans cette demande beaucoup d'imprudence & un peu de *fanatisme*, ou d'*enthousiasme*; si l'on peut se servir de ces mots, pour marquer le zélé inconsideré, mais d'ailleurs louable, de Jérôme de Prague. Jean Hus n'en étoit pas non plus exempt. Que vouloient-ils dire, l'un & l'autre, par *être convaincu d'erreur*? Si cela signifioit être persuadé, en sa conscience & par de bonnes raisons, que l'on s'est trompé, comme il semble que ce soit le sens de cette expression; qui auroit pu être le juge de cette *conviction*, qu'eux mêmes, qui la devoient sentir, & la sentir seuls? Ainsi quoi qu'ils eussent avancé & avec quelque solidité qu'on le refutât, ils auroient toujours pu dire qu'ils n'étoient pas convaincus. Que si par *être convaincu*, ils entendoient, (quoi que ce sens soit impropre) avoir ouï des raisons capables de satisfaire un esprit, qui ne cherche que la Vérité; qui devoit juger de la solidité des raisons? Le Concile, ou eux? Si c'étoit le Concile, ils devoient se soumettre aveuglément à ses décisions; & si c'étoient eux, il avoient tort de re-

courir au Concile comme à leur Juge. Il semble d'ailleurs que ces deux hommes approuvoient que l'on punit les Herétiques, comme on avoit accoustumé; usage dont il éprouverent eux mêmes l'injustice & la cruauté. Quoi qu'ils crussent n'avoir point d'erreur, pouvoient-ils en être assurez si parfaitement, qu'ils pussent offrir d'être punis, s'il se trompoient? Des gens d'ailleurs qui connoissoient les Ecclesiastiques, comme eux, & qui savoient combien il est difficile de faire revenir un Docteur de ses erreurs, & d'obliger un Bénéficiaire à perdre ses rentes, n'auroient jamais dû entreprendre une semblable chose, & en appeller à des gens si préoccupés, & si intéressés. D'ailleurs ils les devoient juger leurs ennemis, à cause de la maniere dont ils les avoient traitez. Ainsi tout les obligeoit de rejeter sans façon l'autorité & la décision des Conciles, d'en appeller à la conscience des gens, qui avoient des lumieres & de la Vertu, & de continuer à enseigner ce qu'ils croyoient veritable, en Bohême, où ils avoient des Amis, sans en sortir. Mais une imagination frappée de la beauté de ce qu'elle

qu'elle appelle Verité & qui le peut être en effet, & un cœur, pénétré de la nécessité qu'il y a de la défendre, & qui sent combien il est généreux de le faire, sur tout quand il y a beaucoup de danger, permettent à peine à ceux, qui sont pleins de ces belles idées, d'agir avec la prudence nécessaire. Le noble enthousiasme, dont ils sont possédés, leur fait mépriser tous les dangers, & ils regardent tous les plus grands maux, comme rien; lors qu'ils sont bien persuadés, comme Jean Hus & Jérôme de Prague l'étoient sans doute, que s'ils perdent la vie, pour une si bonne cause, Dieu ne manquera pas de les récompenser.

J'avois dessein de continuer ici leur Histoire jusqu'à leur mort, mais comme je n'ai pas assez de place, parce qu'il faut que je parle de quelques autres livres; je la renverrai à la seconde partie de ce Volume.

A R T I C L E III.

I. DE KALENDARIO ET CYCLO CAESARIS, *de de Paschali Canone.* S. HIPPOLYTI
H 5 Mar-

Martyris Dissertationes Duæ, ad SS. D. nostrum Clementem XI. Pont. Max. quibus inseritur descriptio & explanatio Basis in Campo Martio nuper detectæ, sub columna ANTONINO PIO olim dicata. His accessit enarratio; per Epistolam ad Amicum, de NUMMO & GNOMONE CLEMENTINO. Auctore FRANCISCO BLANCHINO Veronenfi, Basilicæ S. Laurentii in Damaso de Urbe, Canonico. S. D. N. ab honore Sacri Cubiculi, & à Secretis Sacræ Congregationis Kalendarii. A Rome MDCCIII. in fol. pagg. 296. avec les Préfaces & les Index. Avec neuf Tailles Douces. Se trouve chez H. Schelte.

LES Livres d'Italie viennent si rarement & si tard ici, à moins qu'on ne les fasse venir exprès; qu'on ne peut pas toujours rendre aux Savans de ce pais-là l'honneur, qui leur est dû, aussi-tôt qu'on le souhaiteroit. Si Mr. l'Abbé *Bianchini*, Camerier d'honneur du Pape, & célèbre par son savoir dans les Belles Lettres, & dans l'Astronomie,

mie, n'avoit pas eu le soin d'envoyer quelques exemplaires de son Livre; très peu de gens l'auroient vû ici, & en Angleterre.

Ce Volume est composé de trois pieces différentes, dont la première regarde le *Cycle de Jules Cesar*, la seconde le *Cycle Paschal de S. Hippolyte*, & la troisième est une description de deux Quadrans Astronomiques faits à Rome, par l'ordre & aux dépens de Clement XI. On n'en peut pas donner des Extraits exacts, parce qu'il s'agit de matieres difficiles & qu'on ne peut bien entendre, sans lire les Ouvrages entiers, & avoir devant les yeux les figures & les Tables, que l'Auteur y a jointes. Mais on en dira assez, pour faire comprendre au Lecteur, curieux de ses sortes de choses, ce qu'il en peut attendre, en cas qu'il ne les ait pas encore vus. On suivra l'ordre des Chapitres, dont on marquera le contenu en gros.

I. Tous ceux, qui ont quelque connoissance des Antiquitez Romaines, savent que Numa Pompilius avoit d'abord établi à Rome une Année Lunaire; & que comme

cette maniere de compter n'étoit point exacte , & étoit sujette à de grands inconveniens ; Jules Cesar introduisit une année Solaire de CCCLXV jours & environ six heures. Mais on ne savoit pas , si communément ; qu'il eût aussi corrigé son année, sur les mouvemens de la Lune , quoi que *Macrobe* l'eût dit en termes exprès, dans ses *Saturnales* Liv. I. c. 14. & qu'il y eût de bonnes raisons d'en user ainsi ; comme le Cardinal *Noris* l'a montré, au commencement de sa *Dissertation du Cycle Paschal des Latins*. Il y a eu aussi des Auteurs, comme Mr. l'Abbé *Bianchini* le fait voir , qui ont remarqué que l'Eglise Latine , avant le Concile de Nicée, se servoit du Cycle *Lunisolaire* de Jules Cesar. En effet l'Eglise avoit accoutumé de consulter les Cycles , pour choisir le meilleur , afin d'établir ses regles du tems de la Pâque Chrétienne. C'est ce qui a engagé notre Auteur à entreprendre l'explication des Cycles Lunaires de Jules Cesar & de *S. Hippolyte*, dans les deux Dissertations qu'il donne ici.

2. Il commence par une description

D H

tion

tion & par une explication générale du Cycle de Cesar , que l'on trouve sur un ancien marbre. Il donne l'inscription complete de ce monument , qui avoit été gravée du tems d'Auguste ; mais qui avoit été long-tems perdue , & qui ne fut retrouvée , que sur la fin du XVI. siècle à Rome, sous la colline des Jardins , & en quelques autres endroits. Celle de Rome avoit été placée dans le Palais des *Maffei* , & on l'y voyoit , au tems que *Paul Manuce* , *Charles Sigonius* , *Jean Gruter* , *Joseph Scaliger* & d'autres la publierent , & tâcherent de l'expliquer. Depuis elle fut égarée , pendant long-tems , jusqu'à ce que *Mr. Bianchini* la retrouvât en MDCCIV. Quoi qu'elle soit rompue , les morceaux rajustez l'un avec l'autre la représentent entiere , excepté quelques lignes qui étoient au-dessus , mais qui ne font pas une partie du Calendrier. Il faudroit pouvoir le mettre ici , pour en donner une juste idée au Lecteur ; mais comme cela * ne se peut pas , ce

H 7

que

* On le peut aussi trouver dans l'Orthographe de *P. Manuce* , & dans les Inscriptions de *Gruter* p. 33. & ailleurs.

que l'on en dira ne servira qu'à exciter la curiosité de ceux, qui se divertissent à ces sortes de lectures. Il paroît par plusieurs dates des principaux événements arrivez sous Jules Cesar & sous Auguste, qu'il avoit été fait fait sous ce dernier; car il n'y est point fait mention des Empereurs suivans.

Il est divisé en douze colonnes, dont chacune contient les jours de chaque mois. Les jours y sont distinguez en ceux qu'on appelloit *Fasti*, *Nefasti*, *Nefasti primò*, & *Comitiales*, par les Lettres F. N. N. P. & C. & les Jeux publics & les Fêtes y sont en suite exprimez en plus petites lettres. Mais ce qu'il y a de plus singulier, ce sont les huit premières lettres de l'Alphabet, qui y sont repetées par ordre, en commençant par A & finissant par H. dès le premier jour de l'an jusqu'au dernier. Personne n'avoit entendu cela, avant nôtre Auteur. *Joseph Scaliger* avoit cru que ces Lettres marquoient les *Nundines*, où les jours de marché, qui revenoient de neuf en neuf. Mais nôtre Auteur remarque fort bien, que pour marquer les jours des *Nundines*, il

fa-

faudroit neuf lettres & non huit & prouve encore par d'autres raisons que *Scaliger* s'est trompé. Comme il est marqué dans les premières lignes de ce monument, qu'il avoit été peint. Mr. *Bianchini* soupçonne que la variété des couleurs, pouvoit avoir servi ici à distinguer quelque Cycle dans ce Calendrier. C'est ainsi que les Astronomes, dans les Tables publiques des nouvelles Lunes, marquoient le 19 jour d'un nombre doré, parce que, selon l'invention de Meton, dans ces jours-là la conjonction des Luminaires pouvoit arriver tous les mois Civils.

3. Il faut savoir que Jules César dans sa manière de régler l'année, ne suivit ni la méthode des Chaldéens, ni celle des Egyptiens, ni celle des Grecs, mais une quatrième, comme *Plin*e le témoigne, dans son Hist. Naturelle Liv. XVIII. c. 25. qui ne laissoit pas néanmoins d'avoir du rapport avec les précédentes. C'est ce qu'on pourra reconnoître, si l'on peint de couleurs différentes les ogdoades, ou huitaines de lettres, qui suivent immédiatement les Solstices & les Equinoxes. On peut se servir, en cette

oc-

occasion des Couleurs du Cirque. La première huitaine, qui commence au 1. de Janvier & qui va jusqu'au 8. peut être peinte de couleur blanche ; la seconde huitaine, depuis le 9 jusqu'au 16. du même mois, de couleur verte ; la troisième, depuis le 17. jusqu'au 24. de couleur rouge ; la quatrième, depuis le 25 jusqu'au 1. de Février, de bleuë. Ces jours pourront être mis dans une colonne, qui représentera la saison de l'Hiver. Il faudra faire la même chose, depuis le 30 Mars, auquel jour se trouve la lettre A, la première fois après l'Equinoxe du Printems, & la couvrir de couleur blanche, & les sept suivantes jusqu'au 6. d'Avril ; & garder le même ordre de couleurs, qu'auparavant, dans les trois autres huitaines. On appellera cette colonne, la colonne du Printems. On procédera de même dans la colonne d'Eté, qui commence après le Solstice du Cancer, au 26. de Juin, où dans le Calendrier se trouve la lettre A. pour la première fois après ce Solstice. On en fera autant à la colonne d'Automne, qui commence au 22. de Septembre, où se trou-

trouve la premiere lettre A après l'Equinoxe. Cela étant établi, Mr. l'Abbé *Bianchini* explique la maniere de ce Cycle Lunaire recueilli de ces Lettres, & comparé avec l'Enneadecaëteride de Meton & celle d'Alexandrie, & fait voir l'usage de ce Cycle, qu'on peut nommer *Octagramme*, pour bien marquer l'âge de la Lune, conformément à l'usage civil.

4. Il montre ensuite plus au long l'usage de ce même Cycle, parmi les Romains & parmi la plûpart des peuples, qui étoient soumis à leur Empire. La plûpart des Fêtes Payennes étant fixées à certaines saisons, selon les mouvemens Luni-solaires, le Cycle de Cesar étoit très-propre, pour les marquer. On pouvoit l'ajuster aux années de trois mois des Peuples d'Arcadie, & aux intercalations de trois mois, dont la plûpart des Grecs se servoient dans chaque Octaëteride : comme à plusieurs autres semblables Periodes, que l'on verra dans l'Auteur.

5. Nôtre Auteur montre la même chose, par le moyen des médailles frappées pour célébrer les jeux & les fêtes en l'honneur des Dieux. Cela lui donne occasion d'ex-

d'expliquer quantité de médailles, qui regardent le Soleil & la Lune, dont on y voit les simulacrés, ou les Symboles, & plusieurs autres; jusqu'au nombre de XCII. dont il donne les empreintes en deux Tailles-Douces.

6. Il réfute ensuite quelques objections, que l'on pourroit faire à son explication, tirées en partie de la pensée de *Joseph Scaliger*, qui croyoit que ces lettres marquoient les Nundines, & en partie de ce que les Anciens Historiens, qui parlent de la manière, dont Jules-Cesar régla l'année Romaine, ne disent rien du Cycle Lunaire. Il montre, contre Scaliger, qu'entre chaque Nundine il y avoit huit jours complets, & donne une méthode de marquer les Nundines, dans une Période de deux ans, en négligeant seulement un jour; & prouve, par des passages d'*Eusebe* & de *Macrobe*, que Jules-Cesar lui-même, ou au moins Auguste joignit le Cycle de la Lune au Cycle Solaire.

7. Pendant que l'Auteur faisoit imprimer les dernières feuilles de cette Dissertation, on trouva à Rome, sur

sur la fin de l'an MDCCII. la base d'une colonne consacrée à Antonin Pie. Sur cette base, il y a un bas relief, qui contient des figures qui représentent sa Déification. Comme nous en avons parlé assez au long, au XII. Tome de cette *Bibl. Choisie* Art. IV. nous n'en parlerons pas davantage. Nous dirons seulement qu'il y a une figure d'un Génie Céleste, qui soutient les bustes d'Antonin & de Faustine, & qui tient en ses mains un globe, où l'on voit une partie du Zodiaque. Cela a donné lieu à Mr. *Bianchini* de composer un Chap. VII. où il explique cette figure Symbolique; dont il donne ici une estampe, avec les courses de Chevaux, qu'on voit d'un autre côté de la base, en deux Tailles-Douces. Après avoir décrit cette Base, notre Auteur explique les figures Symboliques du globe céleste & montre qu'elles y ont été mises, pour marquer l'Epoque de la Déification d'Antonin, qui fut faite le 14. de Mars de l'an CLXI. de l'Ere Commune. Il prouve ensuite que l'on y employa les mêmes cérémonies, qui avoient été employées par Tibere,

beré, pour la Consécration d'Auguste: Que l'on célébra depuis, à l'honneur d'Antonin, au jour de sa naissance, les jeux du Cirque, comme on avoit fait à l'égard d'Auguste: Que ces jeux sont marquez par un Obélisque, qui est offert à Antonin, par le Génie du Cirque, ou du Champ de Mars, ou du Peuple Romain: Que ces cérémonies doivent leur origine aux anciens Rois d'Egypte: Que le jour de l'Apothéose d'Antonin est marqué par un double caractère, dont l'un se rapporte à l'année Céleste & l'autre à l'année Civile des Romains, & que ce fut le jour qu'on a marqué & le huitième après la mort d'Antonin: Qu'outre la coûtume des courses de Chevaux, que l'on faisoit en cette occasion, autour du bucher; il y a dans ces figures un troisième caractère du tems de cette cérémonie, qui se rapporte au 14. de Mars, dans l'année Civile, auquel on faisoit des courses de Chevaux, dont l'Auteur montre l'origine, par plusieurs témoignages des Anciens: Que les bas reliefs de ce monument confirment ce qui a été dit, dans cette Dissertation, particulièrement dans

dans le IV & le V. Chapitres, où
 il est parlé des jeux du Cirque, &
 des autres Spectacles; dont le tems
 étoit réglé sur les mouvemens de
 l'un & de l'autre Luminaire, selon
 le Cycle du Calendrier Julien. On
 verra encore à la fin, à l'occasion
 des honneurs que l'on rendoit aux
 Empereurs, une Taille-Douce où
 il y a 1. la figure d'une couronne de
 cuivre, en forme de couronne de
 Laurier, avec une lame pour met-
 tre sur le front, où il y a le Mo-
 nogramme de Jesus-Christ, sur la-
 quelle on peut voir le Cardinal *Baro-
 ninus*, dans ses Annales, à l'année
 CCCLI: 2. Une médaille de Con-
 stantin *le Grand*, avec un Autel, sur
 lequel il y a une croix gravée: 3. deux
 médailles d'Empereurs Chrétiens,
 où il y a le Monogramme de Jesus-
 Christ & qui sont percées: 4. un
 buste de Trajan, avec une couronne
 Civique, & sur le front une aigle
 qui tient une foudre, figure qui se
 trouve au Capitole: 5. trois mé-
 dailles percées, pour les porter pen-
 dues au col: 6. quatre médailles
 frappées par Julien, & percées pour
 les porter en forme de collier:
 7. trois médailles, avec de petites
 an-

anses, ou boucles, pour les suspendre. Ceux qui liront la Dissertation y trouveront quantité de choses, touchant les Antiquitez Romaines, que nous n'avons pas pu indiquer, de peur d'être trop longs ; & par où ils verront que l'Auteur ne s'est pas seulement appliqué à l'Astronomie, mais encore aux Belles-lettres, à qui il a rendu un très-bon service, dans cet Ouvrage.

II. LA seconde Dissertation concerne le Canon Paschal de S. *Hippolyte*, comme je l'ai déjà dit. Depuis que cet Ouvrage a été publié, Mr. *Bianchini* a fait graver la figure de la statue de S. *Hippolyte*, avec l'inscription de son Canon Paschal, aux deux cotez, & le catalogue de ses Oeuvres derrière. On peut dire que c'est le plus beau & le plus ancien monument Chrétien, qui nous soit resté ; quoi que l'on n'en eût pas encore compris l'utilité, faute d'entendre la méthode du Canon, qui y est gravé.

I. Nôtre Auteur, après avoir remarqué que ce Canon n'a été entièrement expliqué par personne, montre que le Cycle Paschal des Latins de CXII. ans trouvé par S. *Hippolyte*

polyte & dont parle *Victorin*, se trouve sur la Chaise, dont on vient de parler, que l'on déterra l'an MDLI; après quoi il le donne en Grec & en Latin.

2. Pour expliquer ce Cycle, il prouve que, selon cette méthode, il ne faut pas supposer qu'après 112 ans échus, les mouvemens moyens du Soleil & de la Lune recommencent le même jour de la semaine & de l'an Civil; mais que le jour du renouvellement de la Lune doit être renvoyé à la semaine suivante, & différé de huit jours; Que les lettres du Calendrier de César le marquent très-commodément: Que le Cycle de S. Hippolyte fut d'autant plus volontiers reçu par les Latins, qu'il s'accorde fort bien avec le Cycle Julien, les Olympiades & les Octaëterides, que l'on employoit en ce tems-là: Que la moindre période du même Cycle de 112 ans s'accorde admirablement bien, avec les mouvemens moyens de la Lune: Que sept de ces Périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phases de la Lune retardent de deux jours; mais que cette grande Période écoulée quatre fois &

& jointe à une seule petite, en fait une très-grande de 3248 ans qui rétablit les mouvemens constans de la Lune en leur tems : Que le Cycle divisé par octaéterides, conformément aux années civiles des Grecs & des Romains ; peut être illustré par les années, que l'on nomme *grandes & séculaires* : Que *S. Hippolyte*, en accommodant le Cycle de César à l'usage des Chrétiens, a eu égard aux tems passez & à venir. Il paroît par tout cela & par les deux Chapitres suivans, que *Joséph Scaliger* avoit parlé beaucoup trop méprisamment du Cycle de *S. Hippolyte*, comme le *P. Boucher* le lui avoit déjà reproché. Mais notre Auteur le fait voir, avec encore plus d'exactitude ; parce qu'il a mieux pénétré le Systeme de *S. Hippolyte*.

3. Notre Auteur explique ce qu'il y a dans l'inscription d'un des côtez de la Chaise de *S. Hippolyte*, touchant la Chronologie de l'Ancien & du Nouveau Testament ; depuis la première Pâque de Moïse, jusqu'à celle à laquelle Jesus-Christ mourut ; par où peut voir l'usage des trois Perodes de ce Canon. Il
con-

convient néanmoins qu'il a quelque chose de fautif, comme il le fait voir.

4. Il explique ensuite l'autre côté de l'Inscription, & montre la liaison du Cycle de S. *Hippolyte*, avec celui de Cesar, & enseigne la méthode de s'en servir, pour perfectionner les Tables Paschales. On y trouvera encore la comparaison du Cycle Octagramme, proposé par l'Auteur, avec les deux précédens.

III. LA dernière Dissertation est une description des *Gnomons*, ou Quadrans Astronomiques faits à Rome, par les ordres & au dépend du Pape; qui a fait aussi frapper une Médaille, en mémoire de cela. Mr. *Bianchini* décrit d'abord & explique cette Médaille; mais la plus grande partie de la Dissertation roule sur les deux Quadrans, dont l'un est Boreal, & l'autre Austral; & afin que l'on comprenne mieux le tout, il en donne les figures en deux Tailles-Douces. Il montre au long l'usage de l'un & de l'autre, dans les observations Astronomiques, comme on le verra dans l'Ouvrage même; car c'est ici une matière, qu'on ne peut bien entendre, qu'en

Tome XXVII. P. i. I le

le lisant tout entier, & qui n'est pas d'ailleurs à la portée, ni à l'usage de tout le monde.

H. SOLUTIO PROBLEMATIS
PASCHALIS. in. 4. pagg. 194.
avec cinq Tables Paschales gravées. A Rome. Se trouve chez
H. Schelte.

CET Ouvrage avoit paru, avant le précédent, mais comme l'Auteur n'y a point mis de date, on n'a pas pu mettre l'année. Ce *Probleme Paschal* est si l'on peut former un Cycle Paschal d'années Gregoriennes, qui marque toujours la Pâque, en son propre temps; c'est-à-dire, le premier mois, Et le jour du Dimanche, qui se trouve dans la troisième semaine de la Lune. L'Auteur répond qu'oui, & que la seule construction du Cycle peut tenir lieu de démonstration; mais qu'il faut auparavant établir ce que c'est que le premier mois, dans l'année sacrée des Hebreux, ce que c'est que la troisième semaine de la Lune, & même ce que c'est que chaque jour de la Lune, calculé selon les mouvemens moyens. C'est ce qu'il

explique dans quelques Demandes, Définitions & Corollaires ; après quoi il démontre, en quatre propositions, ce qu'il s'étoit proposé de démontrer. Les Lecteurs curieux de ces sortes de choses les pourront chercher dans l'Original, car il faudroit copier toute la démonstration, pour la faire entendre.

Ensuite il y a une Appendix, où l'Auteur résout des doutes proposez, à l'occasion de son *Cycle Octagramme* ; & une autre, où il donne la maniere de calculer le 14. jour Paschal, & détermine la quantité de l'année Solaire, par des observations Astronomique ; pour confirmer, la maniere dont Gregoire XIII. a fixé l'Equinoxe du Printems, qu'il a rapporté au 21. de Mars. L'Auteur a fait ces observations par le moyen des Quadrans, dont on a parlé & desquels on pourra encore voir l'usage par ce Traité ; qui est suivi de Tables des Réfractions & de la Parallaxe du Soleil, des ascensions & des déclinaisons des Etoiles fixes.

Après cela, on voit une Table Paschale, selon l'établissement du Concile de Nicée, approuvée par

l'usage des Peres , précédée d'une Préface, où il l'explique. Enfin il y a cinq Tables gravées , qui comprennent une Période Paschale de 1184. ans. Des gens très-habiles dans l'Astronomie, & très-versez, dans la matiere du Calendrier , ont été très-satisfaits de la Méthode de l'Auteur, & ceux-là même, qui ne se sont pas fort appliquez , à ces matieres, admireront le travail qui paroît à l'ouverture du livre. C'est le troisième homme de Lettres de Verone , après *Onufrius Panvinus* & le Cardinal *Noris* , qui ait fait honneur à sa patrie, par des recherches Chronologiques , aussi bien qu'Astronomiques.

ARTICLE IV.

LEXICON PHILOSOPHICUM

Secundis curis STEPHANI CHAUVINI, *Philosophiæ Professoris & Regiæ Scientiarum Societatis, apud Berolinenses, Sacii, ita tum recognitum & castigatum, tum variè variis in locis illustratum, tum passim quam multis accessionibus auctum & locupletatum,*

ut

ut denno, quasi Novum Opus, in lucem prodeat. Tabulae novas aliquot exhibent figuras & quibus in locis explicentur singulae indicatur.

A Leuwarde chez F. Halma, MDCCXIII. in fol. pagg. 732 avec 30. Planches à la fin. Se trouve à Amsterdam, chez H. Schelte.

LA premiere Edition de ce Livre, qui parut en MDCXCII, s'étant bien vendue, cela a donné lieu à l'Auteur de le revoir & de l'augmenter, & au Libraire de le rimprimer; dans l'esperance de débiter encore mieux cette Edition, que la précédente; puis que l'Auteur y a fait tant de changemens, que, selon lui, on peut nommer ce Dictionnaire Philosophique, un *Ouvrage nouveau*. Quoi qu'il n'ait pas trouvé à propos de rendre raison des additions & des changemens, qu'il y a faits, dans une Préface, puis qu'il n'en a point mis; ceux qui ont vû la copie, sur laquelle cette Edition a été faite, assurent qu'il y a en effet une infinité de changemens & d'additions, & ceux, qui voudront prendre la peine de

comparer les deux Editions, s'en apercevront d'abord. Il auroit été à fouhaiter que Mr. *Chauvin* eût marqué exactement, dans cette Edition, les Auteurs dont il s'est servi, dans chaque Article de son Dictionnaire; parce que n'étant pas possible qu'il s'étendît, sur chaque chose, dans un Livre de cette sorte, autant que ceux qui en ont traité exprès; les Lecteurs, qui auroient besoin de s'en instruire plus à fonds, verroient quels Auteurs ils peuvent consulter, pour cela. Cependant il faut avouer qu'il en dit assez, pour contenter la plupart des Lecteurs; puis que très-peu de personnes recherchent de semblables instructions, sans savoir où les trouver.

L'Auteur s'est proposé premièrement, à en juger par l'Ouvrage même, d'expliquer les termes, dont on se sert dans toutes les parties de la Philosophie; telles que sont la Logique, la Métaphysique, la Pneumatologie, la Physique, la Morale, & même l'Astronomie, la Chymie & la Médecine, autant qu'elles ont de liaison avec la Physique. Il ne faut pas oublier que quand il a eu besoin de Figures, pour

pour faire entendre sa pensée, comme en matieres de Physique & d'Astronomie, elles n'ont pas été épargnées. On les trouve à la fin, imprimées en sorte qu'on les peut voir, en lisant le Livre.

Il ne se contente pas d'expliquer les termes de ces Sciences, mais il explique, en second lieu, les choses mêmes, & rapporte les sentimens divers des Philosophes, sans prendre parti; & souvent aussi protive ce qu'il croit veritable, par quelques raisons: comme il réfute, en peu de mots, ce qu'il juge faux. Ainsi ce Dictionnaire est autant pour les choses, que pour les mots, & il étoit en effet difficile de les séparer. On souhaite bien quelquefois d'entendre les termes, d'une Secte de Philosophes, sans se mettre en peine si les idées qu'ils signifient sont vraies, ou non; mais on veut encore plus fréquemment savoir sur quels fondemens sont appuyées les opinions des Philosophes, dont on examine le langage. C'est donc ici une Philosophie, réduite en ordre Alphabethique, avec tous les materiaux & tous les termes.

Comme on parle aujourd'hui dans les Ecoles d'une double Philosophie; savoir, de celle des Scholastiques, & de celle de *Descartes* & des autres Philosophes, qui depuis son tems ont cherché la Verité, sans se mettre en peine de ce qu'on disoit auparavant; on trouve dans ce Dictionnaire le langage & l'histoire de la Philosophie Scholastique & de la Moderne. Mais, outre cela, la liaison que la Théologie a avec la Philosophie, & sur tout avec la Métaphysique, dont elle emprunte quantité de termes & de Maximes, a engagé l'Auteur à éclaircir, en divers lieux, des matieres & des expressions de Théologie. Le Public lui saura bon-gré de ses peines, qui sont très-utiles pour une infinité de gens, qui ne font pas profession de Philosophie, & de Théologie, & qui ne peuvent pas entreprendre d'en lire des Systemes; mais qui ont besoin, de tems en tems, de rappeler, dans leur mémoire, leurs anciennes connoissances, ou de s'informer de quelque chose, qu'ils n'ont jamais suë; aussi bien que pour ceux, qui s'appliquent à ces Sciences. Il ne sera pas

pas mal d'en donner ici un, ou deux exemples, avec quelques remarques sur la matiere. On comprendra par-là que ce Dictionnaire peut fournir de matiere à bien des méditations.

Par exemple, si l'on entend parler de *Suppositum*, de *Personne*, de *Personalité*, ou de *Subsistence*; qui sont des noms d'idées abstraites & métaphysiques, & qui entrent dans des controverses importantes de la Théologie; on pourra, en recourant à nôtre Auteur, rappeler les idées, que l'on en avoit prises dans les Ecoles: ou apprendre, s'il est nécessaire, ce que l'on n'avoit jamais su. On verra que par *Suppositum*, on entend une *Substance complete*, faite pour exister à part, & par elle même; & qu'il y en a de deux sortes, l'une destituée de pensée, & l'autre qui pense. On appelle celle, qui pense, *Personne*. L'Auteur après avoir montré, après Boëce, dans son IV. Livre contre Nestorius, que *Persona* en Latin se prend pour un masque, & pour un personnage de Théâtre, & que de là on a employé ce même mot, pour marquer la dignité, ou le

I 5

rang,

rang, que quelcun tient dans le monde, vient aux significations Philosophiques & Théologiques de ce mot. En ce sens, *Boëce* définit la Personne, la Substance individuelle d'une nature raisonnable; *natura rationalis individua Substantia*. Par cette définition, on voit qu'une Personne n'est pas une maniere d'Etre, mais un Etre qui existe par lui-même: 2. que c'est un individu, soit dans un sens de Logique, en vertu duquel le nom de la personne n'appartient qu'à un seul Etre, & ne peut être donné à deux, comme *Platon*, *Ciceron* &c. soit dans un sens Physique, en ce qu'elle ne forme pas un tout, avec une autre chose. Cela étant posé, un Homme n'est qu'une Personne, quoi que composé de deux Substances; parce qu'elles ne font ensemble qu'un seul tout, & que l'Ame & le Corps ont été faits pour exister ensemble. Il en est de même de *Jesus-Christ*, qui n'est qu'une Personne; parce que son Humanité n'a pas été faite pour exister à part. *Mr. Chauvin* ajoute que l'un & l'autre, ou un Homme & *Jesus-Christ*, sont considerez chacun, comme un seul prin-

principe d'action, *unicum agentis principium*. Si cela est nécessaire, pour se former l'idée d'une Personne, il l'auroit fallu joindre à la définition de Boëce.

Quand on a bien compris cela, on entend ce que les Philosophes & les Théologiens ont voulu dire, en employant ce mot; ou au moins ce qu'ils ont dû vouloir dire, s'ils n'ont pas substitué tacitement une autre définition, à celle qu'ils en donnent. On est encore en état d'entendre par-là ce que c'est que *Personnalité*; qui est la raison, pour laquelle une chose est nommée personne, & qui, selon plusieurs Philosophes, n'ajoute rien à la Substance; comme n'étant qu'une idée abstraite, selon laquelle on considère une Substance intelligente. On pourra voir encore ce que notre Auteur en dit, sur le mot de *Subsistentia*, appliqué à une chose intelligente.

On peut faire, à la vérité, beaucoup de questions sur cela; comme, si le corps mort d'un Homme n'est pas un *Suppositum*, considéré en cet état, & comme une simple matière? Si l'Âme séparée n'est pas une Ve-

ritable Personne, considérée en elle-même ? Si la Divinité de Jesus-Christ n'étoit pas une Personne, avant que son Humanité existât, & si elle a souffert quelque changement extérieur & métaphysique, en s'unissant à elle hypostatiquement ? Si l'Humanité, par cette Union, considérée d'une manière abstraite, a reçu quelque changement en sa Substance ? Si dans l'Essence Divine, il y a trois Substances individuelles, d'une nature intelligente ; ou si le mot de *personne* signifie autre chose, en cette occasion ? Si l'on se donne la peine de lire les quatre livres de *Boëce*, sur la S. Trinité & sur l'*Union Hypostatique* ; on y trouvera des idées assez différentes de celles, que nous avons aujourd'hui de ces matières ; à moins qu'il n'ait contredit sa définition du mot de *Personne*. Mais comme il ne s'agissoit pas ici de Théologie, Mr. *Chauvin* a eu raison de n'entrer pas dans cette discussion. Néanmoins on parle si souvent, en Chaire & ailleurs, de ces sortes de questions, & il en est parlé si au long dans l'Histoire Ecclesiastique du IV^e Siècle, depuis les controverses de

Nesto-

Nestorius & d'Eutyche ; que personne ne peut , sans honte , ignorer entièrement le sens des termes , dont on se sert sur ce sujet. Ceux qui les auront bien compris trouveront bon nombre de contestations de mots , dans ces controverses.

Pour donner encore un exemple de termes , que l'on employe très-souvent & que très-souvent aussi en n'entend pas assez distinctement , je prendrai les termes de *Libre* , & de *Liberté*. Mr. Chauvin , après avoir remarqué que ces mots ont une signification très-étendue en Latin ; qu'on appelle *libre* tout ce qui est dégagé des empêchemens , qui s'opposent à son action , & que ce mot s'employe même , en parlant des Etres matériels & des Bêtes ; ajoute que ce mot s'entend , dans un sens plus relevé , & plus étendu , quand il s'agit des Etres Intelligens. On dit qu'ils sont libres , non seulement lors qu'ils sont dégagés de tout ce qui les empêche d'agir , comme de soins , de chagrins , de travaux , d'esclavage &c. & non seulement parce qu'ils agissent par leur propre mouvement , comme font les Bêtes ; mais encore

parce qu'ils agissent, par une volonté éclairée; *Liberté* qui est d'autant plus grande, que la Faculté, qui agit, est plus noble & plus relevée.

Il y a deux sentimens, sur la *Liberté* de l'Ame, qui font que ce mot se prend en deux sens, & qui font cause de plusieurs disputes de mots sur cette matiere, ou quand on raisonne du *Libre Arbitre*.

Les Péripateticiens, & communément les anciens Philosophes, ont enseigné que la *Liberté*, proprement dite, quand il s'agit des actions spirituelles, consiste en un pouvoir de faire, ou de ne faire pas. C'est même le langage de tout le monde, qui dit qu'il est *libre* de faire quelque chose, lors qu'on peut aussi ne le pas faire.

L'Auteur remarque que ceux, qui soutiennent cette espece de *Liberté*, s'appuyent sur trois raisons. Premièrement elle demande qu'on puisse faire l'un ou l'autre des deux opposez; en sorte que si l'on peut bien agir, on puisse aussi agir mal, & réciproquement; de maniere que ceux, qui peuvent agir mal, puissent agir bien; sans qu'ils
soient

soient déterminez invinciblement à l'un, ou à l'autre. Secondement, il faut que nous soyons en liberté de faire, ou de ne pas faire les choses, sur lesquelles nous délibérons; autrement la délibération n'auroit aucun lieu. Tel est ce qui regarde la Vertu & le Vice, sur quoi il est certain que les Hommes délibèrent. Troisièmement les punitions supposent qu'on peut s'abstenir de faire ce pour quoi l'on est puni; puis qu'elles sont pour servir d'exemple, afin d'empêcher qu'on ne le fasse. Puis donc qu'en tout Etat bien policé on punit les crimes, il est visible qu'on peut les éviter. Il en est de même des récompenses des bonnes actions, qu'il faut pouvoir faire, afin que la récompense ait lieu; puisque l'on veut porter les Hommes à bien faire, par l'esperance d'être récompensez.

Mr. *Chauvin*, sans réfuter directement ces raisons, ajoute que néanmoins les récompenses & les punitions sont aussi des exécutions de la Justice; car comme celui qui se conduit bien mérite de jouir d'un bien agréable à la nature; celui, qui se conduit mal,

mérite d'être mal traité. Mais cela suppose, comme il me semble, que le dernier pourroit faire bien & le premier se gouverner mal. On ne punit en effet, ni ne recompense les actions, que l'on ne peut point ne pas faire. De là vient encore qu'on exhorte les Hommes à être vertueux, & qu'on les détourne du Vice, en leur donnant des raisons de s'en abstenir. De même lorsque les actions sont faites, ou les habitudes contractées; on louë les bonnes actions & les gens de bien, & l'on blâme les mauvaises actions & les méchantes gens. Si tout étoit nécessaire, cette conduite ne seroit fondée sur rien, & seroit même une injustice. Enfin les Hommes eux mêmes s'applaudissent dans leur esprit, quand ils ont bien fait: & se condamnent, quand ils ont mal fait; & cela dans le sentiment intérieur, qu'ils ont qu'ils pouvoient agir autrement; sentiment qui les met en droit d'en user de même envers leurs semblables, qu'ils supposent, avec raison, avoir reçu de Dieu les mêmes facultez qu'eux, & mériter d'être louëz, ou blâmez, selon qu'ils s'en servent bien, ou mal.

Mr.

Mr. *Chauvin*, selon sa coutume, qu'on ne sauroit desapprouver, dit aussi les raisons de ceux qui font consister la liberté dans la *Spontanéité*, ou le mouvement interieur, qui porte les hommes à agir, d'une certaine maniere; quoi qu'il ne soit pas en leur pouvoir d'agir autrement. Ces gens-là prétendent que la Liberté doit être compatible avec la perfection de la nature, qui nous porte invinciblement à nous rendre à des lumieres évidentes. Mais premierement, si on appelle cela *Liberté*, c'est dans un sens tout different du précédent; & on abuse d'un mot, qu'on prend ordinairement pour la faculté de faire, ou de ne faire pas, comme on vient de le voir. Pour éviter les équivoques, qui sont fréquens & dangereux en cette matiere, il vaudroit mieux ne donner aux actions de l'Esprit, qu'il ne peut pas s'empêcher de faire, quoi qu'il les fasse de son propre mouvement, comme de souhaiter le bonheur & de se rendre aux veritez évidentes, que le nom de *Spontanées*, & à la faculté qui les produit que celui de *Spontanéité*; à moins qu'en n'aimât mieux intervenir.

venter d'autres noms. Mais il y a de l'apparence que ceux, qui ont introduit de nouvelles idées, n'ont pas voulu changer le langage public; de peur qu'on ne s'aperçût, qu'ils attaquoient le sentiment du Genre Humain.

Pour prouver que *l'indifference*, comme on parle, n'est pas de l'essence de la liberté, on donne premierement l'exemple de Dieu; qui est *librement* bon & saint, quoi qu'il ne puisse pas être mauvais, ni vicieux. Mais on a droit de dire que Dieu n'est pas *librement*, mais *nécessairement* bon & saint.

La liberté de Dieu ne consiste pas, en ce qu'il suit sa nature, par un mouvement qui lui est naturel, parce qu'il ne peut pas ne la pas suivre; mais en ce qu'il peut faire ou ne pas faire quantité de choses, qu'il est aussi bien de faire, que de ne pas faire; ou de ne pas les faire, que de les faire. Il faut juger de même des actions des Créatures, qui ne sont que *spontanées*, comme celles d'aimer le bonheur & de consentir à l'évidence. Elles ne sont pas *libres*. Les Bien-heureux, confirmez dans le bien, ne peuvent pas
faire

faire le mal. Il ne leur est plus *libre* d'être vicieux , non plus qu'à Dieu ; mais il leur est libre de faire, ou de ne pas faire, ce qu'il est également bon de faire , ou de laisser.

Ainsi la seconde raison , pour prouver la liberté , tirée de leur exemple , ne prouve rien. Quoi qu'ils ne soient pas contraints d'être saints , malgré eux , parce que le penchant de leur nature perfectionnée les y porte ; il ne leur est plus *libre* de faire le contraire. Il étoit *libre* à Adam de faire le bien & le mal , dans le Paradis terrestre , & il y fit le mal, qu'il pouvoit éviter ; mais il ne lui est plus *libre* d'offenser Dieu , dans le Paradis céleste.

La troisième raison est ; que quand l'Homme exerce sa Liberté, il la perd , puis que supposé qu'il fasse quelque chose, il ne peut pas ne le pas faire ; n'est qu'une subtilité, qui n'a rien de solide. Il est vrai qu'on ne peut pas vouloir & ne vouloir pas en même tems , cela est contradictoire ; mais on appelle une action *libre* , lors qu'avant que de la faire , on a pu ne la vouloir pas faire , & qu'on n'a point été déterminé in-

vin-

vinciblement à la vouloir ; ce qu'on connoît par le sentiment intérieur que l'on a de sa *Liberté*, & que l'on prouve, en se condamnant soi même, quand on a mal fait, & en voulant ensuite le contraire. C'est ce que l'on appelle les remords de conscience, qui ne sont fondez, que sur ce que l'on a fait de mauvaises actions, qu'on pouvoit ne pas faire. Sans cela, on n'auroit point de remords.

En quatrième lieu, on ne peut pas prouver que la Nécessité est compatible avec la Liberté, en ce qu'on aime le Souverain Bien *librement*. C'est parler contre l'usage, que de parler ainsi, & personne ne peut dire qu'il lui est *libre* de souhaiter de jouir du Bonheur, ou de n'en jouir point.

En cinquième lieu, ce qu'on fait poussé *efficacement* & *agreablement* n'est pas *libre* non plus, si l'on ne peut pas ne le point faire. C'est une action *spontanée*.

En sixième lieu, si l'*indifférence* est une imperfection, comme le disent ceux qui la rejettent ; c'est une imperfection attachée à la nature humaine, telle qu'elle est ici bas ;
&

& c'est une imperfection qui donne lieu au mérite & au démerite , aux recompenses & aux peines , qui la supposent nécessairement. Adam fut créé, avec ce défaut ; puis qu'il déchu , & qu'il pouvoit ne pas déchoir.

En voilà assez , pour faire comprendre l'usage de ce Dictionnaire. On verra, dans l'Original, ce que l'Auteur ajoute ; de la *Liberté de contradiction* & de *contrariété*, & , si on le souhaite , ce qu'il dit sur le mot *Indifferentia*.

A R T I C L E V.

I. *Description de deux NIVEAUX d'une nouvelle construction , dont l'un a le centre de pesanteur au dessous , & l'autre au dessus du point d'appui.* Par NICOLAS HARTSOEKER. A Amsterdam 1711. in 4. pagg. 8. avec deux Tailles Douces, où les machines sont représentées.

II. *Suite des CONJECTURES PHYSIQUES.* Par NICOLAS HARTSOEKER. A Amsterdam

dam 1712. in 4. pagg. 264. avec onze figures. Se trouvent chez H. Schelte.

NOUS avons parlé des *Conjecture Physiques* de Mr. Hartsoecker, aux Tomes XI, & XIII, de cette *Biblioth. Choisie* & au XX. P. 2. Art. X. de leur première *Suite*, & de leurs *Eclaircissements*. Depuis l'Auteur a publié les deux pièces, dont on vient de lire le titre. On ne peut pas s'arrêter à la première, parce qu'on ne sauroit faire entendre ce qu'on en diroit, sans la toute copier, & sans mettre ici ses figures. L'Auteur a raison de croire, que la manière de niveller des anciens Romains, pour faire leurs *Aqueducs*, devoit être fort difficile; parce qu'ils n'avoient point l'invention des *Lunettes d'approche*. Aussi a-t-on fort perfectionné cet art, depuis qu'on les a trouvées; mais on ne l'a pas encore pu conduire à un degré de perfection, auquel il n'y ait rien à ajouter. Mr. Hartsoecker croit que ses deux machines ont moins de défauts, que les autres. C'est ce que l'expérience des *Nivelleurs*, qui s'en servent,

viront , pourra nous apprendre.

L'Autre Volume de nôtre Auteur est composé de deux pieces, dont la premiere renferme six Discours, où il donne ses conjectures sur diverses matieres importantes de Physique; & la seconde consiste en des réponses, qu'il a faites à des objections de quelques habiles gens, contre ses Conjectures précédentes. L'Auteur traite de tant de matieres différentes, & est si court dans ses explications, qu'il n'est pas possible d'en donner ici un Extrait suivi. On se contentera donc de faire un extrait du premier & du dernier Discours & d'indiquer en gros la matiere du reste. Il faut donner cette louange à Mr. *Hartsoeker*; que dans sa brieveté, il est d'une netteté extraordinaire; de sorte que, si on ne l'entend pas toujours parfaitement, il s'en faut prendre à la matiere, qui est obscure dielle même & quelque fois tout à fait impénétrable à l'Esprit Humain; & non à l'expression, qui n'a rien que de clair. Il a même trouvé le moyen d'orner & d'égayer les matieres les plus seches & de se faire lire avec plaisir, par les personnes
qui

qui veulent que l'on mette par tout quelques ornemens. Je ne croipas qu'il y ait d'étranger, qui ait mieux écrit en François, de semblables matieres.

I. LE premier Discours est sur le Cerveau, que l'Auteur décrit anatomiquement, & avec autant d'étendue que cela est nécessaire à la matiere; qui est les sensations, qui se font par le moyen des organes, dont le Cerveau est composé. C'est pour cela qu'il s'arrête le plus aux nerfs, qui sont les principaux instrumens des sensations. Ceux qui liront cet endroit seront contents de son ordre & de sa netteté, & liront sans ennui les choses mêmes, qu'ils savent déjà.

Après cela, il vient à la maniere, dont se font les operations des esprits qui coulent dans les nerfs & qui se répandent ainsi dans tout le corps. Il en donne la direction à l'*Ame raisonnable* & à l'*Ame végétative*. Par l'*Ame raisonnable*, il entend cet Etre, quel qu'il soit, qui apperçoit, juge & raisonne, & qui n'a qu'à vouloir; pour que l'*Ame végétative* exécute de point en point dans le Corps, autant qu'elle le peut.

tous

tous les mouvemens volontaires, de quelque maniere qu'elle puisse entendre les Ordres de l'Ame raisonnable. L'*Ame végétative* est, selon lui, cette Intelligence, ce Génie (ou tel autre nom, qu'on lui voudra donner) qui est en nous, pour obeir aux ordres de l'Ame raisonnable, à l'égard des mouvemens volontaires; & qui outre cela pourroit continuellement aux besoins du Corps, par l'entremise des nerfs, qui tirent leur origine du Cervelet; car pour les fonctions, qu'on appelle vitales, ou naturelles, elles les fait le plus souvent à nôtre insû, & quelquefois même contre nôtre volonté.

Mr. *Hartsoeker* croit qu'il est impossible d'expliquer ces fonctions, aussi bien que les mouvemens volontaires, sans cette Ame; à moins que de soutenir que Dieu a mis une telle correspondance, entre l'Ame & les Esprits animaux, que l'Ame n'a qu'à vouloir, pour que ces Esprits aillent executer les mouvemens, qu'elle desire; & que les Esprits Vitaux vont continuellement, par un ordre établi de Dieu, là, où ils sont requis, pour executer

Tome XXVII. P. r. K les

les fonctions naturelles ; ce qui seroit encore bien plus difficile à comprendre.

* Il a sans doute raison, car il faudroit que Dieu lui même executât immédiatement tout le jeu de la machine. L'Ame raisonnable ne le peut faire, car elle ne connoit ni cette machine, ni ce qu'il faut pour la faire jouer. Rien de purement corporel ne le peut faire non plus, car un Etre destitué de toute connoissance ne peut ni recevoir des ordres, ni les executer. Il faut donc établir quelque Etre, qui connoisse les volontez de l'Ame raisonnable, & qui y puisse obeir. Ce seroit, ce me semble, avilir la Divinité, que de la faire intervenir pour executer tous les desirs de l'Ame ; & la charger même de ses desordres, si l'on disoit que c'est elle proprement, qui fait le mal, dont le corps est l'instrument. Dieu auroit établi un ordre, par lequel il se seroit engagé à obeir à sa Créature, même dans les plus mauvaises actions. D'ailleurs il n'y auroit pas plus de liaison, entre l'Ame & le Corps, qu'il n'y en a entre les Corps séparés ; puis qu'ils

** Remarque de l'Auteur de la B. C.*

qu'ils n'agiroient pas plus l'un sur l'autre, que deux Corps éloignez, parce que Dieu feroit toujours tout. Le grand artifice des ouvrages corporels de Dieu ne feroit qu'une ostentation inutile de puissance, qui ne serviroit de rien. Les yeux, par exemple, ne seroient pas plus propres à servir à la Vision, que les Oreilles, & ainsi du reste. L'Ame n'auroit pas non plus le pouvoir de s'en servir, si le suprême Ouvrier n'y mettoit lui même perpétuellement la main; ce qui est la même chose, que si un Horloger faisoit une Horloge, qu'il lui fallût faire aller avec le doigt, malgré ses ressorts & ses rouës. Il semble donc qu'il en faut venir à quelque chose de semblable à ce que nôtre Auteur propose. Ne pourroit-il point y avoir des liaisons cachées, entre la substance de l'Ame raisonnable & le Corps; qui les rendissent réciproquement susceptibles des changemens, qui se font dans l'une & dans l'autre de ces parties de l'Homme? C'est aux Philosophes à y penser.

Nôtre Auteur convient qu'il y a de la difficulté, dans son sentiment,

ment , mais il remarque qu'on en trouve dans tous les Systèmes , & qu'il y en a encore plus dans les sentimens de ceux d'entre les Philosophes modernes , qui prétendent expliquer , par les Lois de la Méchanique , la formation des Animaux & des Plantes , & toute l'économie de leur nutrition , de leur végétation & de tous leurs mouvemens ; jusqu'à ôter le sentiment aux Bêtes , & à en faire de pures machines. Lors qu'en prend cette route , l'on se trouve bien souvent dans l'impuissance de rendre aucune bonne raison de tout cela. *Mr. Hartshorn* , qui est fort éloigné de s'imaginer que ses Conjectures , sont des démonstrations , avoué ingenuement que cela lui est arrivé , dans la raison qu'il a donnée , dans un autre volume de ses Conjectures du mouvement du Cœur & de quelques autres Phénomènes de cette nature. C'est ce qui est arrivé aussi à plusieurs autres & sur tout à *Descartes* , dans ses traités de l'Homme , de la formation du Foetus , & des Passions de l'Ame , où l'on peut voir , comme parle notre Auteur , *un galimatias complet & poussé au plus haut degré.*

Il faut de nécessité, selon lui, pour la formation & la Végétation des Animaux & des Plantes, recourir ou à l'Être Suprême, ou à des Intel ligences subalternes, quelles qu'elles puissent être. Comme rien n'empêche de croire qu'il y en ait, il en admet sans difficulté; & suppose même qu'elles agissent d'une manière réglée & constante; comme les effets, qui sont toujours les mêmes, le demandent.

Quelques Anciens ont eu recours, pour expliquer ces effets à je ne sai quel Instinct, ou à je ne sai quelles Formes Substantielles, sans nous dire ce qu'ils entendoient par-là; ce qui ne nous sauroit satisfaire. Le célèbre la Auteur de la *Recherche de la Vérité* a eu recours à ce qu'il appelle causes occasionnelles, pour expliquer les mouvements volontaires des Animaux; prétendant que c'est Dieu lui-même, qui fait dans un homme toutes les actions, à l'occasion que cet Homme les veut; & que c'est proprement Dieu, qui ne fait qu'obéir continuellement à la volonté. Mais pour éviter quelques petits inconveniens, il s'est jetté dans de

K 3

grands,

grands, comme on l'a déjà remarqué. D'autres ont eu recours à des Natures Plastiques, mais l'Auteur les rejette; parce que, selon lui, ce ne seroient que de simples instrumens, dans la main de Dieu. Il ne me semble pas avoir bien compris le sentiment de ces Auteurs, comme je l'ai fait voir dans cette *Bibliothèque Choisie* Tome VI. Art. 7. Tome VII. Art 7. & Tome IX. Art. 10. Les Lecteurs pourrout y avoir recours, s'ils le trouvent à propos; car pour moi, je suis résolu de n'en parler plus, & de laisser aux habiles gens le jugement de cette contestation.

Puis qu'il faut nécessairement des Intelligences, pour la formation & la végétation des corps organiser; Mr. *Hartsocher* croit qu'on peut faire un pas plus loin & soutenir qu'il y a une Intelligence générale, mais pourtant subalterne à Dieu, laquelle gouverne tout le Systeme Planétaire. Car comment, veut-on, dit notre Auteur, que, sans le soin particulier de quelque Intelligence, la Terre & Jupiter & sans doute aussi toutes les autres Planetes, qui sont autour du Soleil, tournent toujours

jours si régulièrement sur un même axe ; Qu'elles tournent autour du Soleil , sur un autre axe , qui coupe le premier assez obliquement, & qui fasse à chaque révolution un tour à contresens ; afin de tenir les poles de leur révolutions journalières toujours dirigés vers le même endroit du Ciel , & de régler ainsi les saisons ; Qu'elles marchent toujours autour du Soleil, chacune par des chemins differens, afin de priver les unes les autres, le moins qu'il est possible, de la lumière du Soleil ; Que la Lune tourne autour de la Terre , par un chemin qui coupe l'Ecliptique assez obliquement ; afin de ne priver que très-rarement la Terre de la Lumière du Soleil & de n'en être privée elle-même, que très-rarement par la Terre ; Que la Lune , & apparemment aussi les Satellites des autres Planetes, ne tournent pas sur leurs axes, mais présentent toujours une même face à leurs Planetes principales , afin d'être éclairés tout à l'entour par le Soleil &c.

Mr. *Hartsoeker* revenant au Cerveau , explique ce que c'est que la Veille, ce que c'est que le Sommeil,

ce que c'est que les Songes , les maladies soporeuses & l'Apoplexie. Il se propose sur tout cela diverses questions , qu'il résout d'une manière fort vrai-semblable. Il ne dit pas toujours sur tout cela des choses nouvelles, mais il faut convenir qu'il répand sur tout ce qu'ils explique une lumière, qui éclaire & qui réjouit.

Il y a à l'article XII. une remarque , qui mérite d'être examinée par les habiles gens. C'est qu'il y a au moins trois sortes de nerfs, 1. des nerfs, qui, tirant leur origine du Cerveau, vont former par leurs petites fibres creuses des membranes comme des toiles minces, ou bien des especes de mamellons sur la peau, pour servir à la sensation: 2. des nerfs, qui, tirant leur origine du Cerveau, comme les précédents, repandent dans les muscles, qui servent aux mouvemens volontaires leurs petites fibres creuses; qui se mettent, comme de petits boyaux, entre les fibres charnues, auxquelles elles sont assez fortement attachées, pour servir à ce mouvement: 3. des nerfs, qui, tirant leur origine du Cervelet, répan-

pandent de la même manière leurs petites fibres creuses, dans les muscles & dans les parties, dont l'action ne dépend aucunement de notre Volonté; comme, par exemple, dans les muscles du Cœur, du Pericarde, de l'Estomac, des Intestins, des Glandes, des Arteres, des Veines, & dans toutes les parties musculieuses; qui servent à faire circuler le sang & les humeurs dans le Corps & à pousser les humeurs inutiles & nuisibles dehors. Il ajoute en suite quelles paires de nerfs sont employées à ces fonctions.

Le second Discours regarde la Vuë, & l'Auteur y traite non seulement de la Vision; mais encore de plusieurs questions, qui concernent les Lunettes à longue-vuë, & l'Optique en général. Le troisième est sur l'Ouïe, & l'on y trouvera, outre la description de l'Organe, diverses questions de Musique résolues. Le quatrième est de l'Odeur, du Goût & de l'Atouchement. Le cinquième du mouvement des Muscles, que l'Auteur décrit avec beaucoup de netteté, & qui servent à faire tout le jeu de la

Machine de l'Animal ; soit à l'égard des mouvemens volontaires , soit par rapport aux mouvemens involontaires. L'Ame raisonnable , qui réside dans le Cerveau , donne des ordres à l'Ame végétative de remuer tels ou tels membre de ceux , qui sont sujets à sa Volonté ; & cette Ame végétative ne manque jamais d'exécuter ses ordres , autant qu'il lui est possible & que les organes le peuvent souffrir ; en y transportant les esprits animaux , ou en les y faisant couler , de quelque manière , que cela puisse arriver. Si on lui demande ce que c'est que cette Ame végétative , il répond que c'est peut-être une portion de son premier Element , ou d'un liquide infini & répandu par tout. Ce feu conduit , pour ainsi dire , les esprits animaux là où il est nécessaire , quand il y a un passage , par où ils y puissent aller ; & ne leur donne point de mouvement , quand il n'y a point de passage ; comme quand il y a quelque obstruction , dans les nerfs. Ainsi il n'y a pas de quoi s'étonner si les nerfs sont sans mouvement & sans tension , dans les plus violens mouvemens

des

des muscles , & s'ils ne s'enflent pas au-dessus de la ligature. Le même feu conduit peut-être les Esprits , dans les fibres tendineuses , lorsqu'ils ont fait leurs fonctions , & de là dans les vaisseaux lymphatiques , qui s'y trouvent , pour les faire couler par là , en forme de lymphe , dans le sang. On verra encore quelques autres mouvemens des muscles expliquez, dans cette même Dissertation.

Le sixième Discours concerne l'Entendement Humain. L'Auteur y remarque, en deux mots, que nôtre Ame est une *table rase*, quand nous naissons ; quoi qu'elle ait plusieurs facultez innées , dont nous nous servons dans la suite. Il en fait l'énumération , qu'il réduit à la *Perception* ; la *Mémoire* ; l'*Imagination* ; la *Pensée*, ou la *Méditation*, par laquelle nous nous formons diverses idées composées ; la *Sensation* & la *faculté de mouvoir* nôtre Corps. Il les explique en suite en détail , & définit en peu de mots ce que c'est que la vivacité de l'Esprit , & que le Jugement ; sur quoi il fait des remarques très-dignes d'être luës , par où il fait voir qu'il ne manque lui même

me ni de l'une, ni de l'autre. Il a raison de dire qu'on ne peut trop cultiver le Jugement, parce que cette faculté est beaucoup plus rare que celle d'imaginer vivement & agreablement les choses. Il est encore très-vrai que ceux, qui ont plus d'Imagination, sont plus capables de parler beaucoup & agreablement; que d'écrire avec solidité, en peu de mots, clairement & en bon ordre, ce qui demande du Jugement. On croit ordinairement que, dans les Discours publics, on peut être plus long, que dans les Livres. Mr. *Hartsoeker* n'est pas de cet avis & il a sans doute raison, lorsque l'on parle devant des Auditeurs attentifs & éclairés; mais le mal est qu'il y a si peu de gens de cette sorte, que la plupart ne concevroient pas ce que l'on diroit. Outre cela, il faut souvent les é-mouvoir; ce que l'on ne peut faire, qu'en développant les idées & en employant beaucoup de paroles. Cela n'est pas tout à fait si nécessaire, dans un Livre, que l'on peut lire avec plus d'attention & même plusieurs fois. Les Lecteurs, qui ont des lumières & qui sont occupés,

s'im-

s'impatiëntent lorsqu'on les amuse, ou lorsqu'on ne va pas droit au but.

Mr. *Hartsoeker* est assurément un de ceux , qui font le moins impatier un Lecteur sévère. Il nous apprend en très-peu de mots ce qu'on entend par douter, délibérer , raisonner , croire, vouloir , & il dit que la *Volonté* est l'action de l'Ame; ce qui est apparemment la raison, pour laquelle il ne l'a pas comptée, parmi les Facultez de l'Ame; non plus que la *Liberté*, dont il ne dit rien. Comme ces sortes de choses sont du nombre de celles , que l'on sent en soi-même ; si chacun ne disoit que ce qu'il sent, il n'y auroit plus de dispute là-dessus.

Après avoir remarqué la grande nécessité de la Mémoire , pour le raisonnement & pour l'augmentation de nos connoissances , & avec combien de facilité les idées nous échappent ; il fait voir qu'il sent très-bien le foible du sentiment des Cartesiens, touchant la Mémoire ; qu'il font consister dans les traces , que les objets & nos pensées laissent dans le Cerveau , ce qui est absolument incomprehensible. Mais d'un
au-

autre côté , les maladies & les changemens , qui arrivent dans le Corps , diminuent quelquefois & éteignent même entièrement la Mémoire ; ce qui porte à croire que les organes servent à se ressouvenir , & même , comme parle l'Auteur , à penser. Ainsi il faut avouër , avec lui , que la Mémoire est l'une des choses les plus difficiles à comprendre. Nos connoissances sont trop bornées , pour nous connoître seulement nous mêmes , bien loin que nous puissions tout savoir. Nous ne connoissons de nôtre Ame , que ce que nous y sentons , mais nous ne saurions dire ce que c'est , en elle même.

C'est ce que nôtre Auteur avouë ingenuement, dans ce Discours. Il croit néanmoins qu'on pourroit conjecturer que l'Ame n'est peut-être autre chose *qu'une substance étendue & immatérielle* ; c'est-à-dire , un portion du premier Element de l'Auteur , qu'il regarde comme l'Ame de l'Univers ; & que cette portion ait reçu de Dieu la faculté de sentir, de s'appercevoir , & de penser ; d'autant plus qu'il nous est presque aussi difficile de concevoir quel-

quelque Etre réel, entièrement privé de toute étendue, que d'en concevoir un, qui n'ait absolument aucune espèce de durée. L'Auteur convient d'ailleurs que penser & être étendu sont deux attributs tout différens ; mais il soutient, avec Mr. *Locke*, qu'il ne s'ensuit pas que les sujets, dans lesquels ils existent, le soient aussi. „ Les Ames, dit-il, „ des Animaux (*si l'on prend garde à la suite, il faudroit entendre les raisonnables*) pourroient donc être des „ parties détachées de cette grande „ Ame du Monde, & y retourner „ dans la suite, pour en être comme absorbées. Si nous ne participions pas tous à la même Intelligence, comment un nombre „ infini de Créatures Intelligentes, „ pourroient elles avoir les mêmes idées & convenir des mêmes veritez ? Un Maître ne pourroit „ enseigner ses Disciples, s'il ne „ trouvoit dans leurs Esprits les „ mêmes veritez, qui sont dans le „ sien.

On conviendra aisément de cette dernière Verité, avec l'Auteur ; mais le reste ne manquera pas d'être contesté. Il avoue véritablement qu'il

qu'il n'a point d'idée de cet Etre étendu & immateriel ; & l'on n'en a pas d'avantage de la division du liquide infini en portions qui sont, dans le corps de chaque homme & de chaque bête , ni de leur retour dans cet Ocean, dont on ne comprend point comment elles peuvent être séparées. On ne conçoit pas mieux la division d'une Intelligence Générale en portions diverses, ni leur réunion avec elle ; qui détruiroit, pressée à la rigueur, l'immortalité de chaque individu. L'Auteur avouë, dans la suite, que nous connoissons que quelques attributs de Dieu, comme d'un Etre distinct du Monde. Il seroit peut-être mieux, en avouant aussi la même chose de ses Créatures, dont les essences nous sont inconnues, de ne conjecturer rien sur ce que nous ne saurons jamais ; mais, comme dit l'Auteur, *se captiver & adorer la Divinité & l'admirer dans ses Ouvrages.*

Il y a encore d'autres choses, dans ce Discours , sur la maniere dont les Hommes s'entrecommuniquent leurs pensées, sur les définitions, & sur les Idées générales ; mais je ne puis pas m'y arrêter.

Les

Les *Eclaircissemens* sont des réponses à Mrs. Bernard, Leibnitz, & autres, qui avoient fait quelques objections sur ses Conjectures précédentes ; où bien des gens-jugeront qu'il ne se tire pas mal d'affaire. En effet, il s'agit de choses problématiques, où il y a bien des raisons pour & contre, qu'il est toujours permis de proposer, & de défendre ; quand on le fait avec la modération, que nôtre Auteur observe par tout. Il fronde à la vérité un peu les Cartesiens, mais ils le méritent, en quelque manière ; lors qu'ils donnent le nom de *découvertes* à des *conjectures* tout à fait incertaines, pour ne pas dire fausses. On *découvre* quelque chose, lors que c'est une Vérité assurée, & non lors qu'on ne fait qu'avancer ce qui n'est qu'un soupçon, ou qu'une possibilité.

Je ne puis entrer dans aucun détail des objections & des réponses, qui sont en grand nombre ; & qu'il faudroit rapporter toutes entières, pour les faire entendre. On ne perdra pas son temps, si on les lit avec soin, dans l'Original.

A R-

ARTICLE VI.

- I. *L'Histoire du V. & du N. Testament représentée avec des figures & des explications édifiantes, tirées des SS. Peres, par le Sr. de ROYAUMONT, Prieur de Sombreval. A Amsterdam chez la Veuve Mortier, 1712. in 4. & chez H. Schelte*

Ce livre est connu, & je n'en mets ici le titre, que pour avertir ceux, à qui il peut servir, que les figures de cette Edition sont nouvellement gravées, & par conséquent plus belles que celles des Editions, où l'on n'a pas fait cette dépense.

- II. *MENAGIANA ou bons mots, rencontres agreables, pensées judicieuses & observations curieuses de Mr. MENAGE. Troisième Edition. A Amsterdam 1713. chez P. de Coup: & chez H. Schelte.*

Cette Edition a été faite sur la seconde de Paris, & a été depuis

puis corrigée en beaucoup d'endroits & augmentée de quelques remarques.

III. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences.* Année MDCCX.
A Amsterdam chez P. de Coup.
1713. in 12. & chez H. Schelte.

JE ne mets cetitre, que pour avertir le Public, qu'il peut trouver à présent ce Volume ; qui s'étoit fait un peu plus attendre, que les autres. Je ne saurois rien ajoûter, par mes loüanges , à l'estime que l'on doit faire & que l'on fait par tout de cet Ouvrage en général & en particulier du rétreci des matieres, par Mr. *de Fontenelle*.

F I N.

BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNE'E MDCCXIII.

T O M E XXVII.

Seconde Partie.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M D CCXIII.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

T A B L E

D E S

L I V R E S

*Contenus dans la 2. Partie du
XXVII. Tome de la Bibliothe-
que Choisie.*

I. *Tome VIII. des Actes Pu-
blics d'Angleterre.* 237

II. *Fragmens des HEXA-
PLÈS d'ORIGENE
recueuillis par le P. de
MONTFAUCON.*
324.

III. *Commentaire sur ESAIE,
par Mr. VITRINGA.*
378
IV.

TABLE DES LIVRES.

IV. *Plan Théologique du PY-
THAGORISME &
des autres Sectes savantes
de la Grece.* par le P.
MOURGUES Jésui-
te. 424

BI

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

A R T I C L E I.

*Extrait du VIII. Tome des Actes
Publics d'Angleterre.*

E VIII. Tome, qui n'est pas moins gros que les précédens , contient une infinité de Pièces, qui regardent le Règne de *Henri IV.* Parmi ces Actes , il s'en trouve peu de curieux & qui valloient la peine d'être expliqués en détail. On peut pourtant en tirer quelque utilité, par rapport aux dates des tems & des lieux, pour l'éclaircissement de l'Histoire d'Angleterre.

Depuis que *Henri IV.* fut monté sur le trône, par un voie extraordinaire, sa politique perpetuelle fut d'éviter, autant qu'il lui fut possible, la guerre avec ses voisins. Le grand nombre de mécontents, qu'il

Tom. XXVII. P. 2. L y a-

y avoit dans son Royaume , & les fréquentes conspirations qui se faisoient contre sa personne , & contre son gouvernement, lui donnoient assez d'occupation chez lui. D'ailleurs il avoit sujet de craindre, que les guerres étrangères ne favorisassent les desseins de ses ennemis domestiques. Ainsi, les principaux événemens de ce Règne sont renfermez dans les affaires du dedans, qui peuvent être partagées en deux Articles. Le 1. regarde les conspirations des Anglois contre le Roi, le 2. la Révolte des Gallois. Quoique les affaires, que ce Prince eut avec ses voisins, ne fussent pas fort considérables ; la suite de l'Histoire demande qu'on explique 3. celles qu'il eut avec l'Ecosse: 4. avec la France: 5. avec la Bretagne. Enfin , nous y ajouterons un 6. Article des affaires , qui regardent l'Eglise, ou la Religion, afin de n'en pas perdre le fil.

Affaires Domestiques.

COMME l'élevation de *Henri IV.* sur le trône, a été l'origine & le fondement des guerres Civiles, qui

qui ont long-tems affligé l'Angleterre ; il est important de s'arrêter un peu sur ce sujet, pour deux raisons principales. Premièrement il seroit trop difficile d'entendre ce qui sera dit, dans les Extraits suivans, à l'occasion de ces guerres ; si l'on n'avoit pas, par avance, une connoissance distincte de cette matiere. En second lieu, cette explication peut servir à faire connoître les raisons de la conduite du Prince, qui fait le sujet des Actes contenus dans ce VIII. Tome.

On a vû, dans l'Extrait précédent, que *Richard II.* s'étoit lui même livré à *Henri Duc de Hérford & de Lencastre*, qui l'avoit conduit à Londres & fait enfermer dans la Tour. Ce premier pas étant fait, le Duc victorieux ne se trouva pas peu embarrassé, touchant les moyens qu'il devoit employer, pour se procurer la Couronne. Il tint, sur ce sujet, divers Conseils, avec ses amis, qui convinrent unanimement que *Richard* devoit être déposé. C'étoit la première démarche nécessaire. On ne doutoit point qu'il ne fût facile de faire réussir ce projet, vû la haine excessive, que le

peuple avoit conçu contre ce Prince. Mais, par la déposition de *Richard*, la Couronne n'étoit pas, de droit, dévolue au *Duc de Lencaſtre*; puisqu'il avoit un Héritier plus prochain. C'étoit *Edmond Mortimer*, Comte de la Marche; dont le Père avoit été déclaré ſucceſſeur préſomptif de *Richard*, par un Acte de Parlement. *Edmond* deſcendoit de *Lionnel Duc de Clarence*, ſecond fils d'*Edouard III.* au lieu que *Henri* ne venoit que de *Jean de Gand, Duc de Lencaſtre*, frère cadet de *Lionnel*. Il eſt vrai qu'*Edmond* ne tiroit ſa deſcendance de *Lionnel*, que par une femme; ſavoir, de *Philippe*, fille de ce Prince. Il étoit même, dans un degré de parenté, plus éloigné que *Henri*. Mais cela n'empêchoit pas que ſon droit ne fût incontestable. Non ſeulement les Anglois n'avoient point de Loi ſemblable à la Loi Salique, mais même ſous le règne d'*Edouard III.* ils avoient fait tous leurs efforts, pour prouver que cette Loi ne s'étendoit point juſqu'aux Descendans mâles des femmes. Ainſi, alléguer en faveur du *Duc de Lencaſtre*, qu'il étoit le plus

plus prochain Héritier Mâle, descendant des Mâles, c'étoit détruire le fondement, sur lequel *Edouard III.* avoit fait la guerre à la France, & se désister, en quelque manière des prétentions, que sa postérité pouvoit avoir sur ce Royaume. Il falloit donc trouver quelque autre expédient, pour faire monter *Henri* sur le trône.

Parmi ceux, qui affistoient à ces Conseils secrets, se trouvoit *Edmond Duc d'York*, quatrième fils d'*Edouard III.* & oncle de *Richard* & de *Henri*. Ce Prince qui, dans la déroute des affaires de *Richard*, avoit pris parti pour le *Duc de Lancastre*, ouvrit un avis, qui fut unanimement approuvé. Il ne prévoyoit pas, combien cet avis devoit porter de préjudice à sa postérité. Il dit, premièrement qu'il falloit obliger *Richard* à faire une résignation de la Couronne, comme s'en reconnoissant indigne; mais, que cette résignation ne devoit pas être, en faveur du *Duc de Lancastre*; de peur qu'elle ne parût trop manifestement extorquée: Que sur cette résignation générale, le Parlement procéderoit à la déposition

de *Richard*, & qu'en suite, cette Assemblée, comme étant revêtuë d'une autorité suprême, éliroit le *Duc de Lencaſtre*, ſans faire aucune mention du *Comte de la Marche*.

Pour ſuivre une ſemblable route, il falloir qu'on fût bien aſſuré des Membres du Parlement; puisqu'on prétendoit les porter à faire une démarche contraire aux Loix & aux Coûtumes du Royaume, dans une choſe de grande importance. Mais ce n'étoit là qu'une petite difficulté, vû la ſituation où les affaires ſe trouvoient alors. Le Parlement avoit été convoqué, au nom de *Richard*, pendant que ce Prince étoit actuellement entre les mains du *Duc de Lencaſtre*. On peut bien juger que les Députés n'avoient pas été choiſis, parmi les amis & les partiſans de ce Prince infortuné. D'ailleurs les Anglois, en général, regardoient avec beaucoup de ſatisfaction, la révolution qui venoit d'arriver. Ainſi, naturellement, ils devoient ſe trouver dans la diſpoſition de reconnoître l'important ſervice, que le *Duc de Lencaſtre*, venoit de leur rendre. C'étoit déjà un grand avantage, pour *Henri*;
mais

mais ce n'étoit pas le seul. Presque tous les Grands étoient dans ses intérêts. Il n'avoit contre lui, qu'un petit nombre de Seigneurs, favoris de *Richard* ; qui ayant perdu leur crédit, par le malheur arrivé à ce Prince, n'étoient pas en état de balancer celui des autres. De plus, *Henri* avoit, à sa disposition, soixante-mille hommes en armes ; qui l'avoient joint à sa descente, & qui, depuis ce tems-là, l'avoient toujours accompagné. Il n'y avoit donc aucun lieu de craindre, qu'il se trouvât, dans la Chambre des Communes, un nombre considérable de gens, assez attachés aux Lois & aux Coutumes du Royaume ; pour oser disputer à *Henri* ses prétentions, quelque mal fondées qu'elles fussent. Dans tous les tems, il ne se trouve que trop de Membres de ce Corps, qui dépendent des événemens, & qui se rangent volontiers du côté, pour lequel la Fortune se déclare. Enfin, le *Comte de la Marche* n'avoit pas assez de crédit, pour former un parti capable de s'opposer à celui du Duc ; ou de faire valoir l'Acte de Parlement, fait en faveur de son Père.

Selon ce qui avoit été résolu, dans ces conférences secrètes, *Richard II*, par un Ecrit de sa propre main, se reconnut indigne de la Couronne ; & sur cet aveu, le Parlement le déposa. Après cela, le trône étant devenu vacant, le *Duc de Lencastre* se leva dans l'Assemblée, & demanda la Couronne. Les paroles dont il se servit, pour établir le fondement de ses prétentions, étoient tellement obscures, qu'il falloit en deviner le sens. Mais cette obscurité n'étoit pas sans dessein. Il falloit que le peuple crût que ce Prince avoit effectivement droit à la Couronne ; mais il n'étoit nullement nécessaire d'expliquer ce droit trop distinctement. Quant au Parlement, on savoit bien qu'il vouloit être ébloui. *Henri* alléqua donc, en premier lieu, qu'il étoit Héritier de la première Maison de *Lencastre*, qui sortoit d'un fils de *Henri III*. Par-là, il prétendoit appuyer un certain bruit, qu'on avoit eu soin de répandre, parmi le peuple ignorant, que cette Maison avoit été injustement privée de la Couronne. On disoit que de deux fils, que *Henri III*. avoit laissés ; sa-
voir,

voir, *Edouard I. & Edmond le Bof-
fu*, Comte de *Lencaſtre* ; celui-ci
étoit l'aîné, mais qu'à cauſe de ſa
difformité , on lui avoit préféré
Edouard ſon frère. C'étoit une
ſuppoſition ſi notoirement fauſſe,
qu'il eſt ſurprenant que *Henri* vou-
lût donner lieu de croire, qu'il ap-
puyoit ſon droit là-deſſus. En ſe-
cond lieu, il dit, qu'il fondeoit ſa
demande, *ſur le droit qu'il avoit re-
çû de Dieu , par le ſecours de ſes
Parens & de ſes amis , pour recou-
vrer le Royaume , qui étoit ſur le
point d'être ruiné* ; expreſſions, dont
on pouvoit à-peine entendre le ſens.
La vérité eſt, que ce Prince étoit
fort embarraſſé. Il vouloit monter
ſur le trône, avec l'approbation du
Parlement , & néanmoins , il ne
vouloit pas qu'il parût que le Par-
lement lui ajugeoit la Couronne,
comme une grace, ou une recom-
penſe ; de peur que ce don ne fût,
quelque jour, ſujet à conteſtation.
Ainſi, ſon but étoit de laiſſer, en
quelque manière, indéciſ par quelle
voie il parvenoit à la Couronne. Le
Parlement, qui étoit déjà tout diſpoſé
à faire tout ce que ce Prince ſouhai-
toit, feignit d'entendre & d'approuver.

ses raisons, & le déclara Roi, sans entrer dans l'examen de ses droits.

Après que *Henri* eut été couronné, & le jour même de son couronnement, il publia une Proclamation, où il parloit d'une manière moins équivoque. Il disoit, qu'il étoit parvenu à la Couronne 1. par droit de conquête: 2. parce que *Richard II.* la lui avoit résignée: 3. parce qu'il étoit le plus prochain Héritier mâle. Tous ces trois fondemens étoient également foibles & faux. 1. Il n'étoit pas vrai qu'il eût conquis l'Angleterre; puisque n'y étant arrivé, qu'avec quatre-vints hommes, c'étoient les Anglois eux-mêmes qui l'avoient soutenu, & aidé à exécuter ses desseins: 2. *Richard* ne lui avoit pas résigné la Couronne, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus. D'ailleurs comment auroit-on pû reconnoître le droit de disposer de la Couronne, dans un Prince qui s'étoit lui-même déclaré indigne & incapable de la porter? Enfin, dans la troisième raison, que ce Prince alléguoit, il y avoit une équivoque; qui ne pouvoit éblouir, que ceux qui vouloient bien s'aveugler volontairement. C'étoit dans le mot d'*Héritier*, qu'il confon-

fondoit avec celui de *plus proche parent*. Dans la succession, dont il s'agissoit, c'étoit à la branche, qu'il falloit avoir égard, & non pas au degré de parenté. *Edmund Mortimer* sortoit de la seconde branche d'*Edouard III.* & *Henri* n'étoit que de la troisième. Ainsi quoi qu'effectivement *Henri* fût plus proche parent de *Richard*, que le *Comte de la Marche*, il ne s'ensuivoit point qu'il fût son plus prochain Héritier. Pour pouvoir justement prétendre à la préférence, sur ce Comte; il auroit fallu qu'il y eût eu, en Angleterre, une Loi semblable à la Loi Salique, qui eût exclus de la Couronne les femmes & leurs Descendans. Mais, quand même la succession auroit dû se régler par le degré de parenté; *Henri* n'auroit pas pû prétendre précéder le *Duc d'York* son oncle, qui étoit encore en vie. Ce Prince s'appuyoit donc sur de faux fondemens, pendant qu'il laissoit en arrière le seul, qui pouvoit lui être favorable; savoir, l'élection que le Parlement avoit faite de sa personne. S'il s'en fût tenu à celui-ci, peut-être auroit-il évité les conspirations, qui se firent

contre lui, pendant presque tout le cours de son règne. Mais, puisqu'il refusoit de reconnoître, qu'il devoit son élévation au peuple d'Angleterre ; il n'est pas étonnant que plusieurs le regardassent, comme un usurpateur.

Ces conspirations lui ayant fait comprendre, que le peuple n'étoit pas trop convaincu de la justice de ses droits ; il voulut les appuyer, par un nouveau moyen. En 1604, il obtint du Parlement, je ne sai par quelle voie, un Acte, qui excluait les femmes & leurs Descendans de la Succession de la Couronne. Son but étoit de faire comprendre au peuple, qu'il étoit monté sur le trône, conformément aux Lois & à la Coutume, que ce Statut sembloit reconnoître & confirmer. Mais cet Acte ne subsista que jusqu'à la fin de cette même année. Le Parlement en ayant reconnu l'injustice & les mauvaises conséquences, le révoqua, & en fit un autre, qui rétablit les femmes dans leur droit naturel. Cependant, il ne révoqua pas celui, qui avoit été fait la première année de ce Règne, pour établir la Succession dans la

Mai-

Maison de *Lencaſtre*. C'étoit une marque bien ſenſible , que le Parlement reconnoiſſoit l'injuſtice , qui avoit été faite au *Comte de la Marche* ; & en même tems , que c'étoit par un acte d'autorité ſuprême , qu'on avoit ajugé la Couronne à *Henri* , pour recompenſer le ſervice qu'il avoit rendu au Royaume. Voilà le fait , touchant l'élévation de *Henri IV.* ſur le trône d'Angleterre. Le Lecteur pourra , ſ'il veut , y appliquer les règles du Droit , pour examiner juſqu'où peut aller l'autorité du Parlement , en certains cas ; car je ne prétens point décider cette queſtion. Je dirai ſeulement que , dans la ſuite , la poſtérité du *Duc d'Yorck* , ſe trouva intéreſſée à renverſer le fondement , ſur lequel ce Prince avoit appuyé ſon avis. Je veux dire l'autorité du Parlement , ſans aucunes bornes , & contre les Loix. *Richard* , *Comte de Cambridge* , ſon ſecond fils , ayant depuis épouſé une ſœur du *Comte de la Marche* , laiffa un fils du même nom ; qui fut *Duc d'Yorck* , & qui étant devenu Héri-tier de la *Maison de la Marche* , diſputa la Couronne au Petit-fils

de *Henri IV.* C'est de là que prirent leur origine les guerres civiles, entre les deux Maisons de *Lencaſtre* & d'*Yorck*; dont nous aurons occasion de parler, dans quelques-uns des Extraits ſuivans.

J'eſpère qu'on ne trouvera pas mauvais, que je me ſois un peu étendu ſur cette matière, qui ſert de fondement à beaucoup d'événemens importants; quoi que les Actes contenus dans ce VIII. Tome y aient peu de rapport. Voyons préſentement ce qui ſe paſſa de plus important en Angleterre, par rapport aux affaires domeſtiques, depuis que *Henri IV.* eut été placé ſur le trône, juſqu'à ſa mort.

Le Comte de la Marche voyant le train, que les affaires prenoient, ſe retira dans ſa Terre de Wigmore, ſur les frontières du païs de Galles; de peur de cauſer de la jaloſie au nouveau Roi, s'il demeueroit à la Cour.

Une injuſtice en attire ordinairement pluſieurs autres. Le Parlement ne ſe contenta pas de faire un paſſe-droit, en faveur de la perſonne de *Henri*; il l'étendit encore juſqu'à ſes Descendans, en établifſant

fant la Succession du trône dans sa famille. Ensuite, il condamna *Richard II.* à une prison perpétuelle, sans l'ouïr dans ses défenses, & sans examiner des témoins. *Thomas Mercks*, Evêque de *Carlisle*, fit tous ses efforts, pour empêcher la condamnation de ce Prince, dans un long discours, qu'il prononça sur ce sujet; mais ce fut inutilement. Bien loin que le Parlement voulût avoir aucun égard aux raisons alléguées par ce Prélat, il ordonna, que s'il se faisoit aucun remuement, dans le Royaume, pour rétablir le Roi déposé, on feroit mourir ce Prince le premier. C'étoit proprement un Arrêt de mort, donné contre lui; puisque sa vie dépendoit d'une condition, dont il n'étoit pas le maître.

Il arriva la même chose à *Richard II.* qu'à *Edouard II.* son Bisayeul. Pendant qu'il fut sur le trône, il fut haï des Anglois. Mais cette haine se changea en pitié, dès qu'il eut cessé de leur être redoutable. Le peuple avoit souhaité passionnément d'être délivré de sa tyrannie, & tous moyens lui semblerent bons & légitimes, pour parvenir

nir à ce but. Mais quand les passions furent un peu calmées, & qu'il vit que, sous prétexte de venger l'infraction des Lois, on les fouloit aux pieds, il pensa tout autrement. En effet, que pouvoit-il penser, en voyant *Richard* déposé, & condamné à une prison perpétuelle, ou plutôt à mort; sans qu'on eût daigné observer à son égard, les formalitez les plus indispensables, dans les Jugemens des moindres sujets? Un des principaux crimes, dont on accusoit ce Prince, étoit d'avoir fait mourir *le Duc de Glocester* son Oncle; sans lui avoir fait faire son procès, selon les Lois. Cependant, on le punissoit lui-même, sans aucun examen, sur la simple notoriété publique. Enfin, le peuple pouvoit-il se persuader, qu'on eût véritablement dessein de maintenir les Lois du Royaume; lorsque dans une affaire capitale, telle qu'étoit la Succession de la Couronne, on n'y avoit aucun égard? Ces considérations firent un tel effet, sur un grand nombre d'Anglois; que depuis ce tems-là, il parut en diverses occasions, qu'il souhaitoient que *Richard* n'eût pas été opprimé. De là naquirent toutes les conspirations,

tions , qui se firent contre *Henri*, dont nous allons donner un petit Abrégé. D'un autre côté, ces conspirations rendirent le Roi tellement attentif aux moyens de se maintenir sur le trône; qu'il abandonna, pour ainsi dire , toutes ses autres affaires , pour ne penser uniquement qu'à celle-ci. Mais comme il employa la rigueur, plutôt que la clémence, pour arriver à son but ; il se rendit odieux à ses sujets. Aussi, son règne ne fut qu'une suite continuelle de troubles intestins, qui augmentant sans cesse ses soupçons & sa jalousie, ne le laissèrent jouir d'aucun repos. Le Clergé seul demeura toujours attaché à ses intérêts, par les raisons que nous verrons dans la suite. Sans cela, peut-être ce Prince auroit-il éprouvé le même sort, que son Prédécesseur.

Dès le commencement de l'année 1400, c'est-à-dire, environ trois mois après que *Henri* eut été placé sur le trône , il se fit une terrible conspiration contre lui. Le *Duc d'Albemarle*, son Cousin germain, fils aîné du *Duc d'York*, le *Duc d'Exceter* son Beau-frère. le *Duc de Surrey*, les *Comtes de Huntington*,
de

de *Salisbury*, de *Glocester*, l'Evêque de *Carlisle*, l'Abbé de *Westminster*, & divers autres Seigneurs, complotterent de le tuer à Oxford; dans un Tournoy, où ils l'avoient invité. Leur complot ayant manqué, par un accident imprévu, & par l'imprudence du *Duc d'Albemarle*, qui se trouva dans la nécessité de le découvrir au Roi; les Conjurez résolurent de prendre les armes, & d'agir ouvertement. Comme ils n'ignoroient pas, quelles étoient les dispositions du peuple; ils revêtirent d'habits Royaux un Domestique de *Richard*, nommé *Magdalen*, qui ressembloit beaucoup à son Maître, & firent courir le bruit, que *Richard* s'étoit sauvé de prison. Ils n'eurent pas plutôt produit en public ce fantôme de *Richard*, que le peuple courut se ranger sous leurs drapeaux, avec une telle promptitude, qu'en peu de jours, ils se virent à la tête de quarante-mille hommes. Il s'en fallut peu, qu'ils ne surprissent le Roi à Windsor. Mais ayant manqué leur coup, ils n'osèrent jamais aller attaquer ce Prince, qui les attendoit dans les bruyères de *Honflow*, avec vingt-mille.

mille hommes. Pour éviter sa rencontre, ils résolurent de se retirer vers le païs de Galles ; qui étoit bien disposé, en faveur de *Richard*, & campèrent aux portes de *Cirencester*. Quatre d'entre eux, qui étoient les Chefs de l'entreprise ; savoir, les Ducs de *Surrey* & d'*Exeter*, & les Comtes de *Salisbury* & de *Glocester* ; eurent l'imprudence d'aller loger dans deux Cabarets de la ville ; sans s'assurer, par aucune garde, pendant que leur Armée campoit dehors. Le Maire de la ville profita de leur négligence, & alla les attaquer, pendant la nuit. En ayant pris deux, il leur fit incontinent couper la tête. Les deux autres, qui avoient trouvé le moyen d'échapper, voulurent aller rejoindre l'armée ; mais ils trouverent toutes leurs troupes dispersées, par une terreur panique ; que le bruit, qu'elles avoient entendu dans la ville, avoit causée. Ces deux derniers furent aussi arrêtez, & eurent le même sort, que leurs Compagnons. L'Evêque de *Carlisle* fut aussi pris, & condamné à mort ; mais le Roi lui fit grace, en faveur de son caractère. Ainsi cette conspi-

ration fut étouffée, plus par un coup de la Fortune, que par la prudence du Roi.

Cela ayant fait connoître à ce Prince, qu'il n'étoit pas en sûreté, pendant que *Richard* seroit en vie; il le fit mourir dans le Château de Pontefract, où il l'avoit fait renfermer. Son corps fut porté, le visage découvert, jusqu'à *Langley*, où on l'enterra sans aucune pompe.

La mort de *Richard* n'empêcha pas qu'il ne se fît de nouvelles conspirations. Presque tous les ans, pendant le cours de ce Règne, il y en eut quelcune sur pied; & toujours sur le fondement que *Richard* étoit en vie, & qu'il s'étoit sauvé de sa prison. Les Auteurs de ces bruits étoient bien convaincus de leur fausseté; mais ils étoient aussi persuadés que c'étoit un bon moyen, pour émouvoir le peuple. Marque évidente, que les Anglois en général n'étoient pas contens du traitement fait à ce Prince, ni ni de l'élévation de *Henri*; quoique l'autorité du Parlement y fût intervenüe.

En 1402, il se répandit, dans tout le Royaume, un bruit que *Richard* étoit

étoit en vie, & qu'il étoit en Ecosse, sur le point d'entrer en Angleterre, pour arracher la Couronne au nouveau Roi. Ce bruit fut suivi de plusieurs Ecrits violens, qu'on afficha de nuit, en divers endroits de Londres. Le Chevalier *Clarendon*, fils naturel du fameux *Prince de Galles*, fut pendu, pour avoir appuyé ce bruit; avec huit Moines & un Docteur en Théologie, coupables du même crime. *Henri* étant persuadé qu'il ne gagneroit rien, par la clémence, ne pardonna jamais à ceux, qui conspirèrent contre lui; ou qui furent convaincus d'avoir appuyé la fausse nouvelle de la vie de *Richard*.

Il faut pourtant excepter de ce nombre le Comte de *Northumberland*, de la famille des *Percys*, auquel il pardonna une fois. Comme les révoltes de ce Comte font la matière d'une partie considérable de l'Histoire de ce Règne, nous allons en donner un petit détail.

Henri Percy, Comte de *Northumberland*, étoit Gouverneur des Provinces du Nord, sur la fin du Règne de *Richard II*. Peu de tems avant que ce Prince partît pour son der-

dernier Voyage d'Irlande, il envoya
 un ordre exprès à ce Comte de le
 venir joindre ; sur quelques soup-
 çons, qu'il avoit conçus contre lui.
 Soit que ce Seigneur eût déjà com-
 mencé ses pratiques avec le Duc de
Lencaſtre, qui étoit alors à Paris,
 ou pour quelque autre ſujet ; il ſe
 diſpenſa d'obéir au Roi , ſous
 prétexte que ſa préſence étoit né-
 ceſſaire, dans les Provinces dont il
 avoit le Gouvernement. Sur ce re-
 fus , *Richard* le déclara Traître,
 par une Proclamation, & conſiſqua
 tous ſes biens. Irrité de ce traite-
 ment , *Percy* fut le premier , qui
 alla joindre *Henri*, lorsqu'il fut deſ-
 cendu à Ravenspur. Il y a beau-
 coup d'apparence qu'il étoit du
 nombre , & peut-être le Chef de
 ceux, qui l'avoient invité à paſſer en
 Angleterre. Quoi qu'il en ſoit, par
 ſa promptitude à ſe déclarer pour
 lui , il entraîna tout le reſte du
 Royaume , dans la même réſolu-
 tion. Il fut auffi un de ceux , qui
 travaillèrent le plus fortement à lui
 mettre la Couronne ſur la tête.
 Ces ſervices importans ne demeu-
 rérent pas, ſans recompenſe. Dès
 que *Henri* eut été proclamé, il lui
 con-

confirma le Gouvenement des Provinces du Nord, & lui conféra la Charge de Grand Connétable. Peu de jours après, il lui fit présent de l'Isle de Man. De son côté, le Comte de *Northumberland* étoit tellement attaché aux intérêts & à la personne du Roi; que ce Prince le regardoit comme le plus fidele de ses Sujets, & le plus zélé pour son service.

En 1402, le Comte remporta deux victoires signalées sur les Ecoissois, la première à *Nesbyt*, la seconde à *Humbledon*. Dans cette dernière, qui étoit la plus considérable, le Comte de *Douglas*, Général de l'Armée d'Ecosse, fut fait prisonnier, avec le Comte de *Fyffe*, neveu du Roi *Robert*, & divers autres Officiers distinguez. Cette Victoire fut la source d'une brouillerie, qui survint entre le Roi & le Comte de *Northumberland*. Le premier voulut avoir ces prisonniers, à sa disposition; & le Comte prétendit, que c'étoit lui faire tort, que de le priver des rançons, qu'il en pouvoit attendre. Il fut pourtant obligé de céder aux ordres absolus du Roi. Malheureusement pour lui il
re-

regarda le défaut de complaisance du Roi, comme un affront, dont il résolut de se venger. Dans ce dessein, il se ligua étroitement avec *Owen Glendor*, qui avoit fait révolter les Gallois, & avec le Comte de la *Marche*, qui étoit alors prisonnier de *Glendor*. Leur projet étoit de détrôner *Henri*, & de mettre le *Comte de la Marche* sur le trône; après quoi, le nouveau Roi devoit laisser le pais de Galles à *Glendor*, & les Provinces situées au Nord de la Trente, au Comte de *Northumberland*. Leurs mesures étant prises, le Comte leva une Armée, dans son Gouvernement, & à cause d'une maladie, dont il fut attaqué, il en donna la conduite; à *Henri Percy* son fils, surnommé *Chand-éperon*, & au Comte de *Worcester* son Frère, qui allèrent se joindre aux Gallois, près de *Shrewsbury*. Le Roi alla leur présenter la bataille, & remporta une victoire. Le jeune *Percy* ayant été tué & enterré, après la bataille, le Roi le fit déterrer & couper son Corps en quatre quartiers, qui furent mis sur des pieux. Le Comte de *Worcester*, qui avoit été fait prison-

sonnier , fut condamné à perdre la tête. Cependant , le Roi ne laissa pas de pardonner au Comte de *Northumberland* , qui alla se jeter à ses pieds. Mais cette faveur ne fut pas capable de redonner au Comte ses premiers sentimens ; pour ce Prince ; ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure. Mais il faut rapporter, auparavant, les autres conspirations, qui se firent contre le Roi.

En 1404, le bruit se répandit, que *Richard II.* étoit en vie, & en Ecosse. Un certain *Serlow* , qui avoit été son Domestique ; étoit l'Auteur de ce bruit , avec un nommé *Thomas Ward* , qui se donnoit pour le Roi *Richard*. *Serlow* fut pris & pendu , avec plusieurs autres ; qui avoient appuyé ce bruit , par de faux rapports.

En 1405, on enleva les enfans du Comte de la *Marche* , qui étoient gardez à Windsor , par ordre du Roi. Quoique ces enfans fussent repris, on ne put jamais découvrir les Auteurs de cet attentat. Le Duc d'*Albemarle* , qui étoit devenu Duc d'*Torck* , par la mort de son Père, fut arrêté sur quelques soupçons, & demeura plus de trois mois en prison.

Tome XXVII. P. 2. M La

La même année vit naître une grande conspiration contre le Roi, *Richard Scroop*, Archevêque d'*Yorck*, le Comte de *Northumberland*, *Thomas Mowbray*, Comte Maréchal, les Lords *Bardolf*, *Hastings*, *Falconbridge*, & divers autres Seigneurs, ayant résolu de faire leurs efforts, pour détrôner le Roi, rassemblèrent une nombreuse Armée à *Yorck*. Ils publièrent un Manifeste, dans lequel les noms d'*Usurpateur*, de *Traître*, & d'*Archi-Traître*, ne lui étoient pas épargnez. Heureusement pour lui, le Comte de *Westmorland*, qui marchoit alors vers l'Ecosse, avec un Corps d'Armée, s'étant trouvé proche d'*Yorck*, lorsque la rébellion éclata, le délivra de ce danger, par une insigne trahison. Il feignit d'adhérer aux sentimens des Révoltez, & ayant trouvé le moyen d'attirer, à une conférence, l'Archevêque d'*Yorck* & le Comte Maréchal, il les arrêta prisonniers. La prise de ces deux Chefs dissipa la conspiration, le Roi leur fit couper la tête; aussi bien qu'aux Lords *Hastings* & *Falconbridge*, qui eurent le malheur d'être pris, dans la suite. Les Comtes de *Northumberland*

land & *Bardolf* se retirèrent en *Ecolse*. L'année suivante, le Roi noua une secrète intelligence, avec certains Seigneurs *Ecollois*, qui promirent de lui livrer ces deux fugitifs. Mais ceux-ci en furent avertis à tems, & se sauvèrent dans le país de *Galles*.

En 1407, on trouva dans *Londres*, & dans plusieurs autres villes, des affiches, qui marquoient que *Richard II.* étoit en vie, & qu'il alloit rentrer dans le Royaume, à la tête d'une puissante Armée. Le peuple y étoit exhorté à se joindre à lui, pour chasser l'usurpateur. Diverses personnes furent punies, pour avoir répandu ou appuyé ce faux bruit. La Comtesse d'*Oxford*, mère du feu Duc d'*Irlande*, Favori de *Richard II.* eut sa grace; mais son Secrétaire fut pendu.

La même année, le Roi fut sur le point d'être pris, par des Corsaires François, en allant par mer à une de ses maisons de la Province de *Norfolck*. On ne douta point qu'il n'eût été trahi, par quelqu'un de des Domestiques. Une autrefois, on avoit trouvé sous son matelas, un instrument de fer, à trois poin-

M 2

tes,

tes, qui ne pouvoit manquer de lui ôter la vie, s'il se fût couché dessus. Ainsi ce Prince ne vivoit pas, sans inquiétude, au milieu de ceux qui le servoient.

En 1408, le Comte de *Northumberland* & le Lord *Bardolf* s'étant liguez, avec *Owen Glendor*, publièrent un Manifeste très-injurieux au Roi. En même tems, ils rentrèrent par l'Ecosse, dans les Provinces du Nord, où ils levèrent une Armée, à dessein de s'aller joindre aux Gallois. Le Roi se trouva extrêmement surpris de cette nouvelle révolte, contre laquelle il n'étoit pas préparé. Mais pendant qu'il prepoit des mesures, pour aller s'opposer aux Révoltez, & qu'il étoit même en marche vers le Nord, *Thomas Rokeby*, qui étoit Grand Sheriff d'*Yorck*, le tira de cet embarras. Cet Officier ayant déjà levé quelque monde, pour se joindre au Roi; à son arrivée, le Comte de *Northumberland* jugea qu'il étoit très-important pour lui de dissiper cette troupe, qui auroit pû s'augmenter & lui faire de la peine. *Rokeby*, quoi que très-inférieur en nombre, ne put se résoudre à reculer. Il reçut le

le Comte , avec tant de fermeté , qu'après un combat fort opiniâtre , il remporta la victoire. Le Comte de *Northumberland* fut tué , & le Lord *Bardolf* ayant été fort blessé , & fait prisonnier , le Sherif lui fit couper la tête. C'est ainsi que le Roi se vit enfin délivré du Comte de *Northumberland* ; qui , après lui avoir rendu de grands services , étoit devenu son plus dangereux ennemi. Si ce Comte eût vécu plus long-tems , il lui auroit , sans doute , fait courir encore le risque de perdre la Couronne , qu'il lui avoit procurée.

J'ai mis toutes ces conspirations de suite , comme ayant du rapport à un même Article ; je veux dire au mécontentement des Anglois , touchant la déposition de *Richard* , & l'élévation de *Henri*. Celui-ci n'évita tous ces dangers , que par des accidens extraordinaires. Naturellement , ces conspirations devoient lui causer plus d'embarras , qu'elles ne lui en donnèrent en effet. Mais elles le rendirent si soupçonneux , que la moindre chose lui faisoit ombrage. Passons présentement à quelques autres matières.

qui regardent ses affaires Domestiques.

En 1401, *Henri* arrêta le Mariage de *Philippe*, sa fille aînée, avec *Louis de Bavière*, Comte Palatin du Rhin, Petit-fils de l'Empereur *Robert*.

En 1402, il maria *Blanche*, sa seconde Fille, avec *Eric Roi de Danemarck*, qui étoit encore sous la tutelle de la Reine *Marguerite* sa Mère.

Dans le même tems, il faisoit négocier le mariage du Prince de Galles, son Fils aîné, avec une Sœur d'*Eric*; mais ce projet ne réussit pas.

Enfin, dans la même année, il conclut son propre mariage, avec *Blanche de Navarre*, veuve du Duc de *Brétagne*.

En 1404, la Chambre des Communes présenta une Adresse au Roi, pour le prier de faire saisir les revenus du Clergé, qui étoit trop à son aise; mais le Roi le refusa. Ce Parlement fut appelé, *Lack-learning*, c'est-à-dire, sans Lettres, ou Ignorant.

En 1406, les Communes ayant refusé un subside au Roi, il tint le Par-

Parlement assemblé, jusqu'à ce qu'on lui eût accordé ce qu'il souhaitoit. Ce fut dans cette Séance, que se fit l'Akte contre la Succesion des femmes & de leurs Descendans, dont il a été parlé ci-devant. Il y a beaucoup d'apparence, que le Roi l'obtint par la même voie, que le subsidé; ou par quelque autre, où il entroit de la contrainte.

La même année, cet Akte fut révoqué, au mois de Decembre.

En 1410, le Comte de *Northumberland* étant mort, & la France commençant à être agitée par des divisions intestines; *Hienr* ne fut plus dans les inquiétudes, où il avoit été. Il commença même, par certaines démarches, à faire comprendre, qu'il n'avoit pas pour l'autorité despotique autant d'aversion, qu'il en avoit fait paroître, avant que de monter sur le trône. Il employa divers moyens illicites, pour faire tomber le Choix des Députés pour le Parlement, sur des gens qui lui fussent dévoués. Ces pratiques allèrent si loin, que le Parlement, qui s'assembla cette année, se vit obligé de faire un Akte très-rigoureux pour remédier à cet abus; dont on avoit senti

les terribles suites , sous le Règn précédent.

Dans cette même Séance, la Chambre des Communes revint à la charge, touchant les revenus du Clergé; mais le Roi lui fit une réponse fort aigre. Dans la disposition , où il savoit que le peuple étoit à son égard, il n'avoit garde de se brouiller avec le Clergé; moins encore de l'attaquer, par un endroit si sensible. Il répondit aussi fort durement à une autre Adresse, que la même Chambre lui présenta, en faveur des *Wicleffites*, ou *Lollards*. La hauteur du Roi aigrit les Communes, qui, à leur tour, lui refusèrent nettement un subside, qu'il demandoit. Mais il tint le Parlement assemblé, jusqu'à ce, qu'il l'eût obtenu.

C'est ici que finissent les affaires, que ce Prince eut avec ses propres sujets. Il vécut encore un peu plus de deux ans, toujours jaloux de son autorité, jusqu'à l'excès, & portant même ses soupçons sur son propre Fils. Pendant sa dernière maladie, il vouloit avoir toujours la Couronne & le sceptre auprès de son lit, de peur que quelcun ne les lui

lui enlevât. Il mourut le 20. de Mars 1413, après avoir langui quelques mois.

Je me serois volontiers dispensé de faire l'Abrégé des événemens de ce Règne, à cause du petit nombre de Pièces importantes, qui se trouvent dans ce VIII. Tome. Mais j'ai cru qu'il ne falloit pas perdre le fil de l'Histoire, qui pourra être nécessaire pour la suite. Voici présentement les Actes les plus remarquables de ce Tome, par rapport aux affaires Domestiques.

Actes concernant les affaires Domestiques.

1399. Patente qui constituë le Comte de *Northumberland* Grand Conétable d'Angleterre. 30. Sept. Pag. 89.

Autre pour la Charge de Grand Maréchal, donnée à *Raoul Newill*, Comte de *Westmorland*. *Ibid.*

Autre pour la Charge de Grand Senéchal, conférée à *Thomas de Lencastre*, second fils du Roi. 15. Octob. Pag. 91.

Autre qui constituë *Thomas Percy*, Comte de *Worcester*, Lieutenant du
M 5 Grand

Grand Senéchal, pendant la minorité de *Thomas de Lencastre*. *Ibid.*

Autre qui crée *Henri*, fils aîné du Roi, *Duc de Cornouaille*. *Ibid.* Celle, qui regarde la Principauté de Galles, ne se trouve point dans ce Recueil.

Don au Comte de *Northumberland*, de l'Isle de *Man*, avec le Privilège de porter aux Couronnemens, l'épée nommée *Lencastre*, à la main gauche du Roi. C'étoit la même épée, que *Henri* portoit, lorsqu'il descendit à *Ravenſpur*. 19. *Novemb. Pag. 94.*

Ordre de brûler les *Ragmans*, ou Promesses en blanc, exigées par le Roi *Richard*. 10. *Decemb. Pag. 117.*

1400. Ordre pour arrêter les Comtes de *Kent* & de *Huttington*. 5. *Janvier Pag. 121.*

Autre pour garder à la Tour, le Comte de *Huntington*, l'Evêque de *Carlisle* & *Roger Walden*. *Ibid.* Ce *Roger Walden* avoit été nommé à l'Archevêché de *Cantorberi*, à la place de *Thomas Arundel*, exilé sous le règne de *Richard II.* & avoit fait depuis les fonctions d'Archevêque. Mais par l'Ordonnance du Parlement, *Arundel* avoit repris son

son poste , depuis la révolution. Peut-être *Walden* étoit-il entré dans la conspiration des Seigneurs. Quoi qu'il en soit , il fut dans la suite Evêque de Londres.

Ordre de proceder au Jugement des Evêques accusez de trahison, nonobstant certain Statut de Parlement. 28. *Janvier. Pag. 123.*

Don fait aux habitans de Cirencester, pour le service rendu au Roi, contre les Seigneurs rebelles. *Pag. 130.* Parmi les Historiens Anglois, les uns veulent que ce fût à Chichester, où les quatre Seigneurs furent attaquez par le Maire, & d'autres à Cirencester. Cet Acte détermine la chose, en faveur des derniers.

1401. Plusieurs Pièces, comme conventions , Contrat de mariage, & qui regardent le mariage de *Blanche* fille aînée du Roi, avec le Comte *Palatin. Pag. 170. 176. 179. 200. 205. &c.*

Pardon à l'Evêque de *Carlisle. 18. Novemb. Pag. 165.*

1402. Ordre d'arrêter & mettre en prison ceux, qui font courir le bruit que *Richard II.* est en *Ecosse. 9. Mai. Pag. 255.*

272 BIBLIOTHEQUE

Diverses Pièces , qui regardent le mariage de *Philippe* , fille du Roi ; avec *Eric* Roi de Danemarck , & du *Prince de Galles* avec une sœur d'*Eric*. *Mai & Juin*. *Pag.* 257. 259. 265.

Proclamation contre ceux , qui sèment de faux bruits , touchant le Roi *Richard II.* 5. *Juin*. *Pag.* 261.

Défense de poursuivre ceux , qui ont dit innocemment , que le Roi *Richard* est en vie. 13. *Juillet*. *Pag.* 268. Cette défense ne fut faite qu'après que plusieurs personnes eurent été exécutées.

Défense au Comte de *Northumberland* de disposer des prisonniers. *Ecoffois* , faits au combat de *Humbledon*. 22. *Septembre* *Pag.* 258.

Ordre qui regarde le voyage , que la nouvelle Reine doit faire , de *Brétagne* en *Angleterre*. 10. *Novemb.* *Pag.* 281. 281.

1403. Don de certaines Terres , fait au Comte de *Northumberland* , pour les services qu'il a rendus au Roi , contre les *Ecoffois*. 2. *Mars*. *Pag.* 289.

Ordre pour accompagner le Roi à la guerre , contre les *Percys*. 16. *Juillet*. *Pag.* 313.

Pou-

Pouvoir au *Prince de Galles* de recevoir en grace les Rebelles vaincus à *Shrewsburi*. 25. *Juillet*. Pag. 320.

Ordre de mettre la tête du Comte de *Worcester*, sur le pont de *Londres*. *Ibid*.

Serment exigé des habitans de *Northumberland*, qu'ils n'obéiront plus au Comte de ce nom. 15. *Août*. Pag. 322.

Patente qui confère la Charge de Grand Conétable à *Jean de Lencaſtre*, ſecond fils du Roi. 10. *Septemb*. Pag. 330. C'eſt celui qui fut dans la ſuite le fameux *Duc de Bedford*.

1404. Amnitié à ceux qui ont ſémé de faux bruits, touchant *Richard*. 20. *Mars*. Pag. 353.

Convention, par laquelle, le Comte de *Northumberland*, s'engage à livrer au Roi le Château de *Barwick*. 9. *Juillet*. Pag. 364.

Pardon à la Comteſſe d'*Oxford*, pour avoir appuyé les faux bruits, touchant *Richard II*. 5. *Décemb*. Pag. 379.

1405. Requête du *Duc d'Yorck* en priſon, depuis dix-ſept ſemaines, adreſſée au Conſeil. 6. *Mars*.

Autre de la *Duchefſe d'Yorck*, qui
M 7 de

274 BIBLIOTHEQUE
demande une subsistance, pour le Duc
son Epoux. *Pag. 386, 388.*

Pouvoir de composer avec les Re-
belles, pour leur pardon. *A Ponte-
fract. 25. Avril. Pag. 394.*

Ordre de saisir les Privilèges de
la ville d'*Yorck*. 3. *Juin. Pag. 398.*

Ordre de saisir l'Isle de *Man*, a-
partenant au Comte de *Northumber-
land*. *Ibid.*

Pouvoir de composer avec les ad-
hérens de l'Archevêque d'*Yorck*,
pour leur pardon. 13. *Juin. Pag. 399.*

Citation au Comte de *Northum-
berland* & à *Thomas Bardolf*. 18. *Juil-
let. Pag. 405.*

1406. Proclamation contre les
mêmes. 19. *Juin. Pag. 442.*

Ordre touchant le voyage de la
Reine *Philippe*, en *Danemarc*. 22.
Juillet. Pag. 446.

Acte de Parlement, qui règle la
Succession de la Couronne, & qui
en révoque un de la même année,
qui excluait les femmes & leurs Des-
cendants. *Decemb. Pag. 462.* Cet
Acte est signé du Roi, des Seigneurs,
& de l'Orateur des Communes, au
nom de toute sa Chambre.

1411. Ordre de préparer des Vais-
seaux, pour un voyage que le Roi
doit

doit faire, au delà de la mer. 3. *Septemb. Pag. 700.*

C'étoit pour aller se mettre en possession de certaines places de Guyenne, que les Orléannois devoient lui livrer. Voyez l'Article de France.

Amnistie Générale, pour tous les Criminels, les débiteurs du Roi exceptez. 22. *Decemb. Pag. 711.*

1412. Patente qui crée *Thomas*, second fils du Roi, Duc de *Clarence*, 1. *Juillet. Pag. 757.*

Autre qui établit ce même Prince, Lieutenant Général en Guyenne. 11. *Juillet. Pag. 758.*

Affaires de Galles.

DEPUIS le Commencement du règne d'*Edouard 1.* le país de Galles étoit uni à l'Angleterre; mais les Gallois regardoient cette union, comme une véritable servitude. On les avoit forcez à recevoir des Lois & des Coûtumes; qui, bien que meilleures que celles de leurs Ancêtres, étoient pourtant celles d'un peuple vainqueur; contre lequel ils avoient longtems disputé leur liberté. C'étoit assez, pour les leur rendre insupportables. Le règne de
Hen-

Henri IV. ayant , pour ainsi dire , commencé , par une conspiration , qui avoit fait connoître que les Anglois n'étoient pas trop contents de la révolution , qui venoit d'arriver dans leur païs ; les Gallois crurent que la conjoncture étoit favorable , pour secouer le joug.

Owén Glendor , ou plutôt *Glen-dourdy* , ainsi qu'il est toujours nommé , dans les Actes de ce Recueil , fut celui qui inspira ce dessein aux Gallois ses Compatriotes. C'étoit un Gentilhomme mécontent des Anglois , pour certains intérêts particuliers , & qui étant plein d'ambition , cherchoit à établir sa fortune , sur quelque changement extraordinaire. Il fit éclater son dessein , l'année 1400 , pendant que *Henri* étoit occupé à la guerre , contre l'Ecosse. Tout-à-coup , les Gallois prirent les armes , sous la conduite de *Glen-dourdy*. Dans la suite , ce Chef ambitieux fut si bien se concilier l'affection & la confiance de ses compatriotes , qu'ils le reconnurent pour leur Souverain. Depuis ce tems-là , il prit le titre de *Prince de Galles*.

Le Roi se trouvant en Ecosse , lorsque cette rebellion éclata , le
Com-

Comte de la Marche, qui se tenoit dans sa Terre de *Wigmore*, assembla quelque Noblesse des environs, pour s'opposer à *Glendourdy*. Celui-ci, qui vouloit acquérir de la réputation parmi les Gallois, ne se contentant pas de se précautionner contre les attaques des Anglois, alloit encore les insulter, sur leurs frontières. Le Comte de la Marche, ayant voulu le repousser, fut battu & fait prisonnier. Le Roi crut, ou feignit de croire, qu'il s'étoit fait prendre volontairement; & sous ce prétexte, il ne voulut jamais faire aucune démarche, pour le rachetter. Il étoit trop content de voir ce Rival hors d'état de lui nuire, pour vouloir travailler à le tirer de captivité. Ainsi *Glendourdy* garda son prisonnier, en attendant l'occasion d'en faire quelque usage contre le Roi, ou d'en tirer une grosse rançon.

Henri ayant d'abord négligé la révolte des Gallois, *Glendourdy* fit quelques progrès, & insulta souvent les Anglois, sans trouver beaucoup d'opposition. Enfin, en 1401, le Roi entra dans le pais de Galles, à la tête d'une Armée. Mais comme les Gallois se retirèrent sur leurs mon-

montagnes, il ne lui fut pas possible de les joindre. Tout ce qu'il put faire, fut de ravager leur pais.

En 1402, il fit en ce pais là une seconde expédition, dont il ne tira pas de plus grands avantages; à cause que l'Eté fut extraordinairement pluvieux.

En 1405, *Henri* donna la conduite de la guerre de Galles au Prince *Henri* son Fils aîné, qui battit deux fois les Rebelles, dans l'espace d'environ un mois.

Dans cette même année, éclata la révolte de l'Archevêque d'*York*; qui fut étouffée plutôt, qu'on n'avoit pû l'espérer, par la prise & le supplice de ce Prélat. Vraisemblablement, lui & les autres Chefs des Mécontents agissoient de concert, avec la France & avec *Glendourdy*. En effet, ce même Eté-là, le Maréchal de *Montmorency* arriva dans le pais de Galles, avec une Armée de douze-mille hommes. Si en ce tems-là, les Rebelles n'avoient pas été dissipés; le Roi se seroit, sans doute, trouvé bien embarrassé. Les François & les Gallois, s'étant joints ensemble, s'emparèrent de *Carmarthen*, de *Worcester*, & de quelques au-

autres places , où ils firent un grand butin. Le Roi , qui étoit alors dans les Provinces du Nord , se mit incontinent en marche , vers le pais de Galles. Mais à son approche , les François se rembarquèrent , & laissèrent à *Glendourdy* le soin de se tirer d'affaires , comme il pourroit. Heureusement pour les Gallois , la saison se trouva trop avancée , pour que *Henri* pût faire aucun exploit considérable en ce pais-là.

Depuis cette expédition , le Roi laissa les Gallois en repos , de peur que le désespoir ne les portât à faire venir de nouvelles troupes de France. Comme ce n'étoit que de ce côté-là , que les Gallois & les autres mécontents pouvoient espérer du secours ; il avoit pris une ferme résolution de ne pas rompre ouvertement , avec cette Couronne. Il aimoit mieux abandonner , pour un tems , le pais de Galles ; que de donner lieu aux Gallois d'y attirer des Armées étrangères , qui auroient pu causer un soulèvement général , en Angleterre. C'étoit la véritable raison , qui lui faisoit souffrir , avec si peu de sensibilité , les insultes des Gallois , des François & des Eco-
sois.

fois. Ainsi *Glendourdy* demeura maître du pais de Galles, sans que le Roi fût de grands efforts, pour le réduire à l'obéissance.

En 1408, *Glendourdy* se ligua encore une fois, avec le Comte de *Northumberland*; mais la mort de ce Seigneur rompit toutes ses mesures & depuis ce tems-là, ses affaires allèrent en décadence. Privé du secours de cet ami, & de celui de la France, dont les affaires commençoient à se brouiller, il perdit, peu à peu, son crédit, parmi ses Sujets, qui le voyoient désormais hors d'état de les protéger. Même, dans la crainte, où il étoit d'être livré au Roi; il se tint caché, pendant long-tems. C'est-ce qui a donné lieu à quelques Historiens de dire qu'il mourut en 1409. Mais on trouve dans le IX. Tome de ce Recueil, qu'il étoit encore en vie, en 1417. Après cela, les Gallois se rangèrent d'eux-mêmes, sous l'obéissance du Roi.

Actes concernant les affaires de Galles.

1400. Ordre aux Vaisseaux de se tenir prêts à suivre le Roi, dans le
pais

païs de Galles. A *Northumberland*.
19. *Septemb.* Pag. 159. C'étoit lort-
que le Roi retournoit d'Ecosse.

Don à Jean de *Sommerfet*, frère du
Roi, des Terres d'*Owen Glendour-*
dy. Pag. 163.

Protection pour les Gallois, qui
se tiendront dans leur devoir. 30. *No-*
vemb. Pag. 167.

1401. Ordre de se tenir prêt à
résister aux ennemis [*les François*]
qui doivent envoyer du secours aux
Gallois. 10. *Janvier.* Pag. 172.

Pardon aux Gallois Rebelles, qui
se rangeront sous l'obéissance du
Roi, *Owen Glendourdy*, *Rees-ap-*
Tudor, & *Guillaume-ap-Tudor* ex-
ceptez. 10. *Mars.* Pag. 181.

Réglement & Ordonnance du Par-
lement, touchant le païs de Galles.
18. *Mars.* Pag. 184.

Proclamation contre *Owen Glen-*
dourdy. Pag. 220.

1403. Patente qui établit le Prince
Henri, fils du Roi, Lieutenant dans
le païs de Galles. 7. *Mars.* Pag. 291.

1404. Pouvoir de recevoir en gra-
ce les Gallois rebelles. 4. *Septemb.*
Pag. 331.

Plein-pouvoir, donné par *Glen-*
dourdy à ses Ambassadeurs, de traiter
une

282 BIBLIOTHEQUE

une alliance perpetuelle, ou à tems, avec la France. 10. *Mai. Pag. 356.*

Traité de ligue, entre le Roi de France & *Owen Glendourdy*. 14. *Juillet. Pag. 365.*

1405. Ratification de *Glendourdy*. 12. *Janvier. Pag. 382.*

Lettre du Prince *Henri* au Roi son Père, où il lui rend compte de la victoire, qu'il a remportée sur les Gallois.

1411. Amnistie générale, dont *Glendourdy* est excepté. 21. *Decemb. Pag. 711.*

Affaires avec l'Ecosse.

PENDANT le règne de *Richard II.* toutes les trêves, que l'Angleterre avoit faites avec la France, avoient été communes avec l'Ecosse. Sous le règne de *Henri IV.* presque toutes les ruptures le furent aussi.

Au mois d'Octobre de l'année 1399, peu de tems après que *Henri* eut été couronné, *Robert* Roi d'Ecosse rompit la trêve, & s'empara du Château de *Werck*. Il croyoit que la révolution, qui venoit d'arriver en Angleterre, ne pouvoit manquer de

de grands troubles, & il vouloit en profiter. Par la même raison, *Henri* dissimula cette insulte, & mit l'affaire en négociation. *Robert* voyant que personne ne branloit encore en Angleterre, & que la France ne faisoit aucun préparatif, pour soutenir les intérêts du Roi déposé, fut bien-aise que *Henri* lui ouvrit une porte, pour se tirer d'affaires.

L'année suivante, 1400, *George Dumber*, Comte de la Marche, Écossais, mécontent de son Souverain, demanda la protection du Roi d'Angleterre, par le moyen du Comte de *Northumberland*. *Henri* la lui accorda, & peu de tems après, ce Seigneur, s'étant rendu à Londres, y fit hommage au Roi; qui lui donna certaines Terres, en récompense de celles qu'il abandonnoit en Écosse. *Robert* demanda le Transfuge, & *Henri* refusa de le livrer. Sur ce refus, *Robert* lui déclara la guerre.

Henri ne voulant point attendre son ennemi, dans son Royaume, se hâta de marcher vers l'Écosse. En approchant des Frontières, il fit sommer *Robert* de venir lui rendre hommage, pour le Royaume d'Écosse. *Robert* s'étant moqué de ces pré-

prétentions surannées, *Henri* entra dans l'Ecosse, & y assiégea le Château d'Eimbourg ; dont il fut contraint de lever le siège, à cause que la saison étoit trop avancée. A peine se fut-il retiré, pour aller passer l'Hiver à Londres ; que les Ecoissois firent une irruption en Angleterre, sous la conduite des Chevaliers *Hepburn* & *Haliberton*. En se retirant, ils rencontrèrent le Comte de *Northumberland*, qui les battit, & leur enleva leur butin. Cette victoire procura une trêve de six semaines, qui fut ensuite prolongée, pour plus long-tems.

En 1402, les Ecoissois firent encore une irruption en Angleterre, & furent aussi battus, à Nesbyt, par le Comte de *Northumberland*.

La même année, le Comte remporta une victoire signalée à *Humbledon*, sur le Comte de *Douglas*, qui étoit entré en Angleterre, avec une nombreuse Armée. Le Général Ecoissois y perdit un œuil & il y fut fait prisonnier, avec le Comte de *Fyffe*, neveu du Roi *Robert*, & plusieurs autres Seigneurs & Officiers de distinction.

En 1404, on conclut une trêve
les

les deux nations, depuis le 15. de Juillet, jusqu'à Pâque de l'année suivante.

En 1406, les Ecoffois firent de nouveau une irruption en Angleterre. *Buchanan* dit qu'elle fut suivie d'une trêve de huit ans; mais on ne trouve point cette trêve, parmi les Actes de ce Volume.

Robert Stuart, Roi d'Ecosse, étant un Prince d'un génie très-médiocre, abandonnoit le soin du Gouvernement à *Robert Duc d'Albanie*, son Frère. Celui ci ayant goûté le plaisir de commander, forma le dessein de se rendre maître de la Couronne, après la mort du Roi. Pour cet effet, il falloit se défaire de *David* & de *Jagues* ses neveux, fils de *Robert* son Frère. Il vint à bout de ce dessein, à l'égard du premier. *Robert* l'en ayant soupçonné, & n'ayant pas assez de fermeté pour l'en punir, pensa aux moyens de mettre le Prince *Jagues*, le seul fils, qui lui restoit, à couvert de ses embûches. Pour cet effet, il prit la résolution de l'envoyer en France. Le jeune Prince, faisant voile près des côtes d'Angleterre, se trouva tellement incommodé de la mer,
Tome XXVII. P. 2. N qu'il

qu'il voulut descendre à terre. Il n'y fut pas plutôt, qu'il se vit arrêté, & conduit au Roi, qui le fit enfermer dans la Tour. Le Roi son Père en mourut de chagrin, & le *Duc d'Albanie* prit la Régence du Royaume; en attendant le retour de *Jaques*, à qui la Couronne appartenoit. Depuis ce tems-là, le *Duc d'Albanie* évita soigneusement de chagriner le Roi d'Angleterre, de peur qu'il ne mît son prisonnier en liberté.

Cependant, en 1410, *Robert de Humfreville*, Commandant d'une flotte Angloise, entra dans le Golfe d'Edimbourg & fit quelques ravages, des deux côtes. Cela donne lieu de présumer, qu'il n'y avoit point de trêve conclue en 1406, pour huit années, ainsi que *Buchanan* l'assure.

En 1412, on fit une trêve, pour six ans.

Actes concernant l'Ecosse.

1499. Pouvoir, pour confirmer la trêve avec l'Ecosse. 10. Decemb. Pag. 113.

1400. Sauf-conduit pour *George Dum-*

Dumbar, Comte de la Marche. 12.
Mars. Pag. 133. Commission pour
 traiter avec le même. *Ibid.*

Ordre de notifier au Roi d'Ecosse la confirmation de la trêve, entre l'Angleterre & la France. 24.
Mai. Pag. 144.

Ordre aux Vassaux de se tenir prêts, pour accompagner le Roi en Ecosse. 9. *Juin. Pag. 146.*

Passéport, pour le Comte de la Marche. 21. *Juin. Ibid.*

Autre pour des Ambassadeurs d'Ecosse. 24. *Juin. Pag. 149.*

Commission pour traiter avec l'Ecosse. *A York. 26. Juin. Pag. 150.*

Engagement du Comte de la Marche de renoncer à l'obéissance du Roi d'Ecosse, & de faire hommage au Roi d'Angleterre; moyennant une pension de 500 marcs, & le don du Château de *Sommerton*. 25.
Juillet. Pag. 153.

Lettre de *Henri* au Roi *Robert* pour le sommer de venir lui rendre hommage pour l'Ecosse. *A Newcastle. 6. Août. Pag. 156.*

Dans cette Lettre *Henri* renouvelle les prétentions d'*Edouard I.* sur l'Ecosse, & les déduit depuis *Brutus*, premier Roi fabuleux de l'Isle d'*Albion*.

Autre Lettre aux Grands d'Ecosse, de la même teneur. 7. *Août.*

Citation péremptoire au Roi d'Ecosse. *A Lith. 21. Août.*

Défense de relâcher les prisonniers faits en Ecosse. 30. *Octob. Pag. 162.*

Trêve avec l'Ecosse, pour six semaines 9. *Novemb. Pag. 166.*

1401. Prolongation de la trêve jusqu'au 29. *Decemb. 1401.*

1402. Ordre aux Vassaux de se tenir prêts, pour accompagner le Roi en Ecosse. 4. *Août. Pag. 172.*

1403. Commissaires établis, pour décider les différens, touchant les prisonniers Ecossois faits à *Humbleton. 9. Mars. Pag. 192.*

1404. Plein-pouvoir pour traiter avec le Roi d'Ecosse. *Juillet. Pag. 321.*

Plein-pouvoirs des Rois d'Angleterre & d'Ecosse, pour traiter de la rançon du Comte de *Fyffe*, fils du Duc d'*Albanie*, & d'*Archibald Douglas. Juin. Pag. 359. 361.*

Trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse, depuis le 20. *Juillet* jusqu'à Pâque 1405. *Pag. 363.*

1405. Instructions pour les Commissaires, qui doivent traiter avec

vec l'Ecosse. 4. *Mars. Pag. 484.*

Ordre d'armer, contre l'invasion projetée des Ecossois. 8. *Septemb. 1^{er} pag. 403.*

1406. Ordre de garder *Jaques*, fils du Roi d'Ecosse, dans la Tour de Londres. 11. *Juin. Pag. 484.*

1410. Ordre d'armer contre l'invasion projetée des Ecossois. 5. *Juillet. Pag. 642.*

1412. Trêve avec l'Ecosse, jusqu'à Pâque de l'année 1418. 17. *Mai. Pag. 737.*

Affaires avec la France.

LA Cour de France auroit bien souhaité que *Richard II.* eût régné plus long-tems. Elle voyoit, avec plaisir, sur le trône d'Angleterre, un Prince si peu propre à lui causer de l'inquiétude. Incapable de faire un généreux effort, pour recouvrer ce qui s'étoit perdu, fut la fin du règne d'*Edouard III.* son Ayeul, *Richard* ne s'étoit pas contenté de faire avec la France une trêve de vint-huit ans; mais il s'étoit même allié avec le Roi *Charles IV.* en épousant *Isabelle* sa fille. Ce mariage n'avoit pas été consom-

N 3 mé,

mé, à cause de la jeunesse de la Reine; mais la France avoit sujet d'espérer qu'il contribueroit à faire changer la trêve en une paix; par laquelle elle conserveroit les Provinces conquises par *Edouard*. La révolution arrivée en Angleterre, par la déposition de *Richard*, & par l'élévation de *Henri* sur le trône, changea cette espérance, en crainte. Le Roi *Charles*, toujours malade, tomboit fréquemment dans des accès de folie, qui le mettoient hors d'état de prendre soin des affaires de son Royaume. Le Duc d'*Orléans* son Frère, & les Ducs de *Berri* & de *Bourgogne* ses Oncles, qui gouvernoient en son nom, ne s'accordoient pas bien ensemble? Dans cette situation, il n'étoit que trop à craindre, que le nouveau Roi d'Angleterre ne voulût remettre l'ancienne querelle sur pied. Ces considérations portèrent la Cour de France à demander un saufconduit, pour des Ambassadeurs, qu'elle avoit dessein d'envoyer en Angleterre. Le prétexte de cette Ambassade étoit, selon les apparences, d'agir en faveur du Roi déposé; mais le véritable motif étoit de son-

der

der les dispositions du nouveau Roi.

Henri ne laissa pas long-tems la France en doute sur ce sujet. Immédiatement après qu'il eut réglé ses affaires Domestiques, dans le premier Parlement, qui se tint sous son règne; il envoya pour Ambassadeurs, en France, l'Evêque de *Durham*, & le Comte de *Worcester*. Ces deux Seigneurs eurent ordre de confirmer la trêve de vint-huit-ans; & si la France le souhaitoit, de témoigner l'inclination du Roi à conclurre une alliance perpetuelle, entre les deux Couronnes; & de proposer le mariage du *Prince de Galles*, son Fils aîné, avec une des filles de *Charles VI.* C'en fut assez, pour faire comprendre à la Cour de France, qu'elle n'avoit aucun sujet de craindre, & qu'au contraire *Henri* la craignoit. La trêve fut pourtant confirmée, mais on éluda la proposition du mariage, sous prétexte de la maladie du Roi.

Depuis ce tems-là, les fréquentes conspirations, qu'il y eut en Angleterre contre *Henri*, firent prendre à la Cour de France de nouvelles mesures. Elle résolut de fomenter les troubles de ce Royaume, en

harcelant continuellement *Henri*, malgré la trêve, qui venoit d'être confirmée. Ainsi pendant tout ce Regne, l'Angleterre ne fut jamais, ni en paix, ni en guerre ouverte, avec la France. Le but du Conseil de *Charles* étoit de laisser ce point indécis, afin de faire valoir la trêve, si les affaires d'Angleterre tournoient à l'avantage du nouveau Roi ; ou de pouvoir profiter des troubles, que le mécontentement des Anglois devoit vrai-semblablement produire, en Angleterre. En même tems, il vouloit faire concevoir, aux mécontents de ce Royaume, l'espérance d'une puissante diversion ; en cas qu'ils se résolussent à faire quelque vigoureux effort. La politique de *Henri* donnoit lieu à cette conduite de la France. Comme c'étoit de ce côté-là seulement, que les mécontents de son Royaume pouvoient espérer du secours ; il avoit pris une ferme résolution de ne rompre jamais ouvertement, avec cette Couronne. Il vouloit, à quelque prix que ce fût, ôter cette protection aux Gallois, & aux autres mécontents, & pendant presque tout son règne, il ne cessa point de travailler

ler au projet, qu'il avoit formé d'une alliance perpétuelle avec la France. Par cette considération, il souffrit diverses insultes de sa part, sans en témoigner beaucoup de ressentiment. Toujours prêt à recevoir les excuses les plus frivoles, il ne refusoit jamais d'entrer en négociation, pour la conservation de la trêve; qu'elle violoit sans cesse impunément, & sans le moindre prétexte. Telles étoient les dispositions des deux Cours, jusqu'à ce que les divisions intestines de la France leur donnèrent lieu de prendre d'autres mesures.

En 1399, la trêve de vint-huit ans fut confirmée, ainsi qu'il a été déjà dit. Cette même année, *Henri* fut sur le point de perdre tout ce qui lui restoit en Guyenne; par la révolte que les Gascons méditoient, excitez par le *Duc de Bourbon*; qui avoit été envoyé dans cette Province, à ce dessein.

En 1401, *Charles* demanda qu'on lui renvoyât *Isabelle* sa Fille, veuve de *Richard II.* Ce fut là le sujet d'une négociation, que *Henri* tiroit en longueur, parce qu'il avoit dessein de marier cette Reine au

Prince de Galles, son Fils. Ce projet n'ayant pas réüissi , *Isabelle* fut renvoyée au Roi son Père.

En 1402, *Charles* demanda la restitution de l'argent, que *Richard II.* avoit reçu sur la dot d'*Isabelle*. Pour s'empêcher de rendre cette somme, *Henri* fit demander, à son tour, les arrerages dûs de la rançon du Roi *Jean*.

En 1403, *Valeran*, Comte de *S. Pol*, de la Maison de *Luxembourg*, fit une descente dans l'Isle de *Wight*. Comme il avoit épousé une sœur uterine du Roi *Richard*, il prétendoit être autorisé à venger la mort du Roi son Beau-frère. La France fournit des troupes & des Vaisseaux, pour cette expédition, & prétendit que par-là elle n'avoit pas violé la trêve.

Cette même année, le Duc d'*Orléans* frère de *Charles VI.* envoya, au Roi d'Angleterre, un Cartel de défi ; pour se battre contre lui, en combat singulier. *Henri* fit demander à la Cour de France, si le Roi avoit quelque part à cette démarche, & protesta qu'en ce cas, il la regardoit comme une rupture de la trêve. Mais il n'en put jamais tirer
au.

aucune réponse, sinon que l'intention de *Charles* étoit d'observer la trêve.

Pendant la rebellion des *Percys*, le Duc d'*Orléans* avoit projeté de faire une descente en Angleterre, pendant que le *Duc de Bourgogne* feroit le siège de *Calais*. La confirmation fréquente de la trêve ne fut jamais un obstacle à ces sortes de projets ; que la France fit, pendant tout ce Règne. La victoire, remportée par le Roi à *Shrewsburi*, la fit désister de celui-ci.

En 1405, le Comte de *S. Pol* assiégea le Château de *Mercks*, proche de *Calais*, comme un préparatif au siège de cette place. Mais le Gouverneur de *Calais* accourut au secours, & chassa les François, qui étoient déjà dans la Cour du Château.

Pendant ce tems-là, le Duc d'*Orléans* assiégeoit à la fois Bourg & Blaye, en Guyenne ; mais il ne put réussir à les prendre. *Henri* souffroit, & dissimuloit ces affronts, sans oser presque se plaindre, de ces fréquentes violations d'une trêve, qui étoit tous les ans confirmée inutilement.

Cette même année, le Maréchal de *Montmorency* mit douze-mille hommes à terre , dans le païs de *Galles*. Le dessein de cette expédition étoit manifestement de favoriser la révolte de l'Archevêque d'*York* & des autres conjurez ; laquelle, heureusement pour le Roi, se trouva étouffée, quand les François arriverent.

La ligue, que la France fit avec *Glendourdy*, fait encore voir, qu'elle ne comptoit la trêve pour rien. Seulement elle protestoit, qu'elle n'avoit pas envie de la rompre, quand elle n'avoit pû réussir dans ses desseins. Malgré tout cela, *Mezeray* & les autres Historiens François, disent avec confiance , que *Henri* rompoit tous les ans la trêve de gayeté de cœur. Mais il ne produisent pas le moindre fait particulier, pour prouver ce qu'ils avancent d'une manière générale. D'ailleurs, il est certain, que ce n'étoit ni l'intérêt, ni le dessein de *Henri* de rompre la trêve.

Dans la suite, la France se trouva tellement agitée, par des divisions intestines , qu'elle ne fut plus en état de causer de l'inquiétude à *Henri*.

ri. *Jean Duc de Bourgogne*, qui avoit succédé à *Philippe* son Père en 1403, vivoit en très-mauvaise intelligence, avec le *Duc d'Orléans*. La haine réciproque de ces deux Princes étoit montée à un tel degré, qu'il étoit comme impossible, qu'elle ne produisît de funestes effets. Enfin, en 1407, le *Duc de Bourgogne* fit assassiner le *Duc d'Orléans*, & eut assez de crédit, pour se faire donner des Lettres d'abolition, pour ce crime. Après cela, il se rendit maître de la personne du Roi, & gouverna seul le Royaume.

En 1408, la trêve entre les deux Couronnes fut renouvelée, pour la Picardie & la Guyenne, jusqu'au 1^r de Mai 1410. Lorsque cette trêve fut sur le point d'expirer, le *Duc de Bourgogne* fit de grands préparatifs à *St. Omer*, pour le siège de *Calais*. On prétend que le Gouverneur de *Calais* envoya à *St. Omer*, un Incendiaire, qui, ayant mis le feu aux munitions préparées, rendit inutiles les desseins du Duc.

Les affaires de ce Prince l'ayant appelé dans les Pais-bas, ses ennemis profitèrent de son absence, pour faire revoquer les Lettres d'a-

bolition, qui lui avoient été accordées, & pour le faire déclarer ennemi de l'Etat. Sur ces entrefaites, il gagna une bataille contre les Liégeois, & immédiatement après sa victoire, il se rendit à Paris, avec dix-mille Chevaux. Mais il trouva qu'on avoit emmené le Roi à Tours. Quelque tems après, il se fit un accommodement, entre ce Prince & le jeune *Duc d'Orléans* : mais le premier demeura toujours maître de la personne du Roi, & par conséquent du Gouvernement.

Henri voyant le *Duc de Bourgogne* si bien établi, reprit son premier projet de faire alliance avec la France ; à quoi il crut que le mariage du *Prince de Galles*, avec une des Filles du *Duc de Bourgogne*, pourroit contribuer. Il fit proposer ce mariage ; mais le Duc, qui avoit alors d'autres vûes, ne se hâta pas de répondre à cette proposition. Peu de tems après, les affaires de France changèrent de face.

Les *Duc d'Orléans*, de *Berry*, de *Brétagne*, les Comtes d'*Alençon*, d'*Armagnac*, de *Clermont*, & plusieurs autres s'étant liguez ensemble, contre le *Duc de Bourgogne*,
levé-

levèrent des troupes, & s'approchèrent de Paris. Le Duc leur opposa une armée, qui n'étoit pas inférieure à la leur. Dans le tems, qu'on étoit comme prêt d'en venir aux mains, il se fit entre eux un Traité ; par lequel il fut convenu, que les Chefs des deux partis se tiendroient éloignez de la Cour. Le Duc de *Bourgogne* exécuta cet accord, & se retira dans son pais de Flandre. Mais les *Orléannois* ne furent pas de si bonne foi. Ils levèrent de nouvelles troupes, & s'approchèrent de Paris, à dessein de se rendre maîtres de cette Capitale, & de la personne du Roi. Alors le Duc de *Bourgogne* eut recours au Roi d'Angleterre, qui lui envoya un puissant secours, avec lequel, il alla délivrer Paris. Il entra dans cette ville, le 30. d'*Octobre* 1411. Ce fut en ce tems-là, qu'on donna aux deux factions, les noms de *Bourguignons* & d'*Armagnacs*.

Jusqu'alors, *Henri* avoit craint la France; mais les troubles de ce Royaume ayant fait évanouir ses craintes, il résolut de tirer quelque avantage des conjonctures. Les François eux-mêmes lui en fournirent

rent bien-tôt l'occasion. Les *Orléannois*, ou *Armagnacs*, se trouvant trop foibles, pour résister au *Duc de Bourgogne*, s'adressèrent à *Henri*, pour lui demander du secours. Ils lui firent de si grandes Offres, qu'ils le détachèrent du parti de leurs ennemis. *Le Duc de Bourgogne* ayant appris, qu'ils avoient des Députés à Londres, y envoya aussi des Ambassadeurs, pour renouer la négociation du mariage, entre une de ses Filles, & le *Prince de Galles*. *Henri* feignit d'écouter favorablement cette proposition; mais ce n'étoit que pour tirer un meilleur parti des *Orléannois*. Les Députés se hâtèrent de conclurre avec lui, de peur d'être prévenus par le *Bourguignon*. Ils promirent de mettre *Henri* en possession de la *Guyenne* & de toutes ses dépendances, de la même manière, que ses Ancêtres l'avoient possédée. *Henri* s'engagea de son côté, à leur donner un puissant secours, contre le *Duc de Bourgogne*. Le Traité fut conclu le 18. de *Mai* 1412.

Suivant ces conventions, le Roi prépara le secours promis, dont il donna la conduite à *Thomas* son second

cond fils , qu'il fit en même tems Duc de *Clarence*. Pendant que ce secours se préparoit en Angleterre, les Chefs des *Orléannois* s'étoient renfermez dans *Bourges* , où le Duc de *Bourgogne* alla les assiéger, menant le Roi avec lui au siège. Ce secours, qui devoit venir d'Angleterre, intrigoit également les assiégeans & les assiégés. Ceux-là craignoient qu'il n'arrivât avant la prise de la place ; & ceux-ci étoient dans l'apprehension qu'il ne vînt trop tard. Ces considérations les portant également à s'accommoder , ils firent ensemble un Traité ; qui se trouva signé , lorsque les Anglois arrivèrent. Le Duc de *Clarence* se trouva fort embarrassé , dans la crainte où il étoit , que les deux partis ne s'unissent contre lui. Il fit pourtant bonne mine , & après que le Duc d'*Orléans* lui eut donné le Comte d'*Angoulême* son Frère, en ôtage, pour la sûreté du payement de ses troupes ; il traversa la France, & se rendit à Bourdeaux. C'est par là que finissent les affaires, que *Henri* eut avec la France. Il mourut au mois de Mars de l'année suivante 1413.

Actes

Actes concernant la France.

1399. Saufconduit pour des Ambassadeurs de France. 31. *Octob. Pag.* 98.

Pouvoir à l'Evêque de *Durham*, & au Comte de *Worcester*, de traiter touchant le mariage du *Prince de Galles*, avec une des Filles de France. 29. *Novemb. Pag.* 108. Autre aux mêmes, pour confirmer la trêve de 28. ans, ou pour faire la paix avec la France. *Ibid.*

1400. Lettre de *Charles VI.* à *Henri*, où il promet de maintenir la trêve de 28. ans. 29. *Janvier. Pag.* 124.

Plein-pouvoir de *Henri* à ses Ambassadeurs en France, de traiter avec la France, de la paix, d'une alliance perpétuelle, & des mariages réciproques des Princes & des Princesses des deux Maisons Royales. *Pag.* 130.

Commission pour recevoir le serment du Roi de France, touchant l'observation de la trêve. 10. *Mars. Pag.* 132.

Engagement du Roi, d'observer la trêve. 18. *Mai. Pag.* 142.

Défense de molester les allies de
la

la France , les Ecoſſois exceptez.
18. *Juin. Pag. 147.*

1401. Ordre d'armer contre les
François, qui ſe préparent à donner
du ſecours aux Gallois. 11. *Janvier.*
Pag. 172.

Pardon aux habitans de Bayonne,
qui avoient voulu ſe révolter.
14. *Mars. Pag. 182.*

Pouvoir pour confirmer la trêve
de 28. ans. 1. *Avril. Pag. 186.*

Traité touchant le retour d'*Isabelle*,
veuve de *Richard II.* 27. *Mai.*
Pag. 199.

Quittance d'*Isabelle*, de ce qui lui
a été rendu , en partant d'Angle-
terre. *A Boulogne. 1. Août. Pag. 217.*

Conventions touchant la trêve,
entre l'Angleterre & la France. 3.
Août. Pag. 219.

Commiſſion aux Ambaſſadeurs
du Roi , pour demander le paye-
ment des arrérages de la rançon du
Roi Jean. 1. *Novemb. Pag. 230.*

1402. Autre , pour liquider les
dettes du Roi , avec ce qui reſtoit
dû par la France , pour la rançon
du Roi Jean. 1. *Juillet Pag. 267.*

Conventions touchant la trêve
de 28 ans , & confirmation de la
même trêve. *Pag. 275.*

Or-

Ordre de publier la trêve à *Calais*. 10. *Octob.* Pag. 279.

1403. Commission pour demander les arrérages de la rançon du Roi *Jean*. 27. *Avril*.

Conventions touchant la trêve de 28 ans. 27. *Juin.* Pag. 305.

Mémoire de la négociation des Ambassadeurs d'Angleterre, avec ceux de France, touchant le défi porté au Roi, de la part du *Duc d'Orléans*. 27. *Juin.* Pag. 310.

Autre de la négociation, touchant la restitution de la dot d'*Isabelle*. Pag. 314.

Ordre touchant l'irruption du *Duc d'Orléans* en Guyenne, & sur le Siège de *Calais*, projeté par le *Duc de Bourgogne*. 28. *Octob.* Pag. 336.

Autre pour s'opposer au Comte de *St. Pol*, qui se dispose à faire une descente dans l'Isle de *Wight*. 9. *Decemb.* Pag. 342.

1404. Lettre de *Henri* à *Charles VI.* touchant le cartel de défi du *Duc d'Orléans*, & sur le Siège projeté de *Bordeaux*. 25. *Fevrier.* Pag. 348.

Lettre sur le même sujet des Seigneurs Anglois, aux Seigneurs François. *Ibid.*

Or-

Ordre d'armer contre l'invasion projetée des François. 26. *Octob.* Pag. 374.

1405. Lettre à l'Achevêque de *Cantorbery*, touchant la victoire obtenue à *Mercks*, par le Comte de *Sommerset*, sur le Comte de *St. Pol*. 21. *Mai.* Pag. 397.

Ordre d'armer contre l'invasion projetée des François. 2. *Juillet.* Pag. 402.

1406. Plein pouvoir à l'Evêque de *Winchester*, frère du Roi, de conclurre la paix perpétuelle avec la France. 22. *Mars.* Pag. 434.

Autre au même, pour traiter du mariage du *Prince de Galles* avec une fille de *Charles VI.* Ibid. & Pag. 453. 453.

Ordre de se tenir prêt, contre l'invasion des François. 20. *Octob.* Pag. 456.

1407. Autre semblable. 5. *Fevrier.* Pag. 466.

Trêve d'un an, pour la Guyenne. 7. *Decemb.* Pag. 507. 521.

1408. Trêve par mer, avec la France, jusqu'au mois de *Mai.* Pag. 537.

Alliance renouvelée, entre la France & la Castille, contre l'Angleterre. Pag. 561. 1409.

1409. Pouvoir du Roi à ses Ambassadeurs de traiter une alliance perpetuelle, avec la France. 15. *Mai. Pag. 586*

Saufconduit pour des Ambassadeurs de France, avec trois-cents personnes. 15. *Août. Pag. 593.*

1410. Traité de trêve particulière, pour la Picardie, & générale par mer. *Pag. 641.*

1411. Plein-pouvoir, pour traiter du mariage du *Prince de Galles*, avec une fille du *Duc de Bourgogne*.

1412. Sauf-conduit, pour des Envoyez du *Duc de Bourgogne*. 11. *Janvier. Pag. 712.*

Commission des Ducs de *Berry*, & d'*Orléans*, des Comtes d'*Alençon*, d'*Armagnac* &c. pour offrir au Roi d'Angleterre l'entière restitution de la Guyenne. A *Bourges*. 24. *Janvier. Pag. 716.*

Autre semblable du Comte d'*Armagnac*, en particulier. 28. *Janvier. Pag. 716.*

Saufconduit pour les Envoyez des Princes François. 6. *Février. Pag. 718.*

Confirmation aux habitans de Guyenne du privilège de Naturalité, qu'ils ont en Angleterre. 7. *Février. Pag. 719.* Com-

Commission pour traiter du mariage du *Prince de Galles*, avec une des filles du *Duc de Bourgogne*. 10. *Fevrier. Pag. 721.*

Saufconduit pour des Envoyez du *Duc de Bourgogne. Ibid.*

Autre pour des Envoyez des Ducs de *Berry, d'Orléans, &c.* 2. *Mars. Pag. 726.*

Défense aux Anglois de servir, en France, l'un ou l'autre des deux partis. 10. *Avril. Pag. 728.*

Divers Ordres touchant un voyage, que le Roi devoit faire au delà de la mer. *Avril & Mai. Pag. 730. 733. &c.* C'étoit pour aller prendre possession des places de Guyenne, que les *Orléannois* lui offroient.

Lettre du Roi aux Fiamans, pour leur demander s'ils entendoient d'affister le *Duc de Bourgogne*, dans l'invasion qu'il se disposoit à faire en Guyenne. 16. *Mai. Pag. 737.*

Traité entre le Roi & les Princes de la faction d'*Orléans*. 18. *Mai. Pag. 738.* Par ce Traité, les Princes s'engageoient à remettre au Roi, environ 1500. places, villes, ou Châteaux en Guyenne, & à lui aider à conquérir tout ce que le Roi de France y possédoit.

Le

Le Roi s'engageoit de son côté, à leur envoyer un secours de mille hommes d'armes, & de 3000 Archers, qui seroient payez par les Princes &c.

Engagement des Princes, fils du Roi, pour l'observation de ce Traité. 20. Mai. Pag. 747.

Ratifications du Roi. 15. Juillet. Pag. 763.

Affaires avec la Bretagne.

JEAN *de Montfort*, Duc de Bretagne, avoit toujours été fort attaché aux intérêts de l'Angleterre. C'étoit par le secours d'*Edouard III.* son Beau-pere, qu'il étoit enfin parvenu à la paisible possession du Duché de Bretagne, si opiniâtrément disputé entre lui & *Charles de Blois*. La Duchesse sa Femme étant morte, sans lui laisser des enfans; il épousa, en secondes nûces, *Blanche de Navarre*, de laquelle il eut trois fils. Il mourut au mois de Novembre 1399, & laissa la tutelle de ses enfans au *Duc de Bourgogne*, & à *Olivier de Clisson*. L'aîné de ses fils lui succéda, sous le nom de *Jean*; quoiqu'à son baptême, il eût reçu le nom de *Pierre*.

En

En 1402, *Henri* épousa *Blanche de Navarre*, veuve du Duc de Brétagne, & mère de ces trois Princes. La Cour de France apprit, avec chagrin, la nouvelle de ce mariage. Elle craignoit, avec raison, l'union de l'Angleterre avec la Brétagne, qui lui avoit autrefois caufé tant d'embarras. Pour prévenir cet inconvenient, *le Duc de Bourgogne* se rendit en Brétagne, & emmena le jeune Duc & fes Frères à Paris. Depuis ce tems-là, les affaires de la Brétagne ne furent plus dirigées, que par la Cour de France, qui avoit le Duc en fon pouvoir. Son principal foin fut de mettre en mauvaife intelligence les Brétons avec les Anglois. Pour cet effet, faifant agir les premiers, de la même manière, qu'elle agiffoit elle-même; elle fit en forte qu'ils harcelèrent continuellement les Anglois, fans en avoir le moindre prétexte.

En 1403, ils firent une defcente fur les côtes occidentales d'Angleterre, où ils commirent de grands excès. *Henri* fe plaignit de cet attentat; mais il n'en put tirer d'autre fatisfaction, finon que les Auteurs furent défavouëz. Il diffimula cet

Tome XXVII. P. 2. O af-

affront , ainsi que beaucoup d'autres , par la raison souvent indiquée, qu'il vouloit éviter toute rupture avec ses voisins. Néanmoins les habitans des côtes , qui avoient souffert , mirent une flotte en mer , avec le consentement tacite du Roi , & se vengèrent des Bretons.

En 1404, les Brétons firent une autre descente à Portland. Mais au lieu d'y faire du butin, ils furent battus & y laissèrent quelques-uns de leurs prisonniers , entre les mains des Anglois. Le Roi dissimula encore cette insulte. Depuis ce tems-là , les hostilités de part & d'autre continuèrent , sans qu'il y eût de rupture ouverte , ou du moins de déclaration de guerre.

En 1407, les divisions de la Cour de France faisant craindre aux Brétons de n'en pouvoir plus être protégés, ils demandèrent à *Henri* une trêve d'un an ; qui leur fut incontinent accordée. Ils l'auroient obtenue , pour plus long-tems, s'ils l'eussent souhaité. Mais leur but étoit de voir , pendant ce tems-là , quel train prendroient les affaires de France , afin de se regler là-dessus. Il faut remarquer, que dans cette trêve,

ve, la petite Isle de *Brebac*, retraite ordinaire des Corsaires, étoit particulièrement exceptée.

Quelques tems après, des Corsaires François, qui infestoient les côtes d'Angleterre, se trouvant poursuivis par le *Comte de Kent*, qui commandoit une flotte Angloise, se retirèrent dans la ville de *Brebac*. Le *Comte de Kent* les y ayant attaquez, fut tué au premier assaut. Mais cela n'empêcha pas ses troupes de continuer le siège & de prendre la ville, où ils firent tout passer au fil de l'épée.

En 1409. la trêve, entre l'Angleterre & la Bretagne, fut prolongée jusqu'au 1. de Juillet 1411, & avant qu'elle fût expirée, on la prolongea encore pour dix ans.

Actes concernant la Bretagne.

1403. Ordre de s'opposer aux Bretons, crus amis, & qui se sont déclarez ennemis. 26. *Août. Pag.* 325.

1404. Défense de relâcher les prisonniers Bretons, pris à Portland. 23 *Mai. Pag.* 357.

1407. Trêve d'une année, avec
O 2 la

312 BIBLIOTHEQUE
la Bretagne. 11. *Juillet. Pag. 490.*

1409. Trêve de deux ans.

1411. Trêve de dix ans, entre
l'Angleterre & la Bretagne. 21. *Dec.
cemb. Pag. 719.*

Affaires de l'Eglise.

LEs différens entre l'Angleterre
& la Cour de Rome, dont nous
avons souvent parlé dans les Extraits
précédens, subsistoient toujours. Il
étoit même comme impossible, qu'ils
finissent autrement, que par une en-
tière rupture; ainsi qu'il arriva dans
le siècle, qui suivit celui dont nous
parlons. La Cour de Rome ne
vouloit rien relâcher, & les Anglois
commençoient à n'être plus si dociles.
En effet, il y avoit beaucoup
de différence entre ceux, qui vi-
voient sous les régnés de *Jean*, sans
terre, & de *Henri III.* & ceux qui
vécurent depuis. Les derniers trou-
verent chez eux-mêmes les remèdes
aux maux, dont ils se plaignoient;
au lieu que les premiers les cher-
choient vainement, dans la justice &
dans la condescendance des Papes.
Depuis quelque tems, particulière-
ment sous les régnés d'*Edouard III.*
&

& de *Richard* II. les Parlemens avoient fait des Statuts capables de mettre les Anglois à couvert des vexations de la Cour de Rome, s'ils eussent été bien observez. Mais, malheureusement pour eux, les intérêts de leurs Rois se trouvant souvent opposez à ceux du Royaume, les dispenses de ces Statuts Parlementaires ne devenoient que trop fréquentes. Le Statut de *Præmunire*, qui fut d'abord nommé *Statut contre les Provisours*, étoit la plus forte digue, que le Parlement eût opposée aux usurpations de la Cour de Rome; si les Rois eussent pris le soin, qu'ils devoient, de le faire exécuter. Comme le mot de *Præmunire* revient souvent, dans l'Histoire d'Angleterre; il ne sera pas inutile d'expliquer ici, en peu de mots, ce qu'il faut entendre par là.

Le Statut contre les Provisours fait du tems d'*Edouard* III. ordonnoit certaines peines, contre ceux qui poursuivroient en Cour de Rome des Provisions, pour les Bénéfices vacans; ou pour ceux, qui viendroient à vaquer; contre les droits de la Couronne, ou des Patrons des Bénéfices. On appelloit

les Provisions pour ceux , qui n'étoient pas encore vacans , *Graces Expectatives*. Les mêmes peines étoient ordonnées , contre ceux qui tiroient à la Cour de Rome , ou à quelque Cour Ecclesiastique, les causes , qui étoient du ressort des Cours Royales , ou Civiles. Lorsque quelcun se rendoit coupable de ce nouveau crime , on lui adressoit un *Writ*, ou ordre , qui commençoit par ces mots *Præmunire facias* ; par lequel il lui étoit enjoint de comparoître devant la Cour Royale. C'est de ce premier mot que le Statut , aussi bien que la peine portée par le Statut , ont pris leur nom. Cette peine consistoit , au commencement , dans la confiscation des biens , & dans l'emprisonnement du coupable , pendant le bon plaisir du Roi. Depuis le tems d'*Edouard III.* la peine fut souvent aggravée , & le Statut étendu à divers autres cas , qui avoient du rapport aux démêlez , que l'Angleterre avoit , avec la Cour de Rome. Ainsi tous les Actes de *Præmunire* sont autant d'extensions de ceux , qui furent faits sur ces matières , du tems d'*Edouard III.* & de *Richard II.* En général , le *Præmunire*

nire regarde les offenses commises par rapport à quelque matière de Religion, ou Ecclésiastique, où la Jurisdiction Civile est intéressée. On entend aussi, par ce mot, la peine qu'encourent ceux qui portent, ou qui reçoivent à la Cour Ecclésiastique, les affaires qui doivent être jugées par la Cour Royale. Rien n'est plus familier aux Anglois, que cette expression, *tomber dans un Præmunire*.

Quoique ces Statuts ne fussent pas observez, avec toute l'exac-titude requise ; ils ne laissèrent pas de produire quantité de bons effets. Les Papes en devinrent plus réservés, qu'ils ne l'avoient été auparavant ; de peur de donner lieu au Parlement de prendre des mesures, encore plus efficaces. Cependant, quand ils trouvoient des occasions favorables, ils faisoient assez connoître qu'ils ne s'étoient pas désistez de leurs prétentions. C'étoit là, la disposition générale des Papes & des Anglois, par rapport aux affaires qu'ils avoient ensemble. Comme dans ces démêlez, le Clergé avoit ordinairement tenu le parti de Rome, il s'étoit

attiré par là l'indignation du peuple; qui d'ailleurs regardoit, avec envie, les richesses que les Ecclésiastiques possédoient. La Secte des *Wicléffites* ou *Lollards*, qui se fortifioit tous les jours, portoit encore un préjudice notable au Clergé; par le soin, que ces gens-là prenoient, de faire connoître au peuple les abus, qui s'étoient introduits dans la Religion. Entre ces abus, la Jurisdiction Ecclésiastique, & les richesses du Clergé, étoient ceux, sur lesquels ils insistoient le plus fortement. Aussi le Clergé ne négligea-t-il rien, pour ruiner cette secte.

Ce qu'on a vû, dans le premier Article, touchant les affaires Domestiques, peut faire aisément comprendre que *Henri IV.* avoit intérêt de ménager le Clergé. Il y avoit assez de mécontents, dans son Royaume, sans se faire encore un ennemi d'un Corps, qui n'étoit que trop en état de lui nuire. C'est par cette raison, que ce Prince eut toujours, pour les Ecclésiastiques, toute la complaisance, qu'ils pouvoient désirer de lui. Le Synode étant assemblé, pendant le premier Parlement, qui se tint
sous

sous son règne, il lui envoya deux Seigneurs, pour l'assurer de sa protection, & lui faire connoître qu'il étoit disposé à concourir avec lui, dans toutes les mesures propres à extirper l'Hérésie. Rien n'étoit plus capable de concilier au Roi l'affection du Clergé, que cet engagement. Le nombre des *Lollards*, qui augmentoit tous les jours, faisoit craindre, avec raison, aux Evêques & aux Abbez, qu'on ne procédât enfin à une réformation, qui ne pouvoit que leur être préjudiciable.

Sous le règne de *Richard II.* les Evêques avoient obtenu, de la Cour, la permission de faire emprisonner les Hérétiques, sans être obligés de demander l'agrément du Roi ; mais la Chambre des Communes avoit fait révoquer cette concession. Depuis ce tems-là, il ne s'étoit fait aucun Acte de Parlement, sur ce sujet. Seulement le Roi accordoit plus fréquemment cette permission aux Evêques. Cependant les Evêques représentèrent à *Henri IV.* que le simple emprisonnement n'étoit pas capable d'arrêter les progrès de la secte des *Lollards*. *Henri* affectant un grand zèle pour la Religion,

mais n'ayant en effet pour but, que de conserver le Clergé dans ses intérêts, il recommanda fortement au Parlement, qui s'assembla en 1401, de prendre soin que l'Eglise ne souffrît point de dommage, par le moyen de cette secte. Quelque répugnance, que la Chambre Basile eût à persécuter les *Lollards*, le crédit de la Cour, & les cabales du Clergé obtinrent enfin un Acte, qui condamnoit au feu les Hérétiques obstinez. Ce Statut ne fut pas plutôt fait, qu'un nommé *Guillaume Salter*, ou *Sautre*, fut livré au bras séculier, & brûlé tout vif.

Cette Loi, & l'exécution, dont elle fut immédiatement suivie, furent un grand sujet de triomphe pour le Clergé ; qui ne pouvoit s'empêcher de craindre, que l'Hérésie des *Lollards* ne lui fît perdre ses richesses, & son autorité. Elle avoit déjà fait une telle impression sur le peuple, que les Ecclésiastiques n'étoient plus regardez, avec le même respect & la même vénération qu'au paravant. On commençoit même à prendre des mesures, pour abaisser leur orgueil, en les privant de leurs revenus. Le Parlement s'é-

tant

tant assemblé en 1404, les Communes présentèrent au Roi une Adresse, pour le prier de faire saisir les revenus du Clergé. Elles lui représentoient que les richesses de ce Corps étoient excessives, & qu'elles étoient employées à des usages très-oppo sez à ceux, auxquels elles étoient destinées.

Mais le Roi ayant compris, par un discours que l'Archevêque de *Cantorbery* lui fit, sur ce sujet, qu'il pourroit s'attirer de fâcheuses affaires, rejeta cette proposition. Les Communes avoient pourtant dessein d'insister sur leur demande; mais la Chambre Haute rompit leurs mesures.

Ceux qui avoient formé ce projet, contre le Clergé, furent très-mortifiés d'avoir si mal réussi. Cependant ce mauvais succès ne fut pas capable de les rebuter. En 1410, la Chambre Basse présenta au Roi une Adresse semblable à la précédente. Elle lui disoit, que le Clergé possédoit le tiers des revenus du Royaume, sans qu'il en revînt aucun avantage à l'Etat. Qu'on pourroit aisément, du superflu de ses revenus, entretenir cent-cinquante Com-

tes à 3000. marcs chacun par an ,
 1500. Chevaliers à 100. marcs, 6200.
 Ecuyers à 40. marcs , & 100. Hô-
 pitaux à 100. marcs. Que par-là ,
 le Royaume se trouveroit en meil-
 leur état de défense ; que les pau-
 vres en seroient mieux secourus , &
 les Ecclésiastiques plus attachés à
 leur devoir. Le Roi rejetta cette
 Adresse , avec aigreur , & défendit
 aux Communes de se mêler des af-
 faires de l'Eglise.

Ensuite, les mêmes Communes
 présentèrent au Roi une autre A-
 dresse , pour le prier de consentir
 que le Statut, fait contre les *Lol-
 lards* , fût révoqué , ou du moins
 adouci. Le Roi répondit, que bien
 loin de consentir que ce Statut fût
 révoqué, il souhaitoit qu'on en pût
 faire de plus rigoureux.

Enfin, cette Chambre se réduisit
 à demander que les Clercs, accusés
 de crimes Capitaux , ne fussent pas
 jugés , par la Cour Ecclésiastique.
 Cela même leur fut refusé , avec
 une hauteur surprenante. Apparem-
 ment on avoit insinué au Roi, que
 cette Chambre étoit pleine d'Héré-
 tiques , ou de fauteurs d'Hérétiques.
 Ce Prince alla encore plus loin. Non
 con-

content d'avoir rejeté la Requête des Communes, en faveur des *Lollards*, il donna ordre que, pendant la tenue même du Parlement & comme sous leurs yeux, on brûlât vif un *Lollard*, nommé *Jeun Badby*.

Il faut remarquer que c'étoit en l'année 1410, tems auquel le Roi ne craignoit plus rien, du côté de la France. D'ailleurs, les Gallois commençoient à abandonner *Glen-dourdy*. Enfin, le Comte de *Northumberland* étoit mort : desorte que ce Prince n'avoit plus rien à craindre, dans son Royaume, que le Clergé; s'il lui eût donné quelque sujet de mécontentement. Sans l'assemblage de toutes ces circonstances, il n'auroit jamais osé traiter les Communes, avec tant de hauteur. Cependant, environ un an avant sa mort, s'étant aperçu que le peuple étoit très-mécontent, & ayant conçu des soupçons, contre le *Prince de Galles*, son Fils; il tâcha de réparer, par une conduite plus modérée, le tort qu'il s'étoit fait par ces démarches. Il mourut peu plaint de ses Sujets. Le Clergé seul donna quelque regrets à sa perte, pour la raison que l'on a dite.

Actes concernant l'Eglise.

1399. Révocation de la saisie des biens de *Thomas Arundel*, Archevêque de Cantorbery, faite sous *Richard II.* & restitution au même Prélat, de ses revenus, en conséquence d'un Ordre du Parlement, 21. *Octob.* Pag. 96.

Restitution aux Prieurs *Alliens*, ou Etrangers. 21. *Octobre.* Pag. 101.

1400. Ordre au Clergé de s'armer, pour la défense du Royaume. 27. *Janvier.*

Défense au Grand Prieur de l'Ordre de St. Jean, de poursuivre aucune cause en Cour de Rome. 6. *Août.* Pag. 154.

1401. Ordre au Maire de Londres, pour faire brûler *Guillaume Sautre*, Hérétique condamné. 20. *Fevrier.* Pag. 178. C'est le premier Anglois, qui a souffert pour cause de Religion.

Confirmation de la Primatie d'Irlande, à l'Archevêque d'*Armagh.* 5. *Juillet.* Pag. 218.

Pardon, pour avoir impétré une grace, en Cour de Rome. 10. *Decembre.* Pag. 244.

1402.

1402. Autre de même.

Modification de ces Pardons & licences. *Pag.* 252.

1403. Restitution aux Prieurs *Aliens.* 5. *Decembre.* *Pag.* 304.

1404. Lettre du Pape *Innocent VII.* pour notifier au Roi son exaltation. VI. *des Cal. de Janvier.* *Pag.* 381.

1405. Licence pour impêtrer des Expectatives à Rome 27. *Août.* *Pag.* 409.

1406. Autre semblable. 1. *Janvier.* *Pag.* 426.

1407. Ambassadeurs nommez, pour aller persuader au Pape *Gregoire XII.* de se démettre du Pontificat. 26. *Avril.* *Pag.* 479.

1408. Ordres, qui regardent le Concile Général, qui doit se tenir à Pise. 24. *Decembre.* *Pag.* 667.

1409. Ordre à tous les Sujets du Roi, de reconnoître le Pape *Alexandre V.* élu par le Concile de Pise. 22. *Octobre.* *Pag.* 600.

1410. Ordre pour faire brûler *Jean Badby* Hérétique. 5. *Mars.* *Pag.* 627.

Permission à un Cardinal, d'obtenir du Pape quatre Bénéfices en Angleterre. 14. *Septembre.* *Pag.* 659.

1412.

1412. Licence pour obtenir des
Expectatives de Rome. 8. Juillet.
 Pag. 756.

ARTICLE II.

HEXAPLORUM ORIGE-
NIS *quæ supersunt, multis par-*
tibus auctiora, quàm à Flaminio
Nobilio & Joanne Drusio edita
fuerunt. Ex Manuscriptis & libris
editis eruit & notis illustravit D.
BERNARDUS DE MONT-
FAUCON, *Monachus Bene-*
dictinus à Congregatione S. Mauri.
Accedunt Opuscula quædam Orige-
nis Anecdota, Lexicon Hebraicum
ex Veterum Interpretationibus con-
cinnatum, itémque Lexicon Græ-
cum & alia quæ præmissus latercu-
lus indicabit. A Paris MDCCXIII.
 en deux Voll. in folio, dont le
 premier a 926. pages, & le second
 642. *Se trouve chez Henri Schelte.*

LE P. de *Montfaucon* a déjà ren-
 du tant de services au Public,
 par sa belle Edition des Oeuvres de
S. Athanase, des Commentaires
 d'*Ensebe* sur *Esaie* & sur les *Pseau-*
mes,

mes, de *Cosmas*, qui avoit été aux Indes, de la *Paléographie Greque*, & du Journal de son Voyage d'Italie; qu'il n'y a guère aujourd'hui de gens de Lettres, à qui nous ayons plus d'obligation. Mais on lui en aura encore davantage, s'il peut donner au Public les autres Ouvrages, auxquels il travaille; & l'on a sujet de lui souhaiter de la vie & de la santé, qui lui sont nécessaires, pour pouvoir en venir à bout. Il est d'autant plus louable, qu'il sert la République de Lettres, sans s'amuser à censurer aigrement, comme ont fait quelques Moines de la même Congregation, ceux qui travaillent dans la même vuë. Quand on est en état de produire d'aussi bonnes choses, on en a infiniment plus d'honneur; qu'on ne sauroit en gagner, en déchirant la réputation des autres.

I. ON voit d'abord, dans le premier Volume, des *Prolegomenes* où l'Auteur traite, avec netteté, d'une matiere, qui avoit déjà été traitée par divers autres, quoi que plusieurs Savans Hommes ne l'eussent pas tout-à-fait bien entendue. Ce sont les *Hexaples d'Origene*, dont
il

il s'est proposé de ramasser tous les fragmens, qu'il a pû trouver dans les Ecrits des Peres, qui ont été imprimez, & dans les MSS. qui sont tombez entre ses mains. Mais avant que d'en venir-là, il a fallu expliquer la maniere, dont ce fameux Ouvrage étoit disposé, & dire quelque chose des Versions, qu'*Origene* y avoit mises; & c'est-là le sujet des Prolegomenes.

1. Il n'est pas besoin de s'arrêter sur le nom de *Tetraples*, ou Bibles à quatre colonnes, ou sur celui d'*Hexaples*, dans lesquelles il y en avoit six. On trouve dans quelques notes MSS. que les *Hexaples* sont nommées *πεντασέλιδον*, ou Ouvrage à cinq colonnes; ce qui peut être arrivé, ou parce que, dans quelques Exemplaires, le texte Hebreu, en caractères Hebraïques, avoit été omis; ou parce que ceux, qui parloient ainsi, ne comptoient les deux colonnes Hebraïques, dont l'une étoit en caractères Hebreux, & l'autre en Latins, que pour une. Il est certain que dans les Pseaumes, & les Petits Prophetes, outre les deux colonnes Hebraïques, & les six qui contenoient les Versions

sions des Septante , d'*Aquila* , de *Symmaque* , de *Theodotion* , la Cinquième Version & la Sixième , qui formoient les *Octaples* , ou les Bibles à huit colonnes , il y avoit encore une Septième Version Greque ; de sorte qu'il sembleroit qu'on auroit dû nommer ces Exemplaires *Enneaples* , ou Bibles à neuf colonnes. Cependant ce nom ne se trouve point dans les Anciens , soit qu'*Origene* n'eût mis la Septième Version , que sous les pages , soit que les Anciens ne se soient pas exprimez exactement là-dessus , ou pour quelque autre raison , qu'on ne devine pas ; & que l'on comprendroit peut-être facilement , s'il étoit venu quelque Exemplaire semblable jusqu'à nous. Ce qu'il y a principalement à regretter , ce sont les Versions d'*Aquila* , de *Symmaque* & de *Theodotion* que les Copistes , ou ceux qui les employoient , auroient au moins dû copier si fréquemment , qu'elles fussent parvenues à la Postérité.

2. Ce beau recueil d'*Origene* avoit été fait , afin que les Lecteurs , par la comparaison des Versions , pussent choisir celle qui leur paroïssoit la meilleure. Mais pour le pouvoir

voir faire, avec sûreté, comme **le** dit le P. *de Montfaucon*, il fallo**it** entendre l'Hebreu; parce qu'il **se** peut faire que la Version la plus nette & la plus liée, qui paroît la meilleure à ceux qui n'entendent pas l'Original, soit la moins fidele; à cause de l'obscurité d'un passage, ou du génie de la Langue Hebraïque, que l'on n'entend point, si on ne l'a étudiée en elle-même. * On peut aussi conclurre de-là, qu'*Origene* ne croyoit pas que la Version des LXX. fût inspirée, puis qu'il vouloit qu'on la pût redresser, par le moyen des autres Versions. Il avoit encore, comme le remarque nôtre Auteur, une autre vûe; c'est que l'Edition Vulgaire des LXX. ayant été extrêmement corrompue, par la faute des Copistes, il avoit voulu la corriger, en suppléant ce qui y manquoit; par le moyen des autres Versions, & qu'il y avoit ajouté, en marquant ces additions, par des astriques; & en faisant connoître ce qu'il y avoit de trop, dans les Exemplaires des LXX. en l'indiquant par des obelisques. On pouvoit voir si ses corrections étoient fondées,

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

dées, non seulement, en lisant l'Hebreu; mais encore en jettant les yeux, sur les autres Versions.

3. *Henri de Valois* avoit cru, sur un passage d'*Eusebe*, qu'il n'avoit pas bien entendu, que les Hexaples avoient été faites par *Origene*, avant les Tetraples; mais le P. de *Montfaucon* montre que ce savant homme s'étoit trompé. On doit aussi remarquer que les corrections de la Version des LXX. ne se trouvoient pas dans les Tetraples, mais seulement dans les Hexaples; comme on le voit, par divers exemples. Après les Hexaples, *Origene* fit ses Octaples, en y ajoutant les deux Versions anonymes, dont on a parlé.

4. *Eusebe* & S. *Epiphane*, qui ont parlé du tems, auquel *Origene* entreprit ce grand Ouvrage, ne s'accordent point ensemble; & il est visible que le second s'est grossièrement trompé, dans ses dates. On ne peut rien avancer là-dessus, que par conjecture, & tout ce qu'on peut dire de plus apparent, c'est qu'il se pourroit faire qu'*Origene* y eût travaillé l'an CCXXXI. lors qu'il étoit à Cesarée. Mais cette recherche appartient plutôt à la Vie de ce fa-

330 BIBLIOTHEQUE
s'avant homme, qu'à l'Ouvrage même.

5. Il n'y a point de difficulté, touchant l'ordre des Versions, dans les Colomnes des Tetraples, des Hexaples & des Octaples. S. *Jérôme* & S. *Epiphane* l'ont marqué clairement, & on en voit un échantillon, dans un MS. de la Bibliotheque Barberine. Dans les Tetraples, on voyoit dans la premiere colomne, *Aquila*; dans la seconde, *Symmaque*; dans la troisiéme, les LXX. Interpretes; & dans la quatriéme, *Théodotion*. En cela, *Origene* ne suivit pas l'ordre du tems, auquel ces Interpretes avoient vécu. *Aquila* fut le premier, parce qu'il avoit traduit la Bible, mot pour mot; & *Symmaque* après lui, parce qu'il approchoit le plus de son exactitude. Il mit les LXX. avant *Théodotion*, parce que ce dernier n'avoit presque fait autre chose, que les suivre. *Origene* ayant fait copier de la sorte les Tetraples, corrigea cet Exemplaire de sa propre main, & y joignit quelques Scholies. *Eusebe* & *Pamphile* corrigerent de même un autre Exemplaire & y mirent aussi des notes, au moins sur quelques Livres de l'Ecriture, com-

comme l'Auteur le fait voir , par une remarque , ou deux , qui se trouvent dans un ancien MS.

Tout cela ne se pouvoit faire , sans de grands fraix ; mais un homme pieux , riche & généreux , nommé *Ambroise* , fournit tout ce qui étoit nécessaire , & entretint un bon nombre de Copistes , qui firent ce qu'*Origene* leur ordonna. Il seroit bien à souhaiter , qu'il se fût trouvé , dans chacun des siècles , qui se sont écoulés depuis , avant l'invention de l'Imprimerie , de semblables *Ambroises* ; pour nous conserver un Ouvrage si utile , & tant d'autres , que nous avons perdus , pour n'avoir pas été copiez assez souvent.

Je ne dirai rien ici , de la disposition des Hexaples & des Octaples ; parce que je l'ai déjà marquée , en un mot. On en verra des échantillons , dans notre Auteur.

6. S. *Jérôme* dit qu'en quelques Livres & particulièrement en ceux , qui ont été écrits en vers , on voyoit , dans les Octaples , les trois dernières Versions. Le P. de *Montfaucon* reconnoît que la Cinquième , la Sixième & la Septième Edition étoient ajoutées au Livre des Pseaumes ;

mes ; comme il paroît , par les fragmens fréquens de ces Versions , que l'on trouve sur ce Livre. On en rencontre aussi beaucoup , sur les douze petits Prophetes , & l'on a encore la Version entière du Cantique d'Habakuk , selon la Septième. Sur le Cantique des Cantiques , il a diverses citations de la Cinquième & de la Sixième ; mais on n'en découvre aucune de la Septième. On ne trouve aussi rien de cette même Version , sur le Pentateuque , mais seulement des fragmens de la Cinquième & de la Sixième. A l'égard des Livres écrits en vers , on voit beaucoup de fragmens de ces trois Versions , sur les Pseaumes ; mais il n'y en a point sur les Proverbes , ni sur Job. L'Auteur conclut de cela , que *S. Jérôme* n'a pas parlé , avec assez d'exactitude , dans le passage , que l'on en a cité , & qui est tiré de son Commentaire sur l'Epître à Tite.

Le P. *de Montfaucon* croit qu'encore qu'*Origene* n'eût pas mis ces Versions , sur tous les Livres du Vieux Testament , elles ne laissoient pas d'être complètes en elles-mêmes & sur tous ces Livres ; parce qu'il avoit omis quelques unes des autres Ver-

Versions, qui étoient d'ailleurs assurément complètes, sur quelques Livres. Il est difficile de rendre raison de cette omission.

7. Il y avoit quantité de notes aux marges des Hexaples, dont une bonne partie étoit l'interprétation des noms propres Hebreux en Grec. Cette interprétation étant le plus souvent très-mauvaise, & se trouvant dans le livre des *Noms Hebreux*, l'Auteur l'a omise ; excepté lors qu'il y avoit quelque chose de remarquable. Il y a plusieurs notes de cette espece, dans le MS. du Cardinal de *Coislin*, qui est du sixième, ou du septième siècle. Quand tout cela se seroit perdu, il y auroit peu de sujet de regretter cette perte ; mais il est fâcheux que l'on ait perdu les remarques, qu'*Origene* avoit mises à la tête de chaque Version, où il en avoit fait l'Histoire. On peut suppléer, en quelque façon, à cela, par ce que S. *Epiphane* en a dit, dans son livre des *poids & des mesures*. Le mal est qu'il y a mêlé beaucoup de choses de son chef, ou qu'il avoit crû trop légèrement, & qu'il a gâté la Chronologie. Ce n'est nullement un Auteur,

Tome XXVII. P. 2. P teur,

teur, dont la seule autorité prouve quelque chose.

8. Les Peres ont souvent cité l'exemplaire Samaritain, sur le Pentateuque, & le Syriaque, sur divers autres Livres de l'Ancien Testament. Ce qui fait soupçonner à notre Auteur qu'*Origene* avoit marqué, aux marges de ses Hexaples, les varietez du Pentateuque Samaritain, & celles d'une ancienne Version Syriaque de l'Ancien Testament.

9. Comme ces citations sont en Grec, l'Auteur recherche s'il y a eu une Version Greque du Pentateuque Samaritain, & une autre faite sur une ancienne Version Syriaque; ce qui lui paroît fort vrai-semblable. En effet la plûpart de ceux, qui les citent, n'étoient pas capables de recourir aux Originaux.

II. Le P. de *Montfaucon* fait voir, dans son Chapitre second, 1. que l'Hebreu des Hexaples, dans le Pentateuque, étoit l'Exemplaire des Juifs & non celui des Samaritains: 2. que les caracteres Hebreux, que l'on trouve dans d'anciens MSS. sont les mêmes, que ceux d'aujourd'hui, si ce n'est qu'ils sont mal-formez dans les

les *MISS. Grecs*, par l'ignorance des *Copistes* : 3. que la ressemblance de quelques *Lettres Hebraïques* a été la source de quantité de leçons diverses ; dont il donne des exemples, & dont on trouvera encore un plus grand nombre, dans la *Critique Sacrée* de *Louis Cappel*, qui a traité exprès de cette matière : 4. que la manière de lire les mots *Hebreux*, que nous avons apprise des *Juifs*, n'est pas la même, que celle des *Anciens* ; ce qu'il montre plus au long, dans la *Préface* de son *Dictionnaire Hebreu*, qui est à la fin du second Volume.

III. Il fait l'histoire de la *Version des Septante*, comme elle se trouve dans *Aristée*, & rapporte les sentimens des *Anciens* là-dessus, & les additions qu'on a faites à cette *Histoire* ; avec les controverses, que les *Savans* ont sur cette matière. Il étoit que l'*Exemplaire*, que nous avons encore d'*Aristée*, n'est nullement supposé, & que c'est la seule *Histoire ancienne* de la *Version des LXX.* à laquelle on auroit tort de joindre les additions, que quelques *Auteurs* plus récents y ont faites. Il étoit, avec *S. Jérôme*, que ceux, qui

ont traduit le Pentateuque, quels qu'ils puissent être, n'ont pas traduit les autres Livres de l'Ancien Testament. Enfin, après avoir rapporté, en peu de mots, les raisons que l'on a apportées, pour & contre l'Histoire d'*Aristée*, considérée en elle-même; il conclut 1. que l'on doit tenir pour vraie règle de la Foi & des Mœurs la Version des LXX. dont les Apôtres, toute l'Eglise Greque, & même toute l'Eglise Latine, qui en avoit des Versions en sa Langue, ont fait le même usage, que l'on a fait depuis de la Vulgate, dans l'Eglise Latine; quoi qu'on ne soit assuré ni de l'Auteur de la Version Greque, ni de celui qui l'avoit traduite en Latin; 2. que si S. *Jérôme* y a trouvé des fautes, cela ne diminue point l'autorité de cette Version; parce qu'il n'y a rien que de pieux dans les sens, qu'elle donne à l'Original Hebreu, même dans les endroits, où les Interpretes se sont trompez: 3. qu'enfin on doit regarder comme des fables l'histoire des LXXII. Cellules, dans lesquelles *Ptolomée* fit mettre les LXXII. Interpretes, celle de leur consentement, & le reste, dont S.

Je-

Jerôme s'est moqué, avec raison. Cela veut dire, que le sens de l'Original se trouve en gros, dans la Version des LXX. sans qu'il y ait aucune impiété; mais que l'on ne doit pas presser à la rigueur tous les passages, comme parfaitement conformes à l'Original. *Is. Vossius*, qui vouloit la défendre en tout, aussi bien que le P. *Morin*, n'ont point fait de fêde: & ce n'étoit visiblement qu'un pur entêtement, si tant est même qu'ils crussent ce qu'ils disoient. On feroit bien de se tenir dans les mêmes termes, à l'égard de la Vulgate, qu'on ne peut accuser d'aucune hérésie; mais qui n'est pas assurément par tout conforme à l'Original, comme les plus habiles Interpretes l'ont montré.

IV. Du tems d'*Origene*, le texte de la Version des LXX. étoit extrêmement gâté, par la négligence des Copistes; ou par la hardiesse de ceux, qui corrigeoient ce qu'ils n'entendoient point, & qui même y avoient retranché, ou ajouté ce qu'ils avoient trouvé à propos. *S. Jerôme* a cru encore que les Interpretes Grecs avoient omis quelques endroits, dans les Prophetes, à

desssein ; parce qu'ils ne croyoient pas qu'on les dût faire lire aux Payens, qui en auroient pu abuser. *Origene* entreprit de corriger ces défauts, en comparant la Version des LXX. avec les autres, & en ajoutant ce qui étoit omis, & retranchant ce qui étoit de trop. Il marqua, par des Asterisques, ce qu'il changeoit ou ajoutoit, & par des Obelisques ce qui devoit être retranché.

* Si la Critique eût été assez connue alors, *Origene* auroit dû commencer sa correction, par la collation des plus anciens exemplaires de la Version, nommée des LXX. & ensuite il auroit examiné cette Version, sur l'Original Hebreu, pour reconnoître ce qui y manquoit, sans néanmoins y rien changer. Après quoi, il auroit pu distinguer les fautes des Copistes de celles des Interpretes mêmes, & corriger les premières, sans toucher aux secondes; qu'il auroit pu indiquer, dans des Scholies. Mais pour faire cela, comme il falloit; *Origene* auroit dû avoir beaucoup plus de connoissance de la Langue Hebraïque, qu'il

* Remarque de l'Auteur de la B. | C.

n'en avoit ; comme on le pourra comprendre, par ce qu'on en a dit dans la II. *Question Hieronymienne*. Il est arrivé, dans la suite du tems, que ceux qui ont copié la Version des LXX. dans les Hexaples, ont omis les *Asterisques* & les *Oboles* ; de sorte qu'on ne peut plus bien distinguer, ce qui est des LXX. ou des autres Interpretes.

2. Le P. de *Montfaucon* fait voir clairement, contre quelques Modernes, qui étoient d'un autre sentiment, que c'étoit, dans l'Edition des Hexaples, qu'*Origene* avoit mis les *Asterisques* & les *Obelisques*.

3. On nomme *Asterisque*, ou *petite étoile*, une Croix avec quatre points dans ses Angles. Cette marque précédait ce qu'il falloit ajouter, & étoit suivie de deux points, après l'addition. L'*Obele*, ou l'*Obelisque*, nom qui signifie une *petite broche*, étoit une ligne horizontale avec deux points, l'un au-dessus, l'autre au-dessous, au commencement de la ligne. Elle précédait ce qui devoit être retranché, à la fin duquel il y avoit deux points. Par cette méthode, on pouvoit voir l'état auquel étoit la Version vul-

gaire des LXX. Intt. du tems d'*O-rigene*, & les défauts qu'il y avoit. On trouvoit ordinairement le nom de l'Interprete, marqué par la premiere Lettre, après l'Asterisque, afin que l'on vît de qui l'addition étoit tirée. La plupart étoient prises de *Théodotion*, quelque nombre d'*Aquila*, & fort peu de *Symmaque*.

4. Le *Lemnisque* étoit aussi une ligne horizontale, avec deux points, l'un au-dessus, l'autre au dessous, mais au milieu de la ligne; l'*Hypolemnisque* n'avoit qu'un point au dessus. Le mot de *Lemnisque* signifie une petite bande. Quand il y avoit une faute, qui consistoit dans un mot, ou dans une expression, on voyoit ces marques au devant, & ensuite un Asterisque, suivi de la meilleure façon de traduire. Il y avoit cette différence entre le *Lemnisque* & l'*Hypolemnisque*, que le premier marquoit que la faute étoit non seulement des LXX. mais encore de *Théodotion*, selon la conjecture du P. de *Montfaucon*; qui réfute S. *Epiphane* & d'autres, qui ne semblent pas avoir bien compris l'usage de ces deux marques. Leur ressemblance avec les *Obelisques*, a fait

fait qu'on les a souvent confondues, sur tout depuis le tems de S. *Epiphane* & de S. *Jerôme*. On verra tout cela plus au long, dans l'Auteur; qui confirme le tout par des exemples, tirez de quelques anciens MSS. où l'on voit encore de grands restes des corrections d'*Origene*. On ne peut pas s'étendre ici là-dessus.

5. Depuis le tems d'*Origene*, les Exemplaires de la Version des LXX. se trouvoient chargez des corrections, dont on vient de parler, quoiqu'il y eût quelque variété, puisqu'Alexandrie & le reste de l'Égypte se servoient des Exemplaires corrigez par *Hesychius*; Constantinople & les autres Provinces, jusqu'à Antioche, de ceux que *Lucien*, le Martyr, avoit revûs; & les pais, qui sont entre deux, de la revision d'*Origene*: comme S. *Jerôme* le témoigne. Il y a encore beaucoup de vestiges de l'Édition des Hexaples, dans nos Éditions modernes, tirées de MSS. retouchez, au moins en partie, selon le goût d'*Origene*. Le MS. d'Alexandrie est le plus souvent conforme à l'édition, dont on vient de parler, sur tout dans le Livre des Juges. Dans l'Édition

P 5

d'At-

d'Alcala de Henarès, il y a quantité d'endroits corrigez, selon la Version de *Symmaque*. Dans l'édition même Romaine, on trouve plusieurs passages, où il y a de doubles explications des mêmes mots.

6. Depuis le tems d'*Origene*, les Copistes, par ignorance, ou autrement, trouillèrent ce qu'il avoit distingué, & confondirent souvent, ou joignirent les différentes interpretations de divers Traducteurs. Ils mirent même des Scholies, dans le texte, comme on le peut reconnoître, par l'examen des Editions modernes.

7. Comme on ne pouvoit guère recourir à l'Original, & que chacun n'avoit pas les Hexaples, pour se conduire, en regardant les différentes colonnes des Versions; il se glissa encore beaucoup de fautes, par la négligence des Copistes, qui confondoient, sur tout dans les noms propres, des Lettres Greques, qui se ressembloient; comme, par exemple; Α, Δ, & Λ, qui ne sont distinguées que par une petite ligne, qui a pû très-facilement s'ajouter, ou s'effacer, par inadvertence, ou même par le tems.

C'est-

* C'est-là une grande source des fautes, que l'on trouve dans les Ecrits des Anciens; comme on l'a remarqué dans l'*Art de la Critique* Part. 3. Sect. 1. C. 4. & dans les Notes, sur les Lieux Hebraïques d'*Ensebe*.

8. On trouve bien dans les MSS. des LXX. quelque distinction des Chapitres & des Versets; mais ces distinctions ne sont pas les mêmes, que celles que nous suivons aujourd'hui, ni même ne se ressemblent pas toutes, les unes aux autres; comme le P. de *Montfaucon* le montre, par plusieurs exemples.

V. Il traite ensuite d'*Aquila* de Sinope, dans le Pont, qui traduisit l'Ancien Testament en Grec, du tems d'Adrien.

1. S. *Epiphane* le fait parent proche de cet Empereur, & en raconte d'autres choses, auxquelles on ne peut ajouter aucune foi. Notre Auteur soupçonne que les Juifs pouvoient avoir inventé ces fables, en partie; parce qu'ils estimoient beaucoup l'une des Versions d'*Aquila*, qui étoit mot pour mot; mais *Epiphane* peut bien y avoir ajouté quelque chose du sien.

P 6. 2. A

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

2. *Aquila* avoit fait deux Versions Greques de l'Ancien Testament, dont l'une étoit très-exacte, sans néanmoins qu'elle mît autant de mots que l'Hebreu, ni dans le même ordre; & dont l'autre en mettoit tout autant; & gardoit la même construction, à peu près comme la Version Interlineaire d'*Arias Montanus*, ou la Version Espagnole des Juifs, qu'ils nomment *palabra por palabra*, mot pour mot, & encore plus scrupuleusement, à certains égards; comme par rapport au mot *נָא*, lors qu'il est la marque de l'Accusatif, qu'il traduisoit *σὺν*, avec; parce qu'en effet ce mot signifie aussi cela, dans une autre construction; quoi qu'il ne signifie rien, quand il marque l'accusatif. Il avoit aussi traduit divers mots, plutôt selon leurs Etymologies, que selon l'usage. Cependant malgré ces défauts, il seroit extrêmement à souhaiter que l'on eût encore cette Version; qui seroit d'une beaucoup plus grande autorité, que celles d'*Arias Montanus*, ou des Juifs. On verroit par-là quelle étoit la tradition de l'Ancienne Synagogue, dans le tems, où elle avoit plus de con-

nois-

noissance de la Langue Hebraïque, que les Juifs des derniers siècles n'en ont pu avoir.

3. Le P. de Montfaucon croit que cette Version, qu'on nommoit à la rigueur, κατ' ἀκριβείαν, étoit celle, que l'on voyoit dans les Hexaples, & que c'étoit de la même, que les Supplémens des Septante étoient tirez. C'est ce qu'on peut reconnoître, par les fragmens, qui en restent.

4. On a accusé *Aquila* d'avoir changé le sens de quelques passages de l'Ancien Testament, par haine pour les Chrétiens; parce qu'ayant embrassé leur Religion, il avoit été excommunié; à cause de l'entêtement qu'il avoit conservé, pour l'Astrologie Judiciaire. Mais comme ce fait est fort incertain, l'accusation de falsification ne paroît nullement fondée. Au moins les exemples, qu'on trouve encore dans quelques Peres, ne le prouvent point, comme l'Auteur le fait voir. S. Jérôme lui-même, qui fait la même accusation contre lui, l'en justifie ailleurs: comme le P. de Montfaucon le montre, & comme on l'a voit prouvé plus au long, dans

5. Enfin quoique les noms d'*Aquila* & d'*Onkelos* paroissent être les mêmes & que quelques Rabbins aient cru, à cause de cela, que ç'avoit été la même personne; l'Auteur montre fort bien, que la Version d'*Aquila* n'étoit point semblable à la Paraphrase Chaldaïque d'*Onkelos*.

VI. Il traite ensuite de *Symmaque* & fait voir 1. que S. *Epiphane* s'est contredit, en le faisant plus ancien que *Théodotion*; erreur que l'Auteur de la *Synopse de l'Ecriture*, attribuée faussement à S. *Arbanase* & tirée des Ecrits de S. *Epiphane*, a sentie, aussi bien que l'Auteur de la *Chronique d'Alexandrie* & *Adon* de Vienne: 2. qu'il y a apparence que *Symmaque* corrigea sa Version, après l'avoir publiée, ce qui a fait croire qu'il avoit fait deux Versions: 3. que les Anciens ont loué, avec raison, la Version de *Symmaque*, à cause de sa netteté & de son élégance, & qu'elle a injustement été blâmée, par *Theodore* d'Heraclée, qui étoit d'ailleurs un habile homme.

VII. On ne fait pas bien si *Théodo-*
do-

dotion, originaire de Sinope, ville du Pont, a été Juif, ou Ebionite; mais il est certain qu'il avoit fait sa Version, sous Commode, & avant celle de *Symmaque*. Il avoit presque copié la Version des LXX. & ce fut, à cause de cela, qu'*Origene* s'en servit principalement, pour suppléer les lacunes de ces anciens Interpretes; sur tout dans les Livres de Josué, des Juges, des Rois, de Job, de Jeremie, & d'Ezechiel. Dans le livre de Daniel, dont l'ordre étoit renversé dans l'Edition des Septante, quoi qu'*Origene* eût tâché d'y remédier, on se servoit de la seule Version de *Théodotion*, qui est dans nos Bibles; ce qui a fait que celle des LXX. sur ce Livre, s'est enfin entièrement perdue. Au reste, *Théodotion*, a passé pour celui des Interpretes Grecs de la Bible, qui étoit le moins habile.

VIII. On ne fait pas le tems auquel les Versions Cinquième, Sixième & Septième avoient été faites. On trouva la Cinquième à Jericho, la septième année de Caracalla; la Sixième à Nicopolis, en Epire, sous Alexandre Severe; & la Septième, dans la suite. Les Auteurs
des

des deux premières sont tout-à-fait inconnus, & comme on les trouva dans des tonneaux, on ne peut pas savoir, si elles y avoient été long-tems. L'Auteur de la *Synopse* & *Euthymius* disent que la Septième étoit la révision de *Lucien*, le Martyr; mais il n'y a point d'apparence, comme le P. de *Montfaucon* le montre.

La Cinquième étoit une sorte de Paraphrase, encore plus libre que la Version de *Symmaque*, comme il paroît par ses fragmens. La Sixième étoit de la même nature, & avoit été faite par un Chrétien, ainsi qu'on le voit par un fragment, sur Hab. III, 13. La Septième avoit été faite par un Juif, comme on le prouve par le Cantique d'Habakuc, que l'on a encore, & qui en est tiré. Elle étoit aussi fort libre.

L'Auteur fait ensuite l'éloge de la Vulgate, composée par S. *Jérôme*, avec le secours des Editions précédentes, & selon les *Lumieres*, qu'il avoit pu tirer de quelques Juifs.

* Au reste, on a fait voir dans les *Questions Hieronymiennes*, ce qui lui pouvoit manquer, pour réussir dans un

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

un travail si difficile. Mais de quelque maniere, qu'il y ait réussi, on en peut tirer un très-grand usage; & si l'on a montré, en cet Ouvrage-là, ce qui lui manquoit, & dans les remarques sur l'Ancien Testament, qu'il n'a pas bien réussi en quantité d'endroits; ce n'a été que contre ceux, qui parlent avec mépris des travaux des Modernes, & qui louent S. *Jérôme* excessivement. On ne lui a point voulu ôter les louanges, qu'il mérite légitimement; mais empêcher qu'on ne le suivît, quand il se trompe.

IX. Le P. de *Montfaucon* fait ensuite quelques remarques curieuses, sur ce qu'*Origene* avoit fait sur chaque livre, dans les Hexaples; mais on ne peut pas s'y arrêter.

X. Outre ce qu'on a dit des Hexaples, notre Auteur traite des Lettres seules, que l'on trouvoit dans ce recueil, & fait voir ce qu'elles signifioient. Il montre, entre autres, contre *Walton*, que *ol r*, les trois, signifie *Aquila*, *Symmaque*, & *Théodotion*, qui étoient les trois principaux Interpretes Grecs, après les LXX. Il se trouve aussi dans les MSS. d'autres marques, dont il est

est très-difficile de deviner le sens. Personne ne pouvoit entrer dans ce détail, qu'un homme bien fourni d'anciens MSS. & versé dans les choses mêmes, comme l'est nôtre Auteur.

XI. Il croit, avec raison, que la difficulté qu'il y avoit à copier les Hexaples, a empêché qu'on n'en copât qu'un très-petit nombre, & fut enfin la cause de leur perte. Il n'étoit pas facile de trouver des gens, qui fussent copier l'Hebreu, soit dans ses propres caracteres, soit en caracteres Latins. Il n'étoit pas aisé aux meilleurs Copistes de mettre vis-à-vis, les unes des autres, quatre Versions & quelquefois sept; en sorte qu'elles ne passassent point la hauteur de la colonne Hebraïque, à laquelle elles répondoient. Outre cela, ces sortes de Livres s'écrivoient en Lettres capitales, qui emportoient beaucoup d'espace; sans parler de l'explication des noms propres, & des autres remarques qu'*Origene* avoit mises en marge; ce qui ne permettoit pas qu'il y eût beaucoup de texte, en chaque page. Nôtre Auteur croit qu'il falloit bien cinquante Rouleaux, pour renfermer

mer tout ce qu'il y avoit dans les Hexaples, sur toute la Bible; de sorte qu'on peut bien concevoir qu'un Ouvrage de cette sorte coûtoit infiniment, parce qu'il falloit y employer beaucoup de monde, de tems, & de parchemin. *Origène* avoit sept *Tachygraphes*, ou gens qui écrivoient aussi vite, qu'il dictoit; & sept *Calligraphes*, ou Copistes, qui le mettoient au net; & cependant il demeura plusieurs années, à faire un seul exemplaire. Mais au moins on pouvoit copier les Tetraples, ou les quatre principales colonnes Greques, ou les seules Versions d'*Aquila*, sans faire de trop grands frais; & les principales Eglises auroient dû avoir de semblables Exemplaires. Le grand nombre de Moines, qu'il y avoit alors, dans l'Orient, n'étoit pas déshérité de gens, qui fussent écrire en Grec; & on les auroit pu occuper plus utilement à cela, qu'à cultiver des jardins, ou à faire des paniers de feuilles de palmiers, pour les vendre. J'avoué que j'ai de la peine à pardonner à l'Antiquité Chrétienne le peu de soin, qu'elle a eu non seulement de la Postérité, à cet

cet égard , mais même de faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte, en rendant ces Versions plus communes.

Pour sauver les frais, on se contentoit de copier le texte des LXX. & l'on mettoit, pour les plus curieux, en marge, les plus considerables diversitez des autres Interpretes; exemplaires dont il nous reste encore quelques uns, desquels on verra la description dans notre Auteur. Mais ensuite, on négligea toutes les notes marginales, comme inutiles, ou trop embarrassantes pour les Copistes. L'Auteur donne aussi le Catalogue des Peres, qui ont fait quelque usage des Hexaples, & conjecture que les Hexaples, faites par les soins d'*Origene*, se perdirent lors que Chosroës, Roi de Perse, prit Cesarée, ou quelque tems après, quand les Arabes s'en rendirent maîtres; c'est-à-dire, au huitième siecle. Le peu de Copies, qu'il y en avoit, se perdit aussi, par le tems, & par la négligence de ceux, qui les avoient.

On pourra voir tout cela plus au long, dans l'Original, qui mérite d'être lu, avec soin, par ceux qui sou-

souhaitent de s'instruire de ces sortes de choses. Quoi que l'Auteur dise souvent des choses, que d'autres ont dites, il ne le fait nullement, comme un Copiste; mais comme un homme, qui les tire des anciens Originaux, & même souvent de MSS. qui n'avoient pas encore paru.

Après les *Préliminaires* du P. de *Montfaucon*, il y a trois fragmens anecdotes d'*Origene*, tirez de son Commentaire sur les Pseaumes, que nous n'avons plus; & un de S. *Epiphane*, où il traite des LXX. & des autres Interpretes Grecs de l'Ancien Testament, excepté de la Septième Version, dont il n'a rien dit; apparemment par une négligence, qui lui est assez familière.

Enfin il y a quantité de témoignages des Anciens, touchant les Interpretes qu'*Origene* avoit ramassez. On n'en avoit pas encore eu de recueil si complet.

Pour venir au corps même de l'Ouvrage, lors que l'on commença à sentir le grand usage, qu'on pourroit tirer des anciennes Versions Greques du Vieux Testament, si on les avoit; on commença à en

ra-

ramasser les fragmens, pour suppléer en quelque sorte à la perte, que l'on avoit faite. Le premier, qui y travailla, fut *Flaminus Nobilius*. Il en ramassa beaucoup, des marges des MSS. de Rome, & des Ecrits publiez des Anciens, que *Pierre Morin* Parisien feuilleta exprès pour cela. *Nobilius* les publia, dans ses notes sur la Version des LXX. imprimée à Rome, en MDLXXXVII. *Jean Drusius* en fit un recueil encore plus grand, qui fut publié, après sa mort, à Arnheim en MDCXXII. Le P. de *Montfaucon* s'appercevant que ce recueil n'étoit pas complet, a eu soin d'y joindre ce qui y manquoit, lors qu'il rencontroit dans ses lectures quelque citation des Anciens Interpretes, & qu'il ne la voyoit pas dans *Drusius*. Il en a ramassé un si grand nombre, que son recueil est quinze fois, pour le moins, plus grand que celui de ce savant Homme; qui vivant dans un lieu, où il n'y avoit pas de Bibliothèque considérable, & dans laquelle l'on trouvât des MSS. ni même tous les Livres imprimez, qui étoient nécessaires, ne pouvoit rien produire de fort complet, dans un dessein

sein de cette nature. Ce n'est pas que les augmentations du P. de *Montfaucon* soient également considérables, sur tous les Livres; il y en a, où il y a cinquante fois plus de citations que dans *Drusius*, & d'autres où n'y en a pas tant; mais il y en a au moins, par tout, beaucoup plus.

Après avoir fait ce recueil, lorsqu'il s'est agi de l'imprimer, il y avoit des gens, qui lui conseilloient de disposer cet Ouvrage, comme *Origene* avoit fait ses Hexaples, & d'imprimer la Version entiere des LXX. Interpretes, & les fragmens des autres, en cinq colonnes différentes; en laissant en blanc, en chaque colonne, les endroits sur lesquels il n'auroit rien pu trouver; afin que, si l'on en découvroit quelque chose, on l'y pût écrire. Mais comme cela auroit demandé bien des Volumes, & de grands fraix; il a cru se devoir contenter de donner une idée des Hexaples d'*Origene*, sur le I. Chap. de la Genese, où l'on voit les deux premieres colonnes Hebraïques en caracteres Hebreux & Grecs, & dans les quatre colonnes suivantes *Aquila*, *Symma-*
que,

que, les *Septante*, & *Théodotion*. Il a omis les points Hebreux, qui sont en usage aujourd'hui, parce que les Anciens Interpretes ne les connoissoient point & s'en éloignent souvent. Mais les mots Hebreux sont exprimez en caracteres Grecs, selon la maniere de les lire, que les Anciens ont suivie. Pour la suite, il a seulement marqué les paroles, sur lesquelles il a trouvé quelques fragmens de ces Interpretes, comme avoit fait *Drusius*; en les traduisant toujours en Latin.

Après chaque Chapitre, il a mis de petites notes, où il marque d'où il a tiré chaque fragment; ce que *Drusius* n'a pas toujours fait, en quoi il a eu tort. Si notre Auteur avoit pu commodément suppléer à cela, ç'auroit été une obligation de plus, que le Public lui auroit eue. D'ailleurs il rapporte ce qui peut servir à établir la véritable maniere de lire, dans les lieux corrompus, & les passages des Peres les plus choisis, qui puissent contribuer à cela; sur tout lors qu'ils ne se trouvent, que dans des *Chaines* (c'est comme l'on nomme les recueils de notes, sur l'Ecriture, tirées de plu-

plusieurs Auteurs) qui n'ont point encore été imprimées. On en trouvera un assez bon nombre, sur le Pentateuque. Il a aussi mis les notes les plus considérables de *Drusius*; qui s'arrête un peu trop à des minuties de Grammaire, peu importantes & connues de tout le monde; comme *Jos. Scaliger* l'a remarqué, & notre Auteur après lui. Ceux qui se sont servis de *Drusius* en conviendront, quoi que d'ailleurs on ait sujet d'estimer ses Ouvrages. Le P. de *Montfaucon* a ajouté les *Asterisques* & les *Obeles*, dans les endroits où ils se trouvoient, dans les MSS. & non par tout, où *Origene* en avoit mis; car il avoit ainsi marqué les moindres particules, qui ne sont pas dans l'Hebreu, quoi qu'elles soient nécessaires dans le Grec, & qu'elles ne changent rien au sens. Cette exactitude ne servoit de rien, pour l'intelligence de l'Original, & faisoit un effet ridicule, aux yeux des gens éclairés.

Comme on ne trouve qu'en Latin quelques unes des leçons des anciens Interpretes Grecs, il y avoit eu des Savans, qui les avoient traduites en cette Langue. Mais cela

Tome XXVII. P. 2. Q est

est dangereux, parce qu'on ne peut pas s'assurer précisément des mots, dont ces Interpretes s'étoient servis; quand il y en a plusieurs de Synonymes, qui peuvent exprimer également l'Hebreu.

L'Auteur souhaite qu'en lisant les fragmens du Pentateuque, on ait recours à l'*Appendix*, qui est à la fin du I. Volume, où il y a plusieurs fragmens tirés d'un MS. qui est dans la Bibliothèque du Cardinal de Coislin; dont il n'avoit pas eu l'usage, avant que de faire imprimer les fragmens du Pentateuque. Il y a encore quelques endroits ajoutés, à ceux de quelques uns des Livres Historiques.

Il nomme, à la fin de sa Préface, les Bibliothèques & les principaux MSS. dont il s'est servi; mais comme ces MSS. ne contiennent pas tous les Livres de la Bible, on verra avant les fragmens de chaque Livre, plus en détail, les secours qu'il a eus sur chacun d'eux. Il est certain que personne n'avoit pû consulter tant de MSS. que lui; quoi qu'il se plaigne que celui, qui avoit la garde de la Bibliothèque Vaticane, quand il étoit à Rome, ne lui permit pas de consulter tout ce qu'il auroit voulu.

Il auroit pu, comme il croit, augmenter considérablement son recueil; si cet homme avoit eu plus de civilité, ou plus d'amour pour le Bien Public.

Ceux * qui ont fait quelque usage des fragmens des anciens Interpretes, sur la Bible, ou qui ont jetté les yeux sur les recueils qu'on en avoit, en étudiant les Livres Sacrez, savent que, par leur consentement, on peut 1. s'assurer que la véritable signification de la plupart des mots Hebreux nous est connue encore à présent; quoi que la Langue Hebraïque soit une Langue morte, il y a plus de deux mille ans : 2. en tirer beaucoup de lumieres, pour plusieurs endroits obscurs, sur lesquels il seroit à souhaiter qu'on eût toujours les sentimens divers de ces Interpretes; ce qui seroit peut-être arrivé, si ceux, qui les ont citez, eussent entendu l'Hebreu. Mais, par malheur, ils citent très-communément ces varietez, sur des passages & sur des mots clairs, dans l'Hebreu, & ne disent rien des obscurs; parce que, faute de pouvoir recourir à l'Original, ils ont

Q 2 cru

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

cru obscur ce qui étoit clair, & clair ce qui étoit obscur, selon les expressions des Interpretes. Il est encore arrivé une autre chose, c'est que pour ne pas entendre le langage barbare des Interpretes, qui n'ont pas pû, ou n'ont pas cru pouvoir conserver, dans leurs expressions, la pureté de la Langue Greque; les Peres Grecs & Latins ont quelque fois cherché, dans les Auteurs Sacrez, des sens, qui ne peuvent naître que des termes des Versions. C'est ce qui est aussi arrivé à bien des Interpretes Modernes, qui ont été trompez par les expressions de la Vulgate, pour n'avoir pas consulté, ou n'avoir pas entendu l'Original; comme on le pourroit montrer, par bien des exemples. Outre cela, on trouve ces citations extrêmement corrompues, par les Copistes, qui ne les entendoient pas; sans parler des fautes, qui peuvent être venues des Auteurs mêmes.

On ne peut pas ici s'étendre plus au long, sur les usages des anciennes Versions; on se contentera seulement de faire quelques remarques sur le I. Chap. de la Genese, par où l'on pourra voir la vérité

té de ce qu'on vient d'avancer.

Vers. 1. נִשְׂכַּח *neschith*, au commencement. C'est ainsi qu'ont traduit *Symmaque*, les *LXX.* & *Theodotion*, qui ont tous εν αρχη, par où l'on entend, avec justice, le commencement de la création, au moins de cette partie du Monde sensible, qui est autour de nous. Moïse semble avoir parlé ainsi, par opposition à l'opinion de ceux, qui croyoient que le Monde est éternel; comme on l'a fait voir sur cet endroit. Le P. de Montfaucon produit aussi un passage anecdote de *Diodore*, où l'on trouve la même chose, & il approuve, avec raison, cette pensée. Cependant *Aquila* avoit traduit εν κεφαλαιω, comme qui diroit *in capite*, ou *in capitulo*; selon sa coutume, remarquée par S. Jérôme, de traduire les mots, par leurs Etymologies; non seulement en cet endroit, mais encore ailleurs, comme on le peut voir par les Dictionnaires de notre Auteur, qui sont à la fin du second Volume. On fait que נִשְׂכַּח *neschith*, commencement, est dérivé de שִׁכַּח *rosch*, tête, κεφαλή, d'où vient κεφάλαιον, capi-

capitalum, ou *summa*. S. Basile, qui n'entendoit pas l'Hebreu, a cru néanmoins, comme nôtre Auteur le remarque, qu'*Aquila* avoit mis ἐν κεφαλαίῳ, parce qu'il avoit voulu dire que Dieu avoit créé le Monde tout d'un coup, ἔν πεν peu de tems, αὐθρόως, ἐν ὀλίγῳ. S. Ambroise a fait la même remarque. Ils se sont trompez. *Aquila* savoit trop bien l'Hebreu, pour croire que le mot, que Moïse a employé & qui est très-commun & très-connu, signifie autre chose qu'*au commencement*; & c'est ce qu'*Aquila* a voulu dire, par ἐν κεφαλαίῳ, en traduisant le mot, selon son origine.

Aquila a traduit, dans ce même verset, *na etb*, par *cum*, quoi que ce soit visiblement la marque de l'accusatif; ce qui étoit, comme on l'a dit, une affectation ridicule & non pas une exactitude louable.

Vers. 2. Moïse dit que la terre, d'abord qu'elle fut créée, étoit *תהו ובהו* *thohou vabahou*. *Aquila* a traduit *un vuide* ἔν πεν rien, κένωμα καὶ ἔθ'έν : *Symmaque*, une chose oisive ἔν πεν sans distinction, ἀργὸν καὶ ἀδιάκρι-

κρι-

πρῶτον : les LXX. *invisible & sans ordre, ἀέρατος καὶ ἀκατασκευάστος* : *Théodotion, une chose vaine & un rien, κενὸν καὶ ἄθῆν*. On voit qu'ils ont été empêchez à traduire les mots Hebreux, & qu'ils ont employé des termes, qui marquent en général l'état du *Chaos*, comme parloient les Grecs. Aussi ces mots, comme on l'a dit sur cet endroit, signifient proprement *vaine*; parce que la terre étoit destituée de toute cette variété de choses & d'habitans, qu'on y voit.

Il y a dans l'Hebreu que l'*obscurité* étoit sur les faces (וַיְהִי חֹשֶׁךְ בְּרֹאשׁ הַמַּיִם) de l'abîme. Non seulement Symmaque & Théodotion, se sont servis du singulier πρόσωπον, *face* & cela avec raison; parce que le pluriel est un Hebraïsme, qui ne signifie pas plus, dans cette expression, que le singulier; mais *Aquila*, comme on le cite sur cet endroit, s'étoit aussi servi du singulier, ἐπὶ πρόσωπον, au lieu que, selon la regle qu'il s'étoit faite, il devoit mettre sur les faces, ἐπὶ προσωπίσιν. Peut-être est-ce une faute des Copistes.

Vers. 5. En voici une autre, com-

me il semble. Selon la construction Hebraïque, il y a : *Et Dieu nomma à la lumière jour, & à l'obscurité il la nomma nuit.* Les LXX. ont employé ici, selon l'usage de la Langue Greque, aussi bien que de la nôtre, l'accusatif. Mais *Aquila* a mis τῷ φωτὶ au datif, & il a été suivi de *Symmaque* & de *Théodotion*; si la citation, que l'on en trouve, est correcte. Cependant quoi qu'il y ait, dans l'Hebreu, la même construction pour les paroles suivantes, l'un & l'autre ont mis τὸ σκότος ἐκάλεσε, au lieu de mettre τῷ σκότῳ, si leurs paroles sont venues assez correctes jusqu'à nous. Je croirois qu'il y a une faute, & qu'*Aquila* avoit mis deux fois le datif, & *Théodotion* & *Symmaque*, desquels le style étoit plus Grec, deux fois l'accusatif. Les Copistes ont pû très-facilement commettre ces fautes.

Vers. 9. Il y a plusieurs mots, dans des LXX. à la fin de ce Verset, qui ne sont ni dans l'Hebreu, ni dans les autres Interpretes Grecs. C'est une explication, qui s'est glissée de la marge dans le Texte, & qu'*Origene* avoit marquée, par un Obele, pour

pour dire qu'elles étoient de trop.

Vers. 11. Moïse en parlant de l'herbe, qui porte de la graine, la nomme מַזְרִיב זֶרֶב *mazriab zerab*, ce que les LXX. ont traduit σπειρον σπέρμα, *semant de la graine.*

Aquila sur ce verset a traduit, si l'on en croit les *Fragmens*, de la même manière, excepté qu'il s'est servi du participe passif σπειρόμενον. J'ai de la peine à croire qu'il ait traduit le verbe actif de l'Hebreu, qui signifie *produire de la semence*, autrement que σπερματίζον, comme à la fin de ce Verset, & au vers. 12. où σπερμαῖνον, mot dont il s'est servi, pour signifier la même chose au vers. 29.

Dans ce même verset 11. Dieu ordonne à la terre de produire l'*arbre fruitier* (de fruit) *produisant du fruit, selon son espece, dont la graine est en lui.* C'est mot pour mot comme il y a, dans nos exemplaires Hebreux, & comme ont les LXX. dans le leur. Cependant *Aquila*, qui se piquoit d'une exactitude servile, comme on l'a dit plus d'une fois, a traduit, selon nos fragmens: l'*arbre fruitier, faisant du fruit; produisant*

de la graine, selon leurs espèces. Il pourroit bien y avoir ici quelque changement dans l'ordre des mots, & leur espèce εις τὸ γένος αὐτῶν, pour son espèce, εις τὸ γένος αὐτῆς, en Hebreu ימל, *Imino*. Ou s'il n'y a point de changement, *Aquila* n'étoit nullement constant, dans l'exactitude qu'il s'étoit proposée.

Vers. 16. l'Hebreu את שני המאורות *eth shne hammeoro'eth* devoit avoir été traduit par *Aquila*, שני וז' *sè's*, comme il y a dans la suite.

Vers. 20. Les LXX. ont ajouté à la fin de ce verset : Et cela fut ainsi , que l'on trouve aussi dans Symmaque & dans Théodotion. Mais comme ces mots ne sont pas dans l'Hebreu , ils sont marquez d'un Obele.

Vers. 27. Il y a dans *Aquila*: Dieu créa l'homme à son image, au lieu d'à l'image de Dieu, comme porte l'Hebreu, & comme ont traduit les LXX. & Symmaque. Theodotion a mis comme *Aquila*, qui met ensuite: il les créa, ἐν τριῶν αὐτῶν, au lieu du singulier αὐτὸν, comme il y a dans l'Hebreu *imn osbo*. Cela n'est pas important, mais on peut voir par-

par-là que cet Interprete n'étoit pas par tout aussi exact , ou qu'il a été corrompu , par les Copistes , dans les citations , qui nous en restent.

Vers. 29. les mots *זרע זרע* *zoreah zerah*, qui y sont deux fois , sont traduits la premiere fois , *σπέρμαίναν σπέρμα*, & la seconde *ἐσπαρμένον σπέρμα*, dans la Version d'*Aquila*; ce qui est encore une inconstance, que les autres Interpretes, comme *Symmaque* & *Theodotion*, ont eu raison de ne point imiter; le premier s'étant servi deux fois du mot *σπέρματιζειν* & le second de celui de *σπέρμαίνειν*. Il est vrai que *Theodoret* met ici aussi le même mot deux fois, dans *Aquila*, & il y a apparence que c'est ainsi qu'il faut lire. On peut encore voir par-là que les citations des anciens Interpretes ont souvent été corrompues, & qu'il ne s'y faut pas trop fier. Outre cela, on a souvent confondu l'un avec l'autre, soit par inadvertence, soit parce qu'il s'est glissé de la corruption dans les Lettres initiales de leurs noms, par lesquelles on avoit accoustumé de les désigner. On en verra des preuves, en plusieurs

lieux endroits des remarques de notre Auteur , & on en a donné quelques exemples dans la XII. *Question Hieronymienne.*

Le premier Volume du P. de Montfaucon va jusqu'au livre des Pseaumes inclusivement , & finit par l'*Appendix* , dont on a déjà parlé.

Le second contient les autres Livres de l'Ancien Testament , & les deux Lexicons ; dont l'un commence par l'Hebreu , & l'autre par le Grec. Je ne m'arrêterai pas aux Fragmens , dont j'ai assez parlé sur le premier Volume. L'Auteur a mis une petite Dissertation sur la maniere dont les Anciens prononçoient chaque Lettre de l'Alphabet Hebreu , & dont ils lisoient les mots. Il examine d'abord chaque Consonne, met le nom qu'on leur donne, dans quelques MSS. le son qu'elles avoient parmi les Anciens , & leur force ; autant qu'on le peut deviner dans une Langue morte, par le moyen des noms propres & de quelques autres , qui ont été exprimez en Lettres Greques. *Drusius* avoit déjà fait plusieurs remarques semblables, dans son petit Livre intitulé, *Alphabet-*

betbam Hebraicum Vetus, qui a été imprimé, pour la seconde fois à Francker en MDCIX. Il y parle de châque Lettre de l'Alphabet, & des significations que donnent à leurs noms *Eusebe* & *S. Jérôme*, dont ils font un sens suivi; après quoi il met cent sentences tirées de la Bible, en caractères Hebreux, sans points, & dessous la maniere dont il conçoit qu'on les prononçoit, en Lettres Latines & Greques. J'ai aussi dit quelque chose des Lettres Hebraïques, dans la IV. *Question Hieronymienne* & dans l'Article L. du XI. Tome de cette *Bibliothèque Choisie*. Les Lecteurs pourront consulter ces endroits, s'ils le trouvent à propos. Je ne ferai que quelque peu de remarques, sur ce que l'Auteur en dit.

S. Jérôme dit que l'Aleph se prononce quelquefois par A, quelquefois par E, & le P. de *Montfaucon* ajoute qu'on le prononce aussi par O. Il est certain que de soi-même il n'a aucun son, n'étant qu'un pur Esprit, auquel on joint le son de toutes les voyelles; comme on le peut voir, non seulement par la ponctuation des *Massorethes*, fondée sur

le génie de la Langue Hebraïque, mais encore par les Langues Syriaque & Arabique, où l'*Olaph* & l'*E-liph* sont la même Lettre, que l'*A-leph*, & passent constamment pour des figures, qui n'ont aucun son d'elle-mêmes. Il en est de même de l'*He*.

Il est vrai que le *Vau* n'est jamais exprimé par une Consonne, dans les Interpretes Grecs, comme le dit nôtre Auteur; mais c'est que les Grecs n'avoient aucune Consonne dans leur Langue; qui en exprimât le son, soit qu'on le prononce comme un *V*, ou comme un double *W*. Quoi qu'il serve à former le *Cholem*, ou l'*O*, & le *Schourek*, ou l'*OU*, on peut mettre dessous toutes les autres Voyelles; comme il paroît par la ponctuation constante & analogique des Massorethes. Si on le prononce comme un *W*, comme font les Arabes, je ne comprends pas bien comment on le peut doubler par un *Daguesch*; comme dans le *Pibel* du verbe *ניח*, qu'on ne peut pas, ce me semble, prononcer *tsiw-wah*, mais seulement *tsivvah*, & par tous les mots, où il est doublé de même. Les nations, qui se ser-

vent

vent du double V, prennent constamment W pour une Consonne. Le *Waw* chez les Arabes n'est jamais Voyelle, mais toujours Consonne. Si l'on trouve le contraire, dans la *Question Hieronymienne* IV, 6. c'est une faute de plume, comme la suite du raisonnement le fait voir, puis qu'on suppose tout le contraire.

Dans le milieu du mot, il est ordinairement exprimé par un *τ*, comme dans les noms d'*Eve*, Εὐα, de *Ninive*, Νινευ, de *Chiréen*, Εὐαῖος, de *Levi*, Λευ, de *David*, Δαυιδ, d'*Evilmerodach*, Εὐιλμεροδὰχ, de *Leviathan*, Λευιαθὰν, &c. Il se pourroit faire qu'au commencement des mots, on l'eût prononcé comme un W, & au milieu comme un V. Mais c'est toujours une Consonne, qui reçoit toutes les Voyelles; aussi bien que le *Jod*.

Le P. de Montfaucon, croit avec *Drusius*, que le nom de la septième Lettre étoit autrefois *Zai*, ou *Zai*, & non *Zain*, comme l'expriment les Grammairiens; parce que les MSS. l'écrivent de la première manière. Mais comme les noms des Lettres Hébraïques signifient tous quel-

quelque chose, en cette Langue, & que *Zai* ne signifie rien & ne peut être tiré d'aucune racine connue, j'aimerois mieux suivre l'usage commun.

Drusius a cru que l'on ne prononçoit pas originairement *Jod*, mais *Joth*, d'où est venu le *Jôta* des Grecs. Le P. de *Montfaucon* est de son sentiment, & produit l'autorité de divers MSS. qui écrivent *ioth*. Cependant j'aimerois mieux, pour la même raison que je viens de dire, touchant le *Zain*, écrire *Jod*. *Joth* n'a point de rapport avec aucun mot Hebreu, qui nous soit connu. *Eusebe* & S. *Ferôme* traduisent ce nom, commencement; mais on ne trouve aucun vestige de ce mot, ni d'aucun autre approchant, dans la Langue Hebraïque. *Jod* a au contraire du rapport avec *Jad*, qui signifie main, espace &c.

Le P. de *Montfaucon* a raison de dire que si les Lettres, *Aleph*, *Heb*, *Vau*, *Jod*, *Ain*, ont été des voyelles; il faut qu'il y ait eû encore d'autres Voyelles, en Hebreu; puis qu'il y a une infinité de mots, où ces Lettres ne se trouvent point, & que l'on ne laissoit pas de prononcer.
D'ail-

D'ailleurs les quatre *Gutturales*, *Aleph*, *He*, *Hbeth* & *Ain*, sont susceptibles des sons des cinq Voyelles. Pour *Van* & *Jod*, elles servoient à former les Voyelles O & I. Mais c'est proprement dans le milieu du mot, & quand elles sont simples; car au commencement, & quand elles sont doubles, elles servent de consonnes, comme dans les autres Langues Orientales.

Notre Auteur rapporte ensuite plusieurs exemples de la maniere diverse, dont les Massorethes & les Interpretes Grecs ont prononcé les mots. Quoique les Copistes Grecs aient pû commettre des fautes, dans la maniere d'exprimer les mots Hebreux, & qu'ils en aient même commis beaucoup; il y a un si grand nombre d'exemples de cette varieté, qu'on ne peut pas douter qu'elle n'ait été considerable; sur tout si l'on y joint les mots Hebreux, que S. *Jerôme* a écrits en caracteres Latins. On verroit cela encore plus clairement, si l'on avoit les Hexaples, où *Origene* avoit fait écrire en caracteres Grecs tout le Texte Hebreu de l'Ancien Testament. On peut aussi tirer une preuve évidente, des noms He-

Hebreux les plus illustres, & qui se trouvent plusieurs fois dans les LXX. & dans le Nouveau Testament. Ainsi on ne peut pas douter que l'on ne prononçât, avant les Massorethes, שלמה *Salomo*, & non *Selomo*; מרים *Marjam*, & non *Mirjam*, d'où vient qu'on lit toujours *Marie*, dans le Nouveau Testament, & *Mariamme*, ou *Miriamne* dans *Joseph*, & non *Mirie*, ou *Miriamme*; ירושלם *Jerusalem*, & non *Jerusalum*, ou *Jerusalajim*; אקרון *Accaron*, & non *Ekron*; צרפתה *Tsareptha*, & non *Tsorpbatb*, &c. Il semble que quelques uns des peuples voisins de la Judée écrivoient le nom de la Capitale de ce pais-là, ירושלמה *Jerosalyma*, d'où est venu le mot de *Hierosolyma*; que les Grecs & les Latins ont cru être un pluriel neutre. Ils ont aussi prononcé le mot בבל *Babel*, comme s'il avoit été écrit בבלון *Babylon*; où *nun* est à là fin, à la maniere des Arabes.

Par le Lexicon Hebreu, & Grec, on peut voir de quelle maniere les Interpretes Grecs ont traduit la plupart des mots Hebreux, au moins de ceux qui reviennent souvent; car pour ceux, qui ne se trouvent que rare-

rarement, ou qu'une seule fois, on ne fait point comment ils les avoient traduits ; parce que les Anciens, dont presque point ne savoient l'Hebreu, n'ont point cité, dans leurs Commentaires, les passages, où l'on voit ces mots ; ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire, s'ils eussent entendu cette Langue ; puis que c'étoient les principaux endroits, sur lesquels il auroit fallu recourir aux Interpretes, à cause de l'obscurité des mots.

Le Dictionnaire Grec & Hebreu commence par les mots Grecs, dont ces Interpretes s'étoient servis. L'Auteur n'a pas mis les mots des LXX. parce qu'on les peut trouver dans la Concordance de *Conrad Kircher* ; outre qu'il auroit fallu faire un trop gros volume, & qu'on verra les principaux, dans le Dictionnaire précédent. On pourra trouver, par le moyen du second, les passages que les Peres Grecs citent d'une autre Version, que celle des LXX. car on y verra à quel mot Hebreu ils se rapportent.

Au reste, le P. de *Montfaucon* a mis, dans le Dictionnaire Hebreu, tous les mots de cette Langue, quoi qu'on

qu'on ne sâche pas comment ils ont été traduits, par les Interpretes, qui ont écrit après les Septante. Cela sera utile pour ceux, qui trouveront dans leurs Lectures, quelques passages de ces Interpretes, que nôtre Auteur pourra avoir oubliez, ou que l'on découvrira dans des MSS. qu'il n'aura pas vûs. On pourra écrire les mots Grecs en marge. On doit recommander ici aux Savans, qui auront l'occasion de consulter des MSS. de se donner cette peine; par laquelle cet utile recueil puisse être rendu, avec le tems, aussi complet qu'il sera possible.

Je n'ajouterais plus qu'une remarque, pour achever de faire voir l'usage du recueil du P. de Montfaucon. On fait qu'en ce passage du Ps. XXII, 17. *Ils m'ont environné comme des chiens, l'assemblée des malfaisans m'a enveloppé, ils ont percé mes mains & mes pieds*; les Juifs modernes lisent כָּאֲרִי *chaari*, comme un lion; au lieu de כָּאֲרוֹן *chaaron*, ils m'ont percé: comme ont lû les LXX, & même *Aquila*, qui avoit traduit ἡσχυναν, *ils ont deshonaré*, quoi que cette Version soit incommode, parce qu'en Syriaque כָּאֲרִי
chaar

chaar signifie *faire honte*. *Nobilis* est le premier, qui a marqué cette traduction d'*Aquila*, sans dire d'où il l'avoit tirée. Ni *Drusius*, ni notre Auteur n'ont point suppléé à son silence, ce qui fait croire qu'il l'avoit tirée de quelque MS. de la Bibliothèque Vaticane. On voit par-là que les Anciens Juifs lisoient ce mot, de même que les Chrétiens. On en a encore d'autres preuves, qui ont été rapportées par quantité de Savans Hommes, qui ont écrit sur ce passage. Je ne croirois néanmoins pas que les Juifs l'aient corrompu à dessein, en haine des Chrétiens; qui appliquent, avec justice, ces paroles à Jesus-Christ. Il me paroît plus vrai-semblable que, si cela n'est pas arrivé par l'inadvertence des Copistes, le *Vau* s'est trouvé effacé au bout, par la longueur du tems, dans quelque exemplaire que les Juifs ont suivi; & qu'ainsi, au lieu de כָּאֵר, *chaaron* ils ont כָּאֵרִי, *chaari*, dès le tems du Paraphraste Chaldéen. Cela s'est pû faire d'autant plus facilement, que les paroles précédentes paroissoient favoriser cette manière de lire. Voici les termes du Prophete, selon les Juifs : *L'assemblée*

*blée des malfaisans m'a environné (comme) des chiens, ils m'ont enveloppé (en me mordant) comme un lion, mes mains & mes pieds. C'est-là le sens, qu'a suivi la Paraphrase Chaldaïque. On pourroit traduire aussi: ils m'ont percé (en me mordant) comme un lion, mes mains &c. Car on peut traduire le verbe *בִּכְּבִּיבּוּנִי* *bikkibouni*, comme si c'étoit la même chose que *בִּכְּבִּיבּוּנִי* *bikkibouni*, ils m'ont percé; puisque les Lettres כ & ב se confondent souvent, dans les Langues Orientales, & qu'il n'est pas fort assuré que נָכַח *nakaph* signifie *percer*, au lieu que c'est la signification constante du verbe נָכַח *nakab*. Ainsi en retenant même la manière de lire des Juifs, ils seroient obligez de reconnoître que ces paroles quadrent fort bien à Jesus-Christ, & ne peuvent être entendues de David, que dans un sens très-métaphorique. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de cette matière.*

A R T I C L E III.

COMMENTARIUS in *Librum Prophetiarum JESAIÆ*, quo
sen-

sensus orationis ejus sedulo investi-
gatur, in veras Visorum interpre-
tandorum Hypotheses inquiritur,
Et ex iisdem facta interpretatio
antiquæ Historiæ Monumentis con-
firmitur atque illustratur, cum
Prolegomenis. Pars Prior. In-
sertæ sunt operi notitiæ Gentium
Exterarum, Babyloniorum, Phi-
listhæorum, Moabitaram, Syro-
rum, Damascenorum, Agyptio-
rum, Arabum, Chuscenorum, Et
Tyriorum. Cura Et Studio CAM-
PEGII VITRINGA, Tb.
Et H. S. Professoris. A Leuwar-
de chez F. Halma, MDCCXIV,
& se trouve aussi à Amsterdam
chez H. Schelte. In folio pagg.
734. avec la Préface.

CE n'est ici que la première Par-
 tie du Commentaire, que Mr.
Vitringa s'est proposé de faire, sur
 le Prophète Esaïe! S'il continuoit
 à travailler, avec autant d'étendue,
 nous aurions un Volume encore plus
 gros que celui-ci; puis qu'il n'est
 allé que jusqu'au XXIII. Chap. in-
 clusivement, & qu'il y en a LXVI.
 dans ce Prophète; mais comme l'Au-
 teur a épuisé certaines matières,
 dans

dans cette premiere partie, il pourra être plus court sur la suivante. Il ne s'agit pas ici de la grosseur, mais de l'utilité de l'Ouvrage. Ceux où il n'y a rien à apprendre sont trop longs, quand même ils ne sont, que de quelques feuilles ; & ceux , où il y a beaucoup à apprendre , dans chaque page, comme dans celui-ci, ne sont point trop longs , quoi qu'ils paroissent gros. Nous avons souvent parlé des Ouvrages de Mr. *Vitringa* , avec éloge , & celui-ci ne nous empêchera pas de continuer à parler de même ; encore que la Méthode n'en soit pas conforme à celle de *Grotius* & d'autres habiles gens, à qui nous avons aussi donné des louanges. Quoi qu'on n'approuve pas tout, il ne s'ensuit pas qu'on ne doive rendre justice à ce qui est louable. Ce n'est pas seulement la politesse, qui est en usage parmi les honêtes gens, qui oblige d'en user ainsi ; mais l'équité même & la justice, que l'Evangile exige de nous. Ceux qui ne le font pas ne sont pas seulement indignes de vivre parmi les gens polis , mais encore d'être considerez, comme des personnes vertueuses.

N^o.

Nôtre Auteur s'est proposé trois choses, dans cet Ouvrage. La première est d'établir & d'expliquer le sens des paroles du Prophete. La seconde consiste dans l'application, que l'on en doit faire au sujet, dont il est parlé, ou dont on croit qu'Esaïe a voulu parler. La troisième est la comparaison des faits tirez de l'explication veritable de la Prophetie, avec l'Histoire du peuple, ou de la personne dont il s'agit; pour faire voir que la Prophetie a été accomplie. Quoi que ces trois choses soient distinctes, & que l'Auteur en ait quelquefois traité distinctement; il ne l'a fait que, selon que la chose lui a paru le demander.

A l'égard du style d'Esaïe, c'est assurément un style très-beau & très-sublime, d'où l'on peut recueillir que l'Auteur de ces Propheties étoit veritablement inspiré; quoi qu'on ne doive pas séparer de l'inspiration l'esprit, la sagesse & l'érudition du Prophete. L'Auteur lui donne en cela, le premier rang, entre les Prophetes, & le second à Ezechiel. Mais c'est cela même, qui donne de la peine à un Interprete, pour pénétrer le sens de tant d'expressions figurées;

rées ; quelques secours qu'il puisse avoir, pour s'en démêler. Mr. *Vitringa* croit même, & apparemment avec beaucoup de raison, que si nous n'avions pas des exemplaires ponctués par les Juifs, selon la maniere de lire conservée dans les Synagogues; il n'y a point d'homme aujourd'hui assez savant en Hebreu, pour pouvoir trouver le véritable sens, en quantité d'endroits. Ceux qui sont persuadés, que, même avec le secours des points, qui est très-considérable ; il ne laisse pas d'y avoir un très-grand nombre d'endroits, sur lesquels on ne peut proposer que des conjectures ; tomberont facilement d'accord de ce que dit ici notre Auteur. Il y a dans les Prophetes beaucoup de mots très-obscurs, qui pouvoient être clairs autrefois, que la Langue Hebraïque étoit florissante. Il y a encore plus de passages, où la construction, & la liaison du discours ne sont pas faciles à développer, & où l'on ne voit pas bien ce que les Prophetes ont voulu dire. Les allusions fréquentes à des choses, qui nous sont inconnues, soit à l'égard des Juifs, soit à l'égard de la plupart des peuples

voi-

voisins, dont il ne nous reste aucuns monumens, ne servent pas peu à embarrasser les Interpretes. Cependant l'importance de la chose, & les beaux endroits qu'il y a dans Esaïe, pour la Théologie, & l'obéissance qui est due à Dieu, & pour ce qui devoit arriver, & qui a été accompli sous l'Évangile, nous engagent à rechercher le sens de ses Propheties; autant que les secours, que nous avons encore, peuvent le permettre.

Mr. *Vitringa* loue beaucoup, les Interpretes, dont nous n'avons que des fragmens, & dont nous avons parlé dans l'Extrait précédent. Il n'avoit pas encore vû le recueil du P. de *Montfaucon*, auquel il n'auroit pas manqué de donner les éloges qui lui sont dus; après avoir loué l'édition de *Procope*, par *Jean Courtier*. Il fait voir aussi, en peu de mots, l'usage que l'on peut faire des Commentaires des Juifs; auxquels néanmoins il ne veut pas que l'on se fie trop; parce qu'ils sont ennemis jurez de la Religion Chrétienne, qui n'a d'ailleurs nullement besoin de leur consentement, pour établir ses veritez. Tout cela regarde le sens propre & literal, que ces

Interpretes auroient plus heureusement découvert , si à la connoissance , qu'ils avoient de la Langue Hebraïque, ils avoient joint les lumieres de la Critique; qui forment le goût & le jugement , en ce qui regarde l'interpretation des Anciens Auteurs.

Il y a beaucoup de difficulté dans la Lettre, mais il y en a encore plus dans le sens mystique. On voit, par exemple, en divers discours du Prophete, qu'il parle de Jerusalem, de Babylone, de l'Egypte, de l'Idumée. Il s'agit, selon Mr. *Vitringa*, premierement de savoir si ces noms se prennent en un sens propre, ou en un sens mystique; & il se présente encore une autre question; savoir, à quel tems, & à quel événement concernant Jerusalem, Babylone, l'Egypte, l'Idumée, ou l'Eglise Chrétienne chaque Prophetie doit être rapportée; & si elle regarde divers tems, quel est le terme auquel il faut commencer *la Scene de la Prophetie*, comme parle l'Auteur, & le tems, jusqu'auquel il faut continuer la suite des choses, dont il s'agit. Ce sont les difficultés, qui se rencontrent dans les Prophetes.

pheties, dont le sujet est nommé par quelque nom, qui paroît propre. Mais il y en a, où le sujet n'est designé par aucun nom propre, mais seulement par un nom mystique; & d'autres dans lesquelles même il n'y a aucun nom, où l'on ne peut reconnoître le sujet, que par les circonstances. Il faut alors beaucoup d'attention, pour découvrir quelle est la chose & le tems, dont il est parlé. Premièrement, dit nôtre Auteur, il faut considerer les caracteres, qui distinguent le sujet de toutes les autres choses, & les comparer avec ce que l'Histoire nous apprend. En second lieu, on doit examiner le tems, l'occasion & le but des Propheties, lors que ces circonstances y sont marquées. Troisièmement, il faut comparer ensemble les Propheties semblables, ou du même Prophete, ou des autres. Enfin on doit avoir égard à la maniere, dont elles sont expliquées dans le Nouveau Testament, si elles y sont citées.

* On ne peut pas disconvenir de ces regles générales, toute la difficulté est de les bien appliquer, &

R 3

les

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

les matieres deviennent d'autant plus problematiques , qu'on peut faire plus de conjectures probables , sur les paroles du Prophete ; sur lesquelles on fait qu'il y a souvent une très-grande diversité d'opinions , qui ont chacune leur vrai-semblance & leurs difficultez. Aucun Interprete, qui n'est point inspiré , n'a droit d'imposer aux autres son explication , de quelle autorité qu'il puisse être revêtu ; & l'obscurité des matieres ne permet pas même , que l'on parle trop positivement , de ce qui ne peut être que douteux. La justice souffre encore moins que l'on s'échauffe contre ceux , qui sont en des pensées différentes ; sur tout lors qu'ils conviennent de la divinité des Propheties & de la certitude de leur accomplissement ; quoique le peu d'histoires , qui nous restent , tant des Juifs , que des autres Peuples , empêche souvent qu'on ne le puisse découvrir. Notre Auteur observe aussi la moderation nécessaire , sur ces sortes de choses , & il ne voudroit pas sans doute qu'on reçût ses explications , sans en être convaincu , par de bonnes raisons.

La variété des explications lui a
fait

fait juger qu'il étoit nécessaire non seulement d'établir la sienne , mais encore de rapporter les autres & de les réfuter ; de peur qu'on ne crût qu'il les eût ignorées, ou qu'il n'eût pas été en état de montrer qu'elles étoient mal fondées. * Mais cela demande que l'on fasse des Volumes immenses, ce que tout le monde ne sauroit entreprendre, & qui rendroit l'étude de l'Écriture trop difficile, pour la plupart des gens. Cependant ceux qui veulent bien se charger de cette peine, à l'égard de quelque Livre particulier de l'Écriture , rendent un bon service au Public ; qui peut consulter leurs Ouvrages , quand il en a besoin ; & ceux , qui ne sont pas de ce goût , ne laissent pas de lui être utiles , soit qu'ils débitent leurs propres pensées , soit qu'ils choisissent , entre celles des autres , celles qu'ils jugent les meilleures , & qu'ils les appuient de bonnes raisons. D'ailleurs il n'est pas toujours sûr de réfuter des opinions reçues communément , quoique souvent peu fondées, ou des personnes vivantes , qui se choquent facilement de ce qu'on leur objec-

R 4

te ,

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

te & qu'il n'est pas même toujours honête de critiquer.

Il y a deux sortes d'Interpretes des Prophetes. Les uns n'y recherchent, que des sens sublimes & magnifiques ; & à moins que la Lettre n'y soit entierement opposée , ils prennent tout ce qu'il y a de grand & de relevé , comme dit du Messie, ou de l'Eglise Chrétienne & de ce qui les regarde ; tant à l'égard de ce qui est arrivé , qu'à l'égard de ce que l'on attend encore. C'est ainsi que les Anciens, qui ont écrit sur ce Prophete, l'ont expliqué & particulièrement *Origene* , & plusieurs autres après lui. Nôtre Auteur blâme pourtant leurs explications allegoriques , qui sont très-souvent outrées , & qui ne sont en effet fondées sur rien. Je ne sai néanmoins si les explications mystiques, qui ne sont pas tirées de la Lettre du Texte, ou approuvées dans le Nouveau Testament , sont beaucoup plus solides. J'avouë que je ne vois pas comment on les peut mieux défendre , que les Allegories.

Mr. *Vitringa* parle ensuite de la maniere, dont *Grotius* a expliqué les Prophetes, où il cherche presque toujours

jours un sens littéral ; qui concerne les Juifs de leurs tems, & les peuples voisins, ou avec lesquels ils avoient quelques démêlez. L'Auteur la desapprouve fort, & la traite de nouvelle. Il lui paroît que c'est enlever aux Chrétiens le plus grand usage des Propheties. * Il faut néanmoins rendre cette justice à *Grotius*, que de reconnoître qu'il a cru que les Propheties, qui sont appliquées au Messie dans le N. T. quoi qu'elles eussent eu autrefois un accomplissement littéral, en ont eu un autre, non seulement plus relevé, mais encore plus propre, en Jesus-Christ & en ce qui le regarde. C'est ce qu'il montre au long, dans les savantes remarques, qu'il a faites sur Matth. I, 22. Il dit de même, sur le Chap. LIII d'Esaïe vers. 1. que ce qu'il explique à la Lettre de Jeremie, quadre *plûtôt, d'une manière plus sublime, & souvent même plus à la Lettre à Jesus-Christ*. On peut voir aussi ce qu'il dit sur le Ps. XXII, 1. Mais on doit joindre à tout cela la manière, dont il prouve que Jesus-Christ est le Messie, contre les Juifs, par les Propheties, dans son V. Livre de la *Verité de*

R 5 la

* Remarque de l'Auteur de la B. G.

la Rel. Chrétienne, Ch. XIV, 17. & suivans. La pensée de *Grotius*, touchant le double sens des Propheties, n'est pas nouvelle, & les plus outrez Allegoristes, comme ceux d'entre les Auteurs Juifs, qui se sont servis de cette maniere d'expliquer l'Ecriture, ont reconnu un double sens. Mr. *Surenbuyse* l'a fait voir, dans * son *Ouvrage des Conciliations*, & nôtre Auteur ne le rejette pas, sur la fin de sa Préface. Il en est de même des Allegoristes Chrétiens. Toute la controverse, que quelques Théologiens Modernes ont avec *Grotius*, en particulier, consiste non à savoir s'il y a eu deux sens dans l'Ecriture, car c'est une opinion commune; mais à savoir si diverses Propheties de l'Ancien Testament, qui regardent Jesus-Christ, ont eu un accomplissement littéral, moins sublime & moins exact; avant que d'être accomplies plus parfaitement, en Jesus-Christ. C'est ce qu'il soutient, & ce qu'ils nient. Il faut néanmoins dire, encore à cet égard, que ce sentiment n'est pas si particulier à *Grotius*, qu'on le croit. Il y a eu bien

* *Voyez H. G. T. XIV. p. 412.*

bien d'autres Interpretes, qui ont cru la même chose, touchant des passages considerables. Par exemple, *Simon de Muis* a expliqué le Ps. XXII. en un double sens, à peu près comme *Grotius*; & ceux, qui voudront prendre la peine d'en chercher des exemples, en trouveront bien davantage.

Cette maniere d'expliquer les Prophetes n'est pas une fantaisie de *Grotius*. Elle est fondée, ce me semble, sur de bonnes raisons & si on la développe un peu, on verra qu'elle ne contient rien, qui ne fasse honneur à la Religion Chrétienne, & aux Prophetes de l'A. T. Elle est appuyée sur la Lettre de l'Ecriture Sainte, qui a un sens conforme à l'usage des mots & des expressions, dans la Langue Hebraïque; & qui se presentoit de lui-même à l'esprit des anciens Juifs, qui les entendoient, ou qui les lisoient. Il est visible, si l'on veut parler naturellement, qu'ils ne pouvoient pas alors les entendre autrement, qu'à la Lettre; sans une révelation particuliere, dont on ne voit aucune trace dans l'Ancien Testament; & qu'ils avoient si peu compris, par ces prédictions, quelle

personne feroit le Messie , que la nation entiere des Juifs le regardoit comme un Roi temporel , lors qu'il vint au monde ; & ne le méconnut, que parce qu'il ne remplissoit pas cette fautive idée. Dans toutes les Langues , on entend les mots , selon l'usage commun , & l'on a égard aux circonstances & à la suite du discours ; à moins qu'on ne soit averti que celui , qui parle , a d'autres vuës , & que l'on en soit bien assuré. Cela étant ainsi & les anciens Juifs n'ayant pas été avertis , avant la venue de Jesus-Christ , au moins que l'on sâche , du double sens des Propheties , ils n'y cherchoient qu'un sens litteral ; qu'ils ne manquoient pas de trouver , au moins en partie , dans les événemens de ce tems-là , auxquels les paroles quadroient.

Mais comme il y avoit quantité de promesses plus magnifiques , que n'étoient ces événemens ; il ne faut pas s'étonner s'ils s'attendoient à quelque autre accomplissement plus considerable. Il est vrai qu'ils pouvoient croire que , selon l'usage de leur Langue , il y avoit dans les Propheties beaucoup d'expressions

hy-

hyperboliques, & qu'il ne falloit pas presser à la rigueur; ce qu'ils se gardoient sans doute bien de faire par tout. Mais d'un autre côté la grandeur de celui, qui faisoit les promesses, leur persuadoit facilement qu'outre les accomplissemens médiocres, qu'ils avoient vûs, il y avoit encore quelque chose de plus grand à attendre; quoi qu'ils ne s'en formassent pas toujours des idées justes. C'est ce qui paroît par l'idée, qu'ils s'étoient faite du Messie & qui n'étoit véritable, qu'en ce qu'ils avoient compris que Dieu leur enverroit un Libérateur, qui regneroit sur toute la terre; mais fausse, en ce qu'ils croyoient que ce seroit un Roi temporel, & qui demeureroit ici bas. Il me semble qu'on ne peut guere trouver d'origine plus vrai-semblable de l'introduction du sens mystique; car pour le litteral, il se présentoit de lui-même à l'esprit; & c'est ce qui faisoit que les Juifs expliquoient souvent le sens mystique, d'une manière toute charnelle.

Il y avoit des Propheties, composées de deux sortes de promesses; dont les unes étoient temporelles, &

regardoient quelcun des Rois de la posterité de David; & d'autres, qui n'appartenoient qu'au Messie, quoi qu'elles fussent jointes les unes aux autres. Par exemple-2. Sam. VII, 14. il est dit, dans un discours, qui concerne clairement Salomon : *je lui serai pere & il me sera fils*, paroles que l'Auteur de l'Ep. aux Hebreux applique à Jesus-Christ, Ch. I, 5. à qui elles quadrent en effet, en un sens infiniment plus relevé, qu'à Salomon. Cependant les paroles suivantes ne sauroient être appliquées à Jesus-Christ : *& quand il aura péché, je le châtierai de verge d'homme & de coups des fils des hommes*. Comme ce qui précède & ce qui suit se rapporte à Salomon, on ne pouvoit entendre ces paroles, que de lui, & elles lui quadrent assurément, sans en excepter celles que l'Auteur de l'Ep. aux Hebreux a citées. Néanmoins après la venue de Jesus-Christ & la révélation de l'Evangile, cet Auteur y a trouvé un sens spirituel; qu'on n'y voyoit pas auparavant, & qu'on n'y pouvoit guère voir. On peut remarquer ici, en passant, la nécessité qu'il y a de reconnoître un sens littéral, & un sens mystique,

que, dans les Propheties, telle qu'est celle-ci. Sans cela, on ne sauroit défendre, contre les Juifs, diverses citations des Prophetes, dans les Ecrits des Apôtres; ni même accorder l'Ancien Testament, avec le Nouveau.

Si l'on demande ici d'où vient que Dieu ne faisoit pas parler les Prophetes si clairement, que personne, ni dans leur tems, ni dans les siècles suivans, ne pût se méprendre, dans l'explication de leurs Propheties; qui devenoient obscures & équivoques, par ce double sens; je réponds que les raisons de la conduite de Dieu sont quelquefois si cachées, qu'elles sont impénétrables à l'esprit humain, & que je ne suis pas plus obligé de satisfaire à cette question, que ceux, qui n'admettent dans toutes les prédications, touchant le Messie, qu'un sens spirituel & mystique; quoi qu'exprimées, au moins quelques unes, en des termes qui naturellement ne signifient rien que de temporel. Le fait est clair & il ne nous est pas permis d'imaginer une conduite, telle que nous croyons que l'a dû être celle de la Providence, & en-
suite

suite de forcer les termes de l'Ecriture, pour accommoder la conduite de Dieu à nos idées. Il suffit de voir que Dieu s'est conduit d'une certaine maniere, pour dire qu'elle est sage & digne de lui ; quoi que nous ne le comprenions pas toujours, faute de savoir les vuës, qu'il a eues.

D'ailleurs Jesus-Christ étant venu au monde, & ayant prouvé clairement, par ses miracles & par sa résurrection, qu'il étoit le Libérateur, que Dieu avoit résolu d'envoyer à Israël ; les Chrétiens ont eu droit de dire que tous les Oracles, touchant le Messie, avoient été accomplis en lui, comme ils l'ont montré ; soit en citant les passages, que les Juifs expliquoient de ce Libérateur, ou en produisant d'autres, qui lui quadroient mieux, qu'à ceux qu'ils pouvoient regarder dans leur sens littéral. Il étoit ce Prophete *semblable* à Moïse, que ce Législateur avoit promis, & qui devoit éclairer toute la terre, en la remplissant de la connoissance du vrai Dieu ; ce fils de David, dont il est dit qu'il étoit *le Seigneur*, duquel fils le regne devoit être éternel & d'une
na-

nature infiniment plus relevée que celui du Roi, de qui il étoit sorti; ce Chef né à Bethlehem, & mort à Jerusalem, dans le tems marqué par le Prophete Daniel; ce Roi qui devoit rassembler toutes les Nations, & regner sur elles; ce Sacrificateur, qui devoit porter nos pechez en son corps, & nous en délivrer &c. La doctrine de Jesus-Christ, soutenue de ses miracles, & de sa résurrection, nous instruit & nous convainc de toutes ces veritez, & en pouvoit instruire & assurer les Juifs comme nous, s'ils ne s'étoient pas obstinez à la rejeter. Tout ce qu'il y a de grand dans l'Ancien Testament, touchant les Prophetes, les Rois & les Sacrificateurs, se voyoit en une maniere beaucoup plus étendue & plus éminente, dans Jesus-Christ & dans son Eglise. Les Juifs ne pouvoient rien citer, en faveur de leur Messie, & de leur Nation; qui ne se trouvât, dans le nôtre & dans ses disciples, en un degré, qui étoit fort au-dessus des esperances des Juifs; & ces derniers avoient sujet de bénir Dieu de ce qu'il leur avoit donné infiniment plus, qu'ils ne s'étoient attendus

de recevoir de lui, en conséquence de leurs explications des anciens Oracles.

C'est comme je conçois, qu'il faut entendre la maniere d'expliquer les Propheties, que *Grotius* a suivie; & l'on pourra comprendre que je ne lui prête rien du mien, si on lit avec quelque attention les passages, que j'ai citez de ses Ouvrages; où l'on en pourra trouver encore d'autres semblables. Il me semble surtout qu'il a parfaitement bien montré, dans son V. Livre de la *Verité de la R. C.* l'usage des Propheties, pour prouver que *Jesus-Christ* est le Messie; & qu'on ne peut rien trouver à reprendre, en ce qu'il en a dit.

Il est vrai que *Grotius* a expliqué à la Lettre, de choses arrivées sous l'Ancien Testament, tout ce qu'il a cru y pouvoir être appliqué; soit en ce qui arriva aux Juifs, soit dans les événemens, qui regardent les peuples voisins. Mais premièrement, il n'a point rejeté, pour cela, le sens mystique, lorsqu'il a cru qu'il y en avoit un; comme on le voit, par les passages citez. Secondement, on ne peut pas assurer, comme une chose certaine, que tout ce qu'il y
a de

a de prédications, dans l'Ancien Testament, regarde directement, ou indirectement le Messie, & ce qui devoit arriver à la Religion Chrétienne, ou à ses ennemis. Rien n'empêche néanmoins, si l'on est de ce goût, qu'on ne leur applique, dans les Sermons, ce qui leur peut quadrer, pourvu qu'on ne force pas trop la Lettre, dans ces Propheties; sans assurer pourtant que ç'ait été le but de l'Esprit de Dieu, qui a inspiré les Prophetes. Le peuple Juif avoit besoin, pour se consoler & s'affermir dans la vraie Religion, lors qu'elle étoit persécutée, ou par les Rois Idolâtres, qui regnerent sur les Israélites, dans leurs deux Royaumes, de Juda & d'Israël, ou par les peuples du voisinage, qui ne connoissoient pas le vrai Dieu. C'est pour cela que Dieu faisoit prédire la ruine des uns & des autres, le rétablissement des gens de bien mal-traités, & les biens temporels qu'il leur vouloit faire, dans leur patrie. Les Propheties de cette sorte étoient nécessaires, dans l'état où se trouvoient les Juifs; peuple fort charnel, & qui ne connoissoit pas assez clairement l'autre vie, pour
 1c

se consoler de tous ses maux , par une esperance si relevée.

Outre cela, l'accomplissement des prédictions , qui suivit peu de tems après , ne servit pas peu à faire esperer & attendre patiemment celui, qui ne devoit arriver de long tems; puis que les Propheties pouvoient être mises en execution , par la Puissance de Dieu , aussi facilement quelques siecles plus tard, que quelques siecles plutôt. Les promesses , que l'on voyoit executées, faisoient que l'on ajoûtoit foi à celles, qui ne le devoient pas être si-tôt. La prédiction de la Captivité de Babylone , par Jeremie, fit croire, quand elle fut accomplie, celle du retour des Juifs en leur país; & l'execution de cette derniere promesse leur fut un très-grand motif , pour croire ce que Daniel avoit prédit de la venue du Messie, & de l'éternité de son regne. On peut faire, comme il me semble, le même jugement de toutes les autres Propheties, dont l'accomplissement a été temporel. La destruction des peuples idolatres, voisins des Juifs , par les Babyloniens; celle des Babyloniens, par les Medes & les Perses ; celle des Perses, par

par les Macedoniens ; enfin les révolutions des regnes des Seleucides & des Lagides , & leur destruction , par les Romains , sont des preuves assez éclatantes de la verité des Propheties d'Esaïe & de Daniel , qui avoient prédit ces grands événemens ; sans qu'il soit nécessaire d'y chercher l'Antechrist , & sa destruction , en leur donnant des sens mystiques , qu'on ne sauroit prouver , comme je croi , par des raisons solides tirées de la Lettre. Mais qu'on leur en donne , si l'on veut , pourvu qu'on se souviene de ne les imposer à personne , & de ne diffamer point ceux qui ne les admettent pas , comme s'ils étoient ennemis des Propheties. Si l'on fait réflexion sur tout cela , on trouvera peut-être que la méthode de *Grotius* ne mérite nullement d'être blâmée ; ou au moins qu'elle ne renferme rien , qui soit contre l'honneur des prédictions de l'Ancien Testament. Mais c'est de quoi il faut laisser le jugement aux Lecteurs éclairés & impartiaux.

Mr. *Vitringa* donne ensuite de grandes louanges à *Coccejus* , qui a expliqué toutes les Propheties de Jesus-Christ & de l'Eglise Chrétienne ;

ne; non comme dans un sens allegorique, mais comme dans un sens propre & historique; en supposant seulement que les noms anciens, qui ont été employez par les Prophetes, ne marquent pas les peuples, qui les portoient autrefois; mais les Chrétiens & les peuples, avec qui ils ont eu à faire, & avec qui ils auront quelques démêlez, jusqu'à la fin du Monde. Il prétend que les anciens Prophetes ont prédit le sort de l'Eglise Chrétienne, pendant tous les tems, comme S. Jean, dans son Apocalypse; sans en excepter ces derniers siècles, dont il trouve les événemens, dans l'Ancien Testament. Comme ce n'est-là qu'une supposition, & qui ne peut être appliquée aux Propheties; qu'à force de conjectures, qui lui sont particulières, & qui ne sont pas toutes fort faciles à digérer; la plus grande partie des Protestans, pour ne pas parler des Interpretes de l'Eglise Romaine, n'a pas cru devoir s'en accommoder. Ils croient que cette Méthode n'est pas mieux fondée, que celle des Interpretes Allegoriques.

Nôtre Auteur censure de nouveau *Grotius*, de ce que dans *Esaïe* il

il n'a trouvé aucun passage , qui parle directement du Messie. Il est vrai que ce Grand Homme ne l'y trouve, que représenté, sous la figure de diverses personnes illustres; en quoi il n'a pas toujours raison, comme je le ferai voir, lors que je publierai ce Prophete. Mais il a soin de marquer non seulement qu'il faut entendre ces passages, dans un sens plus sublime, du Messie; mais de dire que Dieu a fait en sorte que le Prophete a employé des expressions, qui quadrent mieux au Messie, même selon le sens littéral, qu'à ceux, qu'elles regardent directement, selon lui. Voyez l'avertissement, qu'il a mis au devant du Ch. XL. d'Esaïe. Cela suffit, ce me semble, pour mettre l'accomplissement des Prophetes à couvert; & ceux qui, sous des noms propres d'hommes & de peuples (qui n'étoient plus, quand elles ont été accomplies, selon l'explication de ces Théologiens) entendent directement le Messie, les Chrétiens, ou leurs ennemis, ne croient pas faire tort par-là aux Prophetes, quoi qu'il faille tordre la Lettre, pour y trouver ce qu'ils veulent. Ils ne se fondent que sur
de

de simples conjectures , pleines de difficultez , qu'ils ne paroissent point pouvoir lever. Cette méthode est encore plus difficile à digerer , que celle de *Grotius* , qui se trouve appuyée sur trois principes, dont on ne peut pas disconvenir. Le premier est la doctrine commune des Types, sous lesquels les événemens de l'Evangile ont été représentez ; le second les expressions , qui ne conviennent pas toutes à Jesus-Christ, quoi qu'il y en ait qui lui conviennent mieux , comme dans la Prophetie d'*Emanuel*, qui est au Chap. VII. d'Esaïe ; le troisième la liaison du discours, qui semble très-souvent marquer qu'il s'agit , dans ces Propheties, de choses arrivées quelque tems après, avant la venue de Jesus-Christ, comme dans la Prophetie de 2. Sam. VII. dont nous avons parlé. Ceux qui examineront les principaux passages & particulièrement ceux, qu'on vient de citer, en conviendront. C'est ce qui a fait que *Grotius* a pris le parti, qu'il a suivi.

„ Au reste il a été persuadé que,
 „ comme tous les bienfaits de Dieu
 „ (*sous l'Ancien Testament*) sont une
 „ ombre de ceux, que Jesus-Christ
 „ nous

„ a faits : ceux-là principalement
 „ qu'Esaïe prédit , depuis le XL.
 „ Chap. les renferment , & que
 „ Dieu en a dirigé les paroles , en
 „ sorte qu'elles conviennent , d'une
 „ maniere plus simple & plus claire,
 „ à ce qui est arrivé à Jesus-Christ,
 „ qu'aux choses qu'Esaïe a voulu
 „ dire , dans le premier sens de ses
 „ expressions : *Cùm autem omnia
 Dei beneficia umbram in se contineant,
 eorum , quæ Christus præstitit ; tum
 præcipuè ista omnia quæ deinceps (à
 Cap. XL.) ab Esaia prænunciabun-
 tur ; verbis sapissimè à Deo sic di-
 rectis , ut simplicius , limpidiusque
 in res Christi , quàm in illas , quas pri-
 mò significare Esaias voluit , conve-
 niant.*

On accuse Grotius d'avoir expli-
 qué de même tous les autres Pro-
 phetes , & d'avoir cru , que les der-
 niers , comme Zacharie , n'avoient
 pas parlé du Messie plus clairement
 & plus directement , que les préce-
 dens. Mais on se trompe , cet Illus-
 tre Interprete a expliqué diverses
 Propheties , d'une maniere directe,
 de Jesus-Christ , en sorte qu'il ne
 les rapporte qu'à lui. Sur ce passa-
 ge d'Aggée Ch. II, 7, 8. *Encore un*
Tome XXVII. P. 2. S. pen

*peu de tems & je remuerai le ciel
 & la terre, & la mer & la terre se-
 che. Je mettrai en mouvement tou-
 tes les nations ; & elles se rendront*
*(à) celui que toutes les nations desi-
 rent, & je remplirai de gloire cette*
Maison ; Grotius dit que cet espace
 étoit celui d'environ cinq-cents ans,
 qui devoient s'écouler , depuis le
 tems d'Aggée jusqu'à Jesus-Christ :
 Que du tems de Jesus-Christ , Dieu
remua le ciel , duquel il parla , &
la terre qui trembla (à la résurrec-
 tion de Jesus-Christ) & qu'il *remua*
la mer , en commandant à l'eau &
 aux vents : Que la gloire du second
 Temple fut grande , parce qu'on y
 vit le Roi de tous les gens de bien,
 qui y fit des miracles : Qu'avant la
 ruine du second Temple , les Juifs
 avoient cru que le Messie s'y feroit
 voir ; mais que depuis , ils avoient
 cherché toutes sortes de subterfu-
 ges , pour éluder une Prophetie si
 claire. Il explique aussi directement,
 de Jean Baptiste , ce que dit Mala-
 chie Ch. III, 1. de l'Ange , ou du
 Messager , qui devoit *préparer la*
voie de Dieu. Il dit que Dieu s'est ex-
 primé ainsi : *il préparera ma voie*
devant ma face , ou devant moi ; par-
 ce

ce que *Dieu est vivant dans le Messie*, beaucoup plus pleinement & plus parfaitement, que dans aucun des Prophetes; à cause de l'union hypostatique, indissoluble & perpétuelle; & il explique du Messie seul le reste du passage, avec tout le dernier Chapitre de ce Prophete. Il n'a aussi entendu, que de Jesus-Christ seul, la Prophetie du *Schilub* Gen. XLIX. 10. celle de Daniel Ch. IX. 24. & suiv. & celle du Ps. CX. citée par notre Seigneur Matth. XXII. sur quoi l'on peut voir son Commentaire.

On peut concevoir par-là que *Grotius* n'a expliqué les autres Propheties, en un double sens, l'un prochain & direct, d'un événement arrivé avant Jesus-Christ; & l'autre indirect, ou plus éloigné, de notre Sauveur; que parce qu'il a cru que la Lettre le demandoit ainsi. On ne peut guère douter qu'il n'ait souvent raison. On ne peut pas non plus, comme il me semble, lui faire une affaire, sur son sens indirect; comme s'il s'ensuivoit de là qu'on ne pourroit pas prouver, contre les Juifs, que Jesus-Christ soit le Messie, par la Loi & par les Pro-

phetes, comme Jesus-Christ & les Apôtres l'ont fait; puisque que les Juifs admettoient ce double sens, & qu'ils se servoient communément de cette maniere d'expliquer les Propheties. Il paroît bien que *Grotius* croyoit qu'elles peuvent être pressées, contre les Juifs, puis qu'il l'a fait dans son V. Livre de *la Verité de la Religion Chrétienne*; où il a aussi employé les Propheties directes, dont je viens de parler.

Mr. *Vitringa* n'approuve point la pensée de feu Mr. de *Limborch*, & d'autres Théologiens, qui croient qu'il suffit d'expliquer, d'une maniere spirituelle, les passages, que les Apôtres ont expliquez, de la sorte; sur quoi il cite la *Bibliothèque Choisie* Tom. XXIII. P. 2. Art. IV. Je n'avois produit, en cet endroit, aucun passage de Mr. de *Limborch*; mais cela n'importe, c'étoit en effet son sentiment, comme on le peut recueillir de la Préface de son Commentaire sur les Actes des Apôtres. Ce Théologien n'avoit d'autre vuë en cela, que d'arrêter la trop grande liberté de proposer des conjectures, tout-à-fait incertaines, & même sans la moindre

dre vrai-semblance ; que l'on débite, en quelques endroits ; comme les vuës du S. Esprit , & comme les plus belles découvertes de ces derniers tems. Mr. de *Limborch* le témoigne ouvertement , dans cette Préface, & il me semble qu'il a raison. Croire qu'on peut expliquer en un sens spirituel un passage, où l'on ne sauroit prouver, ni par les expressions, ni par la suite, ni par aucune autorité, qu'il faille chercher un autre sens, que celui qui se présente de lui-même ; c'est visiblement exposer l'Écriture à des conjectures, sans aucun fondement, que l'imagination de l'Interprete ; comme Mr. *White*, Théologien de Cambrige, l'a bien montré, dans la Préface de son Commentaire sur Esaïe, dont j'avois parlé dans l'endroit cité par Mr. *Vitringa*. Ce dernier en convient même, en quelque sorte, à la fin de la Préface, dont nous parlons, comme on le verra.

J'avois encore dit * qu'il se peut faire que les Apôtres se soient accommodés en quelque façon aux Juifs, & qu'ils aient employé contre eux des raisonnemens, qu'on

S 3 nom-

* Tom. XXIII. p. 433.

nomme *ad hominem*. Cette pensée est fondée sur quelques citations de passages, qui ne peuvent rien prouver par eux-mêmes; quand on a à faire à des gens, qui ne reconnoissent point le sens qu'on leur donne. En de semblables occasions, le respect, que l'on a, avec raison, pour les Apôtres, fait croire qu'ils ne s'appuyent pas sur la Lettre des textes qu'ils citent; mais sur quelque sentiment des Juifs, qui, selon leur maniere allegorique d'expliquer l'Ecriture, leur donnoient de semblables sens. On a cité, pour prouver cela, l'Allegorie, qui se trouve au Chap. IV. de l'Epître aux Galates, & qui ne renferme rien de concluant contre des gens, qui auroient rejeté cette maniere de raisonner. Nous devons, ce me semble, avoir assez bonne opinion des Apôtres; pour croire qu'ils ne donnoient pas, pour des preuves concluantes, ce qui n'en étoit pas. Il vaut mieux avouer qu'ils s'accommodent quelquefois aux Juifs, que de violenter les textes de l'Ecriture, contre toutes les regles de la Grammaire, pour y trouver ce qui n'y est pas. Cela est d'autant plus nécessaire, que les

Chréc.

Chrétiens n'ont pas besoin de ces preuves forcées , & que les Juifs modernes s'en moquent. On ne les convertira jamais , par des explications allegoriques , à moins qu'on ne montre que leurs Anciens Auteurs les ont approuvées ; mais c'est alors raisonner *ad hominem*.

Il ne s'ensuit pas de là qu'on ne puisse prouver, que Jesus-Christ est le Messie, par les Propheties; puis qu'il y en a d'expresses & dont le sens litteral se rapporte directement à Jesus-Christ. *Grotius* les a employées, dans son V. Livre de la *Verité de la R. C.* & *Episcopus* s'est encore plus étendu, sur ce sujet, dans la IV. Section du III. Livre de sa Théologie, où il traite exprès de cette matiere. On la trouvera aussi dans la Théologie de *Mr. de Courcelles* Liv. V. c. 24, 25. & 26. & celle de *Mr. de Limborch* Liv. III. c. 27. & 28. On verra, dans ces Auteurs, de quelle maniere on peut employer les passages, qui pourroient être rapportez à la Lettre à un autre sujet ; mais qui, dans leur sens sublime , regardent Jesus-Christ, du consentement des Interpretes Chrétiens. On doit seulement se garder de multiplier ces passages à l'infini,

& de presser de legeres ressemblances , dans ceux d'entre eux , où l'on trouve des dissemblances trop grandes. Mr. *Vitranga* a d'ailleurs raison , quand il dit qu'en montrant qu'il y a des prédictions , où il est dit de personnes illustres des choses , qui ne leur quadrent pas , mais qui quadrent parfaitement au Messie ; on peut prouver aux Juifs qu'ils doivent entendre ces Propheties de lui. Telles sont les Propheties du Ps. II. du XXII. & du Ch. VII. d'Esaïe , qui sont rapportées , à Jesus-Christ , dans le N. T. On peut , avec justice , les presser contre les Juifs , en faisant voir que les expressions en sont trop fortes ; pour avoir eu leur dernier accomplissement , dans la personne de David , ou d'un enfant né du tems du Prophete Esaïe.

Comme les Juifs reconnoissent le sens litteral & le sens mystique , dans une infinité de passages , ils ne sauroient rien répondre de solide à ces raisonnemens. Souvent même leurs Docteurs ont reconnu que dans les passages , dont les Chrétiens se servent , il est parlé , dans le sens mystique , du Messie ; comme ils le font sur les deux Pseaumes , que je viens

viens de citer. Alors on joint l'argument *ad hominem*, avec le raisonnement tiré de la matiere même ; & tout cela joint ensemble suffit, pour convaincre les Juifs, & nous met en droit, s'ils ne se rendent pas, de les accuser d'aveuglement & d'opiniâtreté. C'est, selon toutes les apparences, le fondement, sur lequel Jesus-Christ & ses Apôtres leur ont fait de semblables reproches. Mr. *Vitringa* a trop de lumieres, pour ne pas voir que *Grotius*, *Episcopius*, & ceux qui suivent leur méthode, sans changer de maximes, ont droit de parler de même des Juifs.

Au reste, on ne peut pas, ce me semble, douter que les Apôtres n'aient eu de grandes condescendances, pour les Juifs. C'est-ce qui paroît, par les Actes des Apôtres, & par plusieurs des Epîtres de S. Paul & en particulier par l'Epître aux Romains. Cette même raison a fait que S. Luc a cité la Version des LXX. en faveur des Juifs Hellenistes, qui en faisoient grand cas, & même que l'Auteur de l'Epître aux Hebreux a raisonné sur les termes de cette Version, même lors
S. 5 qu'ils

qu'ils s'éloignent du texte Hebreu.
 „ Les Ecritures de l'Ancien Testa-
 „ ment, dit feu Mr. *Mill*, Docteur
 en Théologie d'Oxford, dans une
 remarque qu'il a mise à la fin de
 „ cette Epître, n'y sont pas citées,
 „ selon la Verité Hebraïque, comme
 „ on l'appelle, mais par tout selon
 „ la Version des Septante Interpre-
 „ tes ; & même dans les passages,
 „ dans lesquels si l'on mettoit les
 „ expressions Hebraïques, non seu-
 „ lement la force du raisonnement
 „ Apostolique tomberoit, mais où
 „ il n'y auroit aucun lieu à ce rai-
 „ sonnement. Telles sont ces ci-
 „ tations tirées des Pseaumes : *Il*
 „ *fait des vents ses Anges*, Ch. I, 7.
 „ *Tu l'as fait un peu moindre, que*
 „ *les Anges*, Ch. II, 7. *Tu n'as point*
 „ *voulu de victime, ni d'offrande,*
 „ *mais tu m'as formé un corps*, Ch.
 „ X, 5. Si vous mettez-là les mots,
 „ qui sont dans l'Hebreu, vous ô-
 „ terez la force & vous couperez
 „ tous les nerfs du raisonnement
 „ de S. Paul.

Mr. *Mill* se trompe néanmoins,
 à l'égard du premier exemple; il vou-
 loit apparemment citer ces paroles
 du Ps. XCVII, 4. qui sont rappor-
 tées,

tées, dans le verset précédent : *que tous les Anges de Dieu l'adorent* ; au lieu qu'il y a dans l'Hebreu : *que tous ceux qui servent les statues, & qui se glorifient dans les idoles soient confondus. Adorez-le, vous tous les Dieux* ; où le Psalmiste, par une apostrophe Poétique adressée aux faux Dieux, marque que ceux que les Payens adoroient, s'ils étoient quelque chose, devoient eux-mêmes adorer le Dieu d'Israël. Dans la seconde citation, qui est du Ps. VIII, 9. il y a dans l'Hebreu : *tu l'as fait un peu moindre, que Dieu* ; où il s'agit, à la Lettre, de l'homme. La troisième, qui est du Ps. XI, 7. est encore plus éloignée de l'Hebreu, où celui, qui parle, ne dit point que *Dieu lui a fait un corps*, mais : *tu m'as percé les oreilles*.

„ Pour ce que l'Apôtre, conti-
 „ nue Mr. Mill, prouve par le mot
 „ *μαθήνα*, dont les LXX. Inter-
 „ pretes se servent dans Jeremie &
 „ dans l'Exode, qu'il a cité ; que
 „ la mort du Testateur a dû inter-
 „ venir, parce qu'autrement le
 „ Testament ne seroit pas valide ;
 „ cette preuve n'a aucun lieu dans
 „ l'Hebreu de Jeremie & de l'Exode.

„ *Berith* ne signifie pas un Testa-
 „ ment , mais seulement une *Al-*
 „ *liance* en général , ou un *Accord*.

Il paroît donc par-là que , dans ces citations , l'Auteur de cette E-pître s'accommode à ceux , qui regardoient la Version des Septante , comme une Version exacte , quoi qu'elle ne le fût pas ; car je ne crois pas que personne s'avise de dire que l'Auteur Sacré fût dans la même erreur , & encore moins qu'il croyoit que ces passages signifiaient la même chose ; soit qu'on les explicât , selon l'Hebreu , ou selon la Version Greque. Mais il est vrai que cette Version ne contient aucune doctrine , préjudiciable au salut ; & c'est pour cela que les Apôtres s'en sont souvent servis.

C'étoit en eux une conduite prudente & charitable , à cause de la prévention des Juifs Hellenistes ; mais qu'il n'est pas besoin d'imiter aujourd'hui , que personne n'estime si fort la Version des LXX. De même la manière de citer l'Ecriture Hebraïque , selon l'usage des Juifs , en l'explicant en un sens allegorique , ou spirituel ; quoi qu'on ne pût pas prouver , à la rigueur , que ce

ce sens est caché , sous la Lettre, à ceux qui le nieroient, pourroit bien être quelquefois une pure condescendance pour l'usage de ce tems-là, & qui a duré long-tems depuis, parmi les Juifs; comme on le peut voir, par le livre de Mr. *Surenhyse*, dont nous avons donné l'extrait au Tome XXV. P. 2. Art. V. Cette pensée est fondée, comme je l'ai dit, premierement sur le respect, qu'on doit avoir pour les Apôtres, qui ne permet pas qu'on croie qu'ils ont voulu donner pour preuves démonstratives ce qui n'en étoit pas; & secondement, sur la consideration des textes, qui, par eux-mêmes, ne renferment pas la signification mystique qu'ils leur donnent: comme, par exemple, le passage d'Osée XI. 1. *Quand Israël étoit enfant, je l'ai aimé, & j'ai rappelé mon fils d'Egypte*, dont les dernières paroles sont appliquées à Jesus-Christ, par S. Matthieu Ch. II, 15. Il y a divers autres passages semblables.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur cette matiere. Ce que je viens d'en dire n'est que par forme d'éclaircissement, que j'ai cru devoir donner; parce qu'on ne prenoit pas bien ma

pensée, & qu'on étoit peut-être disposé à en tirer des conséquences bien éloignées de mes sentimens. En voilà assez, pour me taire désormais là-dessus ; quand même on écriroit, contre ce que j'ai dit. Je ne veux point disputer contre ceux, qui sont en d'autres sentimens. Je crois qu'ils y sont, par de bons principes, & ils me doivent rendre la même justice, & faire un semblable jugement de moi.

Mr. *Vitringa* donne enfin son jugement sur la méthode de *Cocceius*, après l'avoir comblé de nouveau de louanges. Il ne peut approuver le saut, qu'il fait des tems, auxquels les Prophetes ont été envoyez du Ciel, aux tems les plus éloignez ; en y trouvant ce qui est arrivé, dans ces derniers siècles. Notre Auteur a raison de juger que l'applaudissement, que l'on a donné, en certains lieux, à ces explications, est la pensée où l'on se trouve, que les choses anciennes ne sont pas si importantes que les modernes ; parce que l'on ne s'intéresse, que dans les dernières. Il juge que, selon la méthode de *Cocceius*, on donne, sans aucune raison pressante, des sens paradoxes & arbitraires aux Prophé-

pheties : qu'on tord & qu'on violence les Histoires, pour les y accommoder. Il est persuadé que ceux, qui auront examiné ces explications, sans passion, tomberont d'accord de ce qu'il dit, & c'est aussi le sentiment de la plupart des Protestans. Il établit deux Régles pour se conduire, dans l'explication des Propheties. La premiere est qu'il ne faut pas s'éloigner, sans nécessité, du sens propre & qui se présente le premier à l'esprit ; à moins que les Prophetes ne parlent des sujets dont il s'agit, d'une maniere, qui ne leur peut convenir, en ce sens-là ; car alors il faut chercher quelque autre sujet *analogue*. La seconde est qu'on doit chercher, dans les plus prochains evenemens, l'accomplissement des Propheties, plutôt que dans des evenemens éloignés ; & que si l'on trouve qu'elles ont été pleinement accomplies, dans les prochains, on n'a que faire d'aller plus loin ; mais que, si l'accomplissement se trouve imparfait, il faut en chercher un plus parfait, dans la suite du tems, sans néanmoins négliger le premier.

Il me semble que *Grotius* auroit pu souscrire à ces Régles, considérées

rées en général ; & qu'il les a même gardées, dans l'explication des Propheties, où il a trouvé un double sens. Il ne laisse pas d'y avoir beaucoup de difficulté, dans l'usage de ces Régles : de même qu'en celui des Régles de toutes les Sciences, qui ne roulent pas sur des idées & des démonstrations mathématiques. L'Histoire des tems, qui ont suivi immédiatement les Propheties, & même de plusieurs siècles, qui ont coulé de suite depuis ces tems-là, ne nous est pas toujours assez connue ; pour savoir s'il n'est rien arrivé, en ces siècles-là, qui ait pu être un accomplissement complet de ces Propheties. L'Auteur fait mention de cette difficulté, à la fin de sa Préface. D'ailleurs les termes des Prophetes, pleins d'Hyperboles & d'autres figures, ne sont pas toujours faciles à entendre ; en sorte que l'on puisse distinguer exactement le sens simple, du figuré, & deviner par-là ce qui peut être accompli, & ce qui ne l'est pas, dans les événemens suivans.

Je ne dis pas ceci, pour détourner de l'étude des Propheties, qui, quoi que difficiles, doivent être, com-

comme le reste de l'Ecriture, l'objet de l'étude des Théologiens; mais pour faire comprendre, en passant, qu'il faut marcher ici bride en main, & avec beaucoup de précaution; sans rien avancer positivement, que ce dont on est bien assuré; & sans condamner ceux qui, dans des matieres la plupart assez problematiques, sont dans des sentimens differens de ceux, où l'on se trouve.

Selon le sentiment de nôtre Auteur, si les Propheties, considérées dans toutes leurs circonstances, demandent & souffrent par conséquent un sens litteral, & sont en même tems susceptibles d'un sens mystique; il faut appuyer le second, par le premier. Je croi que *Grotius* ne demanderoit pas qu'on lui accordât beaucoup davantage. Au reste Mr. *Vitringa* aime, comme il dit, les choses spirituelles, & les recherche, comme plus relevées & plus excellentes; pourvû que le tour & la lumiere de la Prophetie les favorisent, & que la prudence conduise les comparaisons & la maniere de les traiter & les retienne dans leurs bornes.

C'est ce qu'il s'est proposé de
faire,

faire , & qu'il auroit executé avec plus d'étendue ; si l'Histoire des Juifs étoit plus complete & si celle des peuples voisins n'étoit pas très-imparfaite & très-obscur. Il a fallu se contenter des fragmens qu'on en a pu ramasser de l'Antiquité , & en faire le meilleur usage , qu'il a été possible. On verra , par tout son Commentaire , qu'il n'a rien oublié , pour découvrir ces deux sens , & l'on trouvera de quoi profiter , dans les endroits même , où l'on ne fera pas de son sentiment.

On peut assez facilement comprendre quelle est sa méthode , par ce qu'on vient de dire , & il ne sera pas nécessaire qu'on s'y arrête davantage. On y verra une explication exacte des mots , selon l'usage de la Langue Hebraïque , les sentimens des Savans , touchant le sens littéral , ou mystique , examinez par l'Auteur ; qui les réfute , ou les approuve , selon qu'il juge qu'ils s'éloignent , ou s'approchent de la Vérité ; & le sien propre , appuyé des meilleures raisons , qui se soient présentées à son esprit. Ainsi de quelque goût qu'on soit , sur l'interprétation des Prophetes , on trouvera la lecture de

de ce Commentaire utile & avantageuse; & l'on achetera ce Volume & le suivant, quand il paroîtra, sans craindre de mal employer son argent.

Les Lecteurs trouveront à la tête de celui-ci des Prolegomenes, où il est traité au long de la personne d'Esaïe, du sujet de ses Propheties, de son style, du tems auquel il les a écrites, de son Autorité, & de l'ordre où elles sont placées, parmi les Livres Canoniques de l'Ancien Testament. On y verra les pensées aussi peu judicieuses, que peu religieuses, de *Spinosa*, sur ce Prophe-te, solidement réfutées. A la fin, il y a une Analyse, tant de la partie Prophetique, que de l'Historique d'Esaïe.

Quand on verra le second Tome, on pourra montrer, par quelque exemple particulier, de quelle maniere l'Auteur a observé les Régles, qu'il s'est proposées. On n'a pas assez d'espace ici, pour s'étendre là-dessus.

AR-

ARTICLE IV.

PLANTHEOLOGIQUE *du*
PYTHAGORISME, & *des*
autres sectes savantes de la Grece ;
pour servir d'éclaircissement aux
Ouvrages Polemiques des Peres,
contre les Payens ; avec la traduc-
tion de la Thérapentique de THEO-
DORET, où l'on voit l'Abregé
de ces fameuses controverses. Par
le R. P. MICHEL MOUR-
GUES *de la Compagnie de Je-*
sus, Professeur Royal en l'Univer-
sité de Toulouse. A Toulouse
MDCXCII. in 8. en deux Vo-
 lumes, dont le premier a 580. pa-
 ges, & le second 728. avec les
 Préfaces & les Index. *Se trouve*
à Amsterdam chez Bernard &
Henri Schelte.

CET Ouvrage du P. *Mourgues*,
 Professeur des Mathematiques
 dans l'Université de Toulouse, mort
 depuis peu, mérite plus d'attention,
 que bien des gens ne s'imagineront
 peutêtre, par la Lecture de ce titre.
 On y peut apprendre les dogmes
 Théologiques les plus abstrus des
 an-

anciens Pythagoriciens, & Platoniciens, & en même tems toute la Théologie Payenne, considérée dans ses principes généraux. L'Auteur, qui avoit un esprit Géométrique, a rangé sa matiere en bon ordre & l'a exprimée, avec beaucoup de netteté & de politesse. S'il fabrique quelquefois des mots, on voit que la nécessité de l'expression l'y conduit; & l'on n'en est pas fort choqué, dans une matiere de cette nature.

Si l'on demande à quoi sert la connoissance du Pythagorisme & du Platonisme, aussi bien que de la Religion Payenne, que l'on apprend assez dans les Ecoles; l'Auteur répond à l'égard de la Théologie Philosophique, qu'il est absolument nécessaire de la bien entendre, si l'on veut lire les Ecrits des Anciens Peres, qui l'ont réfutée. Quoiqu'en la réfutant, ils l'expliquent en partie, ils ne disent pas toujours tout ce qu'il en faut savoir, pour bien comprendre leurs raisonnemens; parce qu'ils écrivoient pour des gens assez instruits, dans ces matieres. Ainsi il est utile que l'on en ait lû un Système à part, pour s'en former une

une idée plus complete, avant que de les lire. A l'égard de la Théologie Vulgaire, il est bon aussi d'en avoir une idée générale; qu'on ne trouve guère dans les Livres, que l'on lit dans les Ecoles. Tout ce qu'on pourroit souhaiter, c'est que le P. *Mourgues* eût donné un Système plus complet de l'une & de l'autre Théologie; car il manque bien des choses, dans l'une & dans l'autre. Mais pour le faire, avec exactitude; il auroit fallu que cet Ouvrage eût été composé en Latin, & que l'on y eût tout cité, dans les Langues Originales, pour pouvoir bien juger de tout. Mais l'Auteur avoit en vue d'instruire ceux, qui ne savent pas ces Langues.

Il est au reste très-important, pour s'instruire de l'Histoire Ecclesiastique, de lire les Auteurs; qui ont fait, pendant les premiers siècles, l'Apologie de la Religion Chrétienne & qui ont en même tems renversé la Payenne. Ce sont les premiers coups, qui ont été portez au Paganisme, & qui en dégouterent si fort les Payens même, que presque tout l'Empire Romain se trouva Chrétien, dès qu'il le pût être impunément.

L'Au-

L'Auteur a mis, au devant du premier Volume, une *Lettre préliminaire*, comme il la nomme, adressée, ainsi que toutes les autres, à Mr. de la *Loubere* de l'Académie Française; où il fait l'histoire de la naissance de cet Ouvrage. Il avoit d'abord dessein de publier les douze discours de *Théodores*, contre les Payens; où sous le nom de *Thérapeutique*, ou l'art de guérir, ce Pere a entrepris de guérir les Payens de leurs erreurs. Il vouloit y joindre des remarques, pour en faciliter l'intelligence; mais s'étant apperçu qu'elles seroient trop longues, & que le même sujet s'y trouveroit dispersé en divers endroits & par conséquent peu lié; il résolut d'en faire un corps à part, & d'y traiter les matieres avec plus d'exactitude & de méthode. Il conçut là-dessus l'idée de deux plans de l'ancienne doctrine des Payens, dont il trouvoit la matiere entre ses mains; du *Plan Théologique*, qu'il a voulu faire passer le premier, & du *Plan Philosophique*, qu'il avoit presque tout envoyé à Mr. de la *Loubere*, & qu'il travailloit à mettre en état de paroître. On ne fait s'il a eu le tems de

de l'achever ; parce qu'il est venu à mourir , avant que de le pouvoir donner au Public.

Il avoit dessein de réserver *la Thérapéutique* de *Théodore*t , pour la fin ; parce qu'elle auroit été encore plus intelligible , par l'explication de l'ancienne Philosophie , qu'il attaque souvent ; mais il crut ensuite devoir joindre ce *Traité de Théodore*t , comme un second Volume , au Plan Théologique , afin qu'on vît ce que ce Plan y auroit répandu de clarté , & afin que l'obscurité , qui y seroit restée , servît à faire desirer l'autre.

Il traite ensuite , dans cette Lettre , de la beauté , de la force , & de la méthode des Ouvrages des Peres , contre les Payens. Ces Ouvrages roulent sur trois Articles , dont le premier contient l'exposition & la réfutation de la Religion populaire , tant pour le dogme , que pour le culte ; le second l'explication de la Religion Philosophique , qui étoit celle de tous les Savans du Paganisme ; & le troisième les principes de la Religion Chrétienne. Le P. *Mourgues* louë infiniment les premiers défenseurs du Christianisme , qui nous restent , à ces trois égards. Mais il est

est certain qu'à parler en général, ils ont mieux détruit la Religion & la Philosophie Payennes, qu'ils n'ont établi leur propre Religion ; non que cela fût plus difficile, mais apparemment, parce que le Paganisme étant renversé, il n'y avoit point de sentimens, que les Payens pussent embrasser, que ceux des Chrétiens. Le P. *Mourgues* se plaint, à la fin de ce I. Article, de quelques Ecrivains, *au Nord de la France*, qui n'ont pas parlé de ces premiers défenseurs du Christianisme, avec tout le respect, qui leur étoit dû ; comme si c'étoit faire tort à la Religion. Si quelcun les a repris justement, il n'a pu faire par-là aucun mal à la Religion, qui n'est point responsable des foiblesses de ceux qui l'ont professée, en quelque tems qu'ils aient vécu, & qui est au-dessus de tous reproches ; & s'il l'a fait injustement, il n'a pu nuire à la réputation de ces Auteurs, assez établie d'ailleurs. Il ne la faut jamais confondre, avec l'honneur de la Religion, qui demeure toujours dans son entier ; quand même on ne l'auroit pas toujours aussi bien défendue, qu'on l'a fait, en ces derniers tems.

Tome XXVII. P. 2. T Dans

Dans le II. Article, il nous donne son jugement sur les Ouvrages, qui nous restent touchant la Théologie des Philosophes Payens, & qui sont les Ouvrages mêmes qu'ils nous ont laissez, ou ce qu'en ont dit des Auteurs postérieurs, qui avoient lû plusieurs de leurs Livres, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Tels sont, parmi les Grecs ; *Platon*, *Aristote*, les fragmens qui nous restent des anciens Pythagoriciens, *Philon Juif*, *Plutarque*, *Plotin*, *Porphyre*, *Jamblique*, *Hieroclès* & *Proclus*. Mais ces cinq derniers, qui ont vécu du tems des Chrétiens, depuis le troisiéme siècle, ont mêlé à l'ancienne Philosophie beaucoup d'idées, qui leur sont particulieres ; & ont tâché de concilier les plus outrées superstitions, avec les sentimens des anciens Philosophes ; de sorte qu'on ne peut pas s'y fier, comme à de fideles interpretes de l'ancienne Théologie Philosophique.

Le P. *Mourgues* leur joint l'abregé d'*Alcinoüs* de la doctrine de *Platon* ; *Salluste* des Dieux & du Monde, & quelques Commentateurs de *Platon* & d'*Aristote*, comme *Alexandre d'Aphrodisée* & *Proclus* de Lycie.

On

On tire aussi beaucoup de lumieres des Ecrits de *Cicéron*, de *Senèque*, d'*Apulée*, de *Macrobe* & de ceux des Poëtes mêmes, qui ont souvent parlé, comme les Philosophes. * Tout ce qu'il y a de fâcheux, dans ces Auteurs; c'est qu'aucun d'eux, tant parmi les Grecs, que parmi les Latins, n'a fait un Systeme méthodique de la Théologie Philosophique; en montrant, par des passages des Anciens, ce qu'ils ont cru précisément, ni ce qu'ils croyoient eux mêmes. L'esprit Systematique & Critique, s'il faut parler ainsi, n'étoit pas encore connu, en ce tems-là. On mêloit tout, & l'on n'avoit pas soin de bien prouver, par l'Antiquité, sans mélanges de sentimens plus modernes, quelles avoient été les opinions des Anciens.

Nôtre Auteur a aussi tiré beaucoup de choses des Ecrits des anciens Chrétiens, qui les ont réfutez; comme de *S. Justin*, de *S. Clement Alexandrin*, d'*Origene* & d'*Eusebe*, parmi les Grecs; d'*Arnobé*, de *Lactance* & de *S. Augustin*, qui avoit fort étudié la Philosophie Pythagori-

T 2

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

ricienne & Platonicienne de son tems, parmi les Latins. Nôtre Auteur croit que le Pythagorisme est la Théologie & la Philosophie primitive, qui fait le fonds de la doctrine des autres sectes; qui ne sont, à l'égard de celle-là, que comme diverses Hérésies, à l'égard d'une Religion; ou comme diverses dialectes, par rapport à une Langue originelle. * Il est vrai que *Platon* avoit mêlé à la Philosophie de Socrate, plusieurs dogmes Pythagoriciens; car je ne crois point que Socrate lui-même fût dans des sentimens, dont l'incertitude, ou l'absurdité est palpable. Sa méthode étoit éloignée de toutes sortes de paradoxes & de sentimens peu probables; outre qu'il s'attachoit plus à la Morale, qu'à la Métaphysique. Les Peripateticiens non plus, ni les Stoïciens n'étoient nullement infectez du Pythagorisme.

I. POUR venir aux onze Lettres, qui composent ce Volume, la première fait voir que les Savans du Paganisme ne reconnoissoient qu'un seul Dieu Suprême; quoi qu'ils ne fussent pas du même sentiment, touchant sa nature. C'est
ce

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

ce que l'Auteur prouve, par divers passages des Philosophes & des Poëtes mêmes & ce qui a été l'opinion des anciens Peres, touchant les Payens, quand ils ont parlé de leurs veritables sentimens. Il est vrai que s'ils ont été Monotheïstes, pour les gens d'esprit, ils ont été Polytheïstes pour le peuple superstitieux, dont ils avoient peur ; politique néanmoins, qui ne leur réussit pas toujours bien, comme l'exemple de Socrate le fait voir.

* Le plus ancien Poëte, que l'on cite, c'est *Orphée* ; que l'on suppose avoir vécu avant le siege de Troie, & avoir été d'abord extrêmement entêté de l'Idolatrie ; mais en être revenu, après son retour d'Égypte, dont les Sages lui firent comprendre qu'il n'y a qu'un Dieu. On en produit un fragment, où il parle de la Divinité en Juif, ou en Chrétien, & que l'on trouve dans *Justin Martyr*, dans *Clement d'Alexandrie*, dans *Eusebe* & ailleurs. Il y a quelques remarques à faire là-dessus. I. De fort habiles gens ont soutenu qu'*Orphée* n'avoit jamais été Poëte, ou que le Poëte *Orphée* n'avoit jamais existé.

T 3

C'est

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

C'est ce que *Ciceron* assure d'*Aristote*, dans le 1. Livre de la Nature des Dieux, Ch. 38. *Orpheum Poëtam*, dit-il, *docet Aristoteles numquam fuisse, & hoc Orphicum carmen Pythagorei ferunt cujusdam fuisse Cercopis*. Un autre Auteur Grec a dit que les Thraces assuroient que l'*Orphée de Thrace*, qui est celui, dont il s'agit, n'avoit pas été un homme sage, ou savant; comme *Elien* le témoigne, dans ses Diverses Histoires Liv. III. c. 6. *Aristote*, ni les Thraces n'auroient pas osé parler de la sorte, s'il y eût eu quantité d'Ouvrages Poétiques & Théologiques, reconnus comme de véritables productions d'*Orphée*. Aussi convient-on qu'on lui avoit supposé bien des pieces, qui n'étoient nullement de lui; surquoi l'on pourra consulter la Bibliothèque Greque de Mr. *Fabricius* Liv. I. c. 18, & 19. En effet, ce que l'on racontoit, parmi les Grecs, de ce qui s'étoit passé avant la prise de Troie, ou du tems d'Hercule, est fort sujet à caution. C'étoit encore le tems fabuleux, où l'on a pû facilement feindre un Poëte, qui n'a jamais été. Il a été aussi très-facile de forger des pieces, & de

de mettre au devant le nom d'*Orphée* ; parce que personne ne pouvoit l'avoir ce qu'il avoit fait , supposé qu'il y en eût eu un, & qu'il eût fait quelque chose. II. Si l'on examine, avec soin, ce qui nous reste sous le nom d'*Orphée* ; on trouvera que bien loin d'avoir l'air original & singulier d'une si profonde Antiquité, il s'en faut beaucoup que l'on y voye l'air d'Antiquité , qui se fait remarquer dans *Homere* & dans *Hesiode*. Je m'en rapporte à ceux qui ont lû ce qui en est parvenu jusqu'à nous. III. Un de ceux que l'on a regardé, comme les Auteurs d'une partie de ses Oeuvres, a été *Onomacrite*, qui a vécu sous les Pisistratides, près de cent ans avant *Platon* ; c'est-à-dire, sous Xerxès, Roi de Perse. Le P. Mourgues * dit que quoi que sous le gouvernement des Pisistrates (c'est une faute d'Imprimeur, pour Pisistratides) *Onomacrite* ait fait REPAROITRE les Poësies d'*Orphée*, comme S. Clement & Tatien le reconnoissent ; on étoit néanmoins persuadé, que soit qu'il les eût seulement ramassées en un corps, ou mises en un autre ordre, & au langage

* Pag. 8.

*à la mode, il n'y avoit fait aucune ar-
 teration dans la doctrine. Ce lan-
 gage à la mode* paroît être une ex-
 pression de nôtre Auteur, dont il se
 sert, en passant, pour prévenir les
 Lecteurs; qui ne peuvent guère lire
 avec attention ce qui reste d'*Orphée*,
 sans voir qu'il n'a pas un style d'un
 tems aussi éloigné, que celui d'Her-
 cule. Mais je ne vois pas que les
 Anciens en aient parlé. Ils n'ont
 pas même dit qu'*Onomacrite* fût le
 seul, qui eût publié les OEuvres
 attribuées à *Orphée*, comme on le
 verra; & il y a grande apparence
 qu'il y en avoit plusieurs, qui a-
 voient été composées depuis. Outre
 cela, ils n'ont pas dit qu'il eût fait
reparoître les OEuvres d'*Orphée*,
 mais qu'il les avoit *composées*, au
 moins en partie. *Tatien*, dans son
 Discours aux Grecs, que nôtre Au-
 teur cite, dit formellement c. 63.
 p. 138. de l'Ed. d'Oxford, qu'*Or-
 phée a vécu du tems d'Hercule*, &
 de peur, comme il semble, qu'on ne
 lui objectât que ses Ouvrages ne pa-
 roissent pas être d'une si profonde
 antiquité, il ajoute immédiatement
 après : *d'ailleurs on dit que ce qu'on
 lui attribue a été composé par Ono-*
ma-

macrite, Athenien, qui a vécu sous l'empire des Pisistratides, environ la cinquantième Olympiade : ὑπὸ τῷ Οἰνομακρίτῃ τῷ Ἀθηναίῳ συντάχθαι. Clement a peut-être eu ce passage devant les yeux, lors qu'il a dit, dans sa I. Tapissérie p. 332. On trouve qu'Onomacrite, Athenien, de qui l'on dit que sont les Poèmes attribués à Orphée (ὅτι τὰ ἐς Οἰρθεῖα φερόμενα ποιήματα λέγεται εἶναι) a vécu sous l'empire des Pisistratides, environ la cinquantième Olympiade. Il ajoute que l'on disoit aussi que la Coupe (κρατῆρα & non κρατήτα, comme il y a dans les Editions) d'Orphée est de Zopyre d'Heraclée, sa descente aux Enfers de Prodique de Samos. Ion de Chios dans ses Trigrammes (c'est comme il faut lire, & non Trigrammes,) assure aussi que Pythagore a attribué de certaines choses à Orphée. Epigene, dans son traité de la Poésie d'Orphée, dit que la Descente aux Enfers & le Discours, (ou le Livre) Sacré, sont de Cercops Pythagoricien, & que les Vaisles & les Livres de Physique sont de Brontin. IV. On peut voir par-là que les Pettes, au moins Clement Alexandrin,

savoient bien que l'on avoit attribué plusieurs choses à *Orphée*, qui n'en étoient point, & l'on a sujet de douter qu'ils crussent bien assurément que le passage de l'unité de Dieu fût de lui. Ils ont pu le citer, contre ceux qui pouvoient croire qu'il en étoit effectivement; par un raisonnement, dont les Philosophes même se servent, faute de plus propres à persuader ceux, à qui ils ont à faire, & dont ils disent : *valeat quantum poterit valere*. Au moins ils ont dû naturellement s'attendre, que, parmi les habiles Payens, il y auroit des gens, qui répondroient qu'il n'étoit pas plus assuré que cette citation étoit véritablement d'*Orphée*; qu'il ne l'étoit que plusieurs autres Ouvrages, que l'on regardoit comme supposez, étoient de ce prétendu Théologien. Il me semble donc qu'il vaut mieux donner ce tour à la citation d'*Orphée*, que d'entreprendre de lui donner plus de poids, qu'elle n'en peut avoir d'elle-même; ce qui est impossible, en matière de preuves. V. Le P. Mourguès nous dit, à la vérité, qu'une conviction, que cette piece d'*Orphée* n'est pas supposée, c'est qu'on en voit les

les plus beaux morceaux dans Platon & dans toute sa posterité Philosophique. Il auroit été à souhaiter que notre Auteur eût rapporté ces beaux morceaux pris d'Orphée ; car quoi que Platon le nomme plus d'une fois , & cite quelques endroits de ses Hymnes , qu'on croyoit néanmoins être d'Onomacrite , on ne voit point qu'il copie l'endroit , dont il s'agit ; outre qu'il seroit bien difficile de montrer que tout ce qu'on attribue à Orphée est antérieur à Platon. Mais , ajoute le P. Mourgues, ce qui sera encore plus fort , sur l'esprit de quiconque connoit la noble candeur & la bonté suffisante des Pères, c'est qu'ils se sont prévalus de cette Pièce (où Orphée reconnoit l'unité de Dieu) contre leurs Adversaires. C'est tout le contraire , puis que ceux qui ont lu S. Justin, Martyr, & S. Clement d'Alexandrie savent qu'ils employent des fables & des Livres supposés , sans les examiner de trop près. La fable des LXX. Interpretes, celle de la statue dressée dans Rome à Simon le Magicien , & la corruption des Livres Sacrez par les Juifs , que Justin emploie , dans ses Ecris , mon-

trent bien qu'il ne faut pas recevoir aveuglément ce qu'il dit. La confiance, avec laquelle il en a parlé, n'a pas persuadé aux habiles gens que ce qu'il dit fût véritable. *Clement* Alexandrin a cité plusieurs Livres Apocryphes, auxquels personne n'ajoute foi, & dans la citation d'*Orphée*, dont il s'agit, il dit que ce Poëte a paraphrasé *Esaie*, & *Hosée* qu'il nomme, au lieu d'*Amos*, comme le P. *Viger* l'a remarqué, dans la V. Tapissierie p. 607. & 609. Il dit encore plus, puis qu'après avoir cité un passage d'*Orphée*, il ajoute qu'il a été pris visiblement de deux passages qu'il rapporte, dont l'un se trouve *Esa.* X, 14. & l'autre *Jerem.* X, 12. Il est difficile de comprendre comment S. *Clement* a pu dire qu'*Orphée* avoit paraphrasé, ou pillé ces trois Prophetes, s'il a cru que ce Poëme étoit de lui; puis qu'il ne pouvoit pas ignorer qu'ils avoient vécu plusieurs siècles, après *Orphée*; qui, selon lui, comme on l'a vu, avoit été du tems d'*Hercule*, ou sous les Juges d'*Israël*. Que si S. *Clement* a cru que ce Poëme étoit non de celui, dont il portoit le nom, mais d'*Oïnomacrite*, ou de quel-

que

que autre de ceux, qui avoient supposé des Ouvrages à *Orphée* ; il a pu dire qu'ils ont paraphrasé, ou pillé les *Prophètes*, parce qu'ils ont vécu après eux. En ce cas, il citeroit *Orphée*, plutôt selon l'opinion du Commun, que selon la sienne; mais il paroît le citer sérieusement, dans son *Avertissement aux Gensils*, p. 48. à moins qu'on ne veuille encore que ce soit un argument *ad hominem*, ou accommodé à l'opinion vulgaire des Grecs. Si cela étoit, tout le raisonnement du P. *Mourgues*, tomberoit de soi-même; puis qu'il est fondé, sur la pensée que l'*Orphée* de Thrace, contemporain d'*Hercule*, est l'Auteur de ces vers. VI. Le premier des Chrétiens, que l'on sâche, qui ait cité ce passage, c'est *Justin Martyr*, qui semble l'avoir produit sérieusement, dans son *Exhortation aux Grecs* & dans son livre de la *Monarchie*. Il dit, dans ce dernier livre, qu'il est tiré d'un Ouvrage d'*Orphée*, intitulé *διαθήκαι*, ou le *Testament*, dans lequel ce Poëte Théologien se dédit, comme il croit, de ce qu'il avoit enseigné de la pluralité des Dieux. S. *Clement* *Alexandrin* le cite, dans son *Exhortation*,

comme tiré du *Discours* ou du *Livre Sacré* d'*Orphée*. *Aristobule*, Peripatéticien Juif, que l'on suppose avoir été précepteur de *Ptolomée Philométor*, produit aussi tout au long ce même passage, dans *Eusebe*, Prépar. Evangelique Liv. XIII. c. 12. comme tiré du *Discours Sacré*. A moins que le Poète de Thrace n'eût dit la même chose, en deux Livres, cette variété peut faire douter de l'exactitude de la citation. VII. Il se pourroit bien faire que ce prétendu *Aristobule*, ou quelque autre Juif d'Alexandrie, fût l'Auteur des vers qu'il cite comme d'*Orphée*, & que cette fraude pieuse eût été faite peu de tems avant, ou après *Jésus-Christ*, comme d'habiles gens l'ont soupçonné. Comme il étoit très-facile de produire des Livres supposés, il s'en est fait alors un grand nombre, par les Juifs & par les Chrétiens mêmes; dans la vue de soutenir leurs sentimens, par cette espèce de tromperie; dont ils faisoient d'autant moins de scrupule, qu'ils croyoient sauver les Payens par-là. Aussi feu Mr. *Hady*, Docteur en Théologie d'Oxford, a produit de fortes raisons de croire que ce livre d'*Aristobule*

bule a été supposé, dans son Ouvrage, contre l'histoire des LXX. Intt. Liv. I. c. 9. & le fameux Mr. *Cudworth*, Docteur en Théologie de Cambrige, a cru que cet endroit étoit forgé, comme il le témoigne dans son *Système Intellectuel* Ch. IV. p. 302. C'est ce qui fait que, pour prouver qu'*Orphée* & ses sectateurs reconnoissoient l'unité d'un Dieu Suprême, il n'a point voulu employer ce passage, mais seulement des vers tirez d'Auteurs Payens. Si le P. *Mourgues* avoit eu l'Ouvrage de ce savant homme, il lui auroit bien épargné de la peine ; car Mr. *Cudworth* a prouvé beaucoup plus au long & plus exactement que lui, que les Sages Payens ne reconnoissoient qu'un Dieu Suprême, quoi qu'ils en admissent plusieurs subalternes. Mais si l'on aime mieux un Auteur Catholique, on n'a qu'à lire ce que le savant Mr. *Huet* en a dit, dans sa *Demonst. Evangelique*, Proposition IV. c. VIII, 19. pour voir les raisons qu'on a de rejeter le passage d'*Orphée*, & de le croire supposé. Pour revenir à notre Auteur, il soupçonne lui-même * que

* Pag. 41

*le Peripateticien , qui étoit Juif, n'ait inféré trois , ou quatre vers (parmi ceux d'Orphée) dans lesquels il désigne les deux tables de la Loi & Moïse, comme le seul Mortel, à qui il a été donné de voir Dieu face à face. Si cela peut être supposé , tout le reste devient par-là très-suspect: comme il l'est d'ailleurs, avec beaucoup de raison. Si le passage n'étoit pas trop long, on le mettroit ici en prose. Le P. Mourgues l'a traduit en vers François , comme les autres citations des Poëtes. On voit par-là qu'à propos de cette citation , il n'étoit pas bon de parler de la *hante suffisance* des Peres, qui s'en sont servis. En cette occasion & en d'autres semblables, il les faut excuser, & non les louer.*

II. D A N S la seconde Lettre, il traite des six distinctions, que les Doctes du Paganisme établissoient, entre le Dieu Suprême & les Dieux inférieurs. La 1. étoit qu'il est l'Ouvrier, & qu'ils font son Ouvrage: la 2. qu'il est immortel de sa nature & qu'ils ne le sont, que par sa bonté: la 3. qu'il est de toute éternité & qu'ils ont été faits dans le tems: la 4. qu'il est le vrai Etre & qu'ils n'ont qu'un

qu'un faux être : la 5. que ce que l'on conçoit de premier en Dieu est au delà de l'être : & la 6. que sa Providence s'étend à tout, au lieu que les Dieux inférieurs n'ont qu'une certaine administration bornée & dépendante. L'Auteur prouve & explique en détail ces Articles , & sur tout le quatrième & le cinquième : qui avoient besoin d'explication , pour ceux qui ne sont pas versés dans le Platonisme. Les Platoniciens disoient qu'il n'y a que l'Être immuable , qui existe réellement & que l'on ne peut pas dire que les Êtres changeans , comme les Créatures , & sur tout les matérielles , qui changent perpétuellement, aient une existence permanente, dans leur tout. Ils croyoient aussi que le Dieu Suprême est au delà de l'être , ou de l'essence, ἐπέκεινα τῆς οὐσίας, pour dire que ce premier Dieu étoit au-dessus du second ; qu'ils nommoient l'*Intelligence* , & qui renfermoit tous les *Êtres*, avec leurs *Essences*.

A la fin de cette Lettre, il y a un *Article Episodique*, comme l'appelle l'Auteur , où il traite de l'opinion d'*Aristote* , touchant la Providence-

vidence *surlunaire*; car ce Philosophe prétendoit que la Providence de Dieu ne s'étendoit pas au-dessous de la Lune. Le P. *Mourgues* croit qu'il est tombé dans cette erreur, parce qu'il a outré deux veritez certaines; celle de la Simplicité de Dieu & celle de son Immutabilité; comme si Dieu ne pouvoit être ni simple, ni immuable, s'il se mêloit de la diversité des événemens! J'ai été surpris que l'Auteur à la p. 82. & ailleurs ait traduit *Ocellus Lucanus*, *Ocellus Luquois*, au lieu de mettre *de Lucanie*. On appelloit les habitans de la ville de *Luques Lucenses*, & non *Lucani*.

III. LA troisième Lettre roule sur les Athées du Paganisme, & montre qu'on accusoit légèrement d'Athéisme ceux, qui se moquoient des opinions Vulgaires touchant les Dieux, quoi qu'ils reconnussent une Divinité Suprême. Les plus grands Athées, qu'il y ait eu, selon lui, sont ceux qui nioient la Providence, comme *Epicure* & *Aristote*; & en effet, s'il n'y avoit point de Providence, ce seroit, à notre égard, comme s'il n'y avoit point de Dieu. Mr. *Cudworth*, qui avoit étudié
cette

cette matière, avec bien plus d'application, fournira, à ceux qui voudront s'en instruire, une Histoire bien plus exacte du Systême des Athées du Paganisme, dans le II. & le III. Chapitre de son *Systême Intellectuel de l'Univers*, dont on a donné un extrait au T. II. de cette B. C.

IV. & V. La quatrième & la cinquième Lettre regardent la *Trinité Platonienne*, comme il parle. L'Auteur montre dans la première 1. que *Plotin* a mis dans la Divinité Suprême trois *Hypostases Archiques*, ou qui sont les Principes, ou les Causes de tous les autres Etres: 2. il donne une bonne Analyse du Livre de *Plotin*, des trois *Hypostases Archiques*; par où il paroît que ce Philosophe, quoi qu'il dise, reconnoissoit trois Etres distincts, dont le premier avoit engendré le second, & le second le troisième & qu'il y avoit en eux des degrez de perfection, qui les distinguoient. L'Etre, le Bon ou l'Unité étoit, selon ses principes, le plus parfait; l'Intelligence, après lui; & l'Ame, ou l'Ame du Monde, après l'Intelligence. *Plotin* s'embarrasse & se contredit étrangement, pour n'en paroître faire

faire qu'un Dieu , sous prétexte qu'il n'y avoit aucun Être entre eux, qui les séparât l'un de l'autre ; quoi qu'il leur donne de differents attributs. C'est ce qui arrive toujours, quand on veut expliquer une chose, dont on n'a que peu ou point d'idée. Si l'Auteur avoit traité de cette manière en Latin , sa Dissertation auroit été plus exacte & plus complete, & il y auroit pu mettre les termes dont *Plotin* se sert ; qu'il est important d'examiner, avec soin, pour bien entendre ce qu'il veut dire. D'ailleurs cela sert beaucoup à entendre le langage des Chrétiens , qui , quoi qu'on en dise , ont emprunté plusieurs mots de cette Philosophie ; dès qu'ils ont commencé à disputer, sur la Trinité. Comme ils en ont voulu plus savoir , qu'il n'y en a dans l'Ecriture Sainte, ils ont été obligez d'employer des termes qui n'y sont point , & de les prendre des Philosophes ; qui en voulant aussi plus savoir, que *Platon*, leur Maître, avoient été obligez de joindre à sa doctrine bien des subtilitez de Métaphysique, qui ne s'y trouvent point , & d'inventer de nouveaux mots, pour les expliquer. Il

au-

Il auroit été bon de comparer les expressions des anciens Chrétiens, dès le troisième siècle, avec celles de *Plotin*. 3. Notre Auteur montre que *S. Cyrille* a eu raison d'accuser les Platoniciens de faire trois Dieux négatifs; & en effet en reconnoissant trois *Hypostases*, ils reconnoissoient trois Essences, ou trois *Substances*. C'est de-là apparemment que vint l'Arianisme. Ce mot fut cause de bien des disputes, dans la suite du tems. Aujourd'hui il signifie proprement *la personnalité*, ou une manière d'être d'une Substance, dans laquelle on conçoit trois de ces manières d'être. Le P. *Mourgues* le dit, mais obscurément, à la manière des Scholastiques. Il auroit pu ajouter que, dans le langage des Anciens Orthodoxes, le mot d'*Hypostase* signifioit la même chose, que parmi les Platoniciens. Il auroit pu apprendre cela du fameux P. *Petau*, qui en a apporté assez d'exemples, dans son *Traité de la Trinité*. Voyez aussi ce qu'on en a dit, dans les *Vies de Clement Alexandrin*, & d'*Ensebe de Cesarée*, au X. Tome de la *Bibl. Universelle*, & dans l'*Art de la Critique* P. 2. Sc&t,

Sect. I. Ch. XIV, & XV. L'Auteur prétend que les Pythagoriciens & les Platoniciens étoient redevables à l'Ancien Testament de leur sentiment sur la Trinité, & il est vrai que la plupart d'entre les Peres ont été en cette opinion. Mais il y a de grandes raisons d'en douter, comme on l'a fait voir dans la VII. Lettre du 3. Tome de *la Critique*. 4. Nôtre Auteur examine ensuite ce Probleme: *Si la sublimité impénétrable d'un point de Religion peut prouver, que c'est Dieu seul, qui l'a imposé à l'homme, & que la Religion, qui croit divers de ces Articles, est divine.* Il répond affirmativement, & croit que l'on peut reconnoître, par la sublimité du dogme des trois Hypostases, qu'il étoit venu de révélation divine. Il y auroit bien des choses à dire là-dessus, & sur tout il faudroit mettre une condition à ce problème; savoir, qu'il se faut bien garder de prendre l'absurdité d'un dogme, pour une sublimité impénétrable; telle qu'est celle que l'on voit, selon les Protestans, dans la *Transsubstantiation*. Cela feroit passer toutes sortes d'absurditez.

Dans

Dans la cinquième Lettre, on explique, plus en détail, la doctrine des Platoniciens, touchant les trois *Hypostases Archiques*, & l'on y rapporte d'autres passages des Philosophes, sur cette matiere. L'Auteur finit sa Lettre, par diverses considerations; soit pour inspirer de la moderation aux Critiques, soit pour exciter l'attention des Traducteurs; qui travaillent ou sur les Ouvrages Polémiques des Peres, ou sur les Philosophes, que les Peres ont attaquez.

VI. & VII. L E s deux Lettres suivantes concernent les Dieux Philosophiques, que l'Auteur réduit à deux classes. La premiere contient les Dieux visibles, qui sont le Monde & les Astres, selon la Théologie Payenne; desquels l'Auteur traite dans la sixième Lettre. La seconde renferme les Dieux invisibles, ou les Génies; dont il parle, dans la septième. On apprendra, dans ces deux Lettres, bien des choses, que l'on ignore communément, & qu'on ne peut pas rapporter ici, sur tout touchant la prétendue divinité du Monde.

VIII. & IX. L'AUTEUR passe en-

ensuite aux Divinitez populaires, qui sont les Dieux de la Fable, dont il traite dans sa huitième Lettre; & des Idoles, ou des Images, dont il parle dans la neuvième. La première roule sur deux Articles, savoir, sur l'indécence de la Mythologie Poétique, & sur l'inutilité des Allegories Philosophiques, pour couvrir la turpitude des Fables. L'Auteur cite ici plusieurs Auteurs Payens & Chrétiens; mais il ne me paroît pas qu'il ait tout-à-fait approfondi cette matière, & on le pourra reconnoître, si on lit ce qui en a été dit dans le 2. Article du VII. Tome, dans l'extrait du livre *des Dieux de Syrie* par *Selden*, & dans le 9. du XI. de cette *Bibl. Choisie*, où il est parlé des Ouvrages de *Maxime de Tyr*. Dans la seconde Lettre, l'Auteur traite des *Idoles*, non seulement contre la populace Payenne; mais encore contre l'opinion superstitieuse des nouveaux Platoniciens, qui soutenoient que par certaines cérémonies on pouvoit attacher des Génies aux Statues. Il découvre en même tems l'absurdité de la Théurgie, ou de la Science d'évoquer les Dieux, dont ces Phi-

lo.

losophes étoient extraordinairement entêtez.

X. LA dixième Lettre regarde les trois principales parties du Culte Idolatrique, qui étoient la Divination, les Sacrifices & les Fêtes. 1. On commence par l'examen de l'Ouvrage de *Cicéron* de la *Divination*, où les raisons, pour & contre, sont fort ingénieusement proposées; dont on voit ici un Extrait, avec diverses réflexions de l'Auteur; après quoi il marque les différentes manieres de deviner, & les principaux lieux, qui ont été rendus célèbres par la Divination. 2. Sur les Sacrifices du Paganisme, l'Auteur rapporte les sentimens de *Porphyre*, qui ne vouloit pas qu'on sacrifiât les animaux, & ceux de *Jamblique*, qui a entrepris de justifier tous les Sacrifices du Paganisme. 3. Il parle de plusieurs des fêtes Payennes, dont il fait voir le scandale & l'absurdité. L'Auteur n'a guère mis du sien, dans cette Lettre.

XI. DANS la dernière Lettre, le P. *Mourgues* parle des trois dogmes, sur lesquels les Philosophes regloient leur Morale, l'Immortalité de l'Ame, le Jugement des
Tome XXVII. P. 2. V Morts,

Morts, & la Métempsychose. Sur le premier, il fait l'Analyse du *Phédon* de Platon & examine les preuves que ce Philosophe met dans la bouche de Socrate, pour montrer l'Immortalité de l'Ame. Il prétend aussi, selon l'opinion commune, que cette créance étoit passée des anciens Hebreux aux Gentils; mais si cela est, les Disciples ont parlé beaucoup plus clairement que les Maîtres; ce qui n'est guère apparent, dans un dogme de cette importance. Sur le second dogme, il remarque que les Peres ont ramassé avec soin les passages des Payens, qui reconnoissoient un jugement après cette vie, & entre dans le détail de leurs sentimens. Sur le dernier dogme, l'Auteur montre principalement que ceux, qui ont enseigné la Métempsychose, l'ont entendue à la Lettre, comme font encore les Indiens. Le P. *Mourgues* est plus sec, sur tout cela, qu'il ne l'auroit été; s'il avoit écrit en Latin, & rapporté dans les Langues Originales les citations nécessaires, qu'il auroit pu mettre en plus grand nombre.

II. LE second Tome est principalement

palement composé du Traité de *Théodore*, dont nôtre Auteur exprime ainsi le titre : *Thérapientique, ou maniere de traiter les maladies spirituelles des Grecs ; en les éclairant, sur les Veritez Evangeliques, par la Philosophie Payenne.* Il est composé de douze Discours, dont le 1. est sur la Foi, ou, comme nôtre Auteur l'explique, sur la Docilité en se faisant instruire de la Religion ; le 2. du Principe, ou de la Divinité ; le 3. des Anges, des Dieux de nom & des mauvais Démons ; le 4. de la Matière & du Monde ; le 5. de la nature de l'Homme ; le 6. de la Providence Divine ; le 7. des Sacrifices des Payens, le 8. des honneurs, que les Chrétiens rendoient aux Martyrs, & que les Payens trouvoient injustement excessifs, puis qu'ils en rendoient de beaucoup plus grands à des Hommes, qu'ils avoient déifiés ; le 9. des Loix Evangeliques, infiniment meilleures que celles des plus fameux Législateurs Payens ; comme il le fait voir, en montrant les défauts de ces dernières, & la perfection des premières ; le 10. des vrais & des faux Oracles, où il fait voir l'absurdité

& l'impiété de ceux des Payens; le 11. de la Fin, ou de la Felicité & du Jugement dernier; le 12. de la Vertu Pratique; où il montre que la Vertu des Chrétiens est infiniment plus grande, que celle des Payens. Tous ces Discours sont très-dignes d'être bien lûs & bien méditez. *Théodoret*, qui étoit un fort savant homme, s'y est servi heureusement de tout ce que les Philosophes Payens avoient dit de conforme à la Religion Chrétienne, & de ce qui leur étoit échappé contre leur propre Religion; par où il établit la vérité de la première. Il y a aussi fait voir ce que leur spéculation & leur Pratique avoit de défectueux; au lieu qu'on ne trouve rien de semblable, dans la Théologie Chrétienne. Il est vrai que tous les raisonnemens de *Théodoret* ne sont pas également concluans; ce qui lui est commun, avec presque tous les Anciens. On peut dire encore qu'il ne fait pas un Portrait de la Religion Chrétienne, si beau, ni si achevé, qu'il l'auroit pu faire, & qu'il ne propose pas les preuves de sa vérité, avec l'ordre & la netteté, que l'on voit dans les Modernes,

nes, comme en *Grotius* & d'autres. Mais tout cela n'empêche pas, qu'il n'y ait beaucoup à profiter. Le P. *Mourgues*, pour rendre ce *Traité* plus intelligible, & par conséquent plus utile, pour ceux qui ne sont pas accoutumés à cette sorte de Livres, a fait des *Analyses* de chaque *Discours*, & mis des notes sur les endroits, qui pourroient arrêter cette sorte de Lecteurs. Nous ne pouvons pas nous étendre là-dessus, à cause du peu d'espace, que nous avons ici.

Le P. *Mourgues* a joint à la fin deux Lettres, qui sont aussi dignes d'être luës, qu'aucune de celles du premier Tome. La première est intitulée *Lettre Apologetique*, pour justifier le sentiment de *Théodoret* & des autres Peres de l'Eglise, sur la fixation du Regne de *Semiramis*, contre *Porphyre*, suivi depuis peu par *Mr. Usser*. Je ne sais pourquoi l'Auteur appelle cette Lettre *Apologetique*. Ce mot semble réservé pour marquer la défense de quelqu'un, contre qui l'on a fait une accusation grave; & ici le P. *Mourgues* accuse plutôt *Usserius*, qu'il ne défend les Peres contre lui, & l'accusation est

de petite conséquence. Il s'agit de la suite des Rois de l'ancien Empire d'Assyrie, & de leur Chronologie, qui sont très-incertaines d'elles mêmes & de très-petit usage; parce qu'elles n'ont presque aucune liaison, ni influence sur l'Histoire des Hebreux, ni des Grecs. Elles sont fondées sur le seul *Ctesias*, qui les a le premier apportées en Grece, & on ne raconte rien de cette suite de Rois, qui ait du rapport aux autres Peuples; excepté de *Ninus* & de *Semiramis*, que l'on fait de grands Conquerans, sans aucune apparence, & sans qu'il en soit demeuré aucune trace dans l'histoire des autres Nations. Mais il y a encore plus, c'est qu'elle est incompatible avec celle des Hebreux, comme on le pourra voir dans le *Commentaire Philologique* sur Gen. X, 9. Non seulement *Usserius*, mais feu Mr. *Bossuet*, Evêque de Meaux, en avoit fort douté, comme on le peut voir, dans la III. Partie de son *Discours sur l'Histoire Universelle*. Néanmoins le P. *Mourgues* entreprend de défendre *Ensebe* & *Tbéodore*, suivi des Chronologues, qui ont écrit depuis, en ce qu'ils
font

font Semiramis plus ancienne , ou au moins aussi ancienne qu'Abraham ; contre *Usserius* , qui a suivi le sentiment de *Porphyre* , qui avoit rabaisé cette Reine , jusqu'au tems de la Guerre de Troie. Il le fait avec esprit & en bon ordre , mais il valloit mieux abandonner la comparaison de la Chronologie de l'Empire imaginaire des anciens Assyriens , avec celle des autres peuples ; que de s'engager en de si grands embarras , en faveur de *Ctesias*.

La seconde Lettre Apologetique est pour justifier le sentiment des Peres de l'Eglise , sur les Oracles du Paganisme , contre deux *Dissertations* de Mr. Van Dale , Docteur en Médecine. Le bon homme *Van Dale* étoit plus exposé à être contraint de faire sa propre Apologie ; que les Théologiens ne l'étoient à faire celle des Peres , contre lui. Il les avoit accusez d'avoir cru bonnement deux choses , l'une que le Démon avoit operé d'une manière surnaturelle , & miraculeuse dans tous les Oracles , ou dans la plupart ; & l'autre que leur cessation , par toute la terre , étoit arrivée tout d'un coup , à la naissance de Jésus-Christ ,

Christ, ou environ. Le P. *Baltus*, Jesuite de Strasbourg, entreprit d'y répondre, dans son Livre intitulé: *Réponse à l'Histoire des Oracles de Mr. de Fontenelle &c.* publié à Strasbourg, en 1707. Il prétendit prouver tout le contraire. Un de mes Amis lui replica, en peu de mots, la même année; dans des Remarques inferées, dans le Tome XIII. de cette *Bibliothèque Choisie*, Art. 3. où il soutint, 1. que comme les Démons se purent mêler de quelques Oracles, la plupart se rendirent par l'artifice des hommes; & que si plusieurs Peres ont paru être d'un sentiment contraire, ce n'a été que pour finir plus promptement la dispute, en accordant aux Payens ce qu'ils auroient pû leur contester: 2. qu'il faut avouer que ce n'a pas été le sentiment commun des Peres que les Oracles Payens se sont tûs, quand Jesus-Christ vint au monde; mais qu'ils avoient commencé auparavant à se taire, & qu'ils s'éteignirent depuis peu-à-peu. Le P. *Baltus* répondit à la premiere partie de cette Replique dans un Livre, publié aussi à Strasbourg, en 1709. Mon Ami ne trouva pas à propos d'y oppo-

opposer rien, comme je le dis au Tome XVII. Art. 3. & il n'a pas changé de sentiment depuis. Je croi qu'il fit bien, parce que dès qu'une Dispute prend un tour trop aigre, & qu'on y mêle trop de passion; il vaut beaucoup mieux se taire, & laisser au Public le jugement de la question, dont il s'agit.

Le P. *Mourgues*, qui écrivoit la Lettre des Oracles, au commencement de l'année 1709. semble n'avoir pas vû les Livres de son Confrere, ni la Replique de Mr. N. N. au moins il n'en fait aucune mention, & il prend un sentiment opposé au P. *Baltus*, où il soutient à peu près la même chose, que Mr. N. N. qui trouve heureusement, dans un Jesuite, de quoi se défendre contre un autre. Il montre l. Que pour répondre à l'argument des Payens, pour leur Religion, tiré des Oracles, il n'a pas été nécessaire, qu'on leur contestât le surnaturel des Oracles; puis qu'en le leur accordant, on a abrégé la réponse, & qu'on a tourné leur argument tre eux-mêmes; conduite, qui a été suivie par *Origene*, par S. *Augustin*, par S. *Justin* Martyr, par S. *Clement* d'Alexandrie, par

l'Empereur *Constantin*, par *Eusebe*, & par *Lactance*; & qui a fait que *S. Clement* & *Minucius Felix* ont tourné en ironie cette concession, & que *S. Cyrille* d'Alexandrie l'a restreinte à très-peu d'Oracles: II. Que l'on peut très-bien justifier cette concession, par des raisons tirées de *S. Augustin*: III. Qu'encore que les Peres aient rejeté les erreurs du Pythagorisme, ou Platonisme, ils en ont eu des sentimens plus avantageux, que l'on n'en a aujourd'hui: IV. Que les Peres ont parlé de la *Sibylle*, d'une manière plus propre à la décrediter, qu'à l'autoriser sur-tout parmi les Chrétiens: V. Que les Peres ont reconnu qu'il y avoit eu quelquefois du surnaturel, dans les Oracles du Paganisme: VI. Que les mêmes ont cru que ces Oracles avoient cessé, depuis la naissance de *Jesus-Christ*, mais peu-à-peu, & non tout à coup. Il traite encore de quelques questions incidentes, & réfute divers endroits de *Mr. Van Dale*. Il parle au reste, par tout, avec plus de douceur & de retenue de ce savant homme, que ne fait le *P. Baluz*. Cette Lettre est une des meilleures de tout l'Ouvrage & sera lue avec plaisir par tous ceux, qui voudront approfondir ces matieres.

I N.

INDICE

*Des Matieres contenues dans le
XXVII. Volume de la Biblio-
theque Choisie.*

A.

- A** *Lbigeois* accusez de Manicheïf-
me. 44
Ame raisonnable, ses facultez. 227.
Si elle est une partie de l'Ame du
Monde. 230. & suiv.
Ames raisonnable & végétative, ce
que c'est. 215. & suiv. 226
S. Ampoule, fable. 37. & suiv.
Andelot, sa réponse touchant la
Messe. 80. & suiv.
Antonin Pie, colonne érigée à sa
memoire. 117. & suiv.
Aquila dans les Hexaples. 343. &
suiv.
Aristote, son sentiment de la Pro-
vidence. 445.
Asterisques, dans les Hexaples. 339.
Atbées du Paganisme. 446

B.

- B** *Albinus (Bogislans)* son Hist. de
Boheme, 123. 126
V 6 C

I N D I C E.

C.

- C***Abrieres*, histoire de l'affaire des
habitans de cette ville. 49. & suiv. 61. & suiv.
- Calendrier & Cycle de Cesar** expli-
quez. 180. & suiv.
- Chassanée (Barthelemi)** sa conduite
envers les Vaudois. 50. & suiv. 54. & suiv.
- Christianisme** des premiers Rois de
France. 38. & suiv.
- Citations** de l'Ancien Testament,
en un sens spirituel. 408. & suiv.
par accommodement. 410. & suiv. 414. & suiv.
- Clovis**, son Christianisme. 38. & suiv.
- Cocceius (Jean)** sa maniere d'ex-
pliquer les Propheties. 401. 418
- Conciles**, difficultez qu'il y a d'écrire
leur Histoire. 130. & suiv.
- Constance**, Concile tenu en cette
ville & son histoire. 104. & suiv. 123. & suiv. Recueil de ses Ac-
tes. 125
- Ctesias**, Auteur peu digne de foi. 458
- Cycle Paschal**, Probleme là-dessus.
194

D.

I N D I C E.

D.

- D***Aniel (François)* Jesuite, jugement de son Histoire de *France*. 4. & suiv. 42 43. 99. & suiv.
Diane de Poitiers son avarice. 77
Dieux, de différents degrez, selon les Payens. 444
Dieux philosophiques & populaires des Payens. 451. & suiv.
Dlugos (Jean) son Hist. de Pologne. 126. & suiv.

E.

- E***glise*, si elle peut obliger les Souverains de persecuter les Hérétiques. 86. & suiv.

F.

- F***Alckenberg (Jean de)* Moine séditieux en Pologne. 113. ne put être condamné à *Constance*. *Ib.*
France, jugement des Histoires de cette Monarchie. 1. & suiv.
France, commencement de cette Monarchie. 32. élective au commencement, & héréditaire ensuite. 32. & suiv.
François I. approuve d'abord le Massacre des Vaudois & le desapprouve ensuite. 69
G.

I N D I C E.

G.

G*erson* (*Jean*) sa personne & ses
Oeuvres. 128. & *suiv.*

Glendor, ou **Glendourdy** (*Owen*)
son histoire. 260. 264. 276. &
suiv.

Grotius (*Hugues*) sa maniere d'ex-
pliquer les Propheties, expliquée
& défendue. 389. & *suiv.* 403.
& *suiv.*

H.

H*Arangues*, Sentences, Portraits,
comment on doit s'en servir
dans l'Histoire. 26. & *suiv.*

Hebreu des Hexaples quel. 334

Henri II. sa conduite envers les Ré-
formez. 75. & *suiv.*

Henri IV. Roi d'Angleterre, abre-
gé de son Histoire. 237. & *suiv.*

Henri IV. ses affaires avec les An-
glois. 238. les Gallois. 25. 75. les
Ecossois. 282. les François. 289.
les Bretons. 308. l'Eglise. 312

Henri IV. Roi de France. Embar-
ras où il étoit pour contenter les
Catholiques & les Huguenots.
96. & *suiv.* son absolution à Ro-
me, avec des cérémonies flétris-
santes. 101

Hexaples d'*Origene*, leur disposition
&

I N D I C E.

& leur histoire. 326. & *suiv.* 349.

& suiv.

Hexaples sur Gen. I. examinées.

361

S. Hippolyte, son Canon Paschal
expliqué. 190. & *suiv.*

Histoire, remarques sur cette ma-
tiere. 22. & *suiv.*

Historiens, doivent citer leurs Au-
teurs. 17

Historien, les qualitez qu'il doit
avoir. 7. & *suiv.*

Hugues Capet élu Roi de France.

Hus (Jean) son Histoire. 134. & *suiv.*

centuré de quelques erreurs.

243. son opinion de l'Eglise. 152.

son accusation. 161

Hus (Jean) ses sentimens plus con-
formes à ceux de l'Egl. R. qu'à
ceux des Protestans. 111. 123

Hypostase, ce que ce mot signifioit.

449

I.

J*Esuites* ne peuvent pas accuser les
Réformez de rebellion. 93. & *suiv.*

suiv.

Immortalité de l'Ame, si elle est
passée des Hebreux aux Grecs. 454

Intelligence, qui gouverne le Mon-
de

I N D I C E.

- de Planétaire. 222. & suiv.
Interpretes Grecs de la Bible, leurs
 fragmens recueuillis. 354. leur
 usage. 359

L.

- L***Emnisques & Hypolemnisques*,
 dans les Hexaples. 340
Lettres Hébraïques, remarques sur
 quelques unes. 369. & suiv.
Lollards s'augmentent en Anglater-
 re. 316. condamnez au feu. 318.
 321
Lorraine (Cardinal de) son carac-
 tere. 80
Liberté, ce que ce mot signifie,
 en matieres de Morale. 205. &
 suiv.
Loüange, ou blâme, comment on
 les doit entendre. 29. & suiv.

M.

- M***Ennonite* de Frise, action hé-
 roïque de cet homme. 92
Merindol, histoire de leur affaire. 49.
 & suiv.
Mezeray, jugement de son Hist. de
France. 3
Mortimer (Edmond Comte de) 240.
 & suiv. 250

N.

I N D I C E.

N.

N*Antes*, Edit donné en cette ville, comment obtenu. 96. & *suiv.*
Nerfs divisez en trois sortes. 224

O.

O*Bele*, ou *Obelisque* dans les *Hexaples*. 339

Oppede (*Jean Meinier d'*) sa conduite à l'égard des *Vaudois*. 33. & *suiv.*
 68. & *suiv.* condamnée. 73. sa mort. *Ib.* & *suiv.*

Oracles, histoire de la Dispute sur les *Oracles* & sentimens du *P. Mourgues* là-dessus. 460

Origene, ses *Hexaples*, *Octaples* & *Tetraples*. 326. & *suiv.* leur histoire. *Ib.* & *suiv.*

P.

P*Epin*, usurpateur de la Monarchie de France. 33. & *suiv.*

Percy (*Henri*) Comte de Northumberland, son Histoire. 257. & *suiv.*

Personne, ce que ce mot signifie en *Metaphysique*. 201. & *suiv.*

Petit (*Jean*) Moine séditionnaire écrit un livre scandaleux, qu'on ne put faire condamner à *Constance*. 114. & *suiv.*

Perrenot, Evêque d'Arras, & Cardinal de Granvelle. 85

Platoniciens, leurs sentimens sur ce qui

I N D I C E.

qui a un vrai & un faux être. 445.
sur le Dieu, qui est au delà de
l'essence. *Ibid.*

Premunire, ce que c'est dans les Lois
d'Angleterre. 313

Prague (*Jerôme de*) son histoire.
173. & *suiv.* faute qu'il fit de se
soumettre au Concile de Con-
stance. 175

Propheies, comment entendues par
les anciens Juifs. 390. & *suiv.*
leur nécessité. 398. & *suiv.*

Propheies, manieres de les expli-
quer. 381. & *suiv.*

Prononciation diverse de mots He-
breux. 373

• *Pseaume* XXII, 1. expliqué. 376
R.

R *Als*, citez &c. 55. & *suiv.*
Reichental (*Ulric*) son Hist. du
Concile de Constance. 122

Réformez de France n'ont pas été
cause des guerres civiles. 83. &
suiv. qu'on ne les peut pas traiter
de rebelles. 84. & *suiv.* fideles à
Henri IV. 93. & *suiv.*

Religion, guerres pour l'opprimer,
ou pour la défendre. 38. & *suiv.*

Religion, Histoires qui la concer-
nent. 42

Religion n'est pas soumise aux Sou-
ve-

I N D I C E.

verains. 84. & suiv. 87. & suiv.
Richard II. Roi d'Angleterre déposé. 244. condamné à mort. 256
Robert Stuart, Roi d'Ecosse. Malheurs de ce Prince. 285

S.

S*adolet* (*Jacques*) loué de sa modération. 61. & suiv.
Schelfstrate (*Emanuel de*) censuré. 120. & suiv.
Semiramis, quand elle a vécu. 357
Septante Interpretes, ce qu'on peut en dire d'assuré. 334. & suiv. ce qu'*Origene* fit à leur Version dans ses Hexaples. 337. & suiv.
Sigismond, passeport donné, par ce Prince, à *Jean Hus*. 159. tâche en vain de le faire executer. 168. ne peut être excusé. 169 & suiv.
Souverains, qu'ils ne sont pas maîtres de la Religion de leurs sujets. 84. & suiv.
Sublimité impénétrable d'un dogme, si c'est une marque de sa Divinité. 450
Symmaque, dans les Hexaples. 346.

T.

T*Héubalde*, son Hist. des Hussites. 123
*Théodore*t, Contenu de sa Thérapeutique. 455
Théod-

I N D I C E.

Théodotion dans les Hexaples. 347
de Thou (*Jaq. Auguste*) son éloge.
 11. défendu. 18
Trinité Platonicienne expliquée. 447.
 & suiv.

Y.

V *Arillas* (*Antoine*) Historien Ro-
 manesque. 8
Vandois, leurs sentimens. 44. &
 suiv. histoire de l'affaire de Me-
 rindol & de Cabrieres. 49. & suiv.
 59. & suiv. 65. & suiv. 77. &
 suiv.
Versions V, VI. & VII. dans les
 Hexaples. 347. & suiv.

F I N.

The

